

BILAN SOCIAL

DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

2. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE



2014-2015

Bilan social du Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 2014-2015

► 2. Enseignement supérieur et Recherche

Cet ouvrage est édité par le ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance,
61-65, rue Dutot, 75735 Paris Cedex 15

Directrice de la publication : Catherine Gaudy (DGRH)
Rédacteurs en chef : Catherine Duboscq (DGRH C), Bruno Reguigne (DGRH A)
Coordonnateurs rédactionnels : Muriel Guerreiro (DGRH A), Denis Renard (DGRH C), Alisson Sery (DGRH A)
Responsable d'édition : Annick Vialla
Secrétariat d'édition : Bernard Javet

Réalisation graphique : Anthony Fruchart
Impression : DEPP

ISBN : 978-2-11-151349-5
ISBN numérique : 978-2-11-151350-1
Dépôt légal : novembre 2016

Avant-propos

Le *Bilan social* des personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche présente des données sur les personnels, extraites principalement des différentes bases nationales de gestion ou de diverses enquêtes menées par la DGRH.

Ces personnels titulaires ou non titulaires exercent leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, grands établissements, instituts d'études politiques, etc.), au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires ou dans les directions de l'administration centrale en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les indicateurs relatifs aux personnels de la recherche (EPST) sont désormais présents dans le champ de ce bilan social, en ce qui concerne les effectifs globaux des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche (les deux premiers indicateurs) et ceux liés à la « santé et sécurité au travail ».

Le *Bilan social* 2014 comme celui de 2013 s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Depuis l'édition 2012, il a été augmenté progressivement d'indicateurs supplémentaires afin de se conformer aux termes de l'arrêté de la Fonction publique du 23 décembre 2013, de mesurer l'impact des mesures (telles que les dispositions relatives aux agents non titulaires), de mieux qualifier les populations, notamment par la mention systématique du rapport femme/homme et les répartitions par catégorie statutaire.

L'édition 2014 est enrichie principalement des éléments suivants :

- Chapitre 1 « Effectifs, carrières et politiques de recrutement » : une présentation synthétique des effectifs globaux des personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens des huit établissements publics à caractère scientifique et technologique, la création d'un indicateur présentant les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires ».

Une nouvelle rubrique « mobilité des agents titulaires » renseigne sur la mobilité géographique des enseignants-chercheurs et des BIATSS.

- Chapitre 3 « Les métiers et la formation des personnels » : un indicateur supplémentaire sur les congés pour recherches ou conversions thématiques accordés aux enseignants-chercheurs selon la typologie d'établissement a été ajouté.

- Chapitre 4 « Santé et sécurité au travail » : cette partie s'est enrichie d'un indicateur sur l'évolution du nombre de recours au droit de retrait.

- Chapitre 5 : « Les relations professionnelles » : les résultats des scrutins du CTMESR et du CTU de décembre 2014 y sont mentionnés.

Sommaire

Table des matières	7
1. Effectifs, carrières et politiques de recrutement	13
2. Rémunérations et régimes indemnitaires	147
3. Les métiers dans l'enseignement supérieur et la formation des personnels	159
4. Santé et sécurité au travail	179
5. Les relations professionnelles	191

Table des matières

1. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

Effectifs physiques et ETP des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe	16
Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par type d'établissement.....	18

2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline, position administrative, quotité de service

Par sexe

Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière et par sexe	21
Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par filière et ventilés par catégorie statutaire et sexe.....	23
Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe	26
Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par corps, branche d'activité professionnelle (BAP) et sexe	29
Effectifs des personnels enseignants-chercheurs titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe	32
Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et par filière, ventilés par sexe	34
Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et ventilés par catégorie statutaire et par sexe	36

Par sexe et tranche d'âge

L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges.....	38
L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges.....	40

Par tranche d'âge

Effectifs des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière, corps et tranche d'âge.....	42
Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par branche d'activité professionnelle (BAP) et tranche d'âge.....	46
Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par discipline (groupe CNU) et tranche d'âge.....	46
Effectifs des agents titulaires BIATSS répartis par quotité de service et ventilés par sexe et tranche d'âge.....	47

3. Présentation des effectifs des agents titulaires, gérés, mais étant dans une position administrative autre que celle d'activité dans l'enseignement supérieur

Effectifs des agents titulaires en position « d'activité » ou « gérés » (positions administratives autres que celle « d'activité »), ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe.....	48
Effectifs des agents titulaires gérés, répartis par position administrative et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe	50

4. Focus sur les cadres supérieurs et dirigeants

Effectifs des agents exerçant des fonctions de direction (recteur, directeur) ou d'encadrement supérieur (chef de service, sous-directeur, directeur de projet et expert haut niveau), contribuant aux missions du MENESR, répartis par emplois et ventilés par sexe	53
Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par sexe	53
Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par tranche d'âge et sexe.....	54
Origine des agents sur les principaux emplois fonctionnels dans l'enseignement supérieur	56
Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels dans l'enseignement supérieur, répartis par type d'emplois.....	57
Répartition par type de fonctions des AENESR relevant de l'enseignement supérieur	58

5. Présentation des effectifs des agents non titulaires

ANT - BIATSS

Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction exercée (corps) et ventilés par type de contrat et sexe.....	59
Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par filière et fonction exercée (corps) et ventilés par sexe	62
Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par ancienneté de contrat.....	64
Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de financement et par type de contrat.....	65
Effectifs des agents non titulaires BIATSS titularisés à l'issue des concours ou examens professionnels réservés au cours de l'année 2014, répartis par catégorie statutaire et corps, ventilés par origine et financement	67
Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels réservés : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade - Année 2014.....	71

ANT - Enseignants et enseignants-chercheurs

Effectifs physiques et ETP des enseignants non permanents (hors hospitalo-universitaires) répartis par type de contrat ou fonctions et ventilés par sexe	73
Effectifs physiques et ETP des personnels non titulaires hospitalo-universitaires répartis par type de fonctions et ventilés par sexe.....	74
Effectifs des enseignants non permanents (hors HU) (ATER, associés, doctorants contractuels) répartis par groupe CNU et par sexe	74

Les personnels ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Effectifs physiques et ETP des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires	78
---	----

6. Les travailleurs handicapés au sein de l'enseignement supérieur

Effectifs

Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe	79
Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par filière et ventilés par sexe.....	80
Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par tranche d'âge	80
Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés » rapporté à l'effectif de l'ensemble des agents rémunérés (ratio)	81

Recrutement de travailleurs handicapés en 2014

Recrutement de « travailleurs handicapés » répartis par filière BIATSS ou par catégorie statutaire et ventilés par sexe	82
Recrutement de «travailleurs handicapés» dans les filières BIATSS, répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et par sexe	84
Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par tranche d'âge	86
Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par type de handicap	86
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutement par concours dans les filières BIATSS (ratio)	87

B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2014

Nombre de postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement, répartis par filière et par corps/grade.....	88
Nombre de postes BIATSS proposés au recrutement, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps/grade et ventilés par modalité de recrutement.....	89
Nombre de postes de la filière ITRF proposés au recrutement, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps/grade et par branche d'activité professionnelle (BAP)	92
Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe	94
Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement, répartis par filière et par corps (ratio)	96
Nombre de candidats, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par sexe (ratio).....	97
Nombre de BIATSS recrutés par concours (ou après sélection), répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe	98
Nombre d'agents BIATSS recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement par concours, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps (ratio)	102
Flux annuels des nominations sur les emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe	103
Flux annuels des primo-nominations sur les emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe	103

2. La mobilité des agents titulaires en 2014

Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ayant effectué une mobilité géographique, répartis par corps et sexe	104
Effectifs des agents titulaires BIATSS (hors emplois fonctionnels) ayant effectué une mobilité géographique, répartis par catégorie statutaire et sexe	106

3. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2014

Nombre de promovables enseignants-chercheurs hors hospitalo-universitaires, de candidats et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU et ventilés par sexe	110
Nombre de promovables enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU, ventilés par sexe	116
Effectifs des agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe	118
Nombre d'agents BIATSS bénéficiant d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe	120

4. Les autres flux entrants en 2014

Les retours en position d'activité des agents titulaires, répartis par position administrative précédente et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe	122
---	-----

5. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2014

Les départs à la retraite

Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio).....	124
Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, filière et corps et ventilés par sexe	127
Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel et catégorie statutaire et ventilés par âge	129
Effectifs partis à la retraite, répartis par filière et corps et ventilés par âge	131

Les autres départs définitifs

Répartition des départs définitifs autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et ventilée par modalité de départ et par sexe	134
---	-----

6. Les autres départs en 2014 - Départs temporaires

Effectifs des agents titulaires partis au cours de l'année, répartis par position administrative et ventilés par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe.....	136
---	-----

C. Parité dans les recrutements en 2014

Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels BIATSS : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade	138
La composition des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilés par catégorie statutaire et corps/grade	142
La composition des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur	143
La présidence des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilée par catégorie statutaire et corps/grade	145
La présidence des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur	146

2. RÉMUNÉRATIONS ET RÉGIMES INDEMNITAIRES

A. Effectifs rémunérés en 2014

Effectifs rémunérés (agents et ETPT) par imputation des crédits de financement au sein des établissements d'enseignement supérieur « RCE », répartis par catégorie d'emplois et ventilés par statut Fonction publique et catégorie statutaire	148
---	-----

B. Masse salariale et rémunérations en 2014

Répartition des dépenses de masse salariale dans les établissements d'enseignement supérieur par catégorie de dépenses et élément de rémunération	150
Indice moyen des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière et corps/grade.....	151
Présentation de la rémunération nette mensuelle des agents titulaires ventilée par catégorie statutaire.....	154
Nombre d'agents titulaires bénéficiaires de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) ventilé par catégorie statutaire.....	154

C. Régimes indemnitaires des agents titulaires

Primes et indemnités versées aux agents titulaires.....	155
La part moyenne mensuelle des primes et indemnités dans la rémunération globale des agents titulaires (ratio).....	158

3. LES MÉTIERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION DES PERSONNELS

A. Les répertoires des métiers

Les répertoires des métiers	160
-----------------------------------	-----

1. REME

2. Référens

B. Les formations

Formations statutaire et professionnelle des BIATSS - Nombre de stagiaires et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe	162
Domaines de formation continue - Nombre de stagiaires BIATSS et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe	166
Consommation au titre du droit individuel à la formation (DIF) des BIATSS, répartie par catégorie statutaire et par sexe	169

C. Les agents formés

Effectifs formés chez les BIATSS - Nombre de stagiaires et d'agents ayant suivi au moins une formation (hors congés de formation, bilans de compétences et VAE) répartis par catégorie statutaire et par sexe	172
Part des agents formés BIATSS, rapportée aux effectifs en fonction répartis par catégorie statutaire (ratio)	172
Nombre de jours de formation par BIATSS en fonction répartis par type de formation et ventilés par catégorie statutaire (ratio)	173

D. Les dépenses de formation

Dépenses pour les BIATSS par type de formation	174
Dépenses de formation pour les BIATSS rapportées à la masse salariale, réparties par type de formation	174

E. La formation chez les enseignants

Effectifs formés chez les enseignants	175
Évolution du nombre des CRCT accordés aux enseignants-chercheurs sur une période de 6 ans	175
Répartition des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribués au titre du CNU et des établissements, répartis par groupes de disciplines.....	176
Nombre moyen de CRCT attribués (en semestres) par les établissements ces 5 dernières années (2010 à 2014) aux enseignants-chercheurs titulaires, selon la typologie d'établissement	177

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

A. La médecine de prévention

Nombre de médecins de prévention en 2014.....	180
---	-----

B. Hygiène, sécurité et conditions de travail

Nombre de réunions annuelles des CHSCT dans les établissements	181
La formation des membres du CHSCT et des acteurs de prévention.....	181
Evolution du nombre de conseillers et d'assistants de prévention	182
Taux de réalisation ou d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER).....	183
Taux de réalisation des documents réglementaires	184
Evolution du nombre de recours au droit de retrait	185
Evolution du nombre d'accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt de travail répartis par type d'accident entre 2011 et 2014	185
Nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail répartis par catégorie d'agent	186
Répartition des accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt par nature.....	187
Répartition des accidents de service et du travail par nature des lésions	187
Évolution du nombre et des types de maladies professionnelles	188
Les formations en santé et sécurité au travail.....	190

5. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Les moyens humains accordés aux syndicats	192
Les résultats des scrutins du CTMESR et du CTU de décembre 2014	193

ANNEXES

Pour en savoir plus	196
Établissements de l'enseignement supérieur par typologie servant à la réalisation du <i>Bilan social</i>	197

1. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur	16
B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires	88
C. Parité dans les recrutements en 2014	138

Ce chapitre présente les effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité parmi les personnels de l'enseignement supérieur (par catégorie statutaire, par corps, par filière, par genre, par tranche d'âge, par type d'établissement, etc), ainsi que les recrutements, la mobilité, l'avancement, les fins de fonction comme les départs à la retraite au cours de l'année 2014.

- ▶ L'effectif total dans l'enseignement supérieur (agents titulaires et non titulaires) en 2014 est de 218 249 agents (dont 18 628 personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires).
La comparaison des effectifs à périmètre constant, c'est-à-dire hors personnels « ouvriers » (2014 : 199 621 agents, 2013 : 199 065 agents, 2012 : 197 749 agents) montre une augmentation des effectifs de 0,9 % entre 2012 et 2014.
Le taux de féminisation (hors personnels « ouvriers ») est de 51,4 %.
À ces effectifs, s'ajoutent 57 470 agents exerçant leur activité dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST).
- ▶ Les agents titulaires dans l'enseignement supérieur représentent 64,8 % des effectifs (hors personnels « ouvriers »), soit 1,2 % d'augmentation du nombre de titulaires par rapport à 2012 (129 352 agents en 2014, 128 180 en 2013 et 127 804 en 2012).
Au sein des agents titulaires, les femmes représentent 49,3 % (+ 0,8 point depuis 2012, soit + 1 859 agents). La part des femmes a augmenté depuis 2012, davantage chez les personnels enseignants (de 36,7 % à 37,6 %) que chez les personnels BIATSS (de 62,7 % à 63,2 %). Dans les EPST, ce taux est de 46,6 %.
L'âge moyen pour les personnels enseignants est passé de 48 ans à 48 ans et 2 mois entre 2012 et 2014, celui pour les personnels BIATSS de 45 ans et 11 mois à 46 ans et 5 mois.
- ▶ Les agents non titulaires (hormis les 18 628 personnels « ouvriers ») représentent 35,2 % des effectifs, soit une augmentation du nombre de non titulaires de 0,5 % par rapport à 2012 (70 269 agents en 2014, 70 885 en 2013 et 69 945 en 2012).
La part des femmes est de 55,4 % contre 55,5 % en 2013 : pour les personnels enseignants, elle passe de 43,1 % en 2013 à 43,7 % et chez les personnels BIATSS de 64,8 % en 2013 à 64,4 %).
Dans les EPST, ce taux est de 48,6 %.
- ▶ Au sein des personnels en situation de handicap : les agents de catégorie C restent majoritaires (45,9 %) mais leurs effectifs diminuent depuis 2012 (53,3 %) ; sur la même période, la part des femmes a augmenté de 3,7 points (59,3 %). 44,6 % des travailleurs handicapés appartiennent à la filière ITRF (45,2 % en 2012).

- ▶ Le recrutement des agents titulaires : 5 174 postes ont été offerts au sein de l'enseignement supérieur, 2 883 postes d'enseignants (3 589 en 2012, 3 148 en 2013) et 2 291 postes de BIATSS dont 81 % d'ITRF (2 559 en 2012, 2 329 en 2013).
- ▶ Aux recrutements classiques précités, s'ajoutent les recrutements réservés dans le cadre de la loi du 12 mars 2012. La session 2014 s'est traduite par la titularisation de 1 251 agents contractuels (1 688 postes offerts) contre 1 573 titularisations en 2013 (1 772 postes offerts). Sur les 2 824 agents contractuels titularisés depuis 2013, 66,6 % l'ont été dans des corps relevant de la catégorie C, 86,9 % dans des corps de la filière ITRF.
- ▶ Parmi les personnels BIATSS, le taux de féminisation des agents promus est de 70,2 % (69,6 % en 2013, 63,8 % en 2012), soit 6,5 points de plus que la part des femmes dans cette population. Pour les enseignants-chercheurs, la part des femmes promues (33,6 % en 2014, 33 % en 2013, 32 % en 2012) décroît en général avec la progression des avancements de grade.
- ▶ Le nombre de départs à la retraite en 2014, toutes filières confondues, est de 2 716 (2 957 en 2013, 3 014 en 2012), soit 2 % des effectifs titulaires de l'enseignement supérieur.

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe

Tableau 1.1 - Effectifs dans l'enseignement supérieur hors personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	Hommes	Femmes	Total	Total ETP ¹	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels enseignants	Agent titulaire	43 799	26 422	70 221	69 999,0	37,6	69,7
	Agent non titulaire	17 236	13 361	30 597	26 152,1	43,7	30,3
	Total des personnels enseignants	61 035	39 783	100 818	96 151,1	39,5	-
Personnels BIATSS	Agent titulaire	21 750	37 381	59 131	58 204,1	63,2	59,8
	Agent non titulaire	14 134	25 538	39 672	24 955,3	64,4	40,2
	Total des personnels BIATSS	35 884	62 919	98 803	83 159,4	63,7	-
Ensemble des effectifs des agents titulaires		65 549	63 803	129 352	128 203,1	49,3	64,8
Ensemble des effectifs des agents non titulaires		31 370	38 899	70 269	51 107,4	55,4	35,2
Ensemble des effectifs dans l'enseignement supérieur		96 919	102 702	199 621	179 310,5	51,4	-

► Sources : bases et annuaires des personnels (BIATSS : décembre 2014, enseignants : mai 2014) - Enquêtes DGRH-A1-1 et DGRH-C1-1 sur les agents non titulaires - Les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires (8 218 CDI et 10 410 CDD, soit 18 628 agents) sont exclus du champ de ce tableau comme de celui du bilan social (hormis l'indicateur suivant et celui spécifique aux personnels « ouvriers »), ceux-ci étant directement gérés et rémunérés par le réseau (absence des données dans les SIRH ministériels). Les élèves des écoles normales supérieures (2 894 agents en décembre 2014) sont quant à eux exclus de l'intégralité du bilan social.

► En outre, au-delà des 30 597 enseignants non titulaires mentionnés dans le tableau, environ 130 000 chargés d'enseignement vacataires (CEV) et agents temporaires vacataires (ATV) délivrent des heures d'enseignement.

► Les données relatives aux personnels enseignants tiennent compte des effectifs hospitalo-universitaires (titulaires et non titulaires).

► 1. Les données relatives aux personnels non titulaires sont formulées en ETP pour les enseignants (l'ETP est similaire à l'ETPT, les contrats étant conclus sur une base annuelle) et en ETP travaillé (ETPT) pour les BIATSS (la notion d'ETP n'étant pas présente dans l'enquête sur les agents non titulaires BIATSS).

► Pour information, l'ETP correspond à la quotité de service des agents (ex : pour 2 agents ayant un temps de travail de 80 % correspond un ETP de 1,6). L'ETPT peut être défini comme la proratisation de la quotité de service d'un agent en fonction de la durée effective de son activité (ex : 1 agent ayant une quotité de service de 80 %, mais n'est rémunéré que sur 15 jours dans le mois, son ETPT sera de $0,8/2 = 0,4$) ; l'ETPT peut être calculé mensuellement ou annuellement.

Tableau 1.2 - Effectifs des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Type de contrat	Hommes	Femmes	Total	Total ETP
CDI	3 621	4 597	8 218	7 950,3
CDD	-	-	10 410	1 550,3
Ensemble des effectifs « ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires	-	-	18 628	9 500,6

► Sources : données extraites du bilan social du Cnous 2014. Les données liées au genre ne sont pas disponibles pour les CDD pour l'année 2014.

Dans l'enseignement supérieur, si l'on inclut les effectifs des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires, l'ensemble des effectifs représente 218 249 agents et 188 811,1 ETP. La part des agents titulaires représente 59,3 % des effectifs.

Si l'on exclut ces personnels « ouvriers » (effectifs non titulaires), la part des agents titulaires représente alors près des deux tiers des effectifs (64,8 %). Elle est proche de 70 % chez les personnels enseignants et de 60 % chez les personnels BIATSS. Les femmes, qui représentent 51,4 % de l'ensemble des effectifs, sont bien moins représentées chez les personnels enseignants (39,5 %) que chez les personnels BIATSS (près de 64 %).

Tableau 1.3 - Effectifs des personnels des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)

Catégorie de personnel	Statut fonction publique	Hommes	Femmes	Total	Total ETP	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Chercheurs	Agent titulaire	10 792	6 039	16 831	16 720,2	35,9	69,6
	Agent non titulaire	4 261	3 084	7 345	7 306,5	42,0	30,4
	Total des chercheurs	15 053	9 123	24 176	24 026,7	37,7	-
Personnels ITA	Agent titulaire	11 722	13 635	25 357	24 617,3	53,8	76,2
	Agent non titulaire	3 599	4 338	7 937	7 577,7	54,7	23,8
	Total des personnels ITA	15 321	17 973	33 294	32 195,1	54,0	-
Ensemble des effectifs des agents titulaires		22 514	19 674	42 188	41 337,5	46,6	73,4
Ensemble des effectifs des agents non titulaires		7 860	7 422	15 282	14 884,3	48,6	26,6
Ensemble des effectifs dans les EPST		30 374	27 096	57 470	56 221,8	47,1	-

► Sources : EPST - Effectifs physiques au 31/12/2014.

Dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), près de 3 agents sur 4 sont des personnels titulaires. Les femmes qui représentent 47,1 % de l'ensemble des effectifs, sont moins bien représentées chez les personnels chercheurs (37,7 %) que chez les personnels ITA (54 %).

► Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par type d'établissement

Ce sont dans les universités pluridisciplinaires et de santé que l'on compte le plus d'agents (titulaires et non titulaires), près d'un quart (24,3 %). Viennent ensuite les universités scientifiques avec 17,4 % d'agents puis les établissements fusionnés (12,8 %).

Près d'1 agent sur 4 exerce dans une école d'ingénieurs, dans un grand établissement et dans les universités tertiaires « droit et économie » et « lettres et sciences humaines ». Si 9,9 % d'agents sont en fonction dans le réseau des oeuvres universitaires et scolaires, il faut signaler que 88,4 % d'entre eux sont des agents non titulaires.

Alors que les agents titulaires représentent 59,3 % des effectifs (lorsqu'on inclut les personnels « ouvriers » du réseau des oeuvres universitaires et scolaires) et près de 65 % des effectifs (sans ces personnels « ouvriers »), leur part est supérieure à ces moyennes dans les universités pluridisciplinaires hors santé (69,6 %) et les universités scientifiques (67,9 %). À l'inverse, les agents titulaires au sein des instituts d'études politiques sont sous représentés (48,6 %). C'est le cas également dans le réseau des oeuvres universitaires et scolaires, les effectifs « ouvriers » représentant à eux seuls 86 % des effectifs.

Tableau 1.4

Typologie d'établissement	Personnels enseignants			Personnels BIATSS		
	Titulaires	Non-titulaires	Sous-total	Titulaires	Non-titulaires	Sous-total
Écoles d'ingénieurs	4 131	1 696	5 827	3 975	3 168	7 143
Établissements fusionnés	9 448	3 794	13 242	7 474	7 252	14 726
Grands établissements	1 868	1 455	3 323	3 527	2 313	5 840
Instituts d'études politiques	329	344	673	198	213	411
Univ. pluridisciplinaires et de santé	20 265	10 461	30 726	14 028	8 343	22 371
Univ. pluridisciplinaires hors santé	9 560	3 007	12 567	6 997	4 223	11 220
Univ. scientifiques	14 388	4 959	19 347	11 384	7 197	18 581
Univ. droit et économie	2 841	1 946	4 787	2 494	1 907	4 401
Univ. lettres et sciences humaines	7 188	2 860	10 048	5 177	4 148	9 325
Autres typologies d'établissement	124	75	199	490	230	720
Œuvres universitaires et scolaires *			0	2 514	19 126	21 640
Non significatif	79		79	873	180	1 053
Ensemble des agents en activité	70 221	30 597	100 818	59 131	58 300	117 431

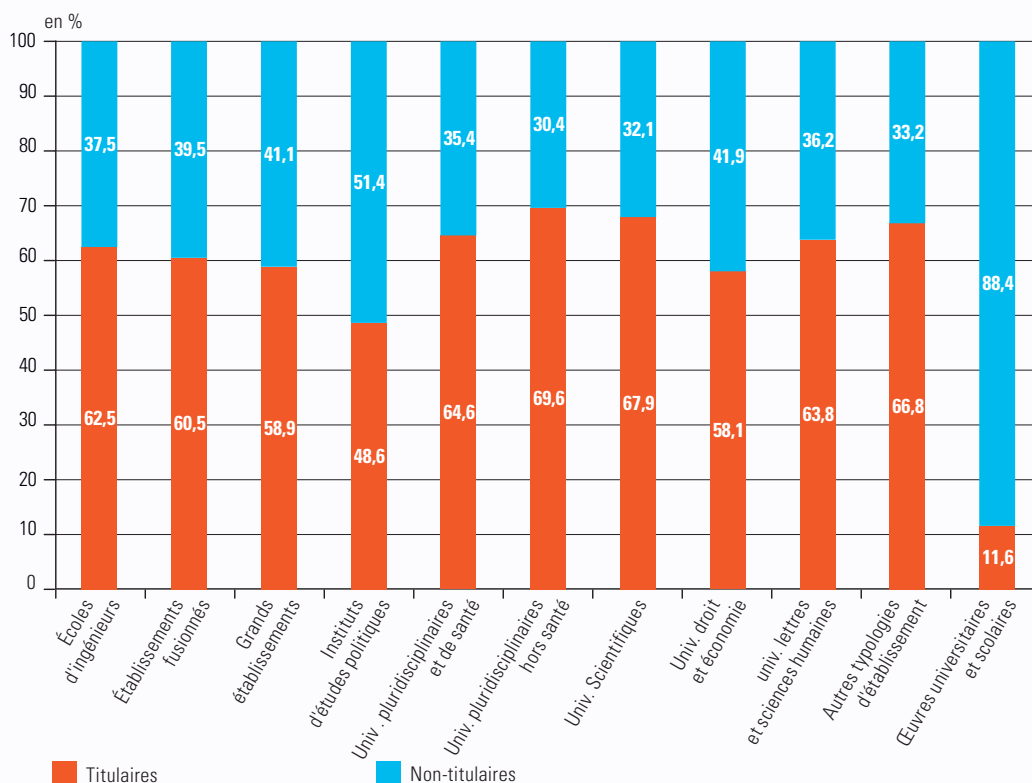
► Sources : bases et annuaires des personnels - Enquêtes DGRH-A1-1 et DGRH-C1-1 sur les agents non titulaires.

* Les effectifs « ouvriers » du réseau des oeuvres universitaires et scolaires (8 218 CDI et 10 410 CDD, soit 18 628 agents) sont inclus dans le champ de cet indicateur, mais exclus du périmètre des autres indicateurs du bilan social (hormis l'indicateur spécifique aux personnels « ouvriers »), ceux-ci étant directement gérés et rémunérés par le réseau (absence des données dans les SIRH ministériels). Les élèves des écoles normales supérieures (2 894 agents en décembre 2014) sont quant à eux exclus de l'intégralité du bilan social.

► Les enseignants hospitalo-universitaires non titulaires (4 631 recensés en 2014, y compris les CCMG recrutés sous contrat) ont été rattachés par convention à la typologie « Pluridisciplinaires et de santé ».

► Dans la typologie « non significatif », outre l'administration centrale du ministère en charge de l'enseignement supérieur, sont regroupés les effectifs rattachés à des chancelleries d'université, pôles universitaires européens ou imputés sur le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » dans les rectorats, etc. Les effectifs non titulaires BIATSS de l'administration centrale en charge de l'enseignement supérieur figurent dans le présent bilan social, à la différence de l'édition 2013-2014.

Figure 1.1 - Les effectifs des agents en activité dans l'enseignement supérieur ventilés par typologie d'établissement selon leur statut fonction publique



Total général			Part par typologie d'établissement (en %)			Part par statut au sein de chacune des typologies d'établissement (en %)	
Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires
8 106	4 864	12 970	6,3	5,5	5,9	62,5	37,5
16 922	11 046	27 968	13,1	12,4	12,8	60,5	39,5
5 395	3 768	9 163	4,2	4,2	4,2	58,9	41,1
527	557	1 084	0,4	0,6	0,5	48,6	51,4
34 293	18 804	53 097	26,5	21,2	24,3	64,6	35,4
16 557	7 230	23 787	12,8	8,1	10,9	69,6	30,4
25 772	12 156	37 928	19,9	13,7	17,4	67,9	32,1
5 335	3 853	9 188	4,1	4,3	4,2	58,1	41,9
12 365	7 008	19 373	9,6	7,9	8,9	63,8	36,2
614	305	919	0,5	0,3	0,4	66,8	33,2
2 514	19 126	21 640	1,9	21,5	9,9	11,6	88,4
952	180	1 132	0,7	0,2	0,5	84,1	15,9
129 352	88 897	218 249	100,0	100,0	100,0	59,3	40,7

Tableau 1.5

Intitulé de l'EPST	Chercheurs			Personnels ITA			Total général			Part par EPST (en %)			Part par statut au sein de chacun des EPST (en %)	
	Titulaires	Non-titulaires	Sous-total	Titulaires	Non-titulaires	Sous-total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires
CNRS	11 116	4 400	15 516	13 631	3 397	17 028	24 747	7 797	32 544	58,7	51,0	56,6	76,0	24,0
IFSTTAR	261	3	264	245	74	319	506	77	583	1,2	0,5	1,0	86,8	13,2
INED	54	31	85	99	66	165	153	97	250	0,4	0,6	0,4	61,2	38,8
INRA	1 837	579	2 416	6 453	1 294	7 747	8 290	1 873	10 163	19,7	12,3	17,7	81,6	18,4
INRIA	578	689	1 267	726	558	1 284	1 304	1 247	2 551	3,1	8,2	4,4	51,1	48,9
INSERM	2 142	1 503	3 645	2 938	1 775	4 713	5 080	3 278	8 358	12,0	21,5	14,5	60,8	39,2
IRD	724	111	835	682	545	1 227	1 406	656	2 062	3,3	4,3	3,6	68,2	31,8
IRSTEA	119	29	148	583	228	811	702	257	959	1,7	1,7	1,7	73,2	26,8
Ensemble des agents en activité	16 831	7 345	24 176	25 357	7 937	33 294	42 188	15 282	57 470	100,0	100,0	100,0	73,4	26,6

► Sources : EPST - Effectifs physiques au 31/12/2014

Sur l'ensemble des EPST, on constate que plus d'un agent (titulaire et non titulaire) sur 2 (56,6 %), est affecté au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ; 17,7 % le sont à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et 14,5 % à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Les 10 % restants sont répartis dans les 5 autres établissements. La part des agents titulaires est fortement majoritaire dans tous les EPST (près de 2 agents sur 3 à même plus de 3 sur 4), excepté à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) où la part des agents titulaires (51,1 %) est légèrement supérieure à celle des agents non titulaires (48,9 %).

2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline, position administrative, quotité de service

Par sexe

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière et par sexe

Tableau 1.6

Catégorie de personnel	Filière	Hommes	Femmes	Total	Total ETP	Part des femmes (en %)
Personnels enseignants	Filière universitaire	30 753	18 455	49 208	49 011,5	37,5
	Filière hospitalo-universitaire	4 830	1 713	6 543	6 542,0	26,2
	Corps spécifiques	752	332	1 084	1 075,5	30,6
	Filière enseignante des corps du 1er degré	152	162	314	312,0	51,6
	Filière enseignante des corps du 2nd degré	7 279	5 726	13 005	12 991,0	44,0
	Filière éducation-orientation	17	28	45	45,0	62,2
	Filière d'inspection	16	6	22	22,0	27,3
	Total des personnels enseignants	43 799	26 422	70 221	69 999,0	37,6
	Part des effectifs/Total effectifs par sexe (en %)	66,8	41,4	54,3	-	-
Personnels BIATSS	Filière administrative	2 452	12 473	14 925	14 364,2	83,6
	Filière des bibliothèques	1 417	3 181	4 598	4 531,3	69,2
	Filière ITRF	17 777	21 103	38 880	38 623,3	54,3
	Filière sociale et de santé	19	549	568	528,2	96,7
	Filière technique	85	75	160	157,1	46,9
	Total des personnels BIATSS	21 750	37 381	59 131	58 204,1	63,2
	Part des effectifs/Total effectifs par sexe (en %)	33,2	58,6	45,7	-	-
Ensemble des effectifs		65 549	63 803	129 352	128 203,1	49,3

► Sources : bases et annuaires des personnels.

Dans l'enseignement supérieur, 54,3 % des personnels titulaires sont des personnels enseignants et 45,7 % des personnels BIATSS. Chez les enseignants, la filière universitaire est la plus représentée avec 70 % des effectifs, suivie de la filière enseignante des corps du 2nd degré avec 18,5 %. Chez les personnels BIATSS,

la filière ITRF rassemble 65,8 % des agents et la filière administrative 25,2 %. Si 49,3 % des effectifs totaux sont des femmes, elles ne représentent que 37,6 % des enseignants alors qu'elles atteignent un taux de plus de 63 % chez les BIATSS.

Figure 1.2 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie de personnel

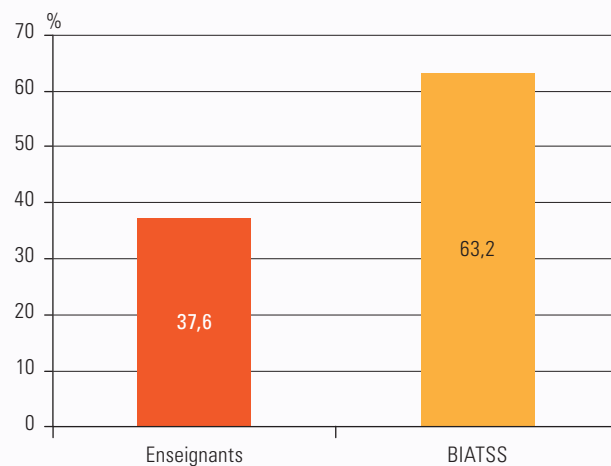
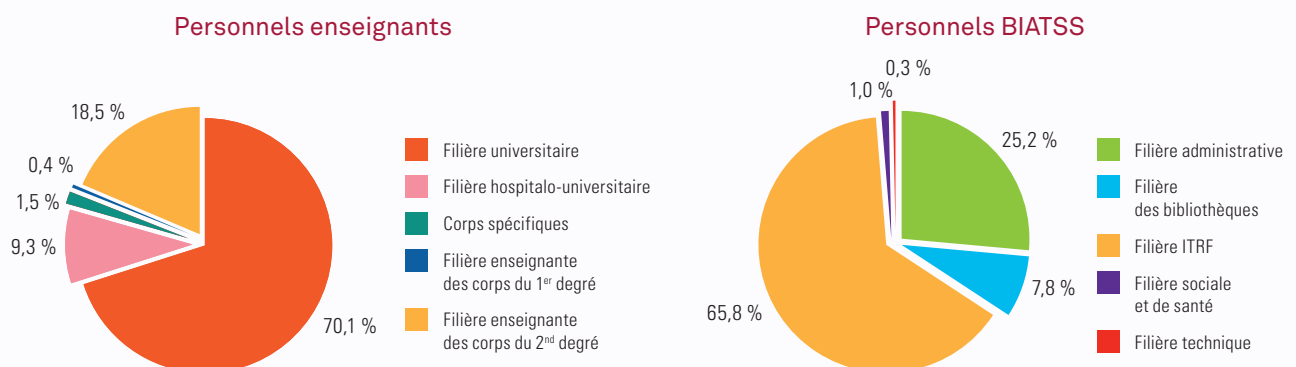


Figure 1.3 - Le poids des effectifs de chaque filière au sein des catégories de personnel



► La filière éducation-orientation (0,06 %) et la filière d'inspection (0,03 %) n'apparaissent pas dans le graphique.

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par filière et ventilés par catégorie statutaire et sexe

Tableau 1.7

Filière	Catégorie statutaire	Hommes	Femmes	Total	Total ETP	Part des femmes (en %)	Poids de la filière/catégorie statutaire (en %)
Filière universitaire	Catégorie A	30 753	18 455	49 208	49 011,5	37,5	70,1
Filière hospitalo-universitaire		4 830	1 713	6 543	6 542,0	26,2	9,3
Corps spécifiques		752	332	1 084	1 075,5	30,6	1,5
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré		152	162	314	312,0	51,6	0,4
Filière enseignante des corps du 2 nd degré		7 279	5 726	13 005	12 991,0	44,0	18,5
Filière éducation-orientation		17	28	45	45,0	62,2	0,1
Filière d'inspection		16	6	22	22,0	27,3	0,0
Total des effectifs de personnels enseignants		43 799	26 422	70 221	69 999,0	37,6	-
Filière administrative	Catégorie A	982	1 713	2 695	2 663,2	63,6	16,1
	Catégorie B	619	3 294	3 913	3 774,0	84,2	25,0
	Catégorie C	851	7 466	8 317	7 927,0	89,8	31,2
Total de la filière administrative		2 452	12 473	14 925	14 364,2	83,6	-
Filière des bibliothèques	Catégorie A	420	1 000	1 420	1 405,0	70,4	8,5
	Catégorie B	324	1 070	1 394	1 369,3	76,8	8,9
	Catégorie C	673	1 111	1 784	1 757,0	62,3	6,7
Total de la filière des bibliothèques		1 417	3 181	4 598	4 531,3	69,2	-
Filière ITRF	Catégorie A	6 480	5 825	12 305	12 271,3	47,3	73,4
	Catégorie B	4 665	5 484	10 149	10 102,2	54,0	64,7
	Catégorie C	6 632	9 794	16 426	16 249,8	59,6	61,6
Total de la filière ITRF		17 777	21 103	38 880	38 623,3	54,3	-
Filière sociale et de santé	Catégorie A	13	336	349	323,8	96,3	2,1
	Catégorie B	6	213	219	204,4	97,3	1,4
Total de la filière sociale et de santé		19	549	568	528,2	96,7	-
Filière technique	Catégorie C	85	75	160	157,1	46,9	0,6
Total de la filière technique		85	75	160	157,1	46,9	-
Total des effectifs en catégorie A (BIATSS)		7 895	8 874	16 769	16 663,3	52,9	-
Total des effectifs en catégorie B		5 614	10 061	15 675	15 449,9	64,2	-
Total des effectifs en catégorie C		8 241	18 446	26 687	26 090,9	69,1	-
Total des effectifs de personnels BIATSS			37 381	59 131	58 204,1	63,2	-
Ensemble des effectifs enseignants et BIATSS		65 549	63 803	129 352	128 203,1	49,3	-

► Sources : bases et annuaires des personnels.

► Le poids de la filière rapporté à la catégorie statutaire est calculée d'une part pour les différentes filières enseignantes par rapport à l'effectif total des personnels enseignants, et d'autre part, pour les différentes filières BIATSS par rapport à l'effectif total BIATSS de chaque catégorie statutaire.

Dans l'enseignement supérieur, 67,3 % des personnels titulaires sont de catégorie A, 12,1 % de catégorie B et 20,6 % de catégorie C. Au sein de la catégorie A, les personnels enseignants représentent plus de 80 % des agents.

Chez les personnels BIATSS, 28,4 % relèvent de la catégorie A, 26,5 % de la catégorie B et 45,1 % de la catégorie C, les ITRF représentant 73,4 % de la catégorie A, 64,7 % de la catégorie B et 61,6 % de la catégorie C.

Figure 1.4 - Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire (en %)

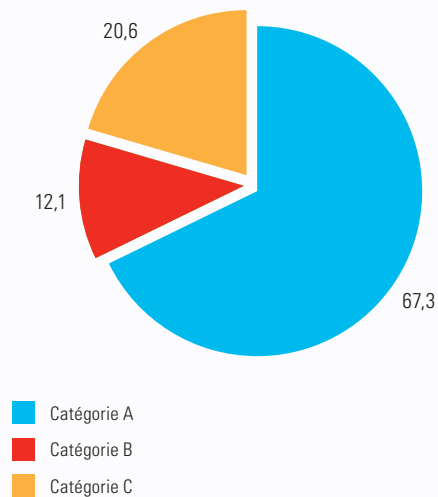


Figure 1.5 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la filière

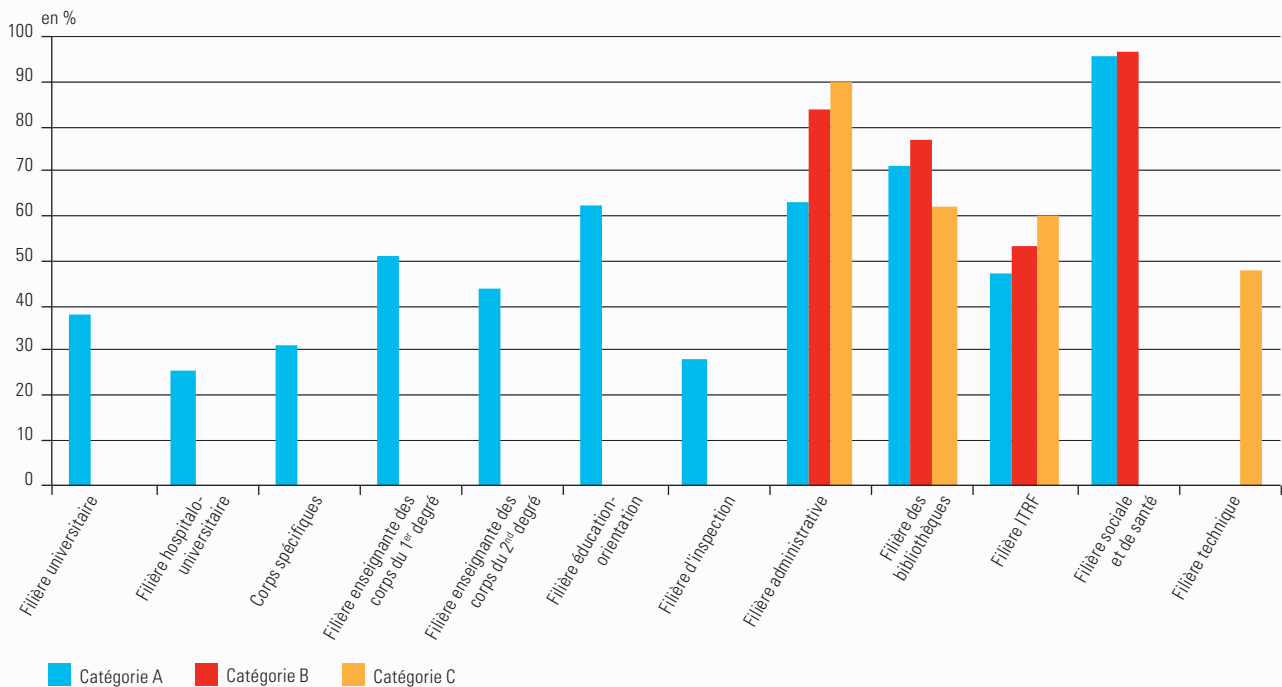
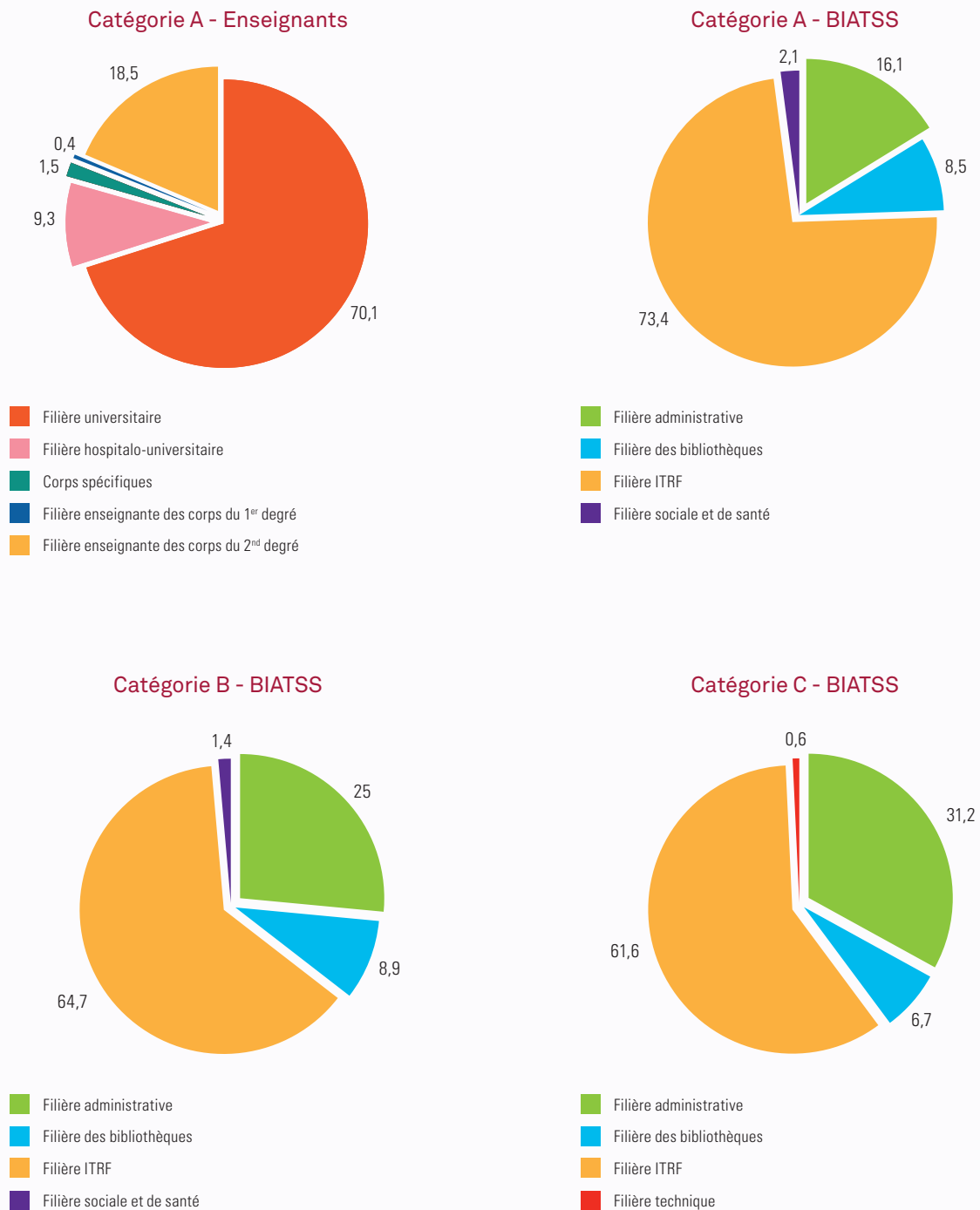


Figure 1.6 - Le poids des effectifs de chaque filière au sein des catégories statutaires (en %)



► La filière éducation/orientation et la filière d'inspection n'apparaissent pas dans le graphique car elle représentent moins de 0,1 %.

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe

Tableau 1.8

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Total	Total ETP	Part des femmes (en %)	
Catégorie A	Filière universitaire	Assistant de l'enseignement supérieur	16	10	26	26,0	38,5	
		Assistant non agrégé et assimilé	1	2	3	3,0	66,7	
		Maître de conférences des universités	19 214	14 747	33 961	33 777,5	43,4	
		Maître-assistant	1		1	1,0	0,0	
		Professeur des universités	11 521	3 696	15 217	15 204,0	24,3	
	Total de la filière universitaire			30 753	18 455	49 208	49 011,5	37,5
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			59,5	52,3	56,6	-	-
	Filière hospitalo-universitaire	Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.	62	82	144	144,0	56,9	
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	265	133	398	397,5	33,4	
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	749	751	1 500	1 499,5	50,1	
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	123	52	175	175,0	29,7	
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	79	52	131	131,0	39,7	
		Professeur des universités-praticien hospitalier	3 551	643	4 194	4 194,0	15,3	
		Professeur du 1 ^{er} grade de chirurgie dentaire odonto.	1		1	1,0	0,0	
	Total de la filière hospitalo-universitaire			4 830	1 713	6 543	6 542,0	26,2
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			9,3	4,9	7,5	-	-
	Corps spécifiques	Astronome	85	20	105	105,0	19,0	
		Astronome adjoint	85	30	115	114,0	26,1	
		Directeur d'études de l'EHESS	85	31	116	116,0	26,7	
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	101	37	138	138,0	26,8	
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	78	63	141	137,0	44,7	
		Maître de conférences de l'EHESS	42	29	71	69,5	40,8	
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	41	53	94	93,5	56,4	
		Physicien	29	7	36	36,0	19,4	
		Physicien adjoint	39	25	64	63,5	39,1	
		Professeur de l'École centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	11		11	11,0	0,0	
		Professeur de l'École centrale de Paris de 2 ^e cat.	6	1	7	7,0	14,3	
Professeur du Cnam		59	4	63	63,0	6,3		
Professeur du Collège de France		40	5	45	44,0	11,1		
Professeur du Muséum national d'histoire naturelle		50	26	76	76,0	34,2		
Sous-directeur de laboratoire des ENS		1		1	1,0	0,0		
Sous-directeur de laboratoire du Collège de France		1	1	1,0	100,0			
Total des corps spécifiques			752	332	1 084	1 075,5	30,6	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			1,5	0,9	1,2	-	-	
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	152	162	314	312,0	51,6		
Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré			152	162	314	312,0	51,6	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,3	0,5	0,4	-	-	
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Chargé d'enseignement d'EPS	6		6	6,0	0,0		
	Chef de travaux pratiques de l'Ensam	1		1	1,0	0,0		
	Professeur agrégé	4 012	2 960	6 972	6 961,5	42,5		
	Professeur certifié	2 246	2 383	4 629	4 628,0	51,5		
	Professeur de chaire supérieure	2		2	2,0	0,0		
	Professeur de l'Ensam	150	23	173	171,0	13,3		
	Professeur de lycée professionnel	180	127	307	307,0	41,4		
	Professeur d'enseignement général des collèges	4	2	6	6,0	33,3		
Professeur d'EPS	678	231	909	908,5	25,4			
Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré			7 279	5 726	13 005	12 991,0	44,0	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			14,1	16,2	14,9	-	-	
Filière éducation-orientation	Conseiller d'orientation psychologue	4	10	14	14,0	71,4		
	Conseiller principal d'éducation	13	18	31	31,0	58,1		
Total de la filière éducation-orientation			17	28	45	45,0	62,2	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,1	0,1	-	-	

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Total	Total ETP	Part des femmes (en %)	
Catégorie A	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	7	1	8	8,0	12,5	
		Inspecteur de l'Éducation nationale	9	5	14	14,0	35,7	
	Total de la filière d'inspection			16	6	22	22,0	27,3
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,0	-	-
	Filière administrative		Administrateur civil	2	4	6	6,0	66,7
			Administrateur ENESR	85	96	181	181,0	53,0
			Agent comptable de Crous	14	13	27	27,0	48,1
			Agent comptable d'EPCSCP	59	46	105	105,0	43,8
			Attaché d'administration de l'État	747	1 509	2 256	2 224,2	66,9
			Directeur de Crous	21	7	28	28,0	25,0
			Directeur général des services (SGEPES)	54	38	92	92,0	41,3
	Total de la filière administrative			982	1 713	2 695	2 663,2	63,6
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			1,9	4,9	3,1	-	-
	Filière des bibliothèques		Bibliothécaire	120	391	511	504,9	76,5
			Conservateur des bibliothèques	252	558	810	801,1	68,9
			Conservateur général des bibliothèques	48	51	99	99,0	51,5
	Total de la filière des bibliothèques			420	1 000	1 420	1 405,0	70,4
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,8	2,8	1,6	-	-
	Filière ITRF		Assistant-ingénieur	1 659	1 516	3 175	3 168,1	47,7
			Ingénieur de recherche	1 444	818	2 262	2 256,9	36,2
			Ingénieur d'études	3 377	3 491	6 868	6 846,3	50,8
	Total de la filière ITRF			6 480	5 825	12 305	12 271,3	47,3
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			12,5	16,5	14,1	-	-
Filière sociale et de santé		Conseiller technique de service social AE	2	50	52	51,8	96,2	
		Infirmier	11	286	297	272,0	96,3	
Total de la filière sociale et de santé			13	336	349	323,8	96,3	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	1,0	0,4	-	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie A			51 694	35 296	86 990	86 662,3	40,6	
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	619	3 294	3 913	3 774	84,2	
		Total de la filière administrative			619	3 294	3 913	3 774,0
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)			11,0	32,7	25,0	-	-
	Filière des bibliothèques		Bibliothécaire assistant spécialisé	324	1 070	1 394	1 369,3	76,8
			Total de la filière des bibliothèques			324	1 070	1 394
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)			5,8	10,6	8,9	-	-
	Filière ITRF		Technicien de recherche et formation	4 665	5 484	10 149	10 102,2	54,0
			Total de la filière ITRF			4 665	5 484	10 149
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)			83,1	54,5	64,7	-	-
	Filière sociale et de santé		Assistant de service social AE	6	213	219	204,4	97,3
Total de la filière sociale et de santé			6	213	219	204,4	97,3	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)			0,1	2,1	1,4	-	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie B			5 614	10 061	15 675	15 449,9	64,2	

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Total	Total ETP	Part des femmes (en %)	
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif (Adjenes)	851	7 466	8 317	7 927,0	89,8	
	Total de la filière administrative		851	7 466	8 317	7 927,0	89,8	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		10,3	40,5	31,2	-	-	
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	673	1 111	1 784	1 757,0	62,3	
	Total de la filière des bibliothèques		673	1 111	1 784	1 757,0	62,3	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		8,2	6,0	6,7	-	-	
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	6 632	9 794	16 426	16 249,8	59,6	
	Total de la filière ITRF		6 632	9 794	16 426	16 249,8	59,6	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		80,5	53,1	61,6	-	-	
	Filière technique	Adjoint technique des établissements	85	75	160	157,1	46,9	
	Total de la filière technique		85	75	160	157,1	46,9	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		1,0	0,4	0,6	-	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie C		Total général		8 241	18 446	26 687	26 090,9	69,1
Ensemble des effectifs		Total général		65 549	63 803	129 352	128 203,1	49,3

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Plus des 2/3 des agents titulaires de l'enseignement supérieur relèvent de la catégorie A : 80 % sont des personnels enseignants et un peu moins de 20 % des personnels BIATSS ; les catégories B et C (uniquement des BIATSS) représentent le 1/3 restant. Plus la catégorie statutaire est élevée et plus le taux de féminisation décroît (40,6 % en catégorie A et 69,1 % en catégorie C).

► Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par corps, branche d'activité professionnelle (BAP) et sexe

Tableau 1.9

Libellé long du corps	Sexe	BAP A	BAP B	BAP C	BAP D	BAP E	BAP F	BAP G	BAP J	BAP non spécifiée	Total
Ingénieur de recherche	Hommes	124	131	248	46	544	46	108	164	33	1 444
	Femmes	124	73	46	50	139	44	39	276	27	818
	Total des effectifs du corps	248	204	294	96	683	90	147	440	60	2 262
	Part des effectifs de la BAP/ Effectifs du corps (en %)	11,0	9,0	13,0	4,2	30,2	4,0	6,5	19,5	2,7	100,0
Ingénieur d'études	Hommes	165	178	499	97	1 315	297	304	433	89	3 377
	Femmes	318	147	78	132	408	595	115	1 630	68	3 491
	Total des effectifs du corps	483	325	577	229	1 723	892	419	2 063	157	6 868
	Part des effectifs de la BAP/ Effectifs du corps (en %)	7,0	4,7	8,4	3,3	25,1	13,0	6,1	30,0	2,3	100,0
Assistant ingénieur	Hommes	72	91	338	14	595	147	233	140	29	1 659
	Femmes	220	92	37	9	96	179	30	819	34	1 516
	Total des effectifs du corps	292	183	375	23	691	326	263	959	63	3 175
	Part des effectifs de la BAP/ Effectifs du corps (en %)	9,2	5,8	11,8	0,7	21,8	10,3	8,3	30,2	2,0	100,0
Technicien de recherche et formation	Hommes	276	204	876	17	1 011	537	1 072	414	258	4 665
	Femmes	715	251	71	15	136	387	112	3 615	182	5 484
	Total des effectifs du corps	991	455	947	32	1 147	924	1 184	4 029	440	10 149
	Part des effectifs de la BAP/ Effectifs du corps (en %)	9,8	4,5	9,3	0,3	11,3	9,1	11,7	39,7	4,3	100,0
Adjoint technique de recherche et formation	Hommes	343	142	285	1	97	404	4 171	442	747	6 632
	Femmes	666	219	29		21	360	2 726	5 077	696	9 794
	Total des effectifs du corps	1 009	361	314	1	118	764	6 897	5 519	1 443	16 426
	Part des effectifs de la BAP/ Effectifs du corps (en %)	6,1	2,2	1,9	0,0	0,7	4,7	42,0	33,6	8,8	100,0
Ensemble des effectifs		3 023	1 528	2 507	381	4 362	2 996	8 910	13 010	2 163	38 880
Part des effectifs de la BAP/Ensemble de la filière (en %)		7,8	3,9	6,4	1,0	11,2	7,7	22,9	33,5	5,6	100,0
Part des femmes de la BAP/Effectifs de la BAP (en %)		67,6	51,2	10,4	54,1	18,3	52,2	33,9	87,8	46,6	54,3

► Sources : bases et annuaires des personnels (dont RHSUPINFO pour le croisement avec les BAP non spécifiées)

► Libellés des branches d'activités professionnelles :

BAP A : Science du vivant ;

BAP B : Sciences chimiques sciences des matériaux ;

BAP C : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ;

BAP D : Sciences humaines et sociales ;

BAP E : Informatique, statistique et calcul scientifique ;

BAP F : Information, documentation, culture, communication, édition, TICE ;

BAP G : Patrimoine, logistique, prévention et restauration ;

BAP J : Gestion et pilotage.

La branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) concentre à elle seule le tiers des effectifs de la filière ITRF (33,5 %) ; vient ensuite la branche d'activité professionnelle « patrimoine, logistique, prévention et restauration » (BAP G) avec près de 23 %. Il est à noter que 5,6 % des agents ITRF ne peuvent être rattachés à une BAP en raison de l'absence de la spécification de celle-ci dans les systèmes d'information ministériels ; cependant ce taux se réduit d'année en année. Parmi les agents pour lesquels la BAP n'est pas spécifiée, près de 67 % sont des adjoints techniques de recherche et de formation.

La part des femmes d'une branche d'activité professionnelle à l'autre est très variable ; c'est encore dans la BAP J que le taux de féminisation est le plus important (87,8 %). Celui de la branche d'activité professionnelle « science du vivant » (BAP A) est aussi supérieur (67,6 %), la part moyenne des femmes étant de 54,3 % au sein de la filière ITRF. Le taux de féminisation le plus bas concerne la BAP C « sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique », avec seulement 10,4 % des effectifs.

Figure 1.7 - Le poids des effectifs de chaque BAP au sein de la filière ITRF (en %)

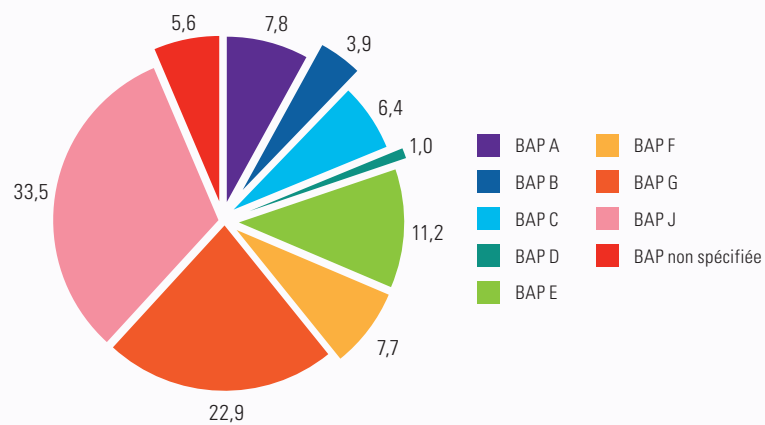
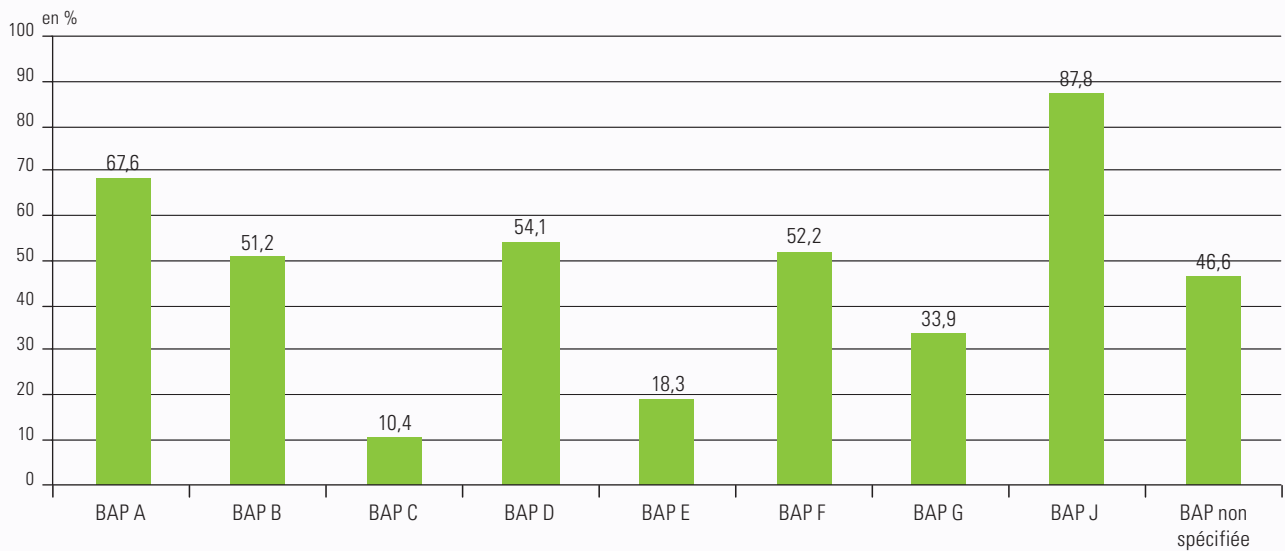


Figure 1.8 - Le taux de féminisation des BAP (en %)



► Effectifs des personnels enseignants-chercheurs titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe

Tableau 1.10

Filière	Sexe	Droit et Science politique	Sciences économiques et de gestion	Langues et Littératures	Sciences humaines	Mathématiques et Informatique	Physique
Filière universitaire	Hommes	2 195	2 273	2 439	3 648	5 160	1 895
	Femmes	1 580	1 565	3 660	2 870	1 486	534
	Total des effectifs de la filière	3 775	3 838	6 099	6 518	6 646	2 429
	Part des effectifs de la discipline/Effectifs de la filière (en %)	7,7	7,8	12,4	13,2	13,5	4,9
Filière hospitalo-universitaire	Hommes						
	Femmes						
	Total des effectifs de la filière	0	0	0	0	0	0
	Part des effectifs de la discipline/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Corps spécifiques	Hommes						
	Femmes						
	Total des effectifs de la filière	0	0	0	0	0	0
	Part des effectifs de la discipline/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble des effectifs		3 775	3 838	6 099	6 518	6 646	2 429
Part des effectifs de la discipline/Ensemble des effectifs (en %)		6,6	6,8	10,7	11,5	11,7	4,3
Part des femmes de la discipline/Effectifs de la discipline (en %)		41,9	40,8	60,0	44,0	22,4	22,0

► Sources : bases et annuaires des personnels. Les 8 agents cités en médecine dans la filière universitaire sont des assistants de l'enseignement supérieur de discipline médicale.

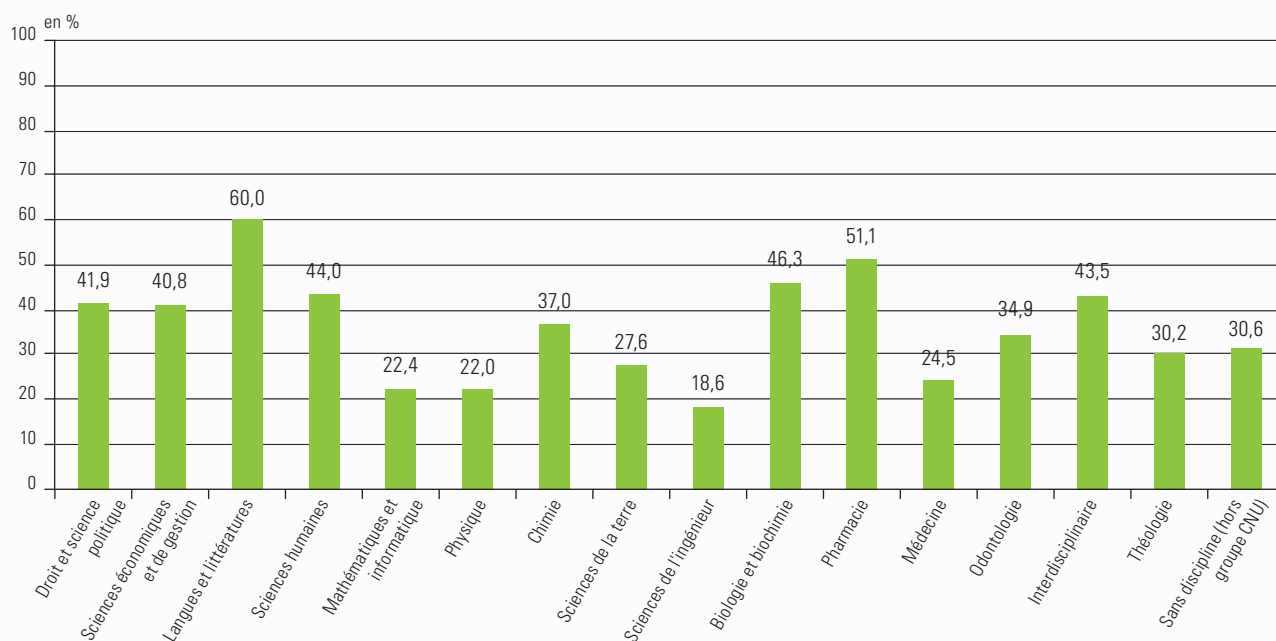
La filière universitaire est largement majoritaire avec 86,6 % d'enseignants chercheurs, suivie de la filière hospitalo-universitaire avec 11,5 % et des corps spécifiques avec à peine 2 %.

Les effectifs sont très variables d'une discipline à l'autre, les « Sciences de l'ingénieur » (14,2 %) et les « Mathématiques et Informatique » (13,5 %) étant les 2 groupes de la filière universitaire les plus importants et la « Théologie » (0,1 %) le plus petit. Dans la filière hospitalo-universitaire, la médecine regroupe 87 % des effectifs.

Les femmes sont bien représentées en « Langues et Littératures » avec un taux de 60 % ou en « Pharmacie » avec un taux dépassant les 51 % ; elles le sont beaucoup moins en « Physique », en « Mathématiques et Informatique », en « Sciences de l'ingénieur » ou en « Médecine », avec des taux avoisinant les 20 %.

Chimie	Sciences de la terre	Sciences de l'ingénieur	Biologie et Biochimie	Pharmacie	Médecine	Odontologie	Interdisciplinaire	Théologie	Sans discipline (hors groupe CNU)	Total
2 038	955	5 670	2 393	682	3		1 363	37	2	30 753
1 197	364	1 294	2 064	772	5		1 048	16		18 455
3 235	1 319	6 964	4 457	1 454	8	0	2 411	53	2	49 208
6,6	2,7	14,2	9,1	3,0	0,0	0,0	4,9	0,1	0,0	100,0
				185	4 300	345				4 830
				134	1 394	185				1 713
0	0	0	0	319	5 694	530	0	0	0	6 543
0,0	0,0	0,0	0,0	4,9	87,0	8,1	0,0	0,0	0,0	100,0
									752	752
									332	332
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 084	1 084
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
3 235	1 319	6 964	4 457	1 773	5 702	530	2 411	53	1 086	56 835
5,7	2,3	12,3	7,8	3,1	10,0	0,9	4,2	0,1	1,9	100,0
37,0	27,6	18,6	46,3	51,1	24,5	34,9	43,5	30,2	30,6	36,1

Figure 1.9 - Le taux de féminisation des disciplines CNU (en %)



► Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et par filière, ventilés par sexe

Tableau 1.11

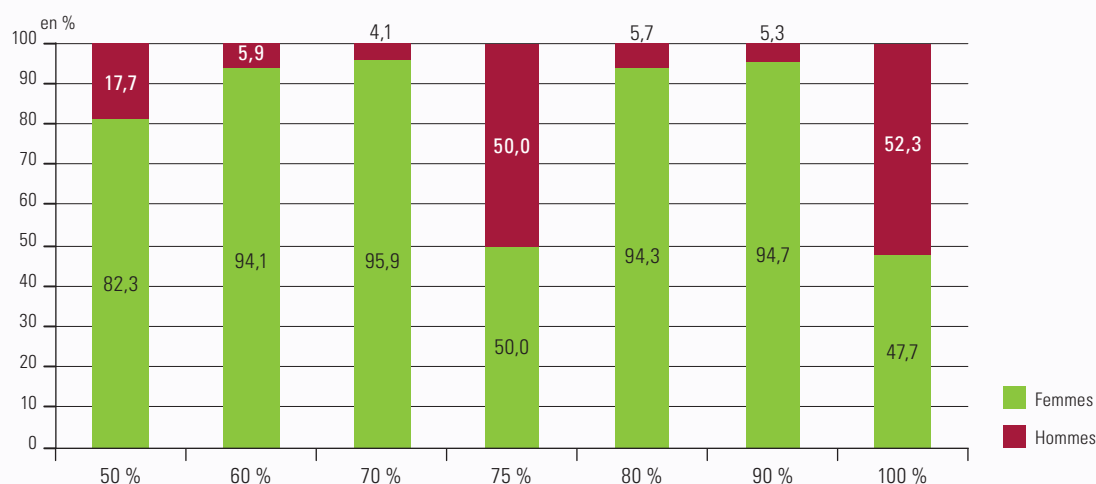
Quotité de service	Sexe	Filière universitaire	Filière hospitalo-universitaire	Corps spécifiques	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Filière enseignante des corps du 2 nd degré
50 %	Hommes	64	1	9	1	16
	Femmes	329	1	8	2	12
	Total des effectifs	393	2	17	3	28
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,8	0,0	1,6	1,0	0,2
60 %	Hommes					
	Femmes					
	Total des effectifs	0	0	0	0	0
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
70 %	Hommes					
	Femmes					
	Total des effectifs	0	0	0	0	0
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
75 %	Hommes				1	
	Femmes				1	
	Total des effectifs	0	0	0	2	0
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0
80 %	Hommes					
	Femmes					
	Total des effectifs	0	0	0	0	0
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
90 %	Hommes					
	Femmes					
	Total des effectifs	0	0	0	0	0
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
100 %	Hommes	30 689	4 829	743	150	7 263
	Femmes	18 126	1 712	324	159	5 714
	Total des effectifs	48 815	6 541	1 067	309	12 977
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	99,2	100,0	98,4	98,4	99,8
Ensemble des effectifs		49 208	6 543	1 084	314	13 005

► Sources : bases et annuaires des personnels.

96,3 % des personnels titulaires, toutes filières confondues, exercent leurs fonctions à temps plein. 2,5 % les exercent à 80 % et ce sont en grande majorité des agents BIATSS, notamment des filières administrative et ITRF. Si les femmes ne représentent qu'un peu moins de 48 % des effectifs exerçant leurs fonctions à temps plein, elles dépassent le plus souvent les 90 % des effectifs exerçant à temps partiel.

Filière éducation-orientation	Filière d'inspection	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Filière technique	Total	Part par sexe (en %)
		14	1	22			128	17,7
		142	16	63	19	3	595	82,3
0	0	156	17	85	19	3	723	100,0
0,0	0,0	1,0	0,4	0,2	3,3	1,9	0,6	-
		3		5			8	5,9
		78	16	20	13		127	94,1
0	0	81	16	25	13	0	135	100,0
0,0	0,0	0,5	0,3	0,1	2,3	0,0	0,1	-
		2		2			4	4,1
		60	10	21	2		93	95,9
0	0	62	10	23	2	0	97	100,0
0,0	0,0	0,4	0,2	0,1	0,4	0,0	0,1	-
							1	50,0
							1	50,0
0	0	0	0	0	0	0	2	100,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
		72	30	83		2	187	5,7
		1 924	193	833	112	5	3 067	94,3
0	0	1 996	223	916	112	7	3 254	100,0
0,0	0,0	13,4	4,8	2,4	19,7	4,4	2,5	-
		10	8	10			28	5,3
		316	34	131	21		502	94,7
0	0	326	42	141	21	0	530	100,0
0,0	0,0	2,2	0,9	0,4	3,7	0,0	0,4	-
17	16	2 351	1 378	17 655	19	83	65 193	52,3
28	6	9 953	2 912	20 035	382	67	59 418	47,7
45	22	12 304	4 290	37 690	401	150	124 611	100,0
100,0	100,0	82,4	93,3	96,9	70,6	93,8	96,3	-
45	22	14 925	4 598	38 880	568	160	129 352	-

Figure 1.10 - La répartition des effectifs par quotité de service selon le sexe



► Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et ventilés par catégorie statutaire et par sexe

Tableau 1.12

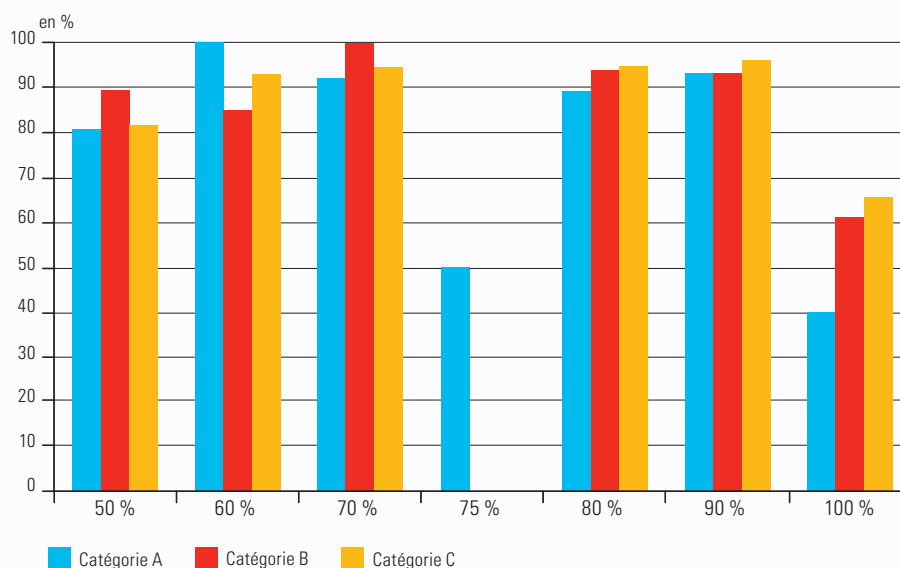
Quotité de service	Catégorie A				Catégorie B			
	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)
50 % – Part des effectifs/	92	380	472	80,5	2	50	52	96,2
Ensemble des effectifs (en %)	0,2	1,1	0,5	-	0,0	0,5	0,3	-
60 % – Part des effectifs/		20	20	100,0	4	36	40	90,0
Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,1	0,0	-	0,1	0,4	0,3	-
70 % – Part des effectifs/	1	12	13	92,3		25	25	100,0
Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,2	0,2	-
75 % – Part des effectifs/	1	1	2	50,0	0	0	0	0,0
Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	-
80 % – Part des effectifs/	38	319	357	89,4	46	757	803	94,3
Ensemble des effectifs (en %)	0,1	0,9	0,4	-	0,8	7,5	5,1	-
90 % – Part des effectifs/	5	74	79	93,7	10	140	150	93,3
Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,2	0,1	-	0,2	1,4	1,0	-
100 % – Part des effectifs/	51 557	34 490	86 047	40,1	5 552	9 053	14 605	62,0
Ensemble des effectifs (en %)	99,7	97,7	98,9	-	98,9	90,0	93,2	-
Ensemble des effectifs	51 694	35 296	86 990	40,6	5 614	10 061	15 675	64,2
Part des temps partiel/Effectifs de la cat. stat. (en %)	0,2	0,9	1,1	-	0,4	6,4	6,8	-

► Sources : bases et annuaires des personnels.

Plus la catégorie statutaire est élevée, plus la part des effectifs à temps partiel diminue (10,2 % des effectifs de la catégorie C exercent à temps partiel alors qu'ils ne

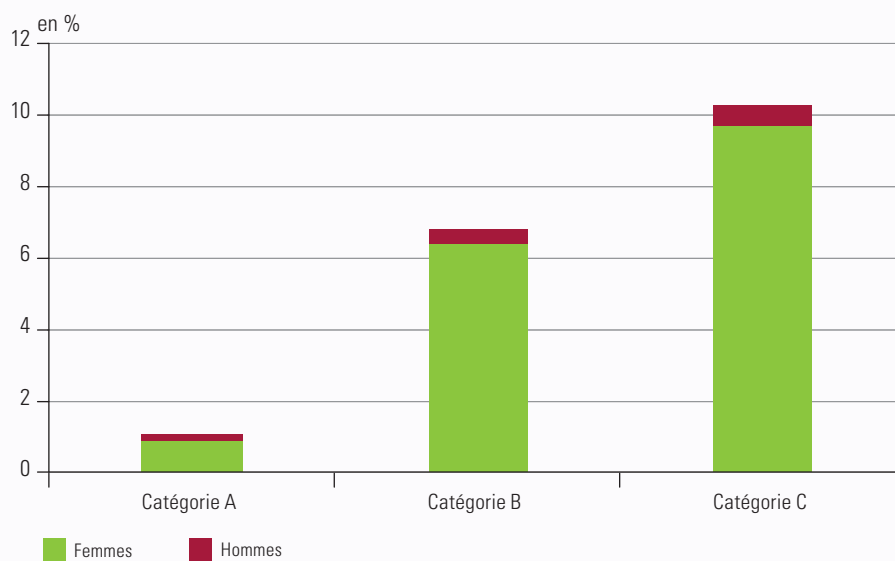
sont que 1,1 % en catégorie A). La part des femmes exerçant à temps partiel est largement majoritaire quelle que soit la catégorie.

Figure 1.11 - Le taux de féminisation par quotité de service selon la catégorie statutaire



Catégorie C				Total général
Hommes	Femmes	S/ Total	Part des femmes (en %)	
34	165	199	82,9	723
0,4	0,9	0,7	-	0,6
4	71	75	94,7	135
0,0	0,4	0,3	-	0,1
3	56	59	94,9	97
0,0	0,3	0,2	-	0,1
0	0	0	0,0	2
0,0	0,0	0,0	-	0,0
103	1 991	2 094	95,1	3 254
1,2	10,8	7,8	-	2,5
13	288	301	95,7	530
0,2	1,6	1,1	-	0,4
8 084	15 875	23 959	66,3	124 611
98,1	86,1	89,8	-	96,3
8 241	18 446	26 687	69,1	129 352
0,6	9,6	10,2	-	3,7

Figure 1.12 - La part des agents à temps partiel par sexe selon la catégorie statutaire



Par sexe et tranche d'âge

► L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges

Tableau 1.13

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels enseignants	49 ans	46 ans 10 mois	48 ans 2 mois
Personnels BIATSS	46 ans 1 mois	46 ans 8 mois	46 ans 5 mois
Ensemble des effectifs	48 ans 1 mois	46 ans 9 mois	47 ans 5 mois

► Sources : bases et annuaires des personnels.

Tableau 1.14

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels enseignants	48 ans 2 mois	45 ans 10 mois	47 ans 3 mois
Personnels BIATSS	45 ans 6 mois	46 ans 4 mois	45 ans 9 mois
Ensemble des effectifs	47 ans 4 mois	46 ans 1 mois	46 ans 9 mois

► Sources : bases et annuaires des personnels.

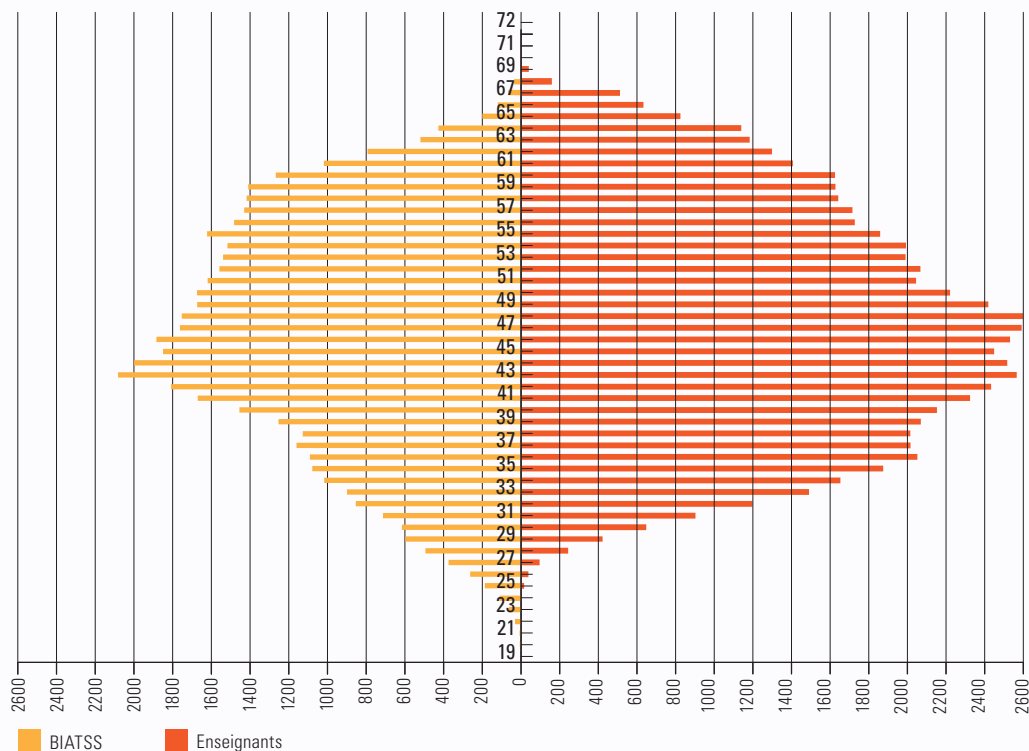
L'âge moyen chez les personnels enseignants (48 ans 2 mois) est supérieur à celui des personnels BIATSS (46 ans 5 mois).

Toutefois, l'âge moyen des femmes est très proche chez les enseignants et les BIATSS (autour de 46 ans 9 mois).

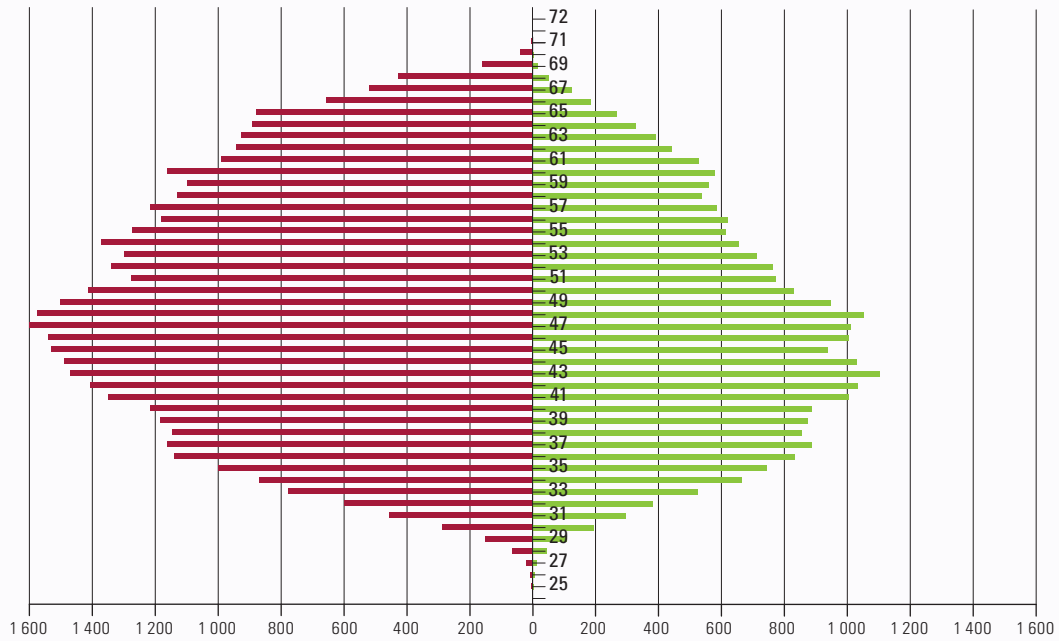
Le constat est sensiblement le même pour l'âge médian.

Figure 1.13

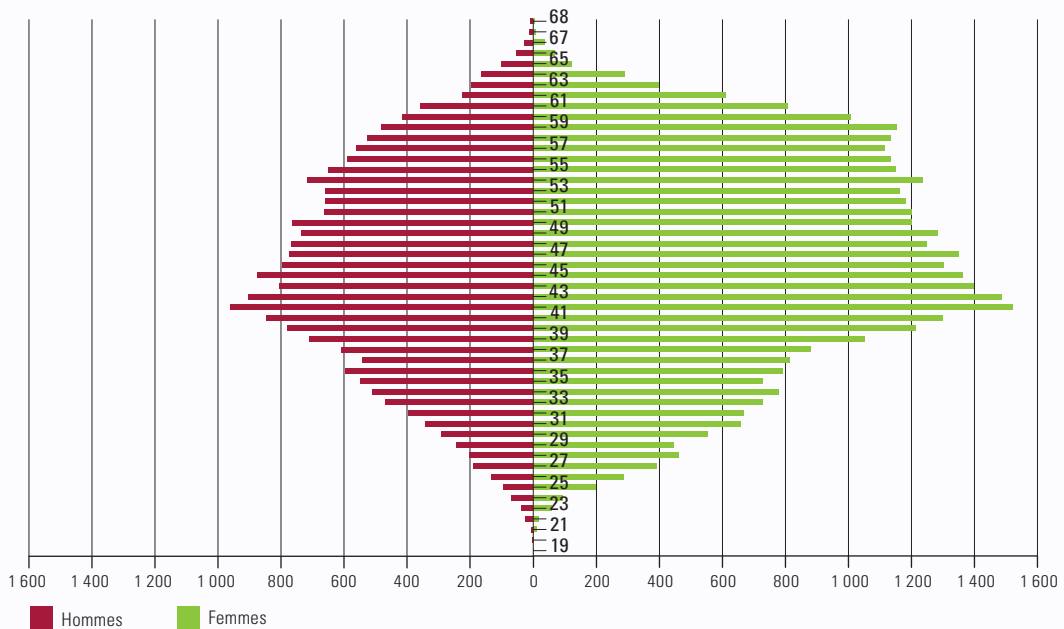
a. Pyramide des âges des personnels enseignants et BIATSS



b. Pyramide des âges des personnels enseignant selon le sexe



c. Pyramide des âges des personnels BIATSS selon le sexe



► L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges

Tableau 1.15

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie A	48 ans 6 mois	46 ans 9 mois	47 ans 10 mois
Catégorie B	45 ans 7 mois	46 ans	45 ans 10 mois
Catégorie C	46 ans 10 mois	47 ans 1 mois	47 ans
Ensemble des effectifs	48 ans 1 mois	46 ans 9 mois	47 ans 5 mois

► Sources : bases et annuaires des personnels.

Tableau 1.16

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie A	47 ans 7 mois	45 ans 9 mois	46 ans 10 mois
Catégorie B	44 ans 10 mois	45 ans 3 mois	45 ans 1 mois
Catégorie C	47 ans 1 mois	47 ans 2 mois	47 ans 2 mois
Ensemble des effectifs	47 ans 4 mois	46 ans 1 mois	46 ans 9 mois

► Sources : bases et annuaires des personnels.

C'est en catégorie A que l'âge moyen est le plus élevé (47 ans 10 mois), sachant que plus de 80 % des agents de cette catégorie sont des personnels enseignants. Et c'est en catégorie B qu'il est le plus bas (45 ans et 10 mois).

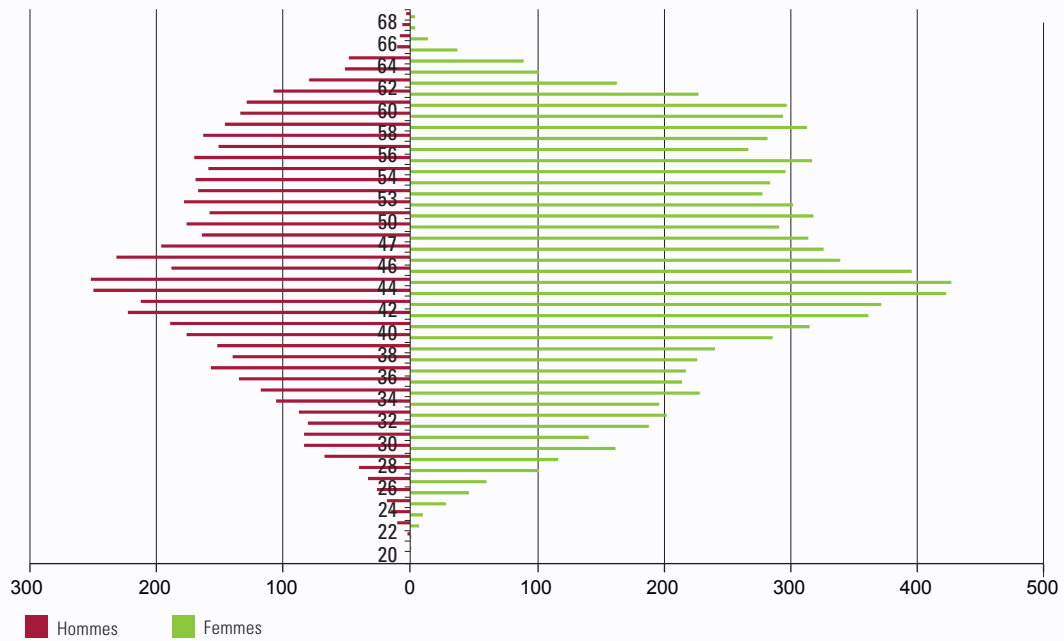
Le constat est un peu différent pour l'âge médian, qui est le plus élevé en catégorie C.

Figure 1.14

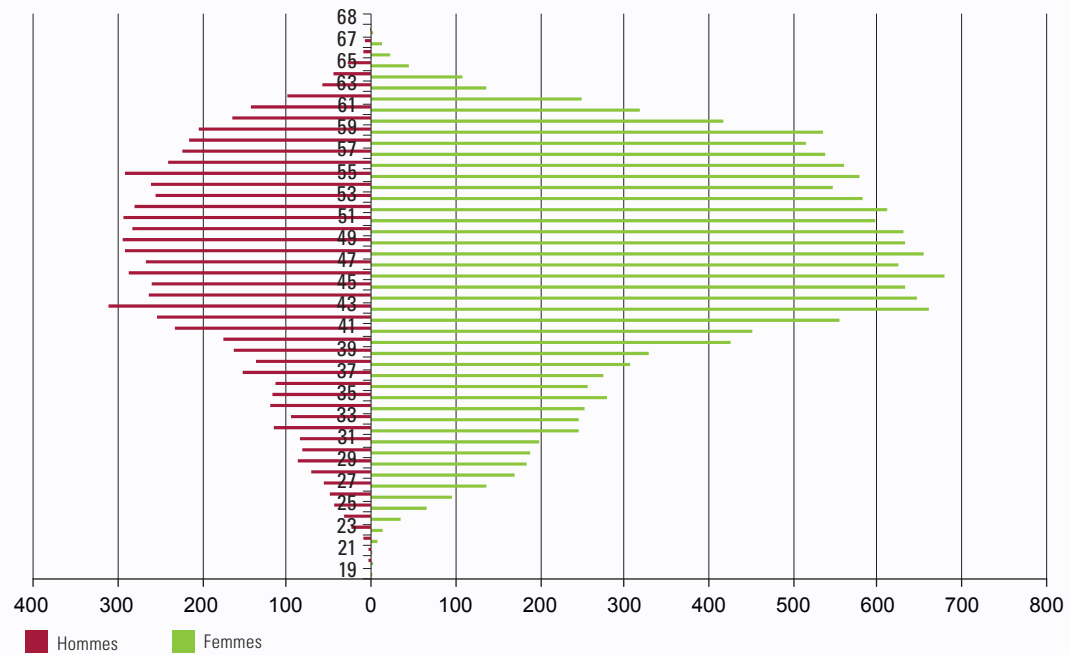
a. Pyramide des âges des personnels de catégorie A



b. Pyramide des âges des personnels de catégorie B



c. Pyramide des âges des personnels de catégorie C



Par tranche d'âge

► Effectifs des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière, corps et tranche d'âge

Figure 1.15 - La répartition par tranche d'âge des agents titulaires

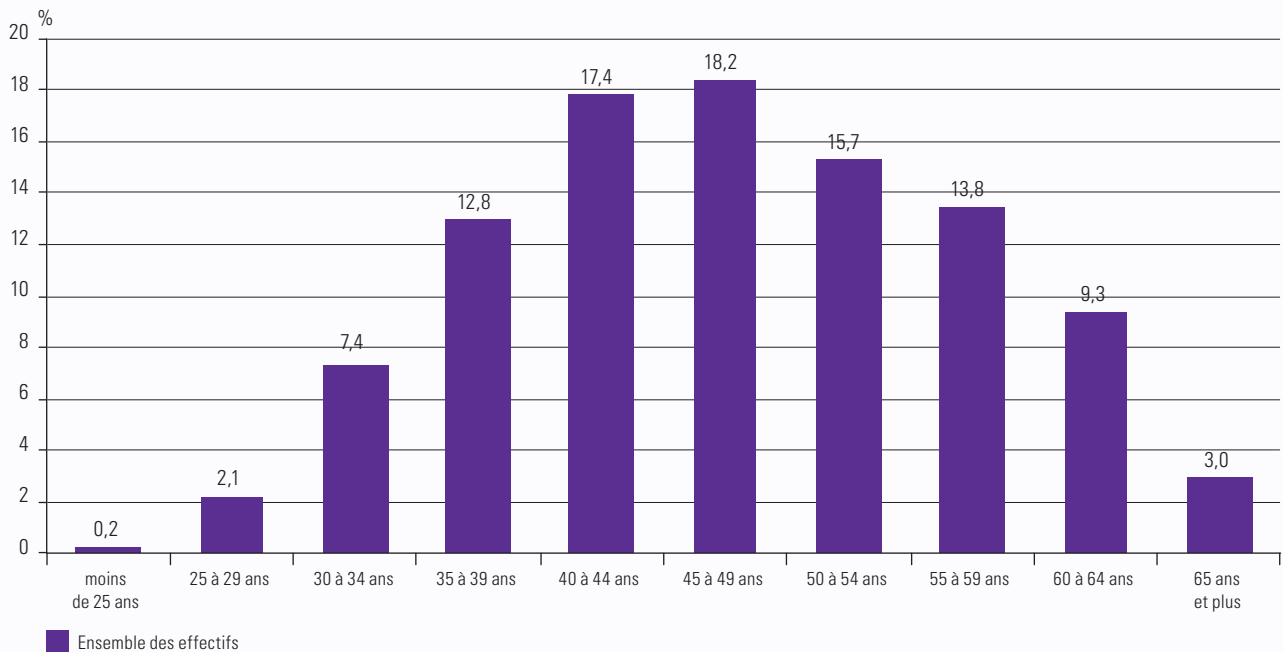


Figure 1.16 - Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la tranche d'âge

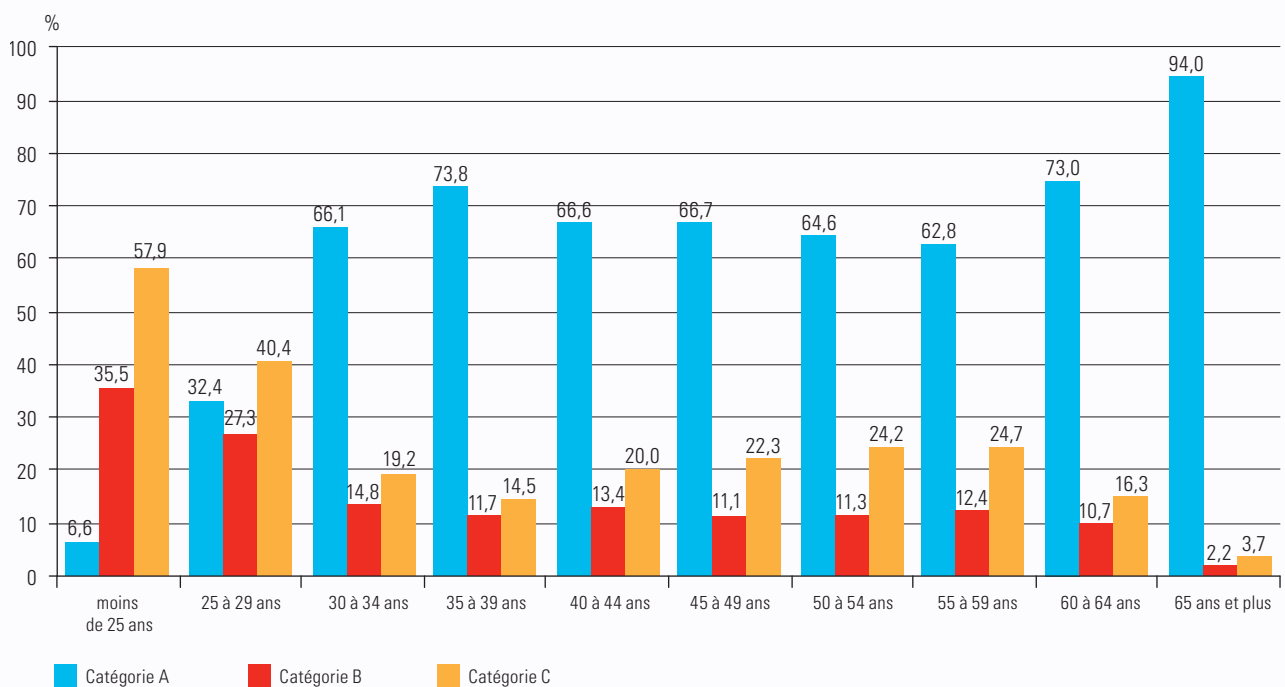


Tableau 1.17

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Total	
Catégorie A	Filière universitaire	Assistant de l'enseignement supérieur							1	7	13	5	26	
		Assistant non agrégé et assimilé								1	1	1	3	
		Maître de conférences des universités		235	3 801	7 267	6 937	6 080	4 172	2 693	2 072	704	33 961	
		Maître-assistant									1		1	
		Professeur des universités		1	61	497	1 849	3 236	3 166	2 687	2 258	1 462	15 217	
	Total de la filière universitaire			0	236	3 862	7 764	8 786	9 316	7 339	5 388	4 345	2 172	49 208
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	27,1	60,7	63,4	58,6	59,4	55,8	48,0	49,3	59,5	56,6
	Filière hospitalo-universitaire	Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.			10	30	34	33	23	6	4	4	4	144
		Maître de conf. des univ.- praticien hosp. des CSERD			15	61	51	51	55	85	45	35	35	398
		Maître de conférences des univ.- praticien hospitalier			35	315	323	231	153	132	192	119	119	1 500
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques				2	9	28	41	42	30	23	23	175
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD				2	3	14	26	39	21	26	26	131
		Professeur des universités-praticien hospitalier				53	286	640	946	873	753	643	643	4 194
		Professeur du 1 ^{er} grade de chirurgie dentaire odonto.											1	1
	Total de la filière hospitalo-universitaire			0	0	60	463	706	997	1 244	1 177	1 045	851	6 543
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,9	3,8	4,7	6,4	9,5	10,5	11,9	23,3	7,5
	Corps spécifiques	Astronome					9	15	22	25	15	19	19	105
		Astronome adjoint			14	29	30	21	13	4	1	3	3	115
		Directeur d'études de l'EHESS					3	9	19	27	26	32	32	116
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO				2	7	20	15	31	32	31	31	138
Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle			1	22	33	26	18	19	13	5	4	4	141	
Maître de conférences de l'EHESS					11	17	13	10	5	7	8	8	71	
Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO				3	19	18	23	11	6	7	7	7	94	
Physicien						2	6	7	8	8	5	5	36	
Physicien adjoint				9	21	22	4	4	3	1			64	
Professeur de l'École centrale de Paris de 1 ^{re} cat.						2	1		3	3	2	2	11	
Professeur de l'École centrale de Paris de 2 ^e cat.							3	2		1		1	7	
Professeur du Cnam						1	4	12	8	25	13	13	63	
Professeur du Collège de France								2	3	8	9	23	45	
Professeur du Muséum national d'histoire naturelle							7	10	18	14	19	8	76	
Sous-directeur de laboratoire des ENS									1				1	
Sous-directeur de laboratoire du Collège de France										1		1		
Total des corps spécifiques			0	1	48	115	147	148	154	156	159	156	1 084	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,1	0,8	0,9	1,0	0,9	1,2	1,4	1,8	4,3	1,2	

Tableau 1.17 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Total	
Catégorie A	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles		1	7	17	41	26	91	117	13	1	314	
	Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré			0	1	7	17	41	26	91	117	13	1	314
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,7	1,0	0,1	0,0	0,4
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré		Chargé d'enseignement d'EPS							1	5			6
			Chef de travaux pratiques de l'Ensam										1	1
			Professeur agrégé		141	526	826	1 178	1 301	1 074	1 085	756	85	6 972
			Professeur certifié	0	22	189	447	679	869	783	835	706	99	4 629
			Professeur de chaire supérieure								1	1		2
			Professeur de l'Ensam						30	24	56	58	5	173
			Professeur de lycée professionnel		1	14	34	71	50	46	55	35	1	307
			Professeur d'enseignement général des collèges								3	2	1	
			Professeur d'EPS		6	35	103	121	156	157	188	138	5	909
	Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré			0	170	764	1 410	2 049	2 406	2 085	2 228	1 696	197	13 005
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	19,5	12,0	11,5	13,7	15,3	15,9	19,8	19,3	5,4	14,9
	Filière éducation-orientation		Conseiller d'orientation psychologue				1	3	1	3	4	2		14
			Conseiller principal d'éducation			1	3	10	3	5	8	1		31
		Total de la filière éducation-orientation			0	0	1	4	13	4	8	12	3	0
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
	Filière d'inspection		Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional						2	2	2	1	1	8
			Inspecteur de l'Éducation nationale						1	1	9	2	1	14
		Total de la filière d'inspection			0	0	0	0	0	3	3	11	3	2
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
	Filière administrative		Administrateur civil					1	2	1	1	1		6
			Administrateur ENESR				8	43	27	38	37	28		181
			Agent comptable de Crous				3	8	6	2	6	2		27
			Agent comptable d'EPCSCP				1	11	24	33	23	12	1	105
			Attaché d'administration de l'État	1	47	151	273	440	359	324	387	263	11	2 256
		Directeur de Crous				1	1	3	8	7	8		28	
		Directeur général des services (SGEPES)				4	19	17	15	21	15	1	92	
Total de la filière administrative			1	47	151	290	523	438	421	482	329	13	2 695	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			5,9	5,4	2,4	2,4	3,5	2,8	3,2	4,3	3,7	0,4	3,1	
Filière des bibliothèques		Bibliothécaire	3	22	51	77	100	73	63	75	44	3	511	
		Conservateur des bibliothèques	1	43	88	131	142	140	94	90	75	6	810	
		Conservateur général des bibliothèques				1	4	13	19	29	31	2	99	
Total de la filière des bibliothèques			4	65	139	209	246	226	176	194	150	11	1 420	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			23,5	7,5	2,2	1,7	1,6	1,4	1,3	1,7	1,7	0,3	1,6	
Filière ITRF		Assistant-ingénieur	8	142	397	519	651	509	379	339	209	22	3 175	
		Ingénieur de recherche		10	115	284	406	444	364	314	250	75	2 262	
		Ingénieur d'études	4	195	802	1 141	1 389	1 123	812	695	558	149	6 868	
Total de la filière ITRF			12	347	1 314	1 944	2 446	2 076	1 555	1 348	1 017	246	12 305	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			70,6	39,9	20,7	15,9	16,3	13,2	11,8	12,0	11,5	6,7	14,1	

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Catégorie A	Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE			1	3	4	11	8	16	9		52
		Infirmier		3	15	19	24	45	57	96	38		297
	Total de la filière sociale et de santé		0	3	16	22	28	56	65	112	47	0	349
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,3	0,3	0,2	0,2	0,4	0,5	1,0	0,5	0,0	0,4
Ensemble des effectifs de la catégorie A			17	870	6 362	12 238	14 985	15 696	13 141	11 225	8 807	3 649	86 990
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	13	156	303	453	759	629	612	655	328	5	3 913
	Total de la filière administrative		13	156	303	453	759	629	612	655	328	5	3 913
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		14,1	21,3	21,3	23,4	25,3	24,1	26,7	29,5	25,5	5,8	25,0
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	6	68	142	226	327	241	151	154	78	1	1 394
	Total de la filière des bibliothèques		6	68	142	226	327	241	151	154	78	1	1 394
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		6,5	9,3	10,0	11,7	10,9	9,3	6,6	6,9	6,1	1,2	8,9
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	71	502	958	1 229	1 890	1 711	1 488	1 370	851	79	10 149
	Total de la filière ITRF		71	502	958	1 229	1 890	1 711	1 488	1 370	851	79	10 149
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		77,2	68,5	67,4	63,6	62,9	65,7	64,9	61,7	66,2	91,9	64,7
	Filière sociale et de santé	Assistant de service social des adm. de l'Etat	2	7	19	24	27	24	43	43	29	1	219
Total de la filière sociale et de santé		2	7	19	24	27	24	43	43	29	1	219	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		2,2	1,0	1,3	1,2	0,9	0,9	1,9	1,9	2,3	1,2	1,4	
Ensemble des effectifs de la catégorie B			92	733	1 422	1 932	3 003	2 605	2 294	2 222	1 286	86	15 675
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif (Adjaenes)	29	290	548	737	1 443	1 623	1 529	1 444	651	23	8 317
	Total de la filière administrative		29	290	548	737	1 443	1 623	1 529	1 444	651	23	8 317
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		19,3	26,7	29,7	30,6	32,0	31,0	31,1	32,7	33,1	15,9	31,2
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	5	48	110	190	435	393	275	213	103	12	1 784
	Total de la filière des bibliothèques		5	48	110	190	435	393	275	213	103	12	1 784
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		3,3	4,4	6,0	7,9	9,7	7,5	5,6	4,8	5,2	8,3	6,7
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	116	748	1 186	1 478	2 610	3 179	3 064	2 728	1 208	109	16 426
	Total de la filière ITRF		116	748	1 186	1 478	2 610	3 179	3 064	2 728	1 208	109	16 426
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		77,3	68,9	64,3	61,3	57,9	60,7	62,3	61,7	61,4	75,2	61,6
	Filière technique	Adjoint technique des établissements				6	16	43	50	37	7	1	160
Total de la filière technique		0	0	0	6	16	43	50	37	7	1	160	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		0,0	0,0	0,0	0,2	0,4	0,8	1,0	0,8	0,4	0,7	0,6	
Ensemble des effectifs de la catégorie C			150	1 086	1 844	2 411	4 504	5 238	4 918	4 422	1 969	145	26 687
Total général des effectifs			259	2 689	9 628	16 581	22 492	23 539	20 353	17 869	12 062	3 880	129 352

► Sources : bases et annuaires des personnels.

Toutes catégories statutaires confondues, les 2 tranches d'âge qui comptent le plus d'effectifs sont celles des 40 à 44 ans (17,4 %) et 45 à 49 ans (18,2 %). Ce constat est le même pour la catégorie A comme pour la catégorie B. En revanche, en catégorie C, les 2 tranches d'âge comptant le plus d'effectifs sont les 45 à 49 ans (19,6 %) et 50 à 54 ans (18,4 %).

Si les agents de moins de 25 ans sont essentiellement des agents de catégorie B et C, au-delà de 60 ans, ils sont pour plus de 78 % des agents de catégorie A et même atteignent les 94 % au-delà de 65 ans.

► Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par branche d'activité professionnelle (BAP) et tranche d'âge

Tableau 1.18

BAP	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Total
BAP A	42	214	348	430	552	459	390	340	218	30	3 023
BAP B	15	105	204	227	294	242	159	150	104	28	1 528
BAP C	13	111	262	352	474	440	333	294	198	30	2 507
BAP D		15	34	58	56	68	54	34	39	23	381
BAP E	10	137	447	798	890	755	579	448	263	35	4 362
BAP F	5	110	294	377	603	531	423	348	266	39	2 996
BAP G	68	313	443	607	1 333	1 751	1 886	1 718	735	56	8 910
BAP J	31	543	1 301	1 612	2 411	2 338	1 905	1 730	1 015	124	13 010
BAP non spécifiée	15	49	125	190	333	382	378	384	238	69	2 163
Ensemble des effectifs	199	1 597	3 458	4 651	6 946	6 966	6 107	5 446	3 076	434	38 880
Part des effectifs de la tranche d'âge (en %)	0,5	4,1	8,9	12,0	17,9	17,9	15,7	14,0	7,9	1,1	100,0

► Sources : bases et annuaires des personnels (dont RHSUPINFO pour le croisement avec les BAP non spécifiées).

► Libellés des branches d'activités professionnelles : BAP A - Science du vivant ; BAP B - Sciences chimiques sciences des matériaux ; BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; BAP D - Sciences humaines et sociales ; BAP E - Informatique, statistique et calcul scientifique ; BAP F - Information, documentation, culture, communication, édition, TICE ; BAP G - Patrimoine, logistique, prévention et restauration ; BAP J - Gestion et pilotage

Les deux tranches d'âge les mieux représentées au sein de la population des agents titulaires de la filière ITRF sont celles des 40/44 ans et 45/49 ans, qui concentrent près de 36 % des effectifs de la filière ; les 55 ans et plus constituent 23 % des effectifs.

► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par discipline (groupe CNU) et tranche d'âge

Tableau 1.19

Discipline (groupe CNU)	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Droit et science politique	13	317	572	780	715	445	320	363	250	3 775
Sciences économiques et de gestion	20	356	591	735	726	504	356	337	213	3 838
Langues et littératures	1	239	729	890	1 056	978	935	905	366	6 099
Sciences humaines	14	360	845	1 050	1 211	1 009	890	748	391	6 518
Mathématiques et informatique	76	767	1 156	1 129	1 157	970	672	497	222	6 646
Physique	12	174	456	491	504	352	235	133	72	2 429
Chimie	16	321	610	677	741	434	206	139	91	3 235
Sciences de la terre	6	124	249	266	242	188	112	83	49	1 319
Sciences de l'ingénieur	55	728	1 181	1 206	1 377	1 124	719	425	149	6 964
Biologie et biochimie	11	208	793	909	960	731	436	271	138	4 457
Pharmacie	5	109	294	314	284	250	196	202	119	1 773
Médecine	0	35	368	609	871	1 099	1 007	948	765	5 702
Odontologie		15	63	54	65	81	124	66	62	530
Interdisciplinaire	7	169	317	376	396	408	343	265	130	2 411
Théologie			3	6	8	10	14	6	6	53
Sans discipline (hors groupe CNU)	1	48	115	147	148	154	156	161	156	1 086
Ensemble des effectifs	237	3 970	8 342	9 639	10 461	8 737	6 721	5 549	3 179	56 835
Part des effectifs de la tranche d'âge (en %)	0,4	7,0	14,7	17,0	18,4	15,4	11,8	9,8	5,6	100,0

► Sources : bases et annuaires des personnels.

Les deux tranches d'âge les mieux représentées au sein de la population des enseignants-chercheurs titulaires sont celles des 40/44 ans et 45/49 ans (plus de 35 % des effectifs) ; on note cependant quelques exceptions comme en médecine où les deux tranches d'âge comptant le plus d'effectifs sont celles des 50/54 et 55/59 ans.

Les 65 ans et plus concernent encore plus de 5 % des effectifs.

► Effectifs des agents titulaires BIATSS répartis par quotité de service et ventilés par sexe et tranche d'âge

Tableau 1.20

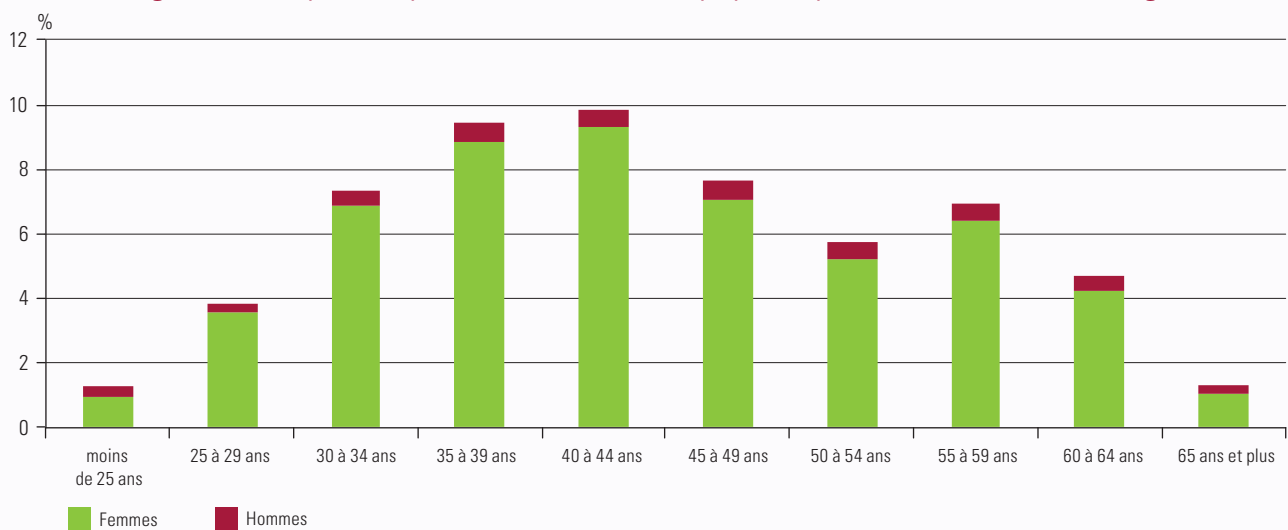
Tranche d'âge	Sexe/Quotité de service	50%	60%	70%	80%	90%	100%	Total	Part des agents à temps partiel (en %)
moins de 25 ans	Hommes				1		129	130	0,4
	Femmes	1		1			127	129	0,8
	Total des effectifs	1	0	1	1	0	256	259	1,2
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	100,0	-	100,0	0,0	-	49,6	-	-
25 à 29 ans	Hommes				3		783	786	0,1
	Femmes			1	82	3	1 409	1 495	3,8
	Total des effectifs	0	0	1	85	3	2 192	2 281	3,9
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	-	-	100,0	96,5	100,0	64,3	-	-
30 à 34 ans	Hommes	1		1	14	2	1 755	1 773	0,4
	Femmes	9	11	9	296	15	2 773	3 113	7,0
	Total des effectifs	10	11	10	310	17	4 528	4 886	7,3
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	90,0	100,0	90,0	95,5	88,2	61,2	-	-
35 à 39 ans	Hommes	4			27	1	2 746	2 778	0,5
	Femmes	32	8	11	482	64	3 433	4 030	8,8
	Total des effectifs	36	8	11	509	65	6 179	6 808	9,2
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	88,9	100,0	100,0	94,7	98,5	55,6	-	-
40 à 44 ans	Hommes	7	1	1	45	4	4 060	4 118	0,5
	Femmes	46	24	23	763	134	5 642	6 632	9,2
	Total des effectifs	53	25	24	808	138	9 702	10 750	9,7
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	86,8	96,0	95,8	94,4	97,1	58,2	-	-
45 à 49 ans	Hommes	8	2	2	36	6	3 872	3 926	0,5
	Femmes	55	18	13	561	106	5 960	6 713	7,1
	Total des effectifs	63	20	15	597	112	9 832	10 639	7,6
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	87,3	90,0	86,7	94,0	94,6	60,6	-	-
50 à 54 ans	Hommes	4	2		28	9	3 354	3 397	0,5
	Femmes	36	21	12	365	63	5 535	6 032	5,3
	Total des effectifs	40	23	12	393	72	8 889	9 429	5,7
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	90,0	91,3	100,0	92,9	87,5	62,3	-	-
55 à 59 ans	Hommes	8	2		23	6	2 933	2 972	0,4
	Femmes	39	36	14	386	83	5 250	5 808	6,4
	Total des effectifs	47	38	14	409	89	8 183	8 780	6,8
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	83,0	94,7	100,0	94,4	93,3	64,2	-	-
60 à 64 ans	Hommes	5	1		9		1 633	1 648	0,3
	Femmes	25	8	9	128	34	2 946	3 150	4,3
	Total des effectifs	30	9	9	137	34	4 579	4 798	4,6
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	83,3	88,9	100,0	93,4	100,0	64,3	-	-
65 ans et plus	Hommes				1		221	222	0,2
	Femmes		1		4		274	279	1,0
	Total des effectifs	0	1	0	5	0	495	501	1,2
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	-	-	-	80,0	-	55,4	-	-
Ensemble des effectifs		280	135	97	3 254	530	54 835	59 131	7,3

► Sources : bases et annuaires des personnels.

Les effectifs à temps partiel (principalement à 80 %) et majoritairement des femmes sont les plus nombreux entre 35 et 44 ans (près de 19 %), alors que ceux à temps complet le sont entre 40 et 49 ans.

Les moins de 25 ans et les plus de 65 ans sont très peu concernés par le temps partiel.

Figure 1.17 - La part des personnels BIATSS à temps partiel par sexe selon la tranche d'âge



3. Présentation des effectifs des agents titulaires, gérés, mais étant dans une position administrative autre que celle d'activité dans l'enseignement supérieur

► Effectifs des agents titulaires en position « d'activité » ou « gérés » (positions administratives autres que celle « d'activité »), ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe

Tableau 1.21

Catégorie statutaire	Libellé long corps	Agents en activité			Agents gérés			Total			Effectifs « gérés »/
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
Catégorie A	Administrateur civil	2	4	6	3		3	5	4	9	33,3
	Administrateur ENESR	85	96	181			0	85	96	181	0,0
	Agent comptable de Crous	14	13	27			0	14	13	27	0,0
	Agent comptable d'EPCSCP	59	46	105			0	59	46	105	0,0
	Assistant de l'enseignement supérieur	16	10	26	3	5	8	19	15	34	23,5
	Assistant-ingénieur	1 659	1 516	3 175	38	47	85	1 697	1 563	3 260	2,6
	Assistant non agrégé et assimilé	1	2	3	1	2	3	2	4	6	50,0
	Astronome	85	20	105	3	2	5	88	22	110	4,5
	Astronome adjoint	85	30	115	3		3	88	30	118	2,5
	Attaché d'administration de l'État	747	1 509	2 256	58	79	137	805	1 588	2 393	5,7
	Bibliothécaire	120	391	511	6	19	25	126	410	536	4,7
	Chargé d'enseignement d'EPS	6		6			0	6	0	6	0,0
	Chef de travaux pratiques de l'Ensam	1		1			0	1	0	1	0,0
	Conseiller d'orientation psychologue	4	10	14			0	4	10	14	0,0
	Conseiller principal d'éducation	13	18	31			0	13	18	31	0,0
	Conseiller technique de service social AE	2	50	52		1	1	2	51	53	1,9
	Conservateur des bibliothèques	252	558	810	14	28	42	266	586	852	4,9
	Conservateur général des bibliothèques	48	51	99	4	4	8	52	55	107	7,5
	Directeur d'études de l'EHESS	85	31	116	6	1	7	91	32	123	5,7
	Directeur de Crous	21	7	28			0	21	7	28	0,0
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	101	37	138			0	101	37	138	0,0
Directeur général des services (SGEPES)	54	38	92			0	54	38	92	0,0	
Infirmier	11	286	297	3	21	24	14	307	321	7,5	

Tableau 1.21 (suite)

Catégorie statutaire	Libellé long corps	Agents en activité			Agents gérés			Total			Effectifs «gérés»/
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
Catégorie A	Ingénieur de recherche	1 444	818	2 262	60	47	107	1 504	865	2 369	4,5
	Ingénieur d'études	3 377	3 491	6 868	106	152	258	3 483	3 643	7 126	3,6
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	7	1	8	1	1	2	8	2	10	20,0
	Inspecteur de l'Éducation nationale	9	5	14			0	9	5	14	0,0
	Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.	62	82	144			0	62	82	144	0,0
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	265	133	398	7	4	11	272	137	409	2,7
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	78	63	141	1	1	2	79	64	143	1,4
	Maître de conférences de l'EHESS	42	29	71	2	2	4	44	31	75	5,3
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	41	53	94	3	5	8	44	58	102	7,8
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	749	751	1 500	19	22	41	768	773	1 541	2,7
	Maître de conférences des universités	19 214	14 747	33 961	549	423	972	19 763	15 170	34 933	2,8
	Maître-assistant	1		1			0	1	0	1	0,0
	Physicien	29	7	36	4	1	5	33	8	41	12,2
	Physicien adjoint	39	25	64	4	2	6	43	27	70	8,6
	Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	123	52	175			0	123	52	175	0,0
	Professeur agrégé	4 012	2 960	6 972			0	4 012	2 960	6 972	0,0
	Professeur certifié	2 246	2 383	4 629			0	2 246	2 383	4 629	0,0
	Professeur de chaire supérieure	2		2			0	2	0	2	0,0
	Professeur de l'École centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	11		11			0	11	0	11	0,0
	Professeur de l'École centrale de Paris de 2 ^e cat.	6	1	7		1	1	6	2	8	12,5
	Professeur de l'Ensam	150	23	173			0	150	23	173	0,0
	Professeur de lycée professionnel	180	127	307			0	180	127	307	0,0
	Professeur d'enseignement général des collèges	4	2	6			0	4	2	6	0,0
	Professeur d'EPS	678	231	909			0	678	231	909	0,0
	Professeur des écoles	152	162	314			0	152	162	314	0,0
	Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	79	52	131	1		1	80	52	132	0,8
	Professeur des universités	11 521	3 696	15 217	302	63	365	11 823	3 759	15 582	2,3
	Professeur des universités-praticien hospitalier	3 551	643	4 194	38	4	42	3 589	647	4 236	1,0
Professeur du 1 ^{er} grade de chirurgie dentaire odonto.	1		1			0	1	0	1	0,0	
Professeur du Cnam	59	4	63	3		3	62	4	66	4,5	
Professeur du Collège de France	40	5	45			0	40	5	45	0,0	
Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	50	26	76	4		4	54	26	80	5,0	
Sous-directeur de laboratoire des ENS	1		1	1		1	2	0	2	50,0	
Sous-directeur de laboratoire du Collège de France		1	1			0	0	1	1	0,0	
Catégorie B	Assistant de service social des adm. de l'État	6	213	219		4	4	6	217	223	1,8
	Bibliothécaire assistant spécialisé	324	1 070	1 394	8	43	51	332	1 113	1 445	3,5
	Secrétaire administratif (Saenes)	619	3 294	3 913	29	148	177	648	3 442	4 090	4,3
	Technicien de recherche et formation	4 665	5 484	10 149	92	109	201	4 757	5 593	10 350	1,9
Catégorie C	Adjoint administratif (Adjenes)	851	7 466	8 317	48	376	424	899	7 842	8 741	4,9
	Adjoint technique de recherche et formation	6 632	9 794	16 426	185	270	455	6 817	10 064	16 881	2,7
	Adjoint technique des établissements	85	75	160	3	17	20	88	92	180	11,1
	Magasinier des bibliothèques	673	1 111	1 784	18	30	48	691	1 141	1 832	2,6
Total général		65 549	63 803	129 352	1 630	1 934	3 564	67 179	65 737	132 916	2,7
Effectifs par sexe/Effectifs par position (en %)		50,7	49,3	-	45,7	54,3	-	50,5	49,5	-	-

► Sources : bases et annuaires des personnels.

► Les agents en CLD apparaissent « en activité » dans les bases de gestion (recensement parcellaire du fait de la déconcentration), mais sont assimilés aux effectifs gérés en raison de leur absence d'activité. Les données relatives aux agents « gérés » appartenant aux filières des enseignants des corps des 1^{er} et 2nd degrés, ainsi qu'aux filières d'inspection et d'éducation-orientation ne sont pas disponibles.

Les effectifs des agents gérés, c'est-à-dire placés principalement en position de détachement, de disponibilité ou de congé parental, etc., ne représentent que 2,7 % de l'ensemble des agents titulaires. Leur taux de féminisation est de plus de 54 %.

► Effectifs des agents titulaires gérés, répartis par position administrative et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe

Tableau 1.22

Catégorie statutaire	Position administrative Libellé long corps	Congé longue durée			Congé parental			Détachement			
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	
Catégorie A	Administrateur civil			0			0	3		3	
	Assistant de l'enseignement supérieur			0			0			0	
	Assistant ingénieur			0		3	3	19	15	34	
	Assistant non agrégé et assimilé			0		1	1			0	
	Astronome			0			0	1	1	2	
	Astronome adjoint			0			0	3		3	
	Attaché d'administration de l'État	3	4	7	1		1	43	49	92	
	Bibliothécaire		2	2		1	1	5	7	12	
	Conseiller technique de service social AE			0			0			0	
	Conservateur des bibliothèques		1	1		4	4	9	12	21	
	Conservateur général des bibliothèques	1		1			0	3	2	5	
	Directeur d'études de l'EHESS			0			0	6	1	7	
	Infirmier			0			0		1	1	
	Ingénieur de recherche			0		4	4	42	32	74	
	Ingénieur d'études	1		1	1	6	7	65	86	151	
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional			0			0	1	1	2	
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD			0			3	3		0	
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle			0			0			0	
	Maître de conférences de l'EHESS			0		1	1	2		2	
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO			0			0	1	1	2	
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier			0			1	1	9	5	14
	Maître de conférences des universités			0	3	13	16	278	164	442	
	Physicien			0			0	3	1	4	
	Physicien adjoint			0			0	2		2	
	Professeur de l'École centrale de Paris de 2 ^e cat.			0			0		1	1	
	Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD			0			0			0	
	Professeur des universités			0		2	2	207	39	246	
	Professeur des universités-praticien hospitalier			0			0	17	2	19	
Professeur du Cnam			0			0	2		2		
Professeur du Muséum national d'histoire naturelle			0			0	4		4		
Sous-directeur de laboratoire des ENS			0			0	1		1		
Catégorie B	Assistant de service social AE			0			0			0	
	Bibliothécaire assistant spécialisé			0		4	4	6	12	18	
	Secrétaire administratif (Saenes)	2	13	15		11	11	17	58	75	
	Technicien de recherche et formation			0	2	5	7	34	41	75	
Catégorie C	Adjoint administratif (Adjenes)	4	51	55	1	35	36	10	69	79	
	Adjoint technique de recherche et formation	18	31	49	1	26	27	35	40	75	
	Adjoint technique des établissements		2	2			0	1	4	5	
	Magasinier des bibliothèques	6	3	9	1	4	5	2	1	3	
Total général		35	107	142	10	124	134	831	645	1 476	
Effectifs par sexe/Effectifs par position (en %)		24,6	75,4	-	7,5	92,5	-	56,3	43,7	-	

► Sources : bases et annuaires des personnels.

► Les agents en CLD apparaissent « en activité » dans les bases de gestion (recensement parcellaire du fait de la déconcentration), mais sont assimilés aux effectifs gérés en raison de leur absence d'activité.

► Les données relatives aux agents « gérés » appartenant aux filières des enseignants des corps des 1^{er} et 2nd degrés, ainsi qu'aux filières d'inspection et d'éducation-orientation ne sont pas disponibles.

Disponibilité			Hors cadre			Non activité			Ensemble			Part des femmes (en %)
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
		0			0			0	3	0	3	0,0
3	5	8			0			0	3	5	8	62,5
19	29	48			0			0	38	47	85	55,3
1	1	2			0			0	1	2	3	66,7
2	1	3			0			0	3	2	5	40,0
		0			0			0	3	0	3	0,0
11	26	37			0			0	58	79	137	57,7
1	9	10			0			0	6	19	25	76,0
	1	1			0			0	0	1	1	100,0
5	11	16			0			0	14	28	42	66,7
	2	2			0			0	4	4	8	50,0
		0			0			0	6	1	7	14,3
3	19	22			0		1	1	3	21	24	87,5
18	11	29			0			0	60	47	107	43,9
38	59	97			0	1	1	2	106	152	258	58,9
		0			0			0	1	1	2	50,0
7	1	8			0			0	7	4	11	36,4
1	1	2			0			0	1	1	2	50,0
	1	1			0			0	2	2	4	50,0
2	4	6			0			0	3	5	8	62,5
10	16	26			0			0	19	22	41	53,7
266	244	510	2	2	4			0	549	423	972	43,5
1		1			0			0	4	1	5	20,0
2	2	4			0			0	4	2	6	33,3
		0			0			0	0	1	1	100,0
1		1			0			0	1	0	1	0,0
95	22	117			0			0	302	63	365	17,3
21	2	23			0			0	38	4	42	9,5
1		1			0			0	3	0	3	0,0
		0			0			0	4	0	4	0,0
		0			0			0	1	0	1	0,0
	4	4			0			0	0	4	4	100,0
2	27	29			0			0	8	43	51	84,3
9	63	72			0	1	3	4	29	148	177	83,6
56	63	119			0			0	92	109	201	54,2
31	221	252			0	2		2	48	376	424	88,7
129	170	299			0	2	3	5	185	270	455	59,3
2	8	10			0		3	3	3	17	20	85,0
9	22	31			0			0	18	30	48	62,5
746	1 045	1 791	2	2	4	6	11	17	1 630	1 934	3 564	54,3
41,7	58,3	-	50,0	50,0	-	35,3	64,7	-	45,7	54,3	-	-

La disponibilité et le détachement sont les deux positions hormis « l'activité », les plus fréquentes chez les agents titulaires. Les hommes ont davantage recours au détachement (56,3 %) et les femmes à la disponibilité (58,3 %). Le congé de longue durée et le congé parental concernent majoritairement les femmes.

Figure 1.18 - Les effectifs des agents titulaires gérés selon la position administrative (en %)

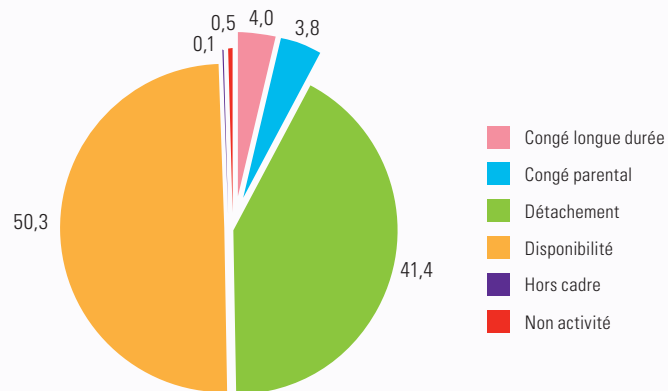
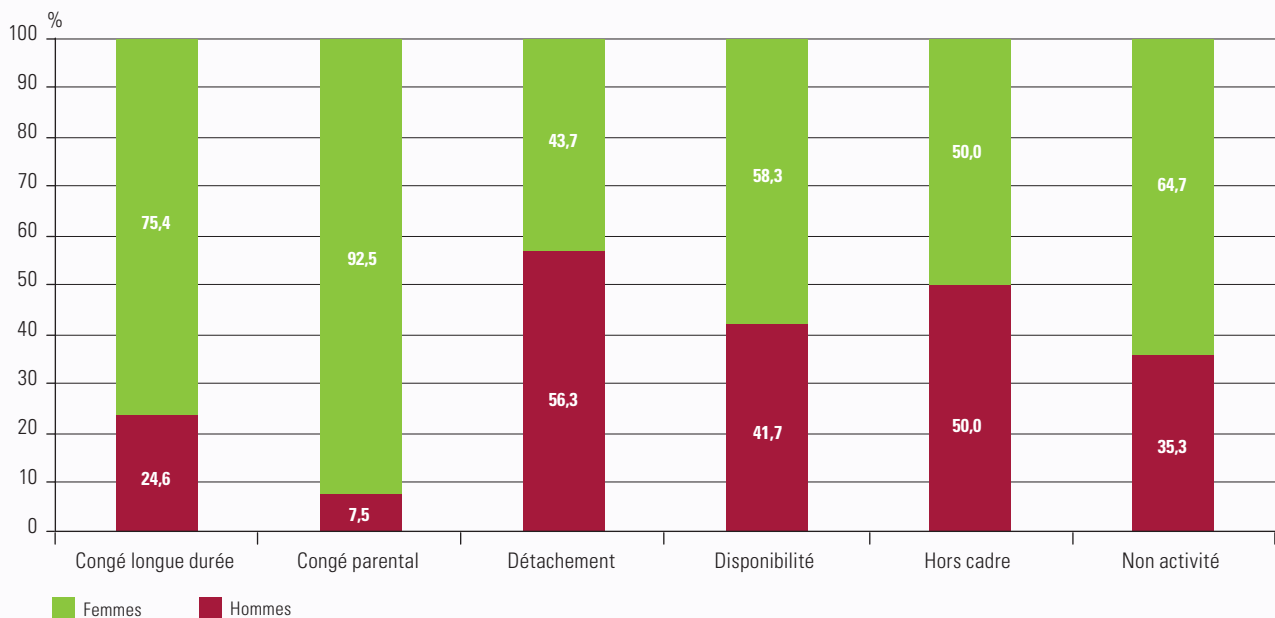


Figure 1.19 - La répartition des effectifs gérés par position administrative selon le sexe



4. Focus sur les cadres supérieurs et dirigeants

► Effectifs des agents exerçant des fonctions de direction (recteur, directeur) ou d'encadrement supérieur (chef de service, sous-directeur, directeur de projet et expert haut niveau), contribuant aux missions du MENESR, répartis par emplois et ventilés par sexe

Tableau 1.23

Fonction exercée correspondant à un emploi de...	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (en %)
Recteur	20	10	30	33,3
Directeur ou SG	3	6	9	66,7
Chef de service	19	5	24	20,8
Sous-directeur	24	12	36	33,3
Directeur de projet	4	1	5	20,0
Expert de haut niveau	4	5	9	55,6
Total	74	39	113	34,5

► Source : base de données locales du service de l'encadrement au 31/12/2014.

► Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par sexe

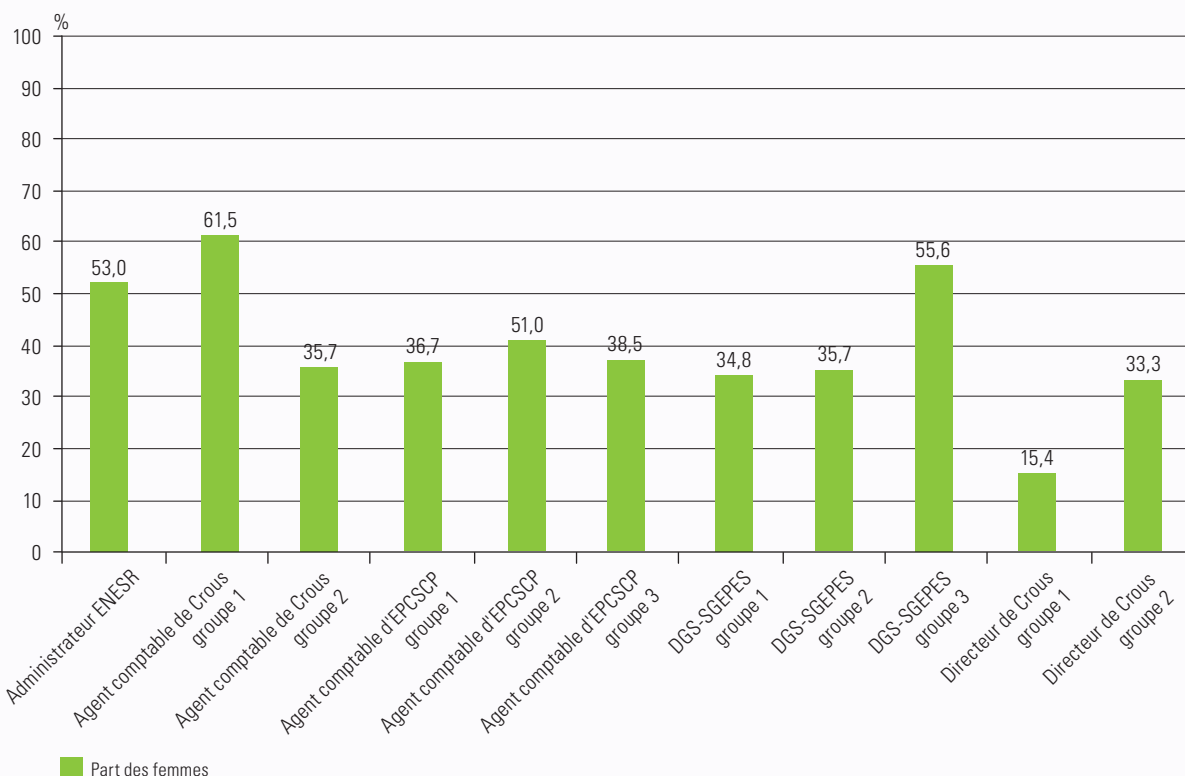
Tableau 1.24

Libellé du grade	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	85	96	181	53,0
Agent comptable de Crous groupe 1	5	8	13	61,5
Agent comptable de Crous groupe 2	9	5	14	35,7
Agent comptable d'EPCSCP groupe 1	19	11	30	36,7
Agent comptable d'EPCSCP groupe 2	24	25	49	51,0
Agent comptable d'EPCSCP groupe 3	16	10	26	38,5
DGS-SGEPES groupe 1	15	8	23	34,8
DGS-SGEPES groupe 2	27	15	42	35,7
DGS-SGEPES groupe 3	12	15	27	55,6
Directeur de Crous groupe 1	11	2	13	15,4
Directeur de Crous groupe 2	10	5	15	33,3
Ensemble	233	200	433	46,2

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Les administrateurs ENESR représentent près de 42 % des agents sur emplois fonctionnels et plus de la moitié sont des femmes. Celles-ci sont moins bien représentées dans les emplois fonctionnels de directeurs de Crous (25 %).

Figure 1.20 - Le taux de féminisation des agents de l'encadrement administratif supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) selon l'emploi fonctionnel



► Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par tranche d'âge et sexe

Les deux tranches d'âge les plus représentées parmi les personnels de l'encadrement administratif sur emplois fonctionnels sont celles des 50 à 54 ans (22,2 %) et des 55 à 59 ans (21,7 %). Les effectifs féminins des tranches d'âge des 50 à 54 ans et 60 à 64 ans sont majoritaires (entre 51 et plus de 55 %).

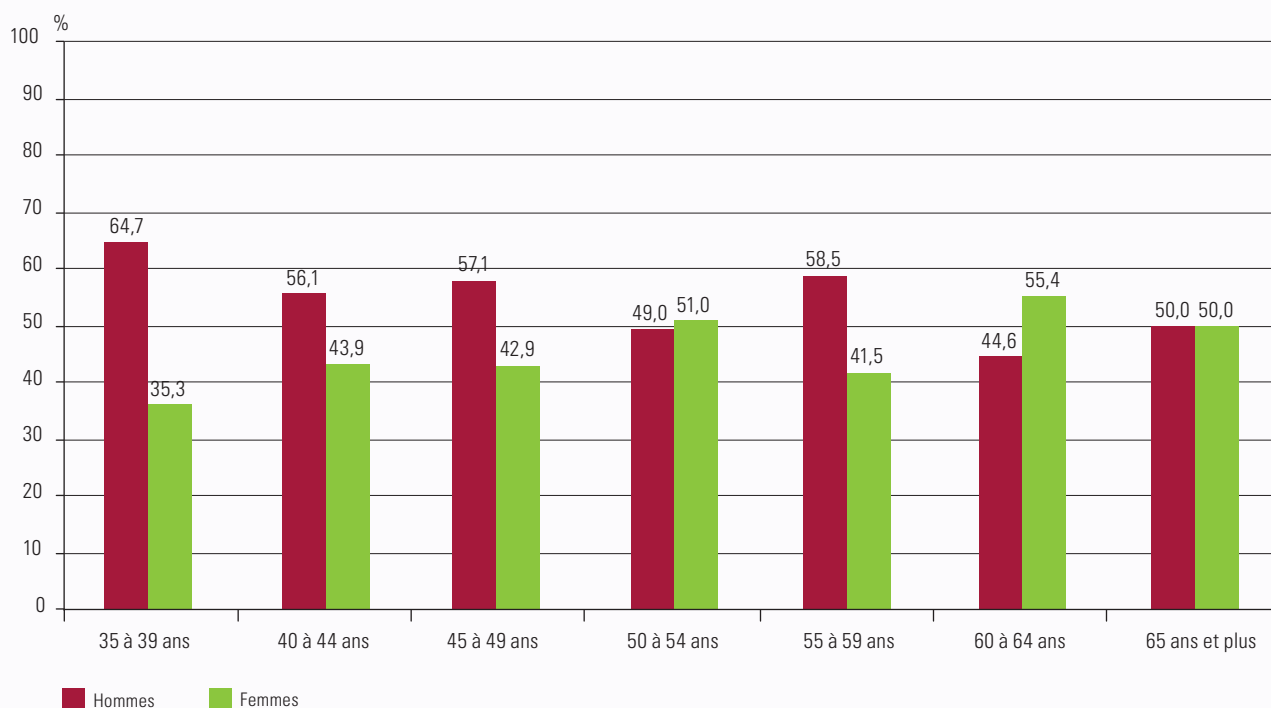
Tableau 1.25

Libellé du grade	35 à 39 ans			40 à 44 ans		
	H	F	S/Total	H	F	S/Total
Administrateur ENESR	5	3	8	22	21	43
Agent comptable de Crous groupe 1			0		2	2
Agent comptable de Crous groupe 2	2	1	3	4	2	6
Agent comptable d'EPCSCP groupe 1			0	1		1
Agent comptable d'EPCSCP groupe 2	1		1	3		3
Agent comptable d'EPCSCP groupe 3			0	4	3	7
DGS-SGEPES groupe 1			0	4	1	5
DGS-SGEPES groupe 2	2	2	4	5	4	9
DGS-SGEPES groupe 3			0	2	3	5
Directeur de Crous groupe 1	1		1			0
Directeur de Crous groupe 2			0	1		1
Total général	11	6	17	46	36	82
Part des effectifs par sexe/Effectifs de la tranche d'âge (en %)	64,7	35,3	-	56,1	43,9	-
Part des effectifs de la tranche d'âge/Ensemble des effectifs (en %)	-	-	3,9	-	-	18,9

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

45 à 49 ans			50 à 54 ans			55 à 59 ans			60 à 64 ans			65 ans et plus			Total
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	
14	13	27	14	24	38	22	15	37	8	20	28			0	181
	2	2	1	1	2	3	2	5	1	1	2			0	13
2	2	4			0	1		1			0			0	14
4	2	6	8	3	11	4	3	7	1	3	4	1		1	30
6	6	12	8	8	16	5	6	11	1	5	6			0	49
4	2	6	2	4	6	4	1	5	2		2			0	26
4		4	2	2	4	2	4	6	3	1	4			0	23
6	2	8	3	3	6	6	3	9	5	1	6			0	42
2	3	5	3	2	5	2	4	6	3	2	5		1	1	27
2		2	1		1	3		3	4	2	6			0	13
	1	1	5	2	7	3	1	4	1	1	2			0	15
44	33	77	47	49	96	55	39	94	29	36	65	1	1	2	433
57,1	42,9	-	49,0	51,0	-	58,5	41,5	-	44,6	55,4	-	50,0	50,0	-	-
-	-	17,8	-	-	22,2	-	-	21,7	-	-	15,0	-	-	0,5	-

Figure 1.21 - Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) selon le sexe et la tranche d'âge



► Origine des agents sur les principaux emplois fonctionnels dans l'enseignement supérieur

Tableau 1.26

Origine (corps, filière, administration, etc.) des agents nommés sur emplois fonctionnels	Effectifs	Part par origine/ Ensemble des agents (en %)
Administrateur civil	6	1,4
Attaché d'administration, directeur de service (ex. CASU)	49	11,3
Attaché d'administration de l'État	210	48,5
Corps de la filière ITRF	28	6,5
Maître de conférences	1	0,2
Personnel de direction	1	0,2
Ministère des finances	98	22,6
Fonction publique territoriale	24	5,5
Directeur d'hôpital	3	0,7
France Télécom	1	0,2
Autres	12	2,8
Ensemble des agents	433	100,0

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement. Sont concernés l'ensemble des emplois fonctionnels relevant du MESR (AENESR, DGS, agent comptable d'EPSCP, agent comptable de Crous, directeur de Crous).

► L'évolution du nombre d'attachés d'administration de l'État s'explique par l'intégration des CASU dans ce corps à partir de 2013.

Le corps des attachés d'administration de l'État constitue le principal vivier des personnes nommées dans un emploi fonctionnel (48,5 %).

► Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels dans l'enseignement supérieur, répartis par type d'emplois

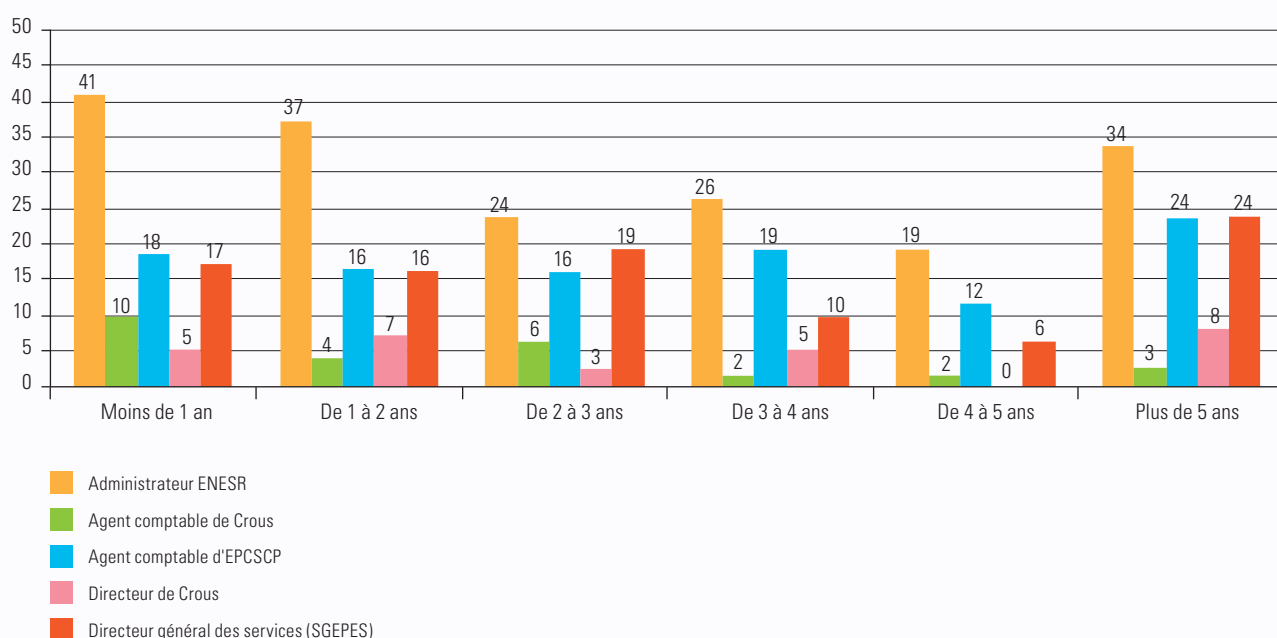
Tableau 1.27

Type d'emplois	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Administrateur ENESR	41	37	24	26	19	34	181
Agent comptable de Crous	10	4	6	2	2	3	27
Agent comptable d'EPCSCP	18	16	16	19	12	24	105
Directeur de Crous	5	7	3	5	0	8	28
Directeur général des services (SGEPES)	17	16	19	10	6	24	92
Ensemble des agents	91	80	68	62	39	93	433
Part par ancienneté des agents (en %)	21,0	18,5	15,7	14,3	9,0	21,5	100,0

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement.

En 2014, près de 40 % des agents qui occupent un emploi fonctionnel ont une ancienneté inférieure à deux ans.

Figure 1.22 - Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels, répartis par type d'emplois



► Répartition par type de fonctions des AENESR relevant de l'enseignement supérieur

Tableau 1.28

Type de fonction	Effectif	Part par type de fonction (en %)
Adjoint au directeur général des services	26	14,4
Adjoint au directeur des ressources humaines	19	10,5
Adjoint au directeur de Crous	17	9,4
Adjoint - autres fonctions ¹	33	18,2
Directeur des ressources humaines	28	15,5
Directeur des affaires financières	5	2,8
Directeur de Clous	13	7,2
Contrôle de gestion	2	1,1
Chargé de mission à l'administration centrale	1	0,6
Autres ²	37	20,4
Ensemble	181	100,0

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement.

► 1. « Adjoints - autres fonctions » : ces fonctions correspondent par exemple à celles de directeur de recherche, du pilotage, du patrimoine, d'adjoint au directeur des affaires financières, etc.

► 2. « Autres » : cette rubrique regroupe les AENESR exerçant, par exemple, des fonctions de chargé de mission auprès du directeur général des services des établissements d'enseignement supérieur, de pilotage, de chef de division, de secrétaire général de PRES, etc.

La fonction ressources humaines représente 26 % des fonctions des emplois d'AENESR.

5. Présentation des effectifs des agents non titulaires

ANT - BIATSS

► Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction exercée (corps) et ventilés par type de contrat et sexe

Tableau 1.29.a - Effectifs physiques

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires			CDD sur missions permanentes			CDI			Ensemble des agents non titulaires BIATSS			
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	Part des femmes (en %)
A	Assistant ingénieur	435	590	1 025	577	911	1 488	229	510	739	1 241	2 011	3 252	61,8
	Attaché d'administration de l'État	28	53	81	48	115	163	27	72	99	103	240	343	70,0
	Bibliothécaire	14	41	55	8	14	22	7	11	18	29	66	95	69,5
	Conseiller technique de service social AE	0	3	3	1	3	4	1	2	3	2	8	10	80,0
	Conservateur des bibliothèques	5	7	12	2	2	4	0	1	1	7	10	17	58,8
	Conservateur général des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Infirmier	2	32	34	2	31	33	2	20	22	6	83	89	93,3
	Ingénieur d'études	1 345	1 458	2 803	1 420	1 789	3 209	443	729	1 172	3 208	3 976	7 184	55,3
	Ingénieur de recherche	849	510	1 359	890	612	1 502	303	276	579	2 042	1 398	3 440	40,6
	Médecin de l'Éducation nationale	15	33	48	19	52	71	17	88	105	51	173	224	77,2
	Médecin de prévention	7	29	36	23	50	73	24	76	100	54	155	209	74,2
Total et part en % de la catégorie A	2 700	2 756	5 456	2 990	3 579	6 569	1 053	1 785	2 838	6 743	8 120	14 863	54,6	
	35,7	22,0	27,2	64,0	43,5	50,9	55,1	37,2	42,3	47,7	31,8	37,5	-	
B	Assistant de service social AE	3	31	34	1	37	38	0	5	5	4	73	77	94,8
	Bibliothécaire assistant spécialisé	47	132	179	7	50	57	12	32	44	66	214	280	76,4
	Secrétaire administratif (Saenes)	46	219	265	21	178	199	10	224	234	77	621	698	89,0
	Technicien de l'Éducation nationale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Technicien de recherche et formation	903	1 536	2 439	568	1 347	1 915	231	726	957	1 702	3 609	5 311	68,0
	Total et part en % de la catégorie B	999	1 918	2 917	597	1 612	2 209	253	987	1 240	1 849	4 517	6 366	71,0
	13,2	15,3	14,5	12,8	19,6	17,1	13,2	20,6	18,5	13,1	17,7	16,0	-	
C	Adjoint administratif (Adjenes)	393	1 396	1 789	84	628	712	32	353	385	509	2 377	2 886	82,4
	Adjoint technique des établissements	9	9	18	9	1	10	4	6	10	22	16	38	42,1
	Adjoint technique de recherche	3 328	6 239	9 567	950	2 320	3 270	556	1 619	2 175	4 834	10 178	15 012	67,8
	Magasinier des bibliothèques	124	204	328	41	83	124	12	43	55	177	330	507	65,1
	Total et part en % de la catégorie C	3 854	7 848	11 702	1 084	3 032	4 116	604	2 021	2 625	5 542	12 901	18 443	70,0
	51,0	62,7	58,3	23,2	36,9	31,9	31,6	42,2	39,2	39,2	50,5	46,5	-	
Ensemble des agents non titulaires BIATSS		7 553	12 522	20 075	4 671	8 223	12 894	1 910	4 793	6 703	14 134	25 538	39 672	64,4
Part par sexe (en %)		37,6	62,4	-	36,2	63,8	-	28,5	71,5	-	35,6	64,4	-	-
Part par type de contrat (en %)		-	-	50,6	-	-	32,5	-	-	16,9	-	-	-	-

► Source : enquête DGRH-C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2014 réalisée en mars/mai 2015.

Tableau 1.29.b - Effectifs en ETPT

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires	CDD sur missions permanentes	CDI	Total des ETPT
A	Assistant ingénieur	638,1	1 128,2	663,1	2 429,4
	Attaché d'administration de l'État	52,3	124,6	87,3	264,1
	Bibliothécaire	33,2	17,8	14,0	65,0
	Conseiller technique de service social AE	1,9	1,4	1,2	4,5
	Conservateur des bibliothèques	8,9	3,3	0,8	13,0
	Conservateur général des bibliothèques	0,0	0,0	0,0	0,0
	Infirmier	17,4	18,6	15,7	51,7
	Ingénieur d'études	1 567,8	2 279,1	1 059,0	4 905,9
	Ingénieur de recherche	911,2	1 011,8	534,2	2 457,1
	Médecin de l'Éducation nationale	14,6	31,7	70,6	116,9
	Médecin de prévention	10,2	41,7	65,7	117,6
	Total et part en % de la catégorie A		3 255,5	4 658,1	2 511,4
		33,4	49,7	43,0	41,8
B	Assistant de service social AE	16,1	22,0	4,1	42,2
	Bibliothécaire assistant spécialisé	120,2	43,4	37,3	200,9
	Secrétaire administratif (Saenes)	166,4	162,1	209,0	537,5
	Technicien de l'éducation nationale	0,0	0,0	0,0	0,0
	Technicien de recherche et formation	1 428,5	1 454,4	847,2	3 730,1
	Total et part en % de la catégorie B		1 731,3	1 681,8	1 097,6
		17,8	17,9	18,8	18,1
C	Adjoint administratif (Adjenes)	736,8	523,8	311,7	1 572,3
	Adjoint technique des établissements	7,0	8,0	8,1	23,1
	Adjoint technique de recherche et formation	3 827,7	2 414,4	1 870,3	8 112,4
	Magasinier des bibliothèques	176,7	90,2	45,0	311,9
	Total et part en % de la catégorie C		4 748,2	3 036,4	2 235,1
		48,8	32,4	38,2	40,2
Total des ETPT des agents non titulaires BIATSS		9 735,0	9 376,4	5 844,0	24 955,3
Part par type de contrat (en %)		39,0	37,6	23,4	100,0

46,5 % des agents non titulaires BIATSS dans l'enseignement supérieur ont été recrutés pour exercer des fonctions correspondant à des agents titulaires de catégorie C, 16 % de catégorie B et 37,5 % de catégorie A, alors que parmi les agents titulaires, 45 % relèvent de la catégorie C, 27 % de la catégorie B et 28 % de la catégorie A.

En 2014, les agents contractuels BIATSS sont majoritairement des femmes : 64,4 %. Ce taux de féminisation est légèrement supérieur à celui observé pour les agents titulaires (63,2 %) relevant de l'enseignement supérieur. Les femmes contractuelles sont particulièrement représentées pour les catégories B et C (71 % et 70 %) contre respectivement 64,2 % et 69,1 % chez les titulaires, alors que leur poids en catégorie A (54,6 % contre 52,9 % chez les titulaires) est relativement proche de la parité avec les hommes.

Sur les 39 672 personnes physiques (24 955 ETPT) exerçant en qualité d'agent contractuel des fonctions de BIATSS dans les établissements d'enseignement supérieur, 32 969 sont des agents en CDD (19 111 ETPT), soit 83,1 % de l'ensemble des agents contractuels BIATSS (50,6 % CDD sur missions temporaires et 32,5 % sur missions permanentes).

Par ailleurs, 19 597 agents contractuels (15 220 ETPT) répondent à des besoins permanents (contre 20 075 effectuant des missions temporaires de remplacement, soit 9 735 ETPT), dont 6 703 en CDI (5 844 ETPT). Leur poids correspond à 33,1 % des effectifs des personnels BIATSS titulaires et 24,9 % de l'ensemble des effectifs BIATSS titulaires et non titulaires sur emplois répondant à des besoins permanents.

Figure 1.23 - Les agents contractuels BIATSS par type de contrat selon le sexe

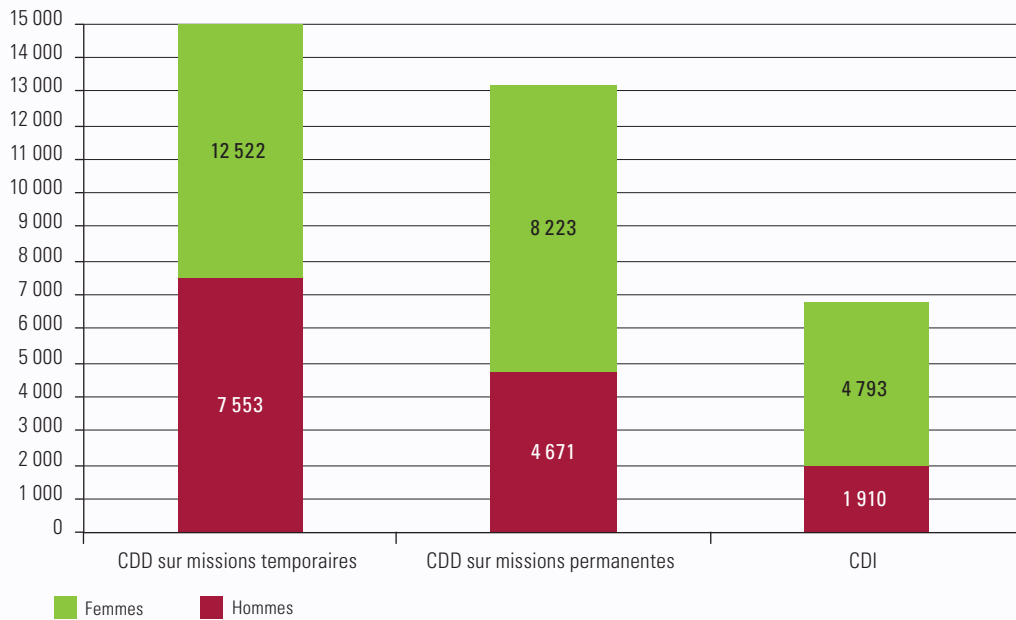


Figure 1.24 - Les agents contractuels BIATSS selon la catégorie statutaire (en %)

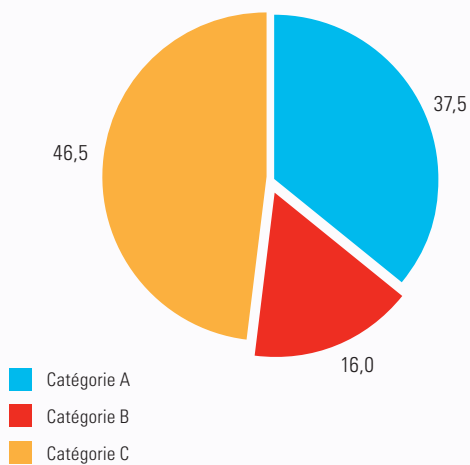
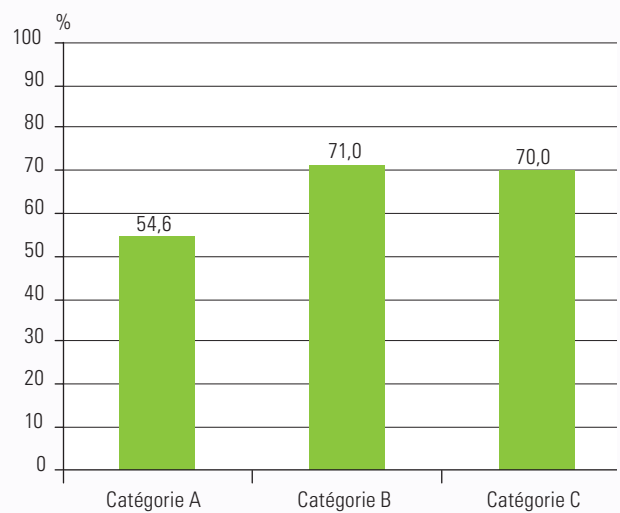


Figure 1.25 - Le taux de féminisation des agents contractuels BIATSS selon la catégorie statutaire



► Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par filière et fonction exercée (corps) et ventilés par sexe

Tableau 1.30

Filière	Fonction exercée correspondant à un corps	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (en %)
Filière administrative	Adjoint administratif (Adjenes)	509	2 377	2 886	82,4
	Attaché d'administration de l'État	103	240	343	70,0
	Secrétaire administratif (Saenes)	77	621	698	89,0
	Total et part en % de la filière administrative	689	3 238	3 927	82,5
		4,9	12,7	9,9	
Filière des bibliothèques	Bibliothécaire	29	66	95	69,5
	Bibliothécaire assistant spécialisé	66	214	280	76,4
	Conservateur des bibliothèques	7	10	17	58,8
	Conservateur général des bibliothèques	0	0	0	
	Magasinier des bibliothèques	177	330	507	65,1
	Total et part en % de la filière des bibliothèques	279	620	899	69,0
		2,0	2,4	2,3	
Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	4 834	10 178	15 012	67,8
	Assistant ingénieur	1 241	2 011	3 252	61,8
	Ingénieur d'études	3 208	3 976	7 184	55,3
	Ingénieur de recherche	2 042	1 398	3 440	40,6
	Technicien de recherche et formation	1 702	3 609	5 311	68,0
	Total et part en % de la filière ITRF	13 027	21 172	34 199	61,9
		92,2	82,9	86,2	
Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE	4	73	77	94,8
	Conseiller technique de service social AE	2	8	10	80,0
	Infirmier	6	83	89	93,3
	Médecin de l'Éducation nationale	51	173	224	77,2
	Médecin de prévention	54	155	209	74,2
	Total et part en % de la filière sociale et de santé	117	492	609	80,8
		0,8	1,9	1,5	
Filière technique	Adjoint technique des établissements	22	16	38	42,1
	Technicien de l'Éducation nationale	0	0	0	
	Total et part en % de la filière technique	22	16	38	42,1
		0,2	0,1	0,1	
Ensemble des agents non titulaires BIATSS		14 134	25 538	39 672	64,4

► Source : enquête DGRH-C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2014 réalisée en mars/mai 2015.

Sur les 39 672 agents contractuels BIATSS, 34 199 exercent des fonctions correspondant à la filière des personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF) soit 86,2 % des agents contractuels BIATSS relevant de l'enseignement supérieur (les agents titulaires ITRF représentant 65,8 % des BIATSS), tandis que la filière administrative représente 9,9 % des non-titulaires (25,2 % chez les titulaires) et celle des personnels de bibliothèques 2,3 % (contre 7,8 % parmi les agents titulaires).

Figure 1.26 - Les agents contractuels BIATSS par corps selon le sexe

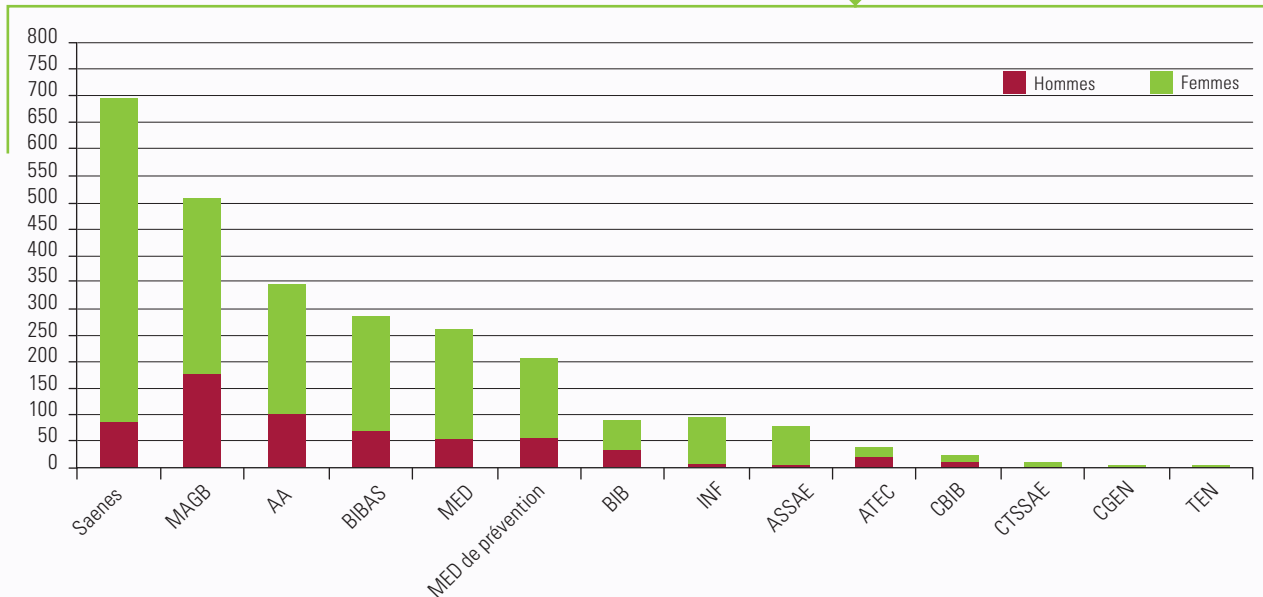
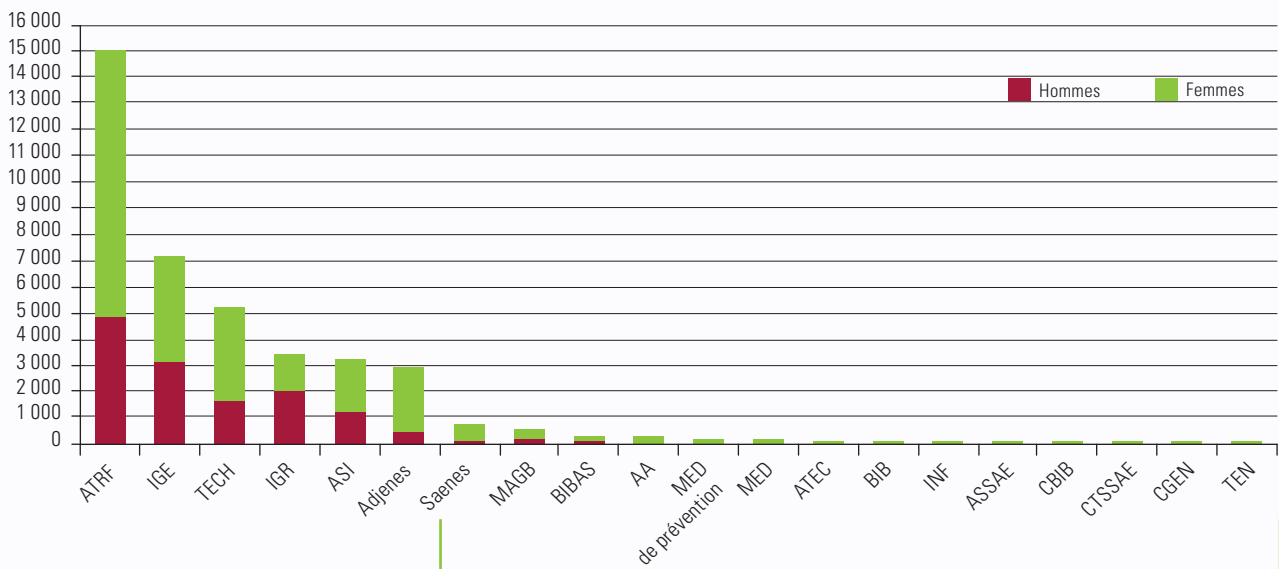
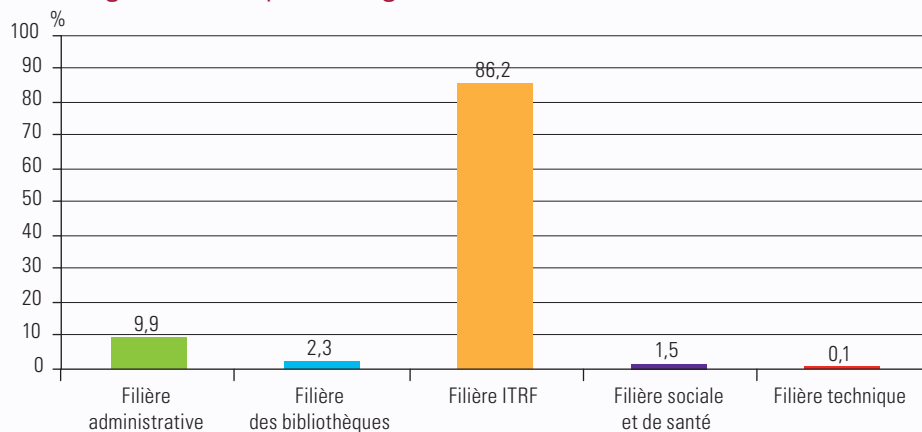


Figure 1.27 - La part des agents contractuels BIATSS selon la filière



► Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par ancienneté de contrat

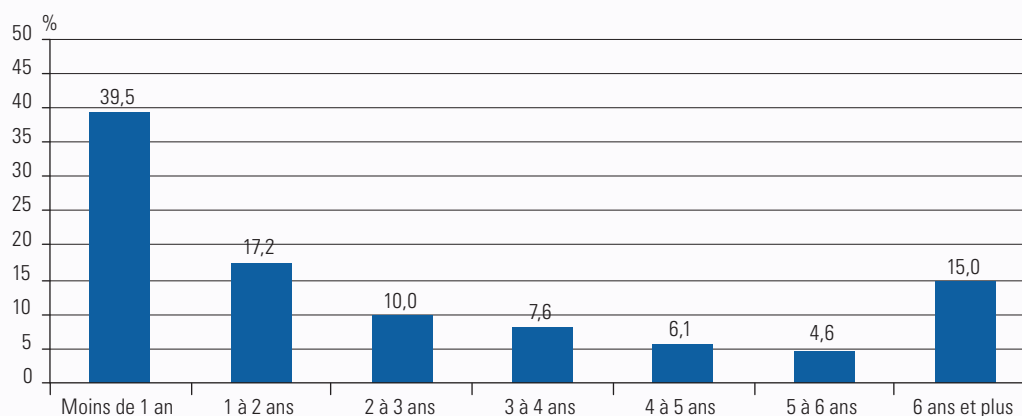
Tableau 1.31

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	Total
A	Assistant ingénieur	934	617	366	309	235	179	612	3 252
	Attaché d'administration de l'État	78	65	47	31	28	22	72	343
	Bibliothécaire	35	15	6	11	5	5	18	95
	Conseiller technique de service social AE	3	1	0	1	0	2	3	10
	Conservateur des bibliothèques	7	3	3	1	0	2	1	17
	Conservateur général des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
	Infirmier	27	12	13	6	7	9	15	89
	Ingénieur d'études	2 545	1 522	882	620	414	326	875	7 184
	Ingénieur de recherche	1 114	862	443	258	224	150	389	3 440
	Médecin de l'Éducation nationale	31	25	30	22	15	11	90	224
	Médecin de prévention	23	14	24	14	20	18	96	209
	Total et part en % de la catégorie A	4 797	3 136	1 814	1 273	948	724	2 171	14 863
	30,6	45,9	45,8	42,0	39,1	39,5	36,6	37,5	
B	Assistant de service social AE	37	14	6	8	7	1	4	77
	Bibliothécaire assistant spécialisé	99	54	31	18	20	14	44	280
	Secrétaire administratif (Saenes)	177	94	60	49	49	32	237	698
	Technicien de l'Éducation nationale	0	0	0	0	0	0	0	0
	Technicien de recherche et formation	1 768	973	556	461	389	270	894	5 311
	Total et part en % de la catégorie B	2 081	1 135	653	536	465	317	1 179	6 366
	13,3	16,6	16,5	17,7	19,2	17,3	19,9	16,0	
C	Adjoint administratif (Adjenes)	1 303	452	260	204	180	129	358	2 886
	Adjoint technique des établissements	16	3	4	1	3	3	8	38
	Adjoint technique de recherche et formation	7 259	2 000	1 170	980	809	641	2 153	15 012
	Magasinier des bibliothèques	206	100	60	40	20	19	62	507
	Total et part en % de la catégorie C	8 784	2 555	1 494	1 225	1 012	792	2 581	18 443
	56,1	37,4	37,7	40,4	41,7	43,2	43,5	46,5	
Ensemble des agents non titulaires BIATSS	15 662	6 826	3 961	3 034	2 425	1 833	5 931	39 672	
Part par ancienneté de contrat (en %)	39,5	17,2	10,0	7,6	6,1	4,6	15,0	100,0	

► Source : enquête DGRH-C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2014 réalisée en mars/mai 2015.

56,7 % des agents contractuels totalisent au maximum deux ans d'ancienneté dans leur établissement d'enseignement supérieur, dont 39,5 % moins d'une année d'exercice.

Figure 1.28 - Les agents contractuels BIATSS selon l'ancienneté de contrat



► Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de financement et par type de contrat

Figure 1.29 - Les agents contractuels BIATSS selon le type de financement (en %)

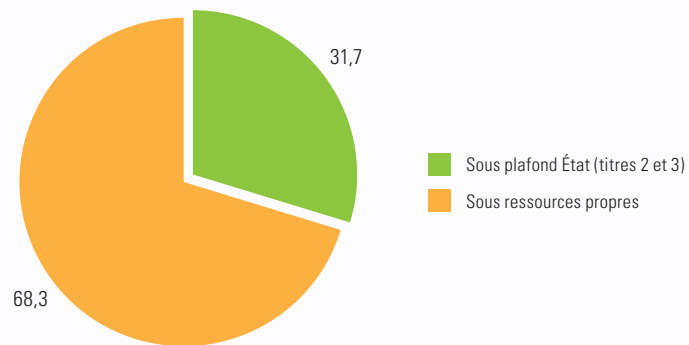


Figure 1.30 - Les agents contractuels BIATSS par type de contrat selon le type de financement

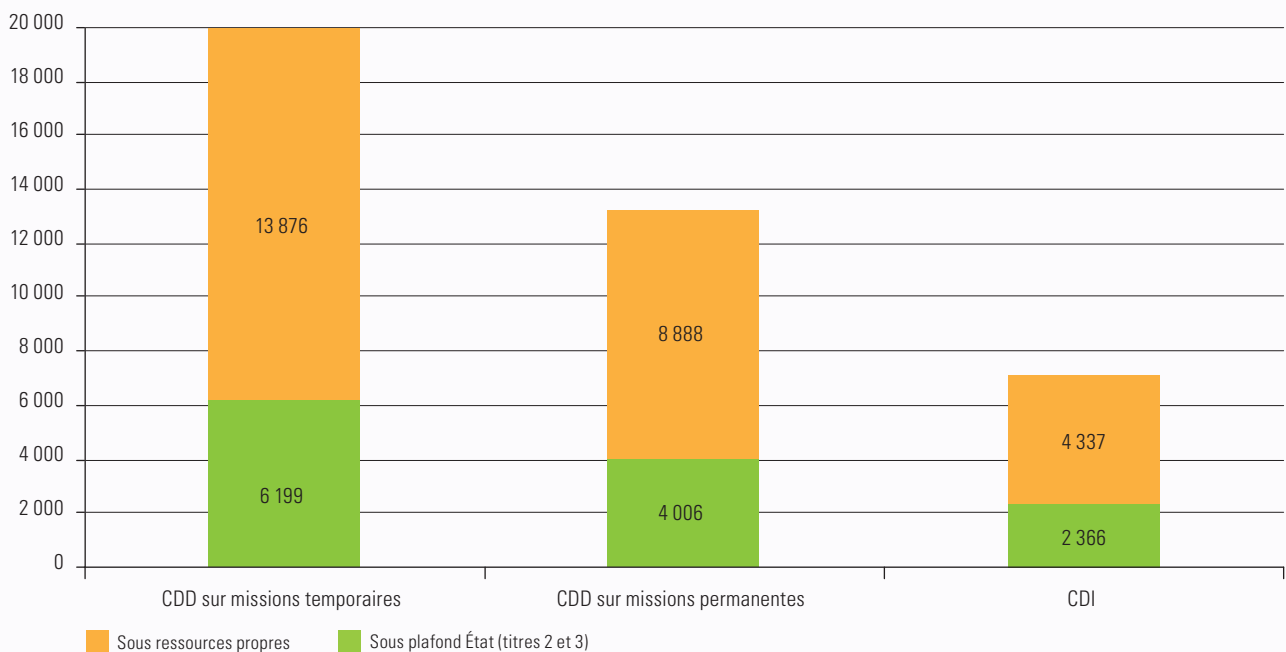


Tableau 1.32

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires			CDD sur missions permanentes			CDI			Ensemble des agents non titulaires BIATSS		
		Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total général	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres
A	Assistant-ingénieur	1 025	220	805	1 488	432	1 056	739	257	482	3 252	909	2 343
	Attaché d'administration de l'État	81	46	35	163	119	44	99	69	30	343	234	109
	Bibliothécaire	55	38	17	22	13	9	18	11	7	95	62	33
	Conseiller technique de service social AE	3	1	2	4	1	3	3	2	1	10	4	6
	Conservateur des bibliothèques	12	8	4	4	2	2	1	0	1	17	10	7
	Conservateur général des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Infirmier	34	24	10	33	12	21	22	8	14	89	44	45
	Ingénieur d'études	2 803	391	2 412	3 209	738	2 471	1 172	341	831	7 184	1 470	5 714
	Ingénieur de recherche	1 359	82	1 277	1 502	204	1 298	579	196	383	3 440	482	2 958
	Médecin de l'Éducation nationale	48	16	32	71	21	50	105	22	83	224	59	165
	Médecin de prévention	36	8	28	73	29	44	100	29	71	209	66	143
Total et part en % de la catégorie A	5 456	834	4 622	6 569	1 571	4 998	2 838	935	1 903	14 863	3 340	11 523	
	27,2	13,5	33,3	50,9	39,2	56,2	42,3	39,5	43,9	37,5	26,6	42,5	
B	Assistant de service social AE	34	21	13	38	20	18	5	2	3	77	43	34
	Bibliothécaire assistant spécialisé	179	114	65	57	38	19	44	31	13	280	183	97
	Secrétaire administratif (Saenes)	265	161	104	199	106	93	234	142	92	698	409	289
	Technicien de l'Éducation nationale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Technicien de recherche et formation	2 439	1 063	1 376	1 915	633	1 282	957	283	674	5 311	1 979	3 332
	Total et part en % de la catégorie B	2 917	1 359	1 558	2 209	797	1 412	1 240	458	782	6 366	2 614	3 752
	14,5	21,9	11,2	17,1	19,9	15,9	18,5	19,4	18,0	16,0	20,8	13,8	
C	Adjoint administratif (Adjaenes)	1 789	833	956	712	401	311	385	213	172	2 886	1 447	1 439
	Adjoint technique des établissements	18	17	1	10	10	0	10	9	1	38	36	2
	Adjoint technique de recherche et formation	9 567	3 000	6 567	3 270	1 161	2 109	2 175	730	1 445	15 012	4 891	10 121
	Magasinier des bibliothèques	328	156	172	124	66	58	55	21	34	507	243	264
	Total et part en % de la catégorie C	11 702	4 006	7 696	4 116	1 638	2 478	2 625	973	1 652	18 443	6 617	11 826
	58,3	64,6	55,5	31,9	40,9	27,9	39,2	41,1	38,1	46,5	52,6	43,6	
Ensemble des agents non titulaires BIATSS	20 075	6 199	13 876	12 894	4 006	8 888	6 703	2 366	4 337	39 672	12 571	27 101	
Part par type de financement (en %)	-	30,9	69,1	-	31,1	68,9	-	35,3	64,7	-	31,7	68,3	

► Source : enquête DGRH-C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2014 réalisée en mars/mai 2015.

68,3 % des agents contractuels (27 101) sont rémunérés à partir des ressources propres des établissements d'enseignement supérieur.

► Effectifs des agents non titulaires BIATSS titularisés à l'issue des concours ou examens professionnels réservés au cours de l'année 2014, répartis par catégorie statutaire et corps, ventilés par origine et financement

Tableau 1.33

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESR	Financement des agents non titulaires (imputation « plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents non titulaires titularisés dans l'enseignement supérieur en 2014							Total	Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MEN dans la même académie	Au sein du MEN dans une autre académie	Dans un ministère autre que les MEN et MESR			
A	Assistant ingénieur	167	Plafond État	55	2	0	0	0	0	57	66,5	
			Ressources propres	54						54		
			Total	109	2	0	0	0	0	111	-	
	Attaché d'administration de l'État	3	Plafond État	0	1	0	1	0	0	2	66,7	
			Ressources propres	0						0		
			Total	0	1	0	1	0	0	2	-	
	Bibliothécaire	5	Plafond État	3	0	0	0	0	0	3	80,0	
			Ressources propres	1						1		
			Total	4	0	0	0	0	0	4	-	
	Conservateur des bibliothèques	2	Plafond État	0	0	0	0	0	0	0	-	
			Ressources propres	0						0		
			Total	0	0	0	0	0	0	0	-	
	Infirmier	1	Plafond État	1	0	0	0	0	0	1	100,0	
			Ressources propres	0						0		
			Total	1	0	0	0	0	0	1	-	
Ingénieur d'études	194	Plafond État	80	0	1	0	0	0	81	67,5		
		Ressources propres	50						50			
		Total	130	0	1	0	0	0	131	-		
Ingénieur de recherche	9	Plafond État	0	0	0	0	0	0	0	44,4		
		Ressources propres	4						4			
		Total	4	0	0	0	0	0	4	-		
S/Total de la catégorie	381		248	3	1	1	0	0	253	66,4		
Poids de la catégorie/ Total général (%)	22,6		20,1	23,1	100,0	20,0	-	-	20,2			
B	Assistant de service social AE	0	Plafond État	0	0	0	0	0	0	0	-	
			Ressources propres	0						0		
			Total	0	0	0	0	0	0	0	-	
	Bibliothécaire assistant spécialisé	8	Plafond État	1	0	0	0	0	0	1	37,5	
			Ressources propres	2						2		
			Total	3	0	0	0	0	0	3	-	
	Secrétaire administratif (Saenes)	25	Plafond État	8	0	0	1	0	0	9	52,0	
			Ressources propres	4						4		
			Total	12	0	0	1	0	0	13	-	
	Technicien de recherche et formation	297	Plafond État	120	5	0	0	0	0	125	72,1	
Ressources propres			89						89			
Total			209	5	0	0	0	0	214	-		
S/Total de la catégorie	330		224	5	0	1	0	0	230	69,7		
Poids de la catégorie/ Total général (%)	19,5		18,2	38,5	0,0	20,0	-	-	18,4			

Tableau 1.33 (suite)

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESR	Financement des agents non titulaires (imputation « plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents non titulaires titularisés dans l'enseignement supérieur en 2014							Total	Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MEN dans la même académie	Au sein du MEN dans une autre académie	Dans un ministère autre que les MEN et MESR			
C	Adjoint administratif (Adjenes)	85	Plafond État	34	1	0	1	0	0	36	61,2	
			Ressources propres	16						16		
			Total	50	1	0	1	0	0	52	-	
	Adjoint technique de recherche et formation	874	Plafond État	403	4	0	2	0	0	409	79,9	
			Ressources propres	289						289		
			Total	692	4	0	2	0	0	698	-	
	Magasinier des bibliothèques	18	Plafond État	10	0	0	0	0	0	10	100,0	
			Ressources propres	8						8		
			Total	18	0	0	0	0	0	18	-	
	S/Total de la catégorie		977		760	5	0	3	0	0	768	78,6
Poids de la catégorie/ Total général (%)		57,9		61,7	38,5	0,0	60,0	-	-	61,4		
Ensemble	1 688	Plafond État	715	13	1	5	0	0	734	74,1		
		Ressources propres	517	0	0	0	0	0	517			
		Total	1 232	13	1	5	0	0	1 251	-		
Part de l'origine des agents/l'ensemble des titularisations (en %)				98,5	1,0	0,1	0,4	0,0	0,0	100,0		

► Source : enquête DGRH-C1-1 sur les agents contractuels en 2014 réalisée en mars/mai 2015.

Tableau 1.34

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume cumulé de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESR	Financement des agents non titulaires (imputation « plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents non titulaires titularisés dans l'enseignement supérieur depuis 2013, année de mise en œuvre du dispositif de titularisation des agents contractuels via les recrutements réservés							Total	Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MEN dans la même académie	Au sein du MEN dans une autre académie	dans un ministère autre que les MEN et MESR			
A	Assistant ingénieur	167	Plafond État	100	2	0	0	0	0	102	69,3	
			Ressources propres	88	0	0	0	0	0	88		
			Total	188	2	0	0	0	0	190	-	
	Attaché d'administration de l'État	3	Plafond État	3	2	0	1	0	0	6	175,0	
			Ressources propres	1	0	0	0	0	0	1		
			Total	4	2	0	1	0	0	7	-	
	Bibliothécaire	5	Plafond État	3	0	0	0	0	0	3	57,1	
			Ressources propres	1	0	0	0	0	0	1		
			Total	4	0	0	0	0	0	4	-	
	Conservateur des bibliothèques	2	Plafond État	0	0	0	0	0	0	0	-	
			Ressources propres	0	0	0	0	0	0	0		
			Total	0	0	0	0	0	0	0	-	
	Infirmier	1	Plafond État	1	0	0	0	0	0	1	100,0	
			Ressources propres	1	0	0	0	0	0	1		
			Total	2	0	0	0	0	0	2	-	
	Ingénieur d'études	194	Plafond État	151	0	1	0	0	0	152	71,3	
Ressources propres			92	0	0	0	0	0	92			
Total			243	0	1	0	0	0	244	-		

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESR	Financement des agents non titulaires (imputation « plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents non titulaires titularisés dans l'enseignement supérieur en 2014							Total	Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MEN dans la même académie	Au sein du MEN dans une autre académie	Dans un ministère autre que les MEN et MESR			
	Ingénieur de recherche	9	Plafond État	0	0	0	0	0	0	0	0	44,4
			Ressources propres	4	0	0	0	0	0	0	4	-
			Total	4	0	0	0	0	0	4	-	
	S/Total de la catégorie	640		445	4	1	1	0	0	451	70,5	
Poids de la catégorie / Total général (%)		18,5		16,1	14,8	50,0	5,6	0,0	0,0	16,0		
B	Assistant de service social des adm. de l'État	0	Plafond État	0	0	0	0	0	0	0	0	-
			Ressources propres	0	0	0	0	0	0	0	0	-
			Total	0	0	0	0	0	0	0	0	-
	Bibliothécaire assistant spécialisé	17	Plafond État	6	0	0	0	0	0	0	6	64,7
			Ressources propres	5	0	0	0	0	0	0	5	-
			Total	11	0	0	0	0	0	0	11	-
	Secrétaire administratif (Saenes)	53	Plafond État	27	1	0	2	0	0	0	30	75,5
			Ressources propres	10	0	0	0	0	0	0	10	-
			Total	37	1	0	2	0	0	0	40	-
	Technicien de recherche et formation	594	Plafond État	246	9	0	0	1	2	258	74,2	
Ressources propres			183	0	0	0	0	0	183	-		
Total			429	9	0	0	1	2	441	-		
	S/Total de la catégorie	664		477	10	0	2	1	2	492	74,1	
Poids de la catégorie / Total général (%)		19,2		17,2	37,0	0,0	11,1	33,3	50,0	17,4		
C	Adjoint administratif (Adjenes)	251	Plafond État	170	6	1	13	0	0	190	104,0	
			Ressources propres	71	0	0	0	0	0	71	-	
			Total	241	6	1	13	0	0	261	-	
	Adjoint technique de recherche et formation	1852	Plafond État	909	7	0	2	2	2	922	85,0	
			Ressources propres	653	0	0	0	0	0	653	-	
			Total	1562	7	0	2	2	2	1575	-	
	Magasinier des bibliothèques	53	Plafond État	30	0	0	0	0	0	30	84,9	
Ressources propres			15	0	0	0	0	0	15	-		
Total			45	0	0	0	0	0	45	-		
	S/Total de la catégorie	2 156		1848	13	1	15	2	2	1 881	87,2	
Poids de la catégorie / Total général (%)		62,3		66,7	48,1	50,0	83,3	66,7	50,0	66,6		
Ensemble	3 460	Plafond État	1 646	27	2	18	3	4	1 700	81,6		
		Ressources propres	1 124	0	0	0	0	0	1 124	-		
		Total	2 770	27	2	18	3	4	2 824	-		
Part de l'origine des agents/l'ensemble des titularisations (en %)				98,1%	1,0%	0,1%	0,6%	0,1%	0,1%	100,0%		

► Source : enquête DGRH-C1-1 sur les agents contractuels en 2014 réalisée en mars/mai 2015.

Dans le cadre des dispositions de résorption de la précarité prévues par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels dans la fonction publique, 1 251 agents non titulaires ont été titularisés, en 2014, lors de la seconde session de recrutements réservés (1 688 postes offerts), soit un taux de rendement de 74,1 %.

Depuis la mise en œuvre du dispositif précité en 2013, 2 824 agents contractuels ont accédé à l'emploi public de titulaire dans l'enseignement supérieur, le taux de

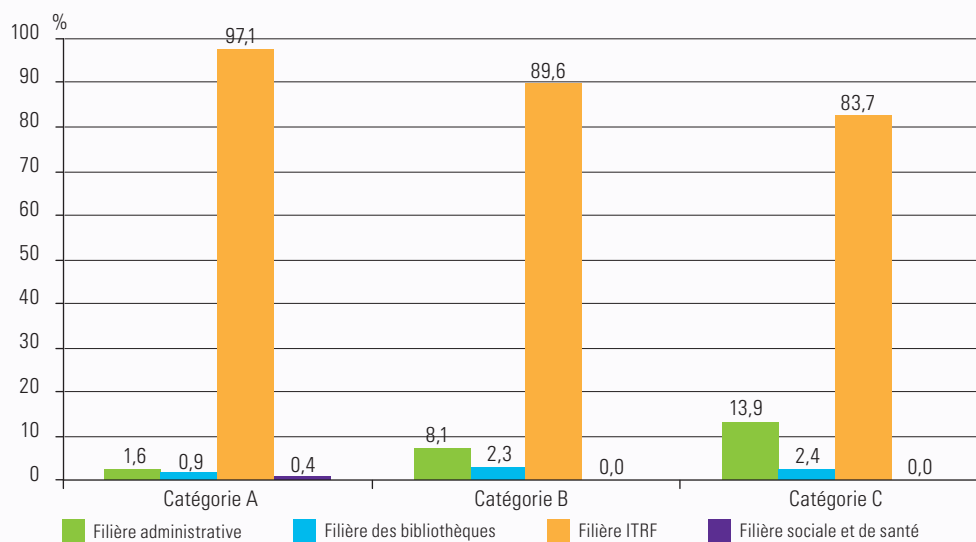
rendement étant de 81,6 % pour 3 460 postes de BIATSS offerts aux recrutements réservés.

2 454 agents contractuels (86,9 %) ont été titularisés dans des corps relevant de la filière ITRF.

66,6 % des nommés relèvent de la catégorie C, 17,4 % de la catégorie B et 16 % de la catégorie A.

Par ailleurs, selon le principe prioritaire de la nomination dans l'établissement d'origine, 98,1 % des lauréats ont été nommés sur place.

Figure 1.31 - La répartition des recrutements réservés BIATSS selon la catégorie statutaire et la filière depuis 2013



► Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels réservés : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade - Année 2014

Figure 1.32 - La part des femmes dans les concours et examens professionnels réservés BIATSS selon la catégorie statutaire

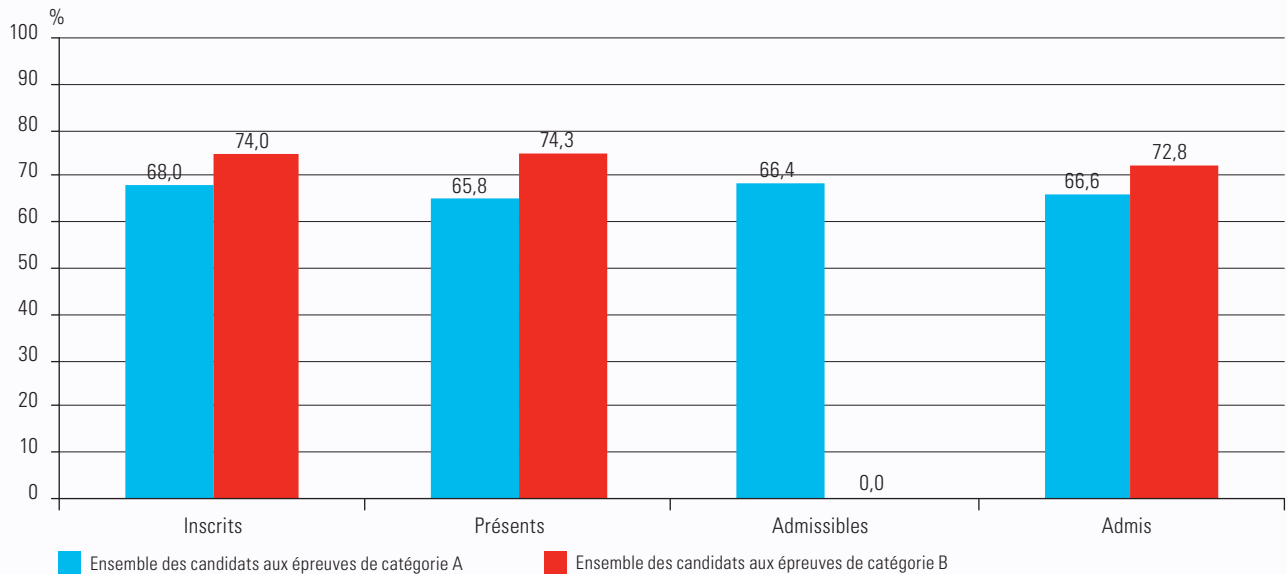


Figure 1.33 - Ratio des admis aux recrutements réservés par catégorie statutaire et par sexe

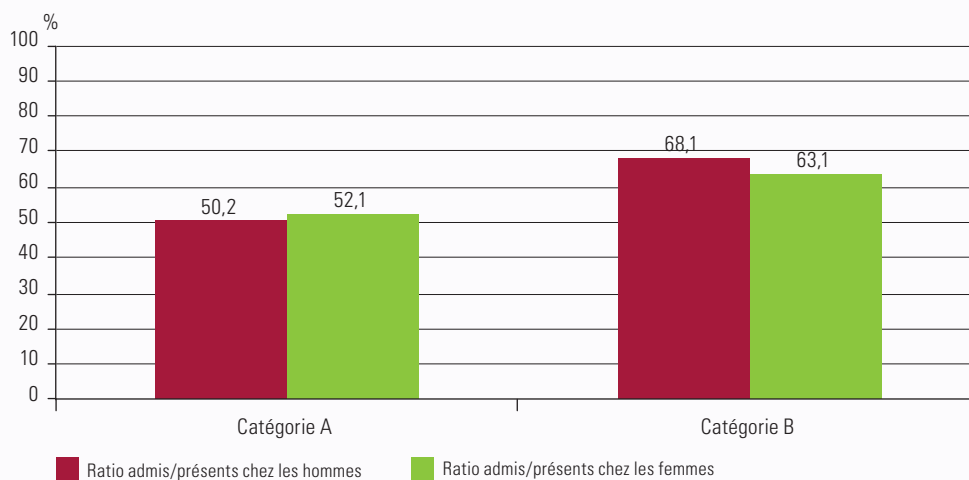


Tableau 1.35 - Mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012

Cat. statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Inscrits				Présents			
			H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)
A	Assistant ingénieur	exam. pro. réservé	82	146	228	64,0	82	145	227	63,9
	Attaché d'administration de l'État	concours réservé	45	130	175	74,3	19	39	58	67,2
	Bibliothécaire	exam. pro. réservé	3	7	10	70,0	3	4	7	57,1
	Conservateur des bibliothèques	exam. pro. réservé	1	2	3	66,7	1	2	3	66,7
	Ingénieur d'études	exam. pro. réservé	118	237	355	66,8	116	231	347	66,6
	Ingénieur de recherche 2e classe	exam. pro. réservé	4	8	12	66,7	4	8	12	66,7
	Médecin de l'Éducation nationale	concours réservé	0	7	7	100,0	0	3	3	100,0
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie A			253	537	790	68,0	225	432	657	65,8
B	BIBAS classe normale	exam. pro. réservé	13	27	40	67,5	6	7	13	53,8
	TECHRF classe normale	exam. pro. réservé	92	272	364	74,7	85	256	341	75,1
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie B			105	299	404	74,0	91	263	354	74,3

► Source : DGRH-D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères (MEN, MESR, culture, jeunesse et sports) pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les informations concernant les concours et examens professionnels réservés de la catégorie C ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistant de service social et infirmier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 relative notamment à l'accès à l'emploi de titulaire des agents contractuels, près de 56 % des candidats présents aux épreuves des concours et examens professionnels réservés des corps des filières BIATSS relevant des catégories statutaires A et B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C) ont été admis lors de cette seconde session en 2014 (dont 69 % de femmes).

Admissibles				Admis				Ratio admis/ présents (en %)	Ratio admis/ présents chez les femmes (en %)
H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
62	113	175	64,6	48	82	130	63,1	57,3	
9	22	31	71,0	4	15	19	78,9	32,8	
2	3	5	60,0	2	3	5	60,0	71,4	
1	0	1	0,0	0	0	0	-	0,0	
85	177	262	67,6	57	119	176	67,6	50,7	
2	3	5	60,0	2	3	5	60,0	41,7	
				0	3	3	100,0	100,0	
161	318	479	66,4	113	225	338	66,6	51,4	
				4	6	10	60,0	76,9	
				58	160	218	73,4	63,9	
0	0	0	-	62	166	228	72,8	64,4	

ANT - Enseignants et enseignants-chercheurs

► Effectifs physiques et ETP des enseignants non permanents (hors hospitalo-universitaires) répartis par type de contrat ou fonctions et ventilés par sexe

Dans les enseignants non permanents, il convient de distinguer les agents qui relèvent d'une politique de vivier (doctorants contractuels, ATER, lecteurs, maîtres de langues ou les contractuels de santé) ou d'expertise (enseignants associés et professeurs invités) des agents non titulaires recrutés en qualité de chargé d'enseignement ou d'agent temporaire vacataire (population estimée à environ 130 000 agents, qui ne figure pas dans ces tableaux).

Tableau 1.36

Catégorie statutaire	Types de contrats ou fonctions	Hommes	Femmes	Total	Total ETP	Effectifs ensemble effectifs (en %)	Part des femmes (en %)
A	Doctorants contractuels	8 009	6 186	14 195	14 195,0	54,7	43,6
	ATER	2 472	2 400	4 872	4 060,5	18,8	49,3
	Contractuels sur emplois du 2 nd degré	335	264	599	599,0	2,3	44,1
	Lecteurs	335	517	852	852,0	3,3	60,7
	Maîtres de langues	61	93	154	154,0	0,6	60,4
	Enseignants invités	1 876	685	2 561	320,1	9,9	26,7
	Enseignants associés	2 002	731	2 733	1 448,0	10,5	26,7
Ensemble des enseignants non permanents		15 090	10 876	25 966	21 628,6	100,0	41,9

► Source : enquête non permanents et GESUP-2, DGRH-A1-1, mai-juin 2014.

► À noter : sur les 14 195 doctorants contractuels, 5 746 n'assurent aucun service d'enseignement.

► Concernant la ventilation par sexe, l'enquête prévoit bien la remontée des informations par sexe pour les populations d'ATER, de doctorants contractuels et d'enseignants associés, ce qui représente 84 % de la population des non permanents. Pour les autres populations, en l'absence d'informations précises, il a été estimé : pour les contractuels sur emplois du 2nd degré, il a été appliqué le taux de féminisation observé parmi les professeurs titulaires du 2nd degré (même population) ; pour les lecteurs et maîtres de langues, il a été appliqué le taux de féminisation observé parmi les enseignants chercheurs titulaires du sous-groupe disciplinaire « Langues et littératures étrangères » qui correspond à celui des lecteurs et maîtres de langues ; pour les enseignants invités, il est appliqué la même répartition par sexe que pour les enseignants associés, ces deux populations étant régies par le même décret.

► Pour le calcul en ETP, les doctorants contractuels (14 195) sont décomptés par convention de la manière suivante : 1 agent = 1 ETP ; les invités sont comptés pour 1/8 compte tenu de leur durée moyenne égale à un mois et demi ; les ATER à temps plein (3 249) pour 1 et les ATER à mi-temps (1 623) pour 1/2 ; les associés à temps plein (163) pour 1 et les associés à mi-temps (2 570) pour 1/2.

Près des 3/4 des enseignants non permanents sont doctorants contractuels ou ATER.

Le taux de féminisation varie selon la population ; il est très important chez les lecteurs et maîtres de langues (plus de 60 %), relativement important chez les doctorants contractuels (près de 44 %), les contractuels sur emplois du 2nd degré (plus de 44 %) et les ATER (près de 50 %). Le taux de féminisation le plus bas (un peu plus d'un quart) concerne la population des associés et des invités.

► Effectifs physiques et ETP des personnels non titulaires hospitalo-universitaires répartis par type de fonctions et ventilés par sexe

Tableau 1.37

Catégorie statutaire	Types de contrats ou fonctions	Hommes	Femmes	Total	Total ETP	Effectifs/ensemble effectifs (en %)	Part des femmes (en %)
A	Praticiens hospitaliers universitaires (PHU)	115	65	180	180	3,9	36,1
	Chefs de cliniques-assistants des hôpitaux (ASM)	1616	2008	3624	3624	78,3	55,4
	Assistants hospitaliers universitaires des disciplines pharmaceutiques et des CSERD (AHUP et AHUO)	203	285	488	488	10,5	58,4
	Chefs de cliniques des universités de médecine générale	31	54	85	85	1,8	63,5
	Personnels associés	181	73	254	146,5	5,5	28,7
Ensemble des personnels hospitalo-universitaires non titulaires		2146	2485	4631	4523,5	100,0	53,7

► Source : enquête non permanents DGRH-A2-3 de 2014.

► Pour le calcul en ETP, les associés à temps plein (39) sont comptés pour 1 et les associés à mi-temps (215) pour 1/2.

Les chefs de clinique-assistants des hôpitaux et les assistants hospitaliers universitaires représentent près de 90 % des personnels non titulaires de la filière hospitalo-universitaire.

Le taux de féminisation varie selon le type de fonctions ; il est très important chez les deux populations les plus importantes précitées (entre 55 % et 59 %). Le taux de féminisation le plus bas (28,7 %) concerne la population des associés.

► Effectifs des enseignants non permanents (hors HU) (ATER, associés, doctorants contractuels) répartis par groupe CNU et par sexe

Tableau 1.38

Groupe de disciplines CNU	Doctorants contractuels ¹			ATER								
				Mi-temps			Temps-plein			Total ATER		
	H	F	Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total
Droit et science politique	392	474	866	194	199	393	202	206	408	396	405	801
Sciences économiques et de gestion	386	320	706	120	111	231	165	150	315	285	261	546
Langues et littératures	216	510	726	27	56	83	153	385	538	180	441	621
Sciences humaines	727	955	1 682	98	154	252	236	316	552	334	470	804
Mathématiques et informatique	1 390	419	1 809	162	72	234	288	114	402	450	186	636
Physique	786	285	1 071	17	8	25	37	16	53	54	24	78
Chimie	826	610	1 436	25	22	47	63	46	109	88	68	156
Sciences de la terre	446	348	794	27	14	41	37	37	74	64	51	115
Sciences de l'ingénieur	1 538	524	2 062	110	45	155	225	90	315	335	135	470
Biologie et biochimie	1 050	1 438	2 488	49	52	101	72	121	193	121	173	294
Pharmacie	111	153	264	4	7	11	32	37	69	36	44	80
Interdisciplinaire	125	137	262	21	29	50	107	113	220	128	142	270
Théologie	10	3	13				1		1	1		1
Sans discipline	6	10	16									
Total	8 009	6 186	14 195	854	769	1 623	1 618	1 631	3 249	2 472	2 400	4 872
Part des femmes (en %)	-	-	43,6	-	-	47,4	-	-	50,2	-	-	49,3

► Source : DGRH-A1-1/Enquête non-permanents 2014.

► 1. Y compris les doctorants contractuels n'assurant aucun service d'enseignement.

Associés									Total par groupe CNU
Mi-temps			Temps-plein			Total Associés			
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
267	73	340	23	4	27	290	77	367	2 034
563	169	732	34	17	51	597	186	783	2 035
26	45	71	9	6	15	35	51	86	1 433
297	159	456	13	7	20	310	166	476	2 962
143	23	166	6		6	149	23	172	2 617
12	10	22				12	10	22	1 171
21	12	33	8	2	10	29	14	43	1 635
19	1	20	1	1	2	20	2	22	931
232	31	263	10	1	11	242	32	274	2 806
41	28	69	5	4	9	46	32	78	2 860
38	21	59	1		1	39	21	60	404
224	107	331	5	6	11	229	113	342	874
									14
4	4	8				4	4	8	24
1 887	683	2 570	115	48	163	2 002	731	2 733	21 800
-	-	26,6	-	-	29,4	-	-	26,7	42,7

La répartition des agents non permanents par groupe CNU et par sexe n'a été réalisée que sur les trois plus importantes populations d'agents enseignants non permanents, dont les données sont bien remontées et non estimées.

Un tiers des ATER exercent leurs fonctions à temps partiel et les enseignants associés sont à mi-temps dans leur très grande majorité (94 %).

Le taux de féminisation chez les enseignants non permanents est très variable d'une population à l'autre (entre 26 et 50 %) ; le plus fort taux concerne les ATER à temps plein.

Figure 1.34 - Effectifs des enseignants non permanents (hors HU) par groupe de discipline selon les fonctions

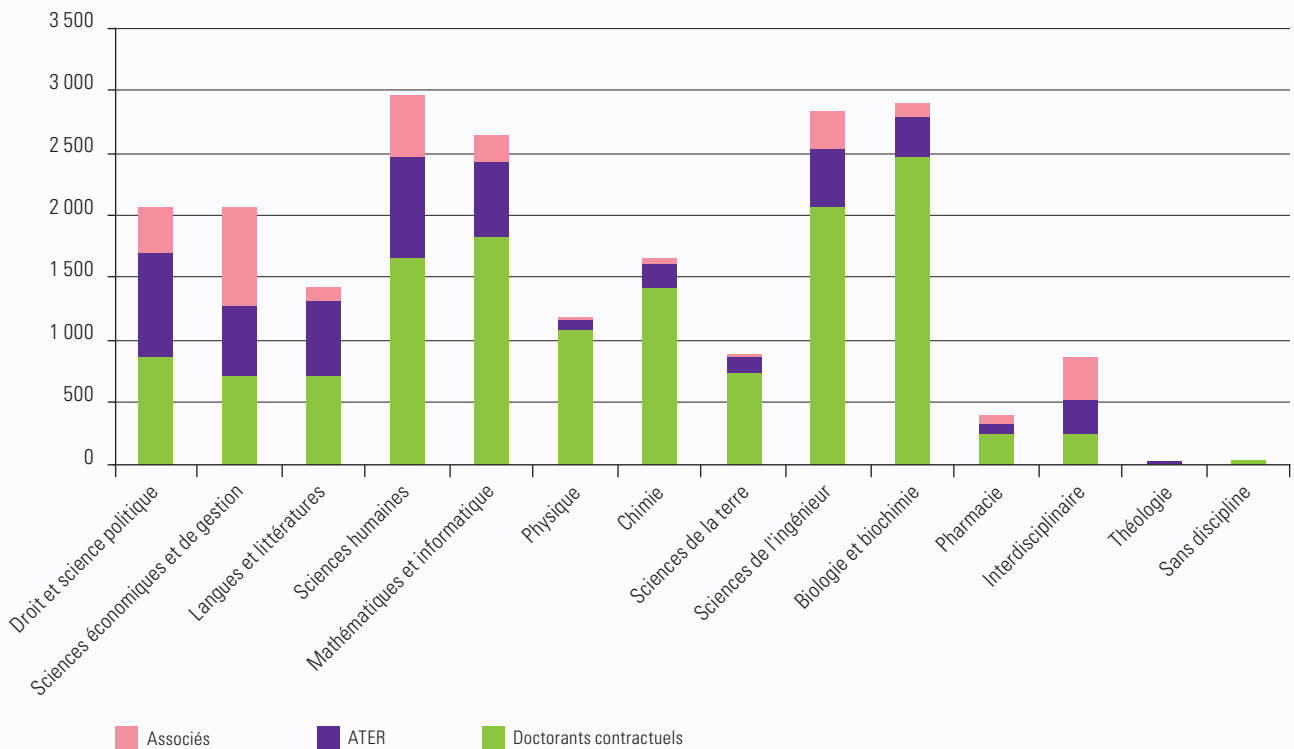


Figure 1.35 - Part des femmes parmi les enseignants non permanents (hors HU) selon leur fonction (en %)

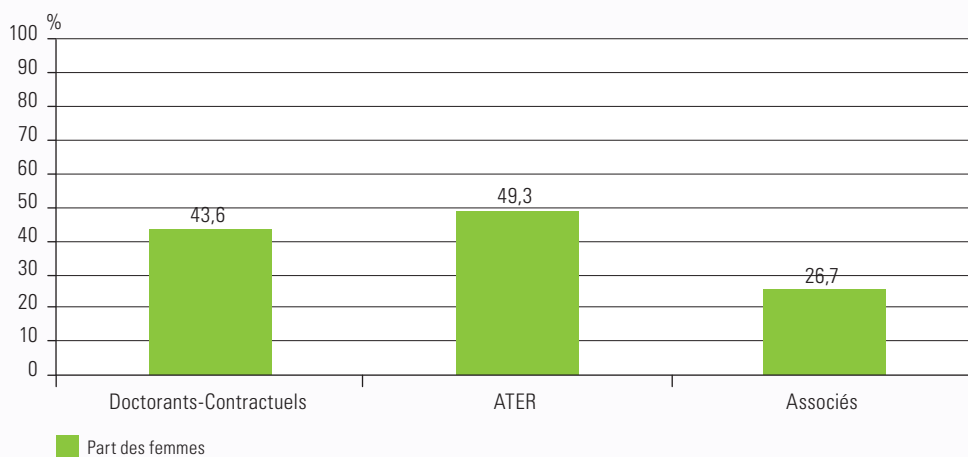
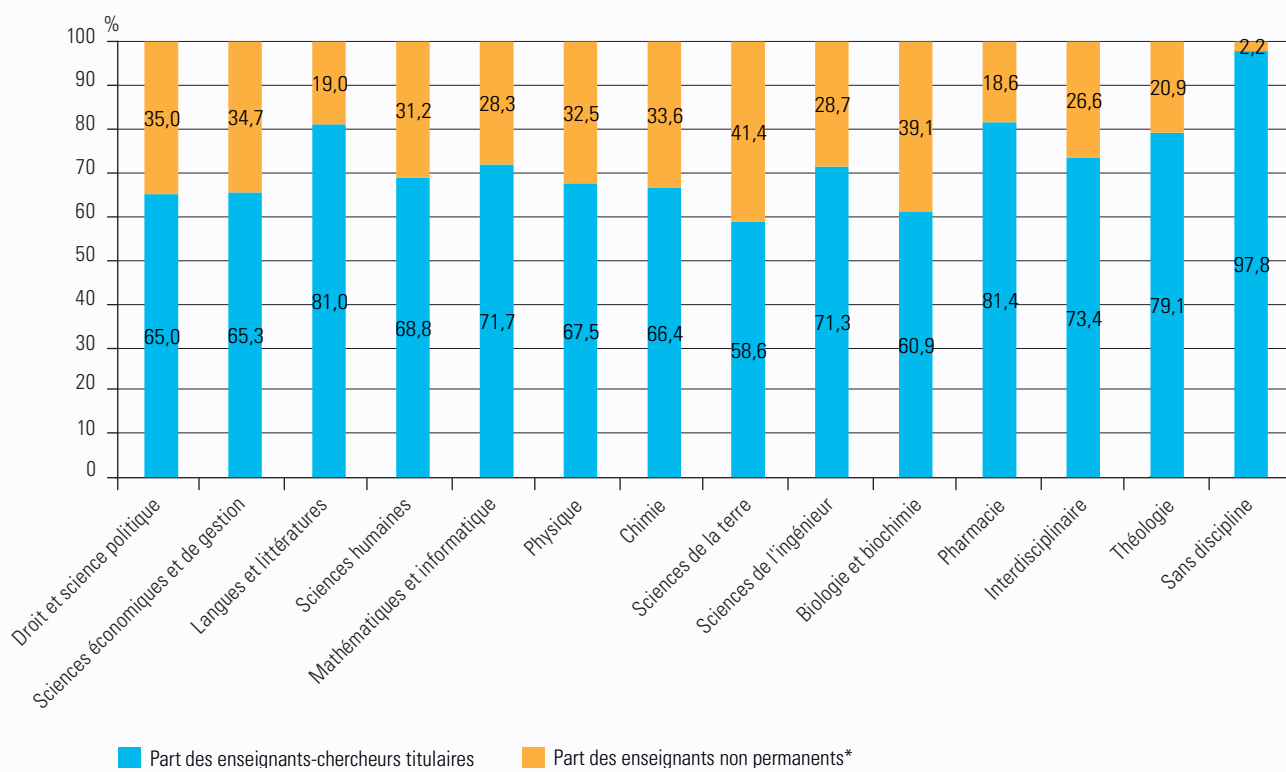


Figure 1.36 - Répartition par statut Fonction publique des enseignants-chercheurs (hors HU) ventilés par groupe de discipline



* Seules les données concernant les doctorants-contractuels, les ATER et les enseignants associés sont représentées (sont donc exclus du périmètre les contractuels sur emplois du 2nd degré, les lecteurs/maîtres de langues et les enseignants invités).

Les personnels ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires

► Effectifs physiques et ETP des personnels «ouvriers» du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Tableau 1.39 - Les personnels ouvriers en CDI

Échelle	Secteur d'activité	Hommes	Femmes	Total	Total ETP	Part des femmes (en %)	Poids du secteur d'activité/ Ensemble des effectifs (en %)
7	Restauration	97	9	106	105,3	8,5	1,3
	Hébergement	8	3	11	10,6	27,3	0,1
	Services généraux	12	1	13	13,0	7,7	0,2
Total de l'échelle		117	13	130	128,9	10,0	-
6	Restauration	219	27	246	245,6	11,0	3,0
	Hébergement	55	23	78	75,5	29,5	0,9
	Services généraux	37	10	47	45,5	21,3	0,6
Total de l'échelle		311	60	371	366,6	16,2	-
5	Restauration	346	142	488	481,6	29,1	5,9
	Hébergement	135	76	211	207,6	36,0	2,6
	Services généraux	28	21	49	48,2	42,9	0,6
Total de l'échelle		509	239	748	737,4	32,0	-
4	Restauration	1 182	1 625	2 807	2 731,3	57,9	34,2
	Hébergement	1 040	569	1 609	1 570,9	35,4	19,6
	Services généraux	74	67	141	136,2	47,5	1,7
Total de l'échelle		2 296	2 261	4 557	4 438,4	49,6	-
3	Restauration	318	948	1 266	1 196,1	74,9	15,4
	Hébergement	64	1 059	1 123	1 061,7	94,3	13,7
	Services généraux	6	17	23	21,2	73,9	0,3
Total de l'échelle		388	2 024	2 412	2 279,0	83,9	-
Total par secteur	Restauration	2 162	2 751	4 913	4 759,9	56,0	59,8
	Hébergement	1 302	1 730	3 032	2 926,3	57,1	36,9
	Services généraux	157	116	273	264,1	42,5	3,3
Ensemble des effectifs		3 621	4 597	8 218	7 950,3	55,9	-

Tableau 1.40 - Les personnels ouvriers en CDD

Origine des CDD	Effectifs	
	Nombre d'agents	Nbre d'ETP
Étudiants	6 567	850,9
Autres	3 843	699,4
Ensemble des effectifs	10 410	1 550,3

► Sources : données extraites du bilan social du Cnous 2014.

► Les données liées au genre ne sont pas disponibles pour l'année 2014.

Parmi les 8 218 personnels ouvriers en CDI exerçant au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires, la part des femmes représente 55,9 % des effectifs, dont 83,9 % en échelle 3. 55,4 % de ces personnels ouvriers sont rémunérés au niveau de l'échelle 4 et 59,8 % exercent dans le secteur de la restauration.

Par ailleurs, 10 410 personnels ouvriers ont été employés en qualité de CDD en 2014 pour un équivalent temps plein de 1 550,3 postes. Les étudiants représentent 63 % de ces CDD.

6. Les travailleurs handicapés au sein de l'enseignement supérieur

Effectifs

► Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe

Tableau 1.41

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Effectif par sexe		Total	%		Poids des effectifs par corps sur l'ensemble des effectifs « TH » en %
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
A	Assistant-ingénieur	39	22	61	63,9	36,1	1,8
	Attaché d'administration de l'État	14	27	41	34,1	65,9	1,2
	Bibliothécaire	4	8	12	33,3	66,7	0,4
	Conseiller technique de service social AE	0	0	0	-	-	0,0
	Conservateur des bibliothèques	6	6	12	50,0	50,0	0,4
	Enseignants du primaire	4	3	7	57,1	42,9	0,2
	Enseignants du secondaire	62	64	126	49,2	50,8	3,7
	Enseignants du supérieur	193	129	322	59,9	40,1	9,5
	Infirmier	0	18	18	0,0	100,0	0,5
	Ingénieur d'études	41	53	94	43,6	56,4	2,8
	Ingénieur de recherche	15	9	24	62,5	37,5	0,7
	Médecin de l'EN	0	1	1	0,0	100,0	0,0
	S/Total de la catégorie A	378	340	718	52,6	47,4	21,1
Poids de la catégorie A/Total général (%)		27,3	16,8	21,1	-	-	-
B	Assistant de service social AE	0	4	4	0,0	100,0	0,1
	Bibliothécaire assistant spécialisé	8	21	29	27,6	72,4	0,9
	Secrétaire administratif (Saenes)	28	90	118	23,7	76,3	3,5
	Technicien de recherche et formation	145	138	283	51,2	48,8	8,3
	S/Total de la catégorie B	181	253	434	41,7	58,3	12,7
Poids de la catégorie B/Total général (%)		13,0	12,5	12,7	-	-	-
C	Adjoint administratif (Adjenes)	84	321	405	20,7	79,3	11,9
	Adjoint technique de recherche et formation	454	603	1057	43,0	57,0	31,0
	Magasinier des bibliothèques	41	59	100	41,0	59,0	2,9
	S/Total de la catégorie C	579	983	1 562	37,1	62,9	45,9
Poids de la catégorie C/Total général (%)		41,7	48,7	45,9	-	-	-
Agents non titulaires	ANT BIATSS	195	385	580	33,6	66,4	17,0
	ANT enseignants	54	57	111	48,6	51,4	3,3
	S/Total des ANT	249	442	691	36,0	64,0	20,3
Poids des ANT/Total général (%)		18,0	21,9	20,3	-	-	-
Ensemble		1 387	2 018	3 405	40,7	59,3	100,0

► Source : enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur. Le taux de retour de cette enquête est de 85 %. Les données sont celles du recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi effectué en 2015 (situation observée au 1^{er} janvier 2014) pour l'ensemble des établissements, RCE et non RCE*.

Ces données intègrent les nouvelles modalités de déclaration pour les établissements RCE (au nombre de 103) qui effectuent dorénavant leur déclaration auprès du FIPHFP, et sur l'ensemble de leurs effectifs. Pour ces établissements, l'assiette englobe donc les personnels rémunérés sur plafond État ainsi que les personnels rémunérés sur ressources propres. S'agissant des établissements non RCE (au nombre de 47), le recensement s'effectue sur la base des seuls agents rémunérés sur plafond État. 3 265 BOE ont été recensés dans les établissements RCE et 140 BOE l'ont été pour les établissements non RCE. * hors réseau des oeuvres universitaires et scolaires.

59,3 % des 3 405 agents déclarés « travailleurs handicapés » dans l'enseignement supérieur sont des femmes.

Les agents titulaires handicapés de la catégorie C sont de loin les plus nombreux puisque 45,9 % relèvent de cette catégorie, alors que chez les BIATSS, les agents de catégorie C représentent 45,1 % de l'ensemble des effectifs. Les agents non titulaires représentent 20,3 %.

► Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par filière et ventilés par sexe

Tableau 1.42

Filière	Effectif par sexe		Total	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	126	438	564	22,3	77,7
% par filière	9,1	21,7	16,6	-	-
Filière des bibliothèques	59	94	153	38,6	61,4
% par filière	4,3	4,7	4,5	-	-
Filière enseignante	259	196	455	56,9	43,1
% par filière	18,7	9,7	13,4	-	-
Filière ITRF	694	825	1 519	45,7	54,3
% par filière	50,0	40,9	44,6	-	-
Filière sociale et de santé	0	23	23	0,0	100,0
% par filière	0,0	1,1	0,7	-	-
Agents non titulaires	249	442	691	36,0	64,0
%	18,0	21,9	20,3	-	-
Ensemble	1 387	2 018	3 405	40,7	59,3
dont % de titulaires	82,0	78,1	79,7	-	-

► Source : enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur. Le taux de retour de cette enquête est de 85 %. Les données sont celles du recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi effectué en 2015 pour l'ensemble des établissements, RCE et non RCE (situation observée au 1^{er} janvier 2014).

44,6 % des agents déclarés « travailleurs handicapés » appartiennent à la filière ITRF (le poids de cette filière est de 19,5 % de l'ensemble des effectifs hors personnels « ouvriers »), les filières « sociale et de santé » et « des bibliothèques » étant les moins représentées (avec 0,7 % et 4,5 % des effectifs).

► Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par tranche d'âge

Tableau 1.43

Tranche d'âge	Moins de 25 ans	25 à 39 ans	40 à 55 ans	Plus de 55 ans	Total
Effectifs	41	571	1 817	976	3 405
%	1,2	16,8	53,4	28,7	100,0

► Effectifs cumulés des agents titulaires et non titulaires

► Source : enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur. Le taux de retour de cette enquête est de 85 %. Les données sont celles du recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi effectué en 2015 pour l'ensemble des établissements, RCE et non RCE (situation observée au 1^{er} janvier 2014).

La tranche d'âge la plus représentée chez les « travailleurs handicapés » est celle des 40-55 ans avec 53,4 % des effectifs déclarés.

► Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés » rapporté à l'effectif de l'ensemble des agents rémunérés (ratio)

Tableau 1.44 - Établissements RCE

	2010 ¹	2011 ¹	2012 ¹	2013 ¹	2014 ¹
Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés »	1 405	2 021	2 495	2 975	3 265
Ensemble des effectifs rémunérés au sein de l'enseignement supérieur et entrant dans le périmètre de la déclaration au FIPHP	150 012	153 076	153 781	157 307	140 807
Calcul du ratio (en %)	0,94	1,32	1,62	1,89	2,32

► Effectifs cumulés des agents titulaires et non titulaires

► 1. Sur la base des effectifs au 1^{er} janvier de l'année indiquée. La déclaration correspond à l'année $n+1$. Le taux 2014 tient compte des nouvelles modalités de déclaration pour les établissements RCE, l'assiette ayant été élargie à l'ensemble des effectifs de chaque établissement (personnels rémunérés sur plafond État + personnels rémunérés sur ressources propres). Le périmètre des établissements RCE est de 103 établissements.

Tableau 1.45 - Etablissements non RCE

	2010 ¹	2011 ¹	2012 ¹	2013 ¹	2014 ¹
Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés »					140
Ensemble des effectifs rémunérés au sein de l'enseignement supérieur et entrant dans le périmètre de la déclaration au FIPHP					7 941
Calcul du ratio (en %)					1,76

► Effectifs cumulés des agents titulaires et non titulaires

► 1. Sur la base des effectifs au 1^{er} janvier de l'année indiquée. La déclaration correspond à l'année $n+1$. Pour les établissements non RCE, l'assiette demeure inchangée (agents rémunérés sur plafond État). Le périmètre des établissements non RCE est de 47 établissements.

► Source : enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur. Le taux de retour de cette enquête est de 85 %. Les données sont celles de la déclaration annuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi effectuée en 2015 pour l'ensemble des établissements (situation observée au 1^{er} janvier 2014).

Ce tableau montre une évolution régulière du taux d'emploi direct des « travailleurs handicapés », passé de 0,94 % à 1,89 % des effectifs entre 2010 et 2013, qui est à mettre au regard de l'obligation légale de 6 %. Le taux direct 2014 est de 2,32 % pour les établissements RCE et de 1,76 % pour les établissements non RCE, donnant un taux direct moyen de 2,29 %. Le taux légal des établissements (= taux direct majoré par les dépenses consacrées au handicap) est très certainement supérieur.

Recrutement de travailleurs handicapés en 2014

► Recrutement de « travailleurs handicapés » répartis par filière BIATSS ou par catégorie statutaire et ventilés par sexe

Tableau 1.46 - Recrutement de BIATSS au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995

Filière	Effectif par sexe		Total	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	2	20	22	9,1	90,9
% par filière	6,9	28,6	22,2	-	-
Filière sociale et de santé	0	0	0	-	-
% par filière	0,0	0,0	0,0	-	-
Filière ITRF	25	48	73	34,2	65,8
% par filière	86,2	68,6	73,7	-	-
Filière des bibliothèques	2	2	4	50,0	50,0
% par filière	6,9	2,9	4,0	-	-
Ensemble	29	70	99	29,3	70,7

► Source : enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014. Le taux de retour de cette enquête est de 85 %.

Tableau 1.47 - Recrutement de BIATSS par concours

Filière	Effectif par sexe		Total	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	0	7	7	0,0	100,0
% par filière	0,0	36,8	22,6	-	-
Filière sociale et de santé	0	1	1	0,0	100,0
% par filière	0,0	5,3	3,2	-	-
Filière ITRF	11	10	21	52,4	47,6
% par filière	91,7	52,6	67,7	-	-
Filière des bibliothèques	1	1	2	50,0	50,0
% par filière	8,3	5,3	6,5	-	-
Ensemble	12	19	31	38,7	61,3

► Source : enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014. Le taux de retour de cette enquête est de 85 %.

Les modes de recrutement de « travailleurs handicapés » de ces deux tableaux mettent en évidence une large prédominance des recrutements dans la filière ITRF avec des taux respectifs de l'ordre de 74 % et de 68 %. 71 % des personnes recrutées par la voie contractuelle sont des femmes. Cette proportion est de 61 % pour les recrutements par concours.

Tableau 1.48 - Recrutement de BIATSS au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

Catégorie statutaire	Effectif par sexe		Total	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
A	5	5	10	50,0	50,0
B	3	5	8	37,5	62,5
C	29	46	75	38,7	61,3
Ensemble	37	56	93	39,8	60,2

► Source : les données concernant les 93 TH recrutés en 2014 au titre des articles 4 et 6 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 ne sont pas disponibles par filière.

Sur les 93 agents contractuels BIATSS recrutés en 2014, 75 l'ont été en catégorie C, ce qui représente 81 % des recrutements.

► Recrutement de « travailleurs handicapés » dans les filières BIATSS, répartis par catégorie statutaire et par corps, et ventilés par modalité de recrutement et par sexe

Tableau 1.49

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Recrutement de BIATSS au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995				
		Effectif par sexe		Total	%	
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
A	Assistant-ingénieur	5	1	6	83,3	16,7
	Attaché d'administration de l'État	0	0	0	-	-
	Bibliothécaire	0	0	0	-	-
	Conseiller technique de service social AE	0	0	0	-	-
	Conservateur des bibliothèques	0	0	0	-	-
	Infirmier	0	0	0	-	-
	Ingénieur d'études	0	2	2	0,0	100,0
	Ingénieur de recherche	0	0	0	-	-
	Médecin de l'EN	0	0	0	-	-
	S/Total de la catégorie	5	3	8	62,5	37,5
Poids de la catégorie/Total général (%)		17,2	4,3	8,1	-	-
B	Assistant de service social AE	0	0	0	-	-
	Bibliothécaire assistant spécialisé	1	2	3	33,3	66,7
	Secrétaire administratif (Saenes)	0	3	3	0,0	100,0
	Technicien de recherche et formation	7	12	19	36,8	63,2
	S/Total de la catégorie	8	17	25	32,0	68,0
Poids de la catégorie/Total général (%)		27,6	24,3	25,3	-	-
C	Adjoint administratif (Adjenes)	2	17	19	10,5	89,5
	Adjoint technique de recherche et formation	13	33	46	28,3	71,7
	Magasinier des bibliothèques	1	0	1	100,0	0,0
	S/Total de la catégorie	16	50	66	24,2	75,8
Poids de la catégorie/Total général (%)		55,2	71,4	66,7	-	-
Ensemble		29	70	99	29,3	70,7

► Source : enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014. Le taux de retour de cette enquête est de 85 % pour un périmètre correspondant à l'ensemble des établissements, RCE et non RCE.

► 1. Les recrutements TH considérés ne prennent pas en compte les 93 recrutements (37 hommes et 56 femmes) effectués au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, dont les données recensées ne permettent pas la ventilation par corps. À ces chiffres, il convient d'ajouter 1 recrutement d'enseignant du second degré au titre du décret du 25 août 1995 et 2 recrutements d'enseignants chercheurs par la voie classique.

► Ce tableau prend en compte les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984. Peuvent candidater les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail et dont le handicap est compatible avec les fonctions demandées. Ils sont recrutés par contrat d'un an et peuvent être titularisés à l'issue de cette période s'ils ont apporté la preuve de leurs compétences. L'autorité administrative ayant pouvoir de nomination procède à la titularisation après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné.

► Ce tableau intègre également les recrutements d'agents titulaires, par le biais des recrutements classiques (concours externes, internes, etc.), qui déclarent leur handicap pour pouvoir bénéficier d'un aménagement des épreuves et/ou d'une affectation particulière.

Sur les 130 recrutements recensés en 2014, 82 l'ont été en catégorie C, ce qui représente un pourcentage de 63 %. 68,5 % des recrutés sont des femmes.

Recrutement de BIATSS par concours					Poids des effectifs ventilés par sexe sur l'ensemble des recrutements « TH » en % ¹		Poids des effectifs par corps sur l'ensemble des recrutements « TH » en % ¹
Effectif par sexe		Total	%		Hommes	Femmes	
Hommes	Femmes		Hommes	Femmes			
1	0	1	100,0	0,0	85,7	14,3	5,4
0	0	0	-	-	-	-	0,0
0	0	0	-	-	-	-	0,0
0	0	0	-	-	-	-	0,0
0	0	0	-	-	-	-	0,0
0	1	1	0,0	100,0	0,0	100,0	0,8
0	0	0	-	-	0,0	100,0	1,5
0	0	0	-	-	-	-	0,0
0	0	0	-	-	-	-	0,0
1	1	2	50,0	50,0	60,0	40,0	7,7
8,3	5,3	6,5	-	-	14,6	4,5	-
0	0	0	-	-	-	-	0,0
0	1	1	0,0	100,0	25,0	75,0	3,1
0	3	3	0,0	100,0	0,0	100,0	4,6
5	4	9	55,6	44,4	42,9	57,1	21,5
5	8	13	38,5	61,5	34,2	65,8	29,2
41,7	42,1	41,9	-	-	31,7	28,1	-
0	4	4	0,0	100,0	8,7	91,3	17,7
5	6	11	45,5	54,5	31,6	68,4	43,8
1	0	1	100,0	0,0	100,0	0,0	1,5
6	10	16	37,5	62,5	26,8	73,2	63,1
50,0	52,6	51,6	-	-	53,7	67,4	-
12	19	31	38,7	61,3	31,5	68,5	100,0

► Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par tranche d'âge

Tableau 1.50

Tranche d'âge	Moins de 25 ans	25 à 39 ans	40 à 55 ans	Plus de 55 ans	Total
Effectifs	5	110	95	16	226
%	2,2	48,7	42,0	7,1	100,0

► Source : enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014. Le taux de retour de cette enquête est de 85 %.

► Cet indicateur porte sur les recrutements de BIATSS et d'enseignants au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995, des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 et par concours.

Les tranches d'âge les plus représentées dans le recrutement de « travailleurs handicapés » en 2014 sont respectivement celle des 25-39 ans avec 48,7 % des effectifs déclarés et celle des 40-55 ans, avec 42 % des effectifs déclarés.

► Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par type de handicap

Tableau 1.51

Type de handicap	Visuel	Moteur	Auditif	Psychique	Maladie chronique invalidante	Autre	Non communiqué	Total
Effectifs	6	25	14	6	19	22	134	226
%	2,7	11,1	6,2	2,7	8,4	9,7	59,3	100,0

► Source : enquête réalisée par la mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014. Le taux de retour de cette enquête est de 85 %.

► Cet indicateur porte sur les recrutements de BIATSS et d'enseignants au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995, des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 et par concours. Il faut signaler que certaines personnes peuvent être porteuses de handicap multiples.

► Nombre de recrutements de « travailleurs handicapés » au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutement par concours dans les filières BIATSS (ratio)

Tableau 1.52

En 2010	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	0	3	64	0	67
Ensemble des agents titulaires recrutés par concours	485	170	2 092	8	2 755
Calcul du ratio	0,00	1,73	2,97	0,00	2,37

Tableau 1.53

En 2011	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	38	5	87	0	130
Ensemble des agents titulaires recrutés par concours	457	193	2 050	15	2 715
Calcul du ratio	7,68	2,53	4,07	0,00	4,57

Tableau 1.54

En 2012	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	38	5	82	0	125
Ensemble des agents titulaires recrutés par concours	360	163	1 832	8	2 363
Calcul du ratio	9,55	2,98	4,28	0,00	5,02

Tableau 1.55

En 2013	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	25	1	63	1	90
Ensemble des agents titulaires recrutés par concours	343	150	1 671	10	2 174
Calcul du ratio	6,79	0,66	3,63	9,09	3,98

Tableau 1.56

En 2014	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	22	4	73	0	99
Ensemble des agents titulaires recrutés par concours	374	126	1 618	18	2 136
Calcul du ratio	5,56	3,08	4,32	0,00	4,43

► Sources : MIPH et bureau DGRH-C1-1 (annuaires des personnels dont extraction de juin 2015 de l'occupation des emplois). Dans les recrutements classiques sont intégrés les recrutements par concours externe, interne, unique, sur titre, direct et les Pacte.

La part des agents BIATSS recrutés au titre du décret de 1995 est passée entre 2010 et 2014 de 2,37 % à 4,43 % de l'ensemble des recrutements BIATSS (hors procédure de détachements ou intégrations) dans l'enseignement supérieur.

B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2014

► Nombre de postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement, répartis par filière et par corps/grade

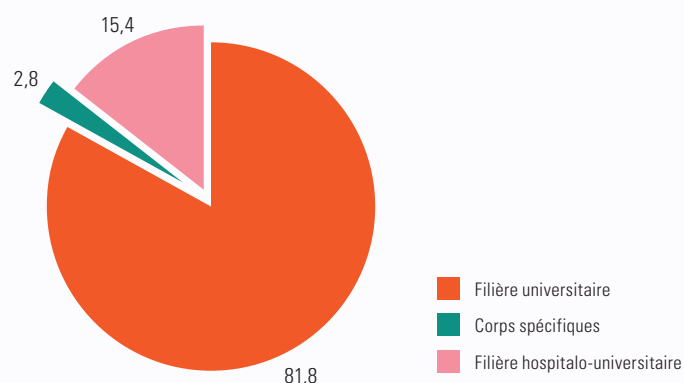
Tableau 1.57

Filière	Libellé corps, grade/Modalité de recrutement	Concours unique
Filière universitaire	Maître de conférences de classe normale	1 444
	PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	2
	PR de 1 ^{re} classe	6
	PR de 2 ^e classe	906
	Total des postes offerts de la filière	2 358
	Part de la filière/Ensemble des postes (en %)	81,8
Corps spécifiques	Astronome adjoint de classe normale	6
	Astronome de 2 ^e classe	6
	DIRH de 2 ^e classe	13
	DIRP de 2 ^e classe	11
	MCFH de classe normale	7
	MCFP de classe normale	9
	MCMU de classe normale	9
	Physicien adjoint de classe normale	4
	Physicien de 2 ^e classe	2
	PRCM de classe normale	5
	PRMU de 2 ^e classe	4
	Professeur du Collège de France	4
	Total des postes offerts de la filière	80
	Part de la filière/Ensemble des postes (en %)	2,8
Filière hospitalo-universitaire	Maitre de conférences - PH - 2 ^e classe	170
	MCMG de 2 ^e classe	6
	MCPHO de 2 ^e classe	21
	MCPHP de 2 ^e classe	18
	PUPH de 2 ^e classe	205
	PUPHO de 2 ^e classe	9
	PUPHP de 2 ^e classe	15
	PRMG de 2 ^e classe	1
	Total des postes offerts de la filière	445
	Part de la filière/Ensemble des postes (en %)	15,4
Ensemble des postes enseignants-chercheurs offerts	2 883	

Les postes d'enseignants-chercheurs de la filière universitaire représentent près de 82 % des postes proposés au recrutement en 2014, alors que ceux offerts au recrutement des corps spécifiques dépassent à peine les 3 %.

► Source : base ATRIA 2014.

Figure 1.37 - La répartition du volume de postes offerts au recrutement des enseignants-chercheurs selon la filière (en %)



► Nombre de postes BIATSS proposés au recrutement, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps/grade et ventilés par modalité de recrutement

Figure 1.38 - La répartition du volume de postes offerts au recrutement selon la filière (en %)

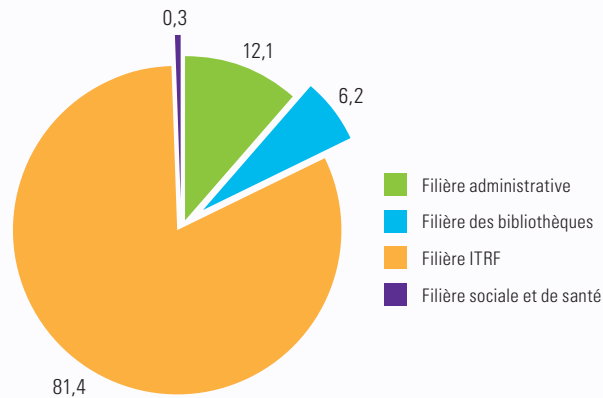


Figure 1.39 - La répartition du volume de postes BIATSS offerts au recrutement par filière selon la modalité de recrutement

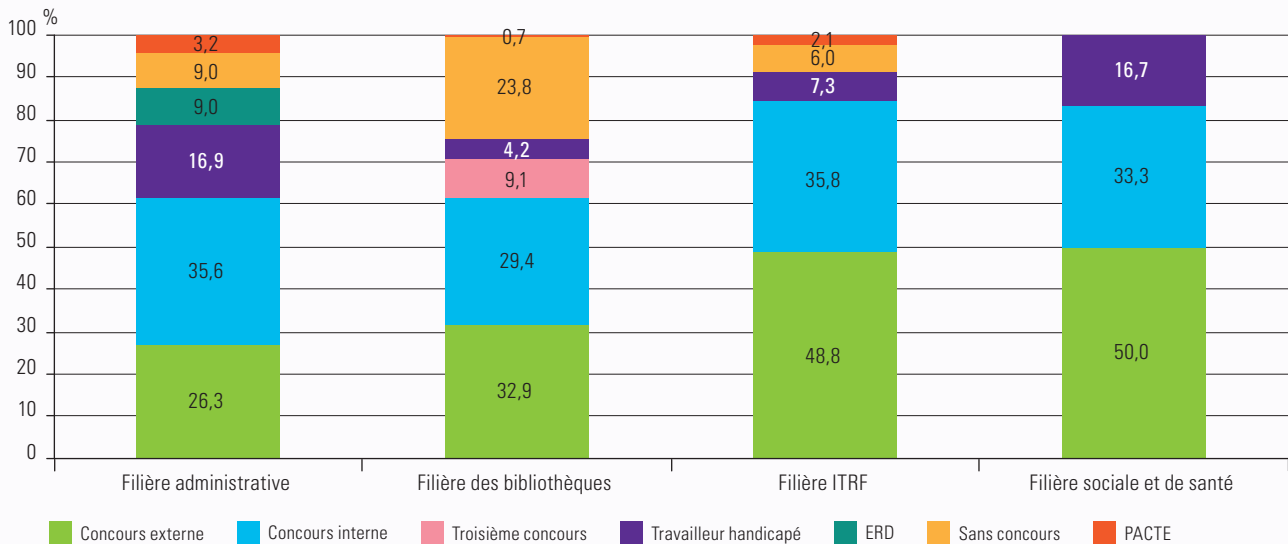


Tableau 1.58

Filière	Catégorie statutaire	Libellé corps, grade/Modalité de recrutement	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	7	3	
	B	Saenes classe supérieure	5	3	
		Saenes classe normale	26	33	
	C	Adjenes 1 ^{re} classe	35	60	
		Adjenes 2 ^e classe			
	Total des postes offerts de la filière			73	99
Postes par nature de recrutement/Postes offerts de la filière (en %)			26,3	35,6	0,0
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	9	4	13
		Bibliothécaire	7	6	
	B	BIBAS classe supérieure	3	3	
		BIBAS classe normale	22	18	
	C	MAGB principal de 2 ^e classe	6	11	
		MAGB 2 ^e classe			
Total des postes offerts de la filière			47	42	13
Postes par nature de recrutement/Postes offerts de la filière (en %)			32,9	29,4	9,1
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche hors classe	1		
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	3		
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	82	37	
		Ingénieur d'études 2 ^e classe	291	126	
		Assistant ingénieur	146	143	
	B	TECHRF classe supérieure	5	6	
		TECHRF classe normale	305	225	
	C	ATRF principal de 2 ^e classe	76	130	
		ATRF 2 ^e classe			
	Total des postes offerts de la filière			909	667
Postes par nature de recrutement/Postes offerts de la filière (en %)			48,8	35,8	0,0
Filière sociale et de santé	A	Infirmier classe normale	1		
	B	Assistant de service social AE	2	2	
	Total des postes offerts de la filière			3	2
Postes par nature de recrutement/Postes offerts de la filière (en %)			50,0	33,3	0,0
Ensemble des postes BIATSS offerts			1 032	810	13
Postes par nature de recrutement/Ensemble des postes BIATSS (en %)			45,0	35,4	0,6

► Source : base ATRIA 2014.

► Pour les attachés d'administration de l'État, le volume de postes au concours externe correspond à celui des postes offerts au titre des IRA, pour les infirmiers à celui du concours unique ; pour les conservateurs des bibliothèques, le volume au titre du 3^e concours correspond à celui des chartistes. Les postes de travailleur handicapé sont offerts au recrutement dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (1^{re} session en 2014) ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « ANT - BIATSS » du bilan social.

Travailleur handicapé	ERD	Sans concours	Pacte	Total	Part/Total des postes (en %)
				10	0,4
				8	0,3
6	7			72	3,1
17	18			130	5,7
24		25	9	58	2,5
47	25	25	9	278	12,1
16,9	9,0	9,0	3,2	100,0	-
				26	1,1
1				14	0,6
				6	0,3
2				42	1,8
2				19	0,8
1		34	1	36	1,6
6	0	34	1	143	6,2
4,2	0,0	23,8	0,7	100,0	-
				1	0,0
				3	0,1
				119	5,2
8				425	18,6
8				297	13,0
1				12	0,5
34				564	24,6
33				239	10,4
53		112	39	204	8,9
137	0	112	39	1 864	81,4
7,3	0,0	6,0	2,1	100,0	-
1				2	0,1
				4	0,2
1	0	0	0	6	0,3
16,7	0,0	0,0	0,0	100,0	-
191	25	171	49	2 291	100,0
8,3	1,1	7,5	2,1	100,0	-

Plus de 4 postes BIATSS sur 5 offerts au recrutement en 2014 sont des postes de la filière ITRF.

La part du concours externe dans le recrutement reste majeure, quelle que soit la filière (45 % des postes offerts), suivie du concours interne (35,4 %).

Les postes de travailleur handicapé concernent essentiellement les filières administrative et ITRF et représentent 8,3 % des postes BIATSS offerts.

► Nombre de postes de la filière ITRF proposés au recrutement, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps/grade et par branche d'activité professionnelle (BAP)

Figure 1.40 - Le poids des postes de la filière ITRF proposés au recrutement selon la BAP (en %)

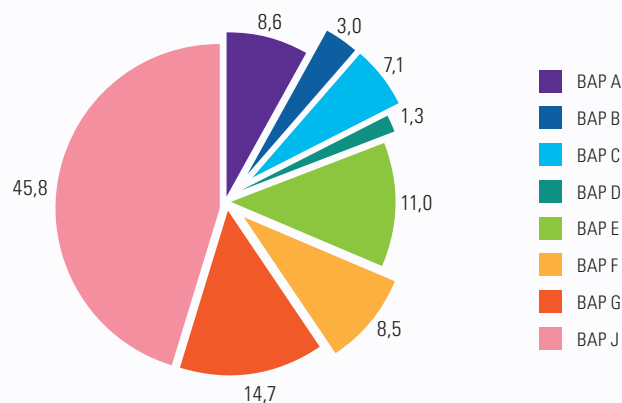


Figure 1.41 - La répartition par BAP des postes proposés au recrutement selon le corps

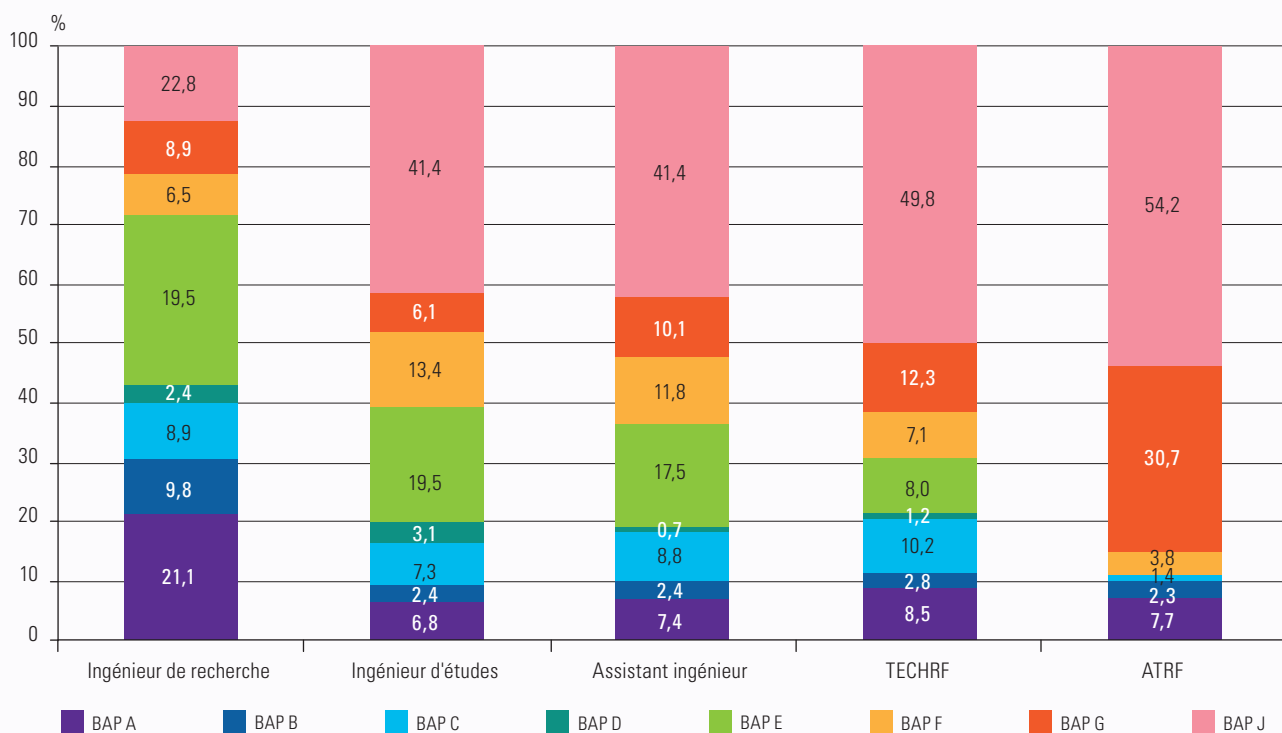


Tableau 1.59

Catégorie statutaire	Libellé corps, grade/Branche d'activité professionnelle	BAP A	BAP B	BAP C	BAP D	BAP E	BAP F	BAP G	BAP J	Total de postes
A	Ingénieur de recherche hors classe					1				1
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	1						2		3
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	25	12	11	3	23	8	9	28	119
	Postes par BAP/Total postes par corps (en %)	21,1	9,8	8,9	2,4	19,5	6,5	8,9	22,8	100,0
	Ingénieur d'études 2 ^e classe	29	10	31	13	83	57	26	176	425
	Postes par BAP/Total postes par corps (en %)	6,8	2,4	7,3	3,1	19,5	13,4	6,1	41,4	100,0
	Assistant ingénieur	22	7	26	2	52	35	30	123	297
	Postes par BAP/Total postes par corps (en %)	7,4	2,4	8,8	0,7	17,5	11,8	10,1	41,4	100,0
B	TECHRF classe supérieure	1		1	1		1	2	6	12
	TECHRF classe normale	48	16	58	6	46	40	69	281	564
	Postes par BAP/Total postes par corps (en %)	8,5	2,8	10,2	1,2	8,0	7,1	12,3	49,8	100,0
C	ATRF principal de 2 ^e classe	31	9	4			11	73	164	292
	ATRF 2 ^e classe	3	1	2			6	63	76	151
	Postes par BAP/Total postes par corps (en %)	7,7	2,3	1,4	0,0	0,0	3,8	30,7	54,2	100,0
Ensemble des postes ITRF offerts		160	55	133	25	205	158	274	854	1 864
Postes par BAP/Ensemble des postes (en %)		8,6	3,0	7,1	1,3	11,0	8,5	14,7	45,8	100,0

► Source : base COLORITARF 2014.

► Le volume par grade de la ventilation par BAP des postes offerts pour le corps des ATRF diffère de l'indicateur des postes BIATSS proposés au recrutement, car l'ensemble des postes « travailleur handicapé » sont regroupés au moment de la coloration en BAP sur le grade d'ATRF principal.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (2^e session en 2014) ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « ANT - BIATSS » du bilan social.

► Dénomination des BAP : BAP A - Science du vivant ; BAP B - Sciences chimiques sciences des matériaux ; BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; BAP D - Sciences humaines et sociales ; BAP E - Informatique, statistique et calcul scientifique ; BAP F - Information, documentation, culture, communication, édition, TICE ; BAP G - Patrimoine, logistique, prévention et restauration ; BAP J - Gestion et pilotage.

45,8 % des postes offerts aux recrutements en 2014 dans les différents corps de la filière ITRF, concernent la BAP J « gestion et pilotage » alors que cette BAP ne concentre que 33,5 % des effectifs identifiés comme tels au sein de la filière ITRF. Cependant le poids de cette BAP est beaucoup plus prégnant pour les corps de catégorie B et C (49,8 % et 54,2 % des postes) que pour les corps de catégorie A, IGR et IGE (22,8 % et 41,4 % des postes) pour lesquels des recrutements se font également fortement dans la BAP E « informatique, statistique et calcul scientifique » (19,5 %), mais aussi tout particulièrement pour les IGR dans les BAP à vocation scientifique (A, B, C, D).

La BAP G « patrimoine, logistique, prévention et restauration » représente la seconde BAP en volume de postes proposés aux recrutements en 2014. Néanmoins pour cette BAP, le volume de postes précité est inférieur de 8 points par rapport à son poids dans les effectifs de titulaires. Pour les autres BAP, le volume de postes offerts aux recrutements est globalement en corrélation avec leurs effectifs de titulaires.

Par ailleurs, 45,3 % des postes offerts aux recrutements en 2014 au sein de la filière ITRF relèvent des corps de la catégorie A alors que le poids de celle-ci au sein de la population des titulaires est de 31,7 % ; à l'inverse pour la catégorie C, on dénombre 23,8 % de postes proposés aux recrutements pour un poids de 42,2 % parmi les titulaires.

► Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe

Figure 1.42 - Le taux de recrutement des enseignants-chercheurs par corps selon la modalité de recrutement

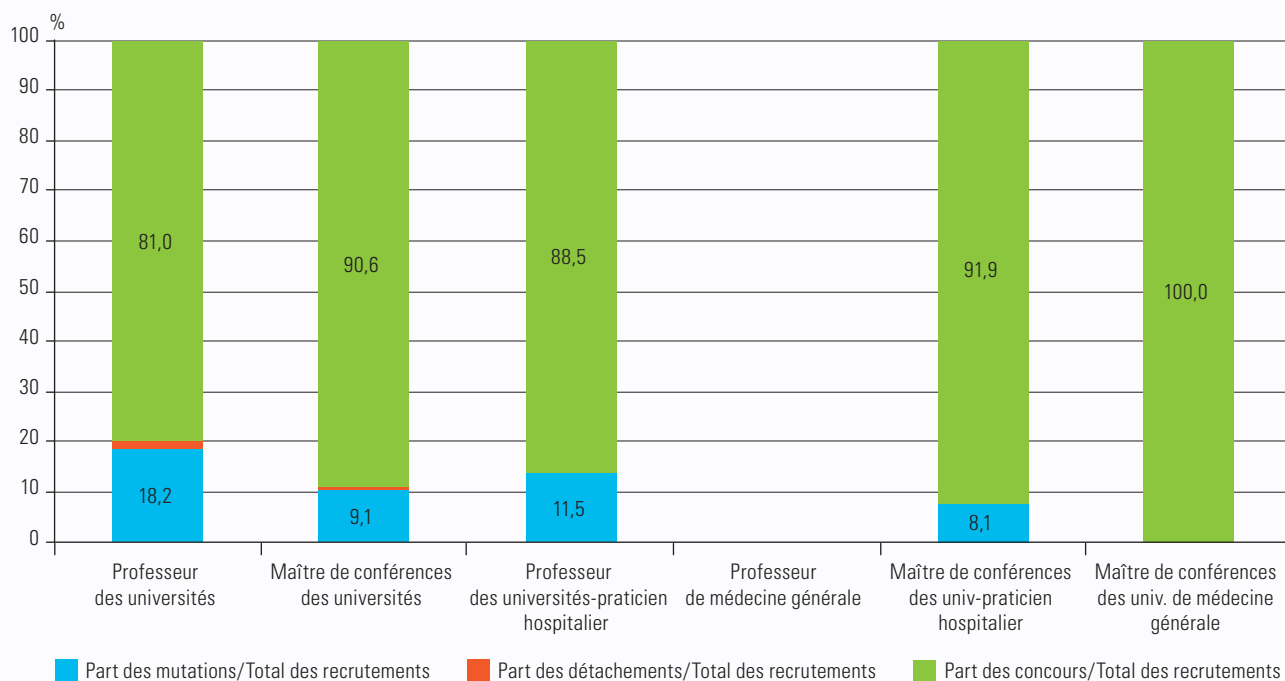


Tableau 1.60

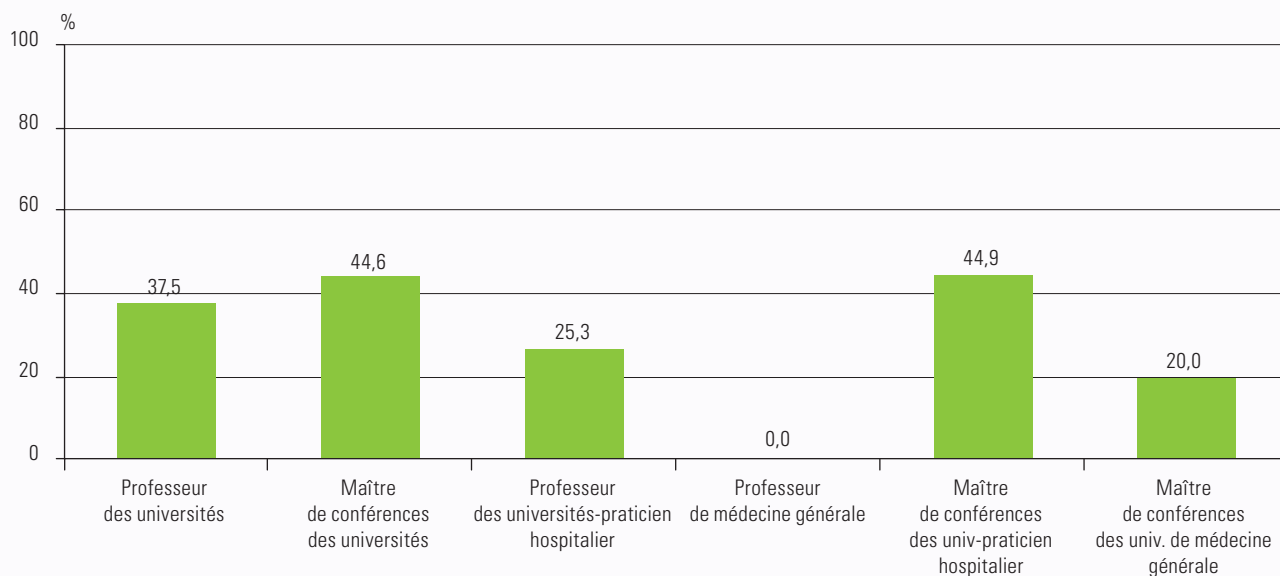
Filière	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Mutation			Part des femmes (en %)	Part mut/Total recrut (en %)
		H	F	S/Total		
Filière universitaire	Professeur des universités	102	47	149	31,5	18,2
	Maître de conférences des universités	62	65	127	51,2	9,1
	Total des postes de la filière	164	112	276	40,6	12,5
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)	59,4	40,6	-	-	-
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	19	6	25	24,0	11,5
	Professeur de médecine générale					
	Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	7	9	16	56,3	8,1
	Maître de conférences des univ. de médecine générale					
	Total des postes de la filière	26	15	41	36,6	9,8
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)	63,4	36,6	-	-	-
Ensemble des recrutements d'enseignants-chercheurs		190	127	317	40,1	12,1
Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)		59,9	40,1	-	-	-

► Sources : application Antée - Fidis (Galaxie) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire. Données du département DGRH-A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire. Pour les corps spécifiques, la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre et les données ne peuvent figurer dans le tableau.

Le concours est la modalité principale de recrutement qui permet de pourvoir, selon la filière, de 87 à 90 % des postes alors que la mutation ne représente qu'entre 9,8 et 12,5 % du recrutement. La part des détachements reste mineure, avec 0,5 % des emplois pourvus par ce moyen (dans la filière universitaire).

La place des femmes dans le recrutement des professeurs se situe entre 25,3 et 37,5 % et dans le corps des maîtres de conférences entre 20 et 44,9 %.

Figure 1.43 - Le taux de féminisation des recrutements d'enseignants-chercheurs selon la filière et le corps



Détachement				Part dét/ Total recrut (en %)	Concours				Part Conc/ Total recrut (en %)	Total recrutement	Part des femmes (en %)
H	F	S/Total	Part des femmes (en %)		H	F	S/Total	Part des femmes (en %)			
6	0	6	0,0	0,7	403	259	662	39,1	81,0	817	37,5
1	3	4	75,0	0,3	706	551	1 257	43,8	90,6	1 388	44,6
7	3	10	30,0	0,5	1 109	810	1 919	42,2	87,0	2 205	42,0
70,0	30,0	-	-	-	57,8	42,2	-	-	-	-	-
					143	49	192	25,5	88,5	217	25,3
					102	80	182	44,0	91,9	198	44,9
					4	1	5	20,0	100,0	5	20,0
					249	130	379	34,3	90,2	420	34,5
-	-	-	-	-	65,7	34,3	-	-	-	-	-
7	3	10	30,0	0,4	1 358	940	2 298	40,9	87,5	2 625	40,8
70,0	30,0	-	-	-	59,1	40,9	-	-	-	-	-

► Nombre d'agents d'enseignants-chercheurs recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement, répartis par filière et par corps (ratio)

Tableau 1.61

Filière	Libellé du corps	Postes offerts	Postes pourvus par mutation, détachement et concours	Ratio : postes pourvus/postes offerts (en %)
Filière universitaire	Professeur des universités	914	817	89,4
	Maître de conférences des universités	1 444	1 388	96,1
	Total des postes de la filière	2 358	2 205	93,5
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	229	217	94,8
	Professeur de médecine générale	1	0	0,0
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	209	198	94,7
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	6	5	83,3
	Total des postes de la filière	445	420	94,4
Corps spécifiques	Corps assimilés aux professeurs des universités ¹	45	33	73,3
	Corps assimilés aux maîtres de conférences des universités ²	35	30	85,7
	Total des postes de la filière	80	63	78,8
Ensemble des recrutements enseignants-chercheurs		2 883	2 688	93,2

► Sources : bases Gesup et application Antée-Fidis pour les enseignants-chercheurs (hors HU).

► 1. Les corps assimilés aux professeurs des universités sont les corps d'astronome et de physicien, les directeurs d'études de l'EPHE, l'EHESS, de l'EFEO et de l'ENC, les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle, les professeurs de chaire du Cnam et les professeurs du Collège de France.

► 2. Les corps assimilés aux maîtres de conférences des universités sont les corps d'astronome adjoint et de physicien adjoint, les maîtres de conférences de l'EPHE, l'EHESS, de l'EFEO et de l'ENC et les maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle.

93,2 % des postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement en 2014 sont pourvus et c'est dans la filière hospitalo-universitaire que le taux est le plus élevé (94,4 %).

► Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par sexe (ratio)

Tableau 1.62 - Dans le corps des MCF

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nbre de candidats/Nbre de postes		
		H	F	Total	H	F	Total
Droit et science politique	129	327	290	617	2,5	2,2	4,8
Sciences économiques et de gestion	151	320	270	590	2,1	1,8	3,9
Langues et littératures	186	598	1 211	1 809	3,2	6,5	9,7
Sciences humaines	220	1 351	1 389	2 740	6,1	6,3	12,5
Mathématiques et informatique	149	872	267	1 139	5,9	1,8	7,6
Physique	38	390	121	511	10,3	3,2	13,4
Chimie	30	363	215	578	12,1	7,2	19,3
Sciences de la terre	23	136	96	232	5,9	4,2	10,1
Sciences de l'ingénieur	132	755	222	977	5,7	1,7	7,4
Biologie et biochimie	80	412	514	926	5,2	6,4	11,6
Interdisciplinaire	109	496	487	983	4,6	4,5	9,0
Théologie	2	12	1	13	6,0	0,5	6,5
Pharmacie	42	180	170	350	4,3	4,0	8,3
Total	1 291	4 958*	4 262*	9 220*	3,8	3,3	7,1

► Sources : DGRH-A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE), décembre 2014.

► 1. Les nombres 4 958, 4 262 et 9 220 ne sont pas les sommes des colonnes, mais le nombre total de candidats au concours de MCF ; en effet un même candidat peut l'être sur plusieurs sections.

En 2014, sur les 1 291 emplois publiés (à la session synchronisée du recrutement), 9 220 candidats ont déposé des dossiers de candidature ; le taux de pression, égal au ratio nombre de candidats/nombre de postes, est de 7,1. Ce taux varie d'une discipline à l'autre et donc d'un

groupe de discipline à l'autre ; cependant il faut rappeler qu'un candidat peut l'être dans plusieurs sections différentes. Néanmoins, on constate que le taux de pression est le plus bas dans les disciplines juridiques et le plus haut en physique, chimie et sciences humaines.

Tableau 1.63 - Dans le corps des PR

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nbre de candidats/Nbre de postes		
		H	F	Total	H	F	Total
Droit et science politique	66	55	25	80	0,8	0,4	1,2
Sciences économiques et de gestion	47	38	14	52	0,8	0,3	1,1
Langues et littératures	105	121	149	270	1,2	1,4	2,6
Sciences humaines	156	235	182	417	1,5	1,2	2,7
Mathématiques et informatique	67	321	80	401	4,8	1,2	6,0
Physique	22	91	15	106	4,1	0,7	4,8
Chimie	32	78	31	109	2,4	1,0	3,4
Sciences de la terre	19	72	15	87	3,8	0,8	4,6
Sciences de l'ingénieur	84	229	32	261	2,7	0,4	3,1
Biologie et biochimie	45	87	43	130	1,9	1,0	2,9
Interdisciplinaire	52	66	49	115	1,3	0,9	2,2
Théologie	0			0			
Pharmacie	19	21	11	32	1,1	0,6	1,7
Total	714	1 317*	624*	1 941*	1,8	0,9	2,7

► Sources : DGRH-A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE), décembre 2014.

► 1. Les nombres 1 317, 624 et 1 941 ne sont pas les sommes des colonnes, mais le nombre total de candidats au concours de PR ; en effet un même candidat peut l'être sur plusieurs sections.

Sur les 714 emplois publiés (à la session synchronisée du recrutement), 1 941 candidats ont déposé des dossiers de candidature ; le taux de pression est de 2,7 pour les postes de PR. Comme pour les MCF, ce taux qui varie

d'un groupe de discipline à l'autre est le plus bas dans les disciplines juridiques. C'est en mathématiques et informatique puis en physique qu'il est le plus haut.

► Nombre de BIATSS recrutés par concours (ou après sélection), répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe

Figure 1.44 - La répartition par sexe des recrutements BIATSS selon la modalité de recrutement et la catégorie statutaire



Figure 1.45 - Le taux de féminisation des recrutements BIATSS selon la filière et le corps

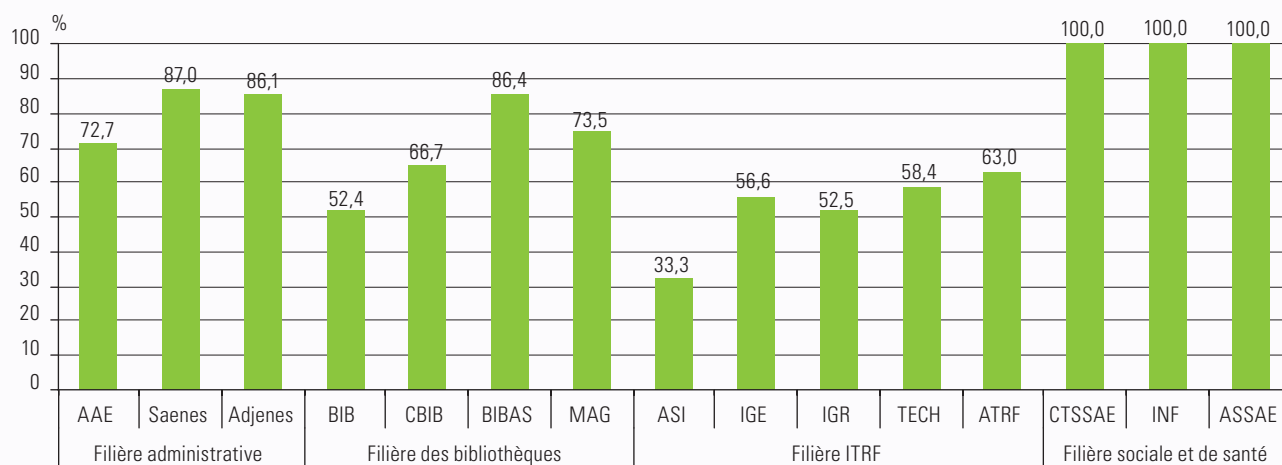


Tableau 1.64

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Concours externe			Concours interne			
			H	F	S/Total	H	F	S/Total	
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État (AAE)		3	3	3	5	8	
	B	Secrétaire administratif (Saenes)	15	63	78	5	71	76	
	C	Adjoint administratif (Adjenes)	13	51	64	12	81	93	
	Total des postes offerts de la filière			28	117	145	20	157	177
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)			19,3	80,7	-	11,3	88,7	-
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	4	6	10	4	1	5	
		Bibliothécaire	3	2	5	1	6	7	
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	2	21	23	4	17	21	
	C	Magasinier des bibliothèques			0		8	8	
	Total des postes offerts de la filière			9	29	38	9	32	41
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)			23,7	76,3	-	21,9	78,0	-
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	45	26	71	23	8	31	
		Ingénieur d'études	102	134	236	44	48	92	
		Assistant ingénieur	52	54	106	51	60	111	
	B	Technicien de recherche et formation	127	134	261	75	149	224	
	C	Adjoint technique de recherche et formation	39	38	77	48	90	138	
	Total des postes offerts de la filière			365	386	751	241	355	596
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)			48,6	51,4	-	40,4	59,6	-
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE			0		2	2	
		Infirmier		6	6			0	
	B	Assistant de service social AE		8	8		2	2	
	Total des postes offerts de la filière			0	14	14	0	4	4
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)			0,0	100,0	-	0,0	100,0	-
Ensemble des recrutements BIATSS par concours			402	546	948	270	548	818	
Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)			42,4	57,6	-	33,0	67,0	-	

► Sources : bases et annuaires des personnels (février et juin 2015) et bureaux de gestion. Des nominations dans un corps intervenues sur l'année n suite à un concours peuvent relever de concours s'étant déroulés en année n-1. Les recrutements par concours unique des infirmiers sont assimilés au concours externe. Pour les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires, on prend en compte les effectifs sortants de l'ENSSIB et affectés à l'issue de la formation dans leur établissement. Pour les attachés d'administration, les entrées par la voie des IRA après l'année de formation, se répartissent entre l'externe et l'interne.

► Les agents handicapés recrutés en 2014 dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 sont mentionnés dans la partie « travailleurs handicapés » du bilan social. Les recrutements au titre des emplois réservés défense ont été neutralisés en raison de leur procédure particulière.

► Les recrutements réservés, liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (2^e session en 2014), ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « ANT - BIATSS » du bilan social. Par ailleurs, un certain nombre d'établissements ont imputé à tort pour le corps des adjoints techniques RF des « recrutements sans concours réservés » sur le mode d'accès des recrutements « sans concours », ce qui a pour conséquence de faire gonfler les effectifs recrutés sur cette dernière modalité d'accès à un corps/grade.

Sur les 2 136 agents BIATSS nommés en 2014 suite à un concours, 63,3 % sont des femmes ; cette part est similaire au poids des femmes dans la population BIATSS titulaire (63,2 %). Si dans la filière « administrative », les femmes représentent 86,1 % des recrutements par concours, elles ne sont que 56,8 % dans la filière ITRF, en raison du taux de féminisation compris entre 33 et 57 % pour les corps de catégorie A (ASI, IGE et IGR) ; ce taux est néanmoins supérieur de 2,5 points à la part des femmes dans la population « ITRF » titulaire.

L'analyse par modalité de concours fait apparaître que les concours externes représentent près de 44 % de l'ensemble des recrutements par concours en 2014.

Troisième concours			Sans concours			Pacte			Total	Part des femmes (en %)
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total		
		0			0			0	11	72,7
		0			0			0	154	87,0
		0	3	45	48	1	3	4	209	86,1
0	0	0	3	45	48	1	3	4	374	86,1
-	-	-	6,3	93,8	-	25,0	75,0	-	-	-
2	4	6			0			0	21	52,4
		0			0			0	12	66,7
		0			0			0	44	86,4
		0	13	28	41			0	49	73,5
2	4	6	13	28	41	0	0	0	126	73,8
-	-	-	31,7	68,3	-	-	-	-	-	-
		0			0			0	102	33,3
		0			0			0	328	56,6
		0			0			0	217	52,5
		0			0			0	485	58,4
		0	83	170	253	10	8	18	486	63,0
0	0	0	83	170	253	10	8	18	1 618	56,8
-	-	-	32,8	67,2	-	55,6	44,4	-	-	-
		0			0			0	2	100,0
		0			0			0	6	100,0
		0			0			0	10	100,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	18	100,0
-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	100,0	100,0
2	4	6	99	243	342	11	11	22	2 136	63,3
33,3	66,7	-	28,9	71,1	-	50,0	50,0	-	-	-

► Nombre d'agents BIATSS recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement par concours, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps (ratio)

Tableau 1.65

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps	Postes offerts	Postes pourvus par concours	Ratio : postes pourvus/postes offerts (en %)
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	10	11	110,0
	B	Secrétaire administratif (Saenes)	67	154	229,9
	C	Adjoint administratif (Adjenes)	129	209	162,0
	Total des postes de la filière		206	374	181,6
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	26	21	80,8
		Bibliothécaire	13	12	92,3
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	46	44	95,7
	C	Magasinier des bibliothèques	52	49	94,2
Total des postes de la filière		137	126	92,0	
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	123	102	82,9
		Ingénieur d'études	417	328	78,7
		Assistant ingénieur	289	217	75,1
	B	Technicien de recherche et formation	541	485	89,6
	C	Adjoint technique de recherche et formation	357	486	136,1
Total des postes de la filière		1 727	1 618	93,7	
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE		2	-
		Infirmier	1	6	600,0
	B	Assistant de service social AE	4	10	250,0
Total des postes de la filière		5	18	360,0	
Ensemble des recrutements BIATSS par concours			2 075	2 136	102,9

► Sources : base ATRIA 2014 - Bases et annuaires des personnels (février et juin 2015) et bureaux de gestion.

► Les volumes au titre des recrutements de travailleur handicapé dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 sont neutralisés tout comme ceux des emplois réservés défense en raison de leurs procédures particulières.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (1^{re} session en 2014) ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « ANT - BIATSS » du bilan social. Par ailleurs, un certain nombre d'établissements ont imputé à tort pour le corps des adjoints techniques RF des « recrutements sans concours réservés » sur le mode d'accès des recrutements « sans concours », ce qui a pour conséquence de faire gonfler les effectifs recrutés sur cette dernière modalité d'accès à un corps/grade.

Le volume de postes pourvus pour un corps peut être supérieur au volume initialement offert en raison des postes non publiés, mais déclarés vacants en cours d'année et pourvus *via* la liste complémentaire. Des nominations dans un corps intervenues sur l'année *n* suite à un concours peuvent également relever de concours s'étant déroulés en année *n-1*, celles-ci ne pouvant être distinguées dans les bases RH. En outre, un poste offert au titre d'une modalité de recrutement peut également être pourvu *via* la liste complémentaire d'une autre modalité de concours en cas de procédure infructueuse.

Certaines académies ouvrent également les recrutements dans certains corps (filières « administrative » et

« sociale et de santé ») une année sur deux en raison du faible nombre de postes qu'elles proposent annuellement.

Par ailleurs, pour les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires, il s'agit des effectifs reçus aux concours *n-1* et affectés à l'issue de leur scolarité à l'ENSSIB.

En conséquence, l'analyse de ce ratio des postes offerts/pourvus montre que globalement, dans la filière ITRF, la plus importante chez les personnels BIATSS, 9 postes sur 10 mis aux concours sont pourvus dans l'enseignement supérieur hormis le phénomène des postes vacants en cours d'année et pourvus *via* les listes complémentaires.

► Flux annuels des nominations sur les emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe

Tableau 1.66 - Nominations en 2014 incluant les renouvellements de fonction sur les emplois fonctionnels

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	25	27	52	51,9
Agent comptable de Crous	6	5	11	45,5
Agent comptable d'EPCSCP	19	8	27	29,6
Directeur de Crous	3	2	5	40,0
Directeur général des services (SGEPES)	17	10	27	37,0
Ensemble	70	52	122	42,6

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement.

► Ce tableau comprend l'ensemble des nominations sur les emplois fonctionnels, y compris les changements d'emplois fonctionnels (ex : de AENESR à directeur général des services).

Tableau 1.67 - Part des renouvellements de fonction sur les emplois fonctionnels en 2014

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	3	8	11	72,7
Agent comptable de Crous	1	0	1	0,0
Agent comptable d'EPCSCP	5	4	9	44,4
Directeur de Crous	0	0	0	0,0
Directeur général des services (SGEPES)	7	3	10	0,3
Ensemble	16	15	31	48,4

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement.

Comme l'année précédente, le nombre des nominations de femmes dans des emplois fonctionnels d'AENESR reste prédominant (52 %) en 2014. En revanche, comme en 2013, les nominations dans les fonctions d'agent comptable d'EPCSCP concernent très majoritairement les hommes (70,4 %).

► Flux annuels des primo-nominations sur les emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe

Tableau 1.68

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	18	15	33	45,5
Agent comptable de Crous	3	3	6	50,0
Agent comptable d'EPCSCP	12	3	15	20,0
Directeur de Crous	0	0	0	0,0
Directeur général des services (SGEPES)	2	6	8	75,0
Ensemble	35	27	62	43,5

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement - année 2014.

En 2014, la proportion des femmes nommées pour la première fois dans un emploi de DGS représente les trois quarts des primo-nominations de cet emploi, ce qui tend à rééquilibrer la parité

homme/femme pour ces emplois fonctionnels. En revanche, la tendance de nommer plutôt des hommes dans les fonctions d'agent comptable d'EPCSCP se confirme (80 %).

2. La mobilité des agents titulaires en 2014

► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ayant effectué une mobilité géographique, répartis par corps et sexe

Tableau 1.69 - Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à un recrutement (hors HU et corps spécifiques)

Échelle	Type de mobilité																			
	Recrutement dans le même établissement*				Mobilité extra-académique*				Mobilité dans l'académie (hors région parisienne)*				Mobilité dans la région parisienne*				Total des recrutements			
Professeur des universités	188	106	294	36,1	83	42	125	33,6	5	3	8	37,5	14	16	30	53,3	290	167	457	36,5
Part des recrutés/ Total recrutés	41,1	23,2	64,3	-	18,2	9,2	27,4	-	1,1	0,7	1,8	-	3,1	3,5	6,6	-	63,5	36,5	100	-

► Sources : application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.

► Le tableau ne concerne que les maîtres de conférences recrutés en qualité de professeur des universités.

► * Recrutement dans le même établissement : MCF recruté PR dans son établissement (pas de mobilité)

► * Mobilité extra-académique : MCF recruté PR dans une autre académie : MCF Lille → PR Toulouse

► * Mobilité dans l'académie (hors région parisienne) : MCF d'une académie recruté PR dans la même académie, mais dans un établissement différent : MCF Lyon 1 → PR Lyon 2

► * Mobilité dans la région parisienne : MCF Paris 1 → PR Paris 8

Lors du recrutement des professeurs des universités, plus de 35 % des maîtres de conférences nommés professeurs, ont effectué une mobilité extra-académique ou intra-académique. 6,6 % d'entre eux l'ont effectuée au sein d'établissements de la région parisienne.

La part des femmes MCF recrutées PR, qu'elles le soient au sein du même établissement ou dans un autre établissement de la même académie ou d'une autre académie avoisine les 36 %, à l'exception de la région parisienne (53 %).

Tableau 1.70 - Le taux de mobilité des enseignants-chercheurs dans la filière universitaire

Corps	Taux de mobilité (en %)		
	H	F	Total
PR	1,8%	2,9%	2,1%
MCF	0,3%	0,4%	0,4%
Ensemble	0,9%	0,9%	0,9%

► Le taux de mobilité est calculé en rapportant l'ensemble des enseignants-chercheurs de la filière universitaire ayant effectué une mobilité géographique à l'effectif des enseignants-chercheurs titulaires de la filière universitaire.

Tableau 1.71 - Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation

Filière	Libellé du corps/sexe	H	F	Total	Part des femmes (en %)	Part mut/ Total recrut (en %)
Filière universitaire	Professeur des universités	102	47	149	31,5	18,2
	Maître de conférences des universités	62	65	127	51,2	9,1
	Total des mobilités de la filière	164	112	276	40,6	12,5
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	19	6	25	24,0	11,5
	Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	7	9	16	56,3	8,1
	Total des mobilités de la filière	26	15	41	36,6	9,8
Total des mobilités		190	127	317	40,1	12,1

► Sources : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.

Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

Pour les corps spécifiques, la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre et les données ne peuvent figurer dans le tableau.

Dans la filière universitaire, le taux de mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation est de 12,5% alors qu'il n'est que de 9,8% dans la filière hospitalo-universitaire.

La part des femmes ayant obtenu leur mobilité est nettement plus importante dans le corps des maîtres de conférences (de 51,2 à 56,3%) que dans celui des professeurs (de 24 à 31,5%).

► Effectifs des agents titulaires BIATSS (hors emplois fonctionnels) ayant effectué une mobilité géographique, répartis par catégorie statutaire et sexe

La mobilité des BIATSS par mutation

Tableau 1.72 - Au sein de l'enseignement supérieur

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Mouvement au sein de l'enseignement supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	172	188	360	52,2	64	89	153	58,2	513	54,0
Catégorie B	162	226	388	58,2	28	53	81	65,4	469	59,5
Catégorie C	162	531	693	76,6	13	49	62	79,0	755	76,8
Ensemble	496	945	1441	65,6	105	191	296	64,5	1737	65,4

► Sources : annuaires Agora, Poppée ITARF, Poppée BIB au 1^{er} février 2014 et au 1^{er} février 2015.

► Définition : la mobilité choisie n'intègre pas la mobilité consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion.

Tableau 1.73 - Mobilité des BIATSS de l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Flux entrants du scolaire vers le supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	15	22	37	59,5	14	40	54	74,1	91	68,1
Catégorie B	2	56	58	96,6	5	24	29	82,8	87	92,0
Catégorie C	10	69	79	87,3	2	21	23	91,3	102	88,2
Ensemble	27	147	174	84,5	21	85	106	80,2	280	82,9

Tableau 1.75 - Mobilité des BIATSS provenant d'un autre ministère

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Flux entrants d'un autre ministère vers le supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A			0		2	10	12	83,3	12	83,3
Catégorie B			0		3	10	13	76,9	13	76,9
Catégorie C			0		3	7	10	70,0	10	70,0
Ensemble	0	0	0		8	27	35	77,1	35	77,1

Tableau 1.77 - Part de la mobilité intra-académique (en %)

Catégorie statutaire	H	F	Total
Catégorie A	29,6	32,3	61,9
Catégorie B	35,8	40,9	76,7
Catégorie C	31,2	56,5	87,7
Ensemble	32,0	45,2	77,2

Tableau 1.74 - Mobilité des BIATSS de l'enseignement supérieur vers l'enseignement scolaire

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Flux sortants du supérieur vers le scolaire	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	28	25	53	47,2	26	18	44	40,9	97	44,3
Catégorie B	92	11	103	10,7	26	15	41	36,6	144	18,1
Catégorie C	170	19	189	10,1	36	3	39	7,7	228	9,6
Ensemble	290	55	345	15,9	88	36	124	29,0	469	19,4

Tableau 1.76 - Mobilité des BIATSS de l'enseignement supérieur vers un autre ministère

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Flux sortants du supérieur vers un autre ministère	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A			0		2	12	14	85,7	14	85,7
Catégorie B			0		2	1	3	33,3	3	33,3
Catégorie C			0			1	1	100,0	1	100,0
Ensemble	0	0	0		4	14	18	77,8	18	77,8

Tableau 1.78

Catégorie statutaire	Flux en provenance ou vers un établissement pour lequel un des programmes budgétaires et/ou l'établissement n'est pas renseigné			
	H	F	Total	Part des femmes (en %)
Catégorie A	65	96	161	59,6
Catégorie B	37	103	140	73,6
Catégorie C	74	279	353	79,0
Ensemble	176	478	654	73,1

La mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion

Tableau 1.79 - Au sein de l'enseignement supérieur

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Mouvement au sein de l'enseignement supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	8	9	17	52,9	0	7	7	100,0	24	66,7
Catégorie B	20	75	95	78,9	4	10	14	71,4	109	78,0
Catégorie C	8	58	66	87,9	0	5	5	100,0	71	88,7
Ensemble	36	142	178	79,8	4	22	26	84,6	204	80,4

► Sources : annuaires Agora, Poppée ITARF, Poppée BIB au 1er février 2014 et au 1er février 2015.

► Définition : il s'agit des agents entrés dans leur grade par la voie des concours (externe, interne) ou d'une promotion (tableau d'avancement, liste d'aptitude).

Tableau 1.80 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion de l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Flux entrants du scolaire vers le supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	2	3	5	60,0	2	1	3	33,3	8	50,0
Catégorie B	5	21	26	80,8	2	4	6	66,7	32	78,1
Catégorie C	1	6	7	85,7	0	3	3	100,0	10	90,0
Ensemble	8	30	38	78,9	4	8	12	66,7	50	76,0

Tableau 1.82 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion provenant d'un autre ministère

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Flux entrants d'un autre ministère vers le supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A			0			3	3	100,0	3	100,0
Catégorie B	1		1	0,0		3	3	100,0	4	75,0
Catégorie C			0				0		0	
Ensemble	1	0	1	0,0	0	6	6	100,0	7	85,7

Tableau 1.84 - Le taux de mobilité des BIATSS

Catégorie statutaire	Taux de mobilité (en %)			Taux de mobilité dans le supérieur (en %)		
	H	F	Total	H	F	Total
Catégorie A	4,6	5,0	4,8	4,1	4,1	4,1
Catégorie B	6,9	5,1	5,8	6,6	4,0	4,9
Catégorie C	5,3	4,2	4,5	5,1	3,6	4,1
Ensemble	5,4	4,6	4,9	5,1	3,8	4,3

► Le taux de mobilité est calculé en rapportant l'ensemble des flux d'agents titulaires BIATSS ayant effectué une mobilité géographique (hors les effectifs pour lesquels le programme budgétaire ou l'établissement d'origine ou d'arrivée ne sont pas renseignés dans les bases) à l'effectif des titulaires BIATSS dans l'enseignement supérieur.

► Le taux de mobilité dans l'enseignement supérieur est calculé en rapportant le nombre d'agents titulaires BIATSS en fonction dans l'enseignement supérieur, en année $n-1$, ayant effectué une mobilité géographique au sein de l'enseignement supérieur ou vers l'enseignement scolaire ou un autre ministère à l'effectif des titulaires BIATSS dans l'enseignement supérieur.

Les données relatives à la mobilité doivent être exploitées avec précaution, car près de 20 % des flux sont incertains en raison de l'absence dans les bases d'éléments d'information sur l'établissement d'origine ou d'accueil des agents ou sur l'imputation budgétaire de rattachement.

Néanmoins, en 2014, l'ensemble des flux liés à la mobilité représente 4,9 % des effectifs BIATSS en activité dans l'enseignement supérieur. La part de la mobilité intra-académique parmi l'ensemble des flux est de 77,2 %.

Tableau 1.81 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion de l'enseignement supérieur vers l'enseignement scolaire

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Flux sortants du supérieur vers le scolaire	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	11	4	15	26,7	4	0	4	0,0	19	21,1
Catégorie B	27	4	31	12,9	7	3	10	30,0	41	17,1
Catégorie C	24	0	24	0,0	4	2	6	33,3	30	6,7
Ensemble	62	8	70	11,4	15	5	20	25,0	90	14,4

Tableau 1.83 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion de l'enseignement supérieur vers un autre ministère

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Flux sortants du supérieur vers un autre ministère	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A			0			2	2	100,0	2	100,0
Catégorie B	1		1	0,0			0		1	0,0
Catégorie C		1	1	100,0			0		1	100,0
Ensemble	1	1	2	50,0	0	2	2	100,0	4	75,0

Tableau 1.85

Catégorie statutaire	Flux en provenance ou vers un établissement pour lequel un des programmes budgétaires et/ou l'établissement n'est pas renseigné			
	H	F	Total	Part des femmes (en %)
Catégorie A	1	4	5	80,0
Catégorie B	1	4	5	80,0
Catégorie C	1	5	6	83,3
Ensemble	3	13	16	81,3

3. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2014

► Nombre de promouvables enseignants-chercheurs hors hospitalo-universitaires, de candidats et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU et ventilés par sexe

Tableau 1.86

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Promouvables (a)			
			H	F	Total	Part des femmes (en %)
Droit et science politique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	127	37	164	22,6
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	264	128	392	32,7
		PR de 1 ^{re} classe	308	165	473	34,9
	MCF	Maître de conférences hors classe	276	216	492	43,9
Sciences économiques et de gestion	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	96	23	119	19,3
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	238	72	310	23,2
		PR de 1 ^{re} classe	230	92	322	28,6
	MCF	Maître de conférences hors classe	270	201	471	42,7
Langues et littératures	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	107	61	168	36,3
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	276	251	527	47,6
		PR de 1 ^{re} classe	326	364	690	52,8
	MCF	Maître de conférences hors classe	361	608	969	62,7
Sciences humaines	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	157	39	196	19,9
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	471	161	632	25,5
		PR de 1 ^{re} classe	564	308	872	35,3
	MCF	Maître de conférences hors classe	418	338	756	44,7
Mathématiques et informatique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	229	28	257	10,9
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	596	111	707	15,7
		PR de 1 ^{re} classe	663	111	774	14,3
	MCF	Maître de conférences hors classe	544	199	743	26,8
Physique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	101	6	107	5,6
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	279	35	314	11,1
		PR de 1 ^{re} classe	274	56	330	17,0
	MCF	Maître de conférences hors classe	159	56	215	26,0
Chimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	76	15	91	16,5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	279	69	348	19,8
		PR de 1 ^{re} classe	303	115	418	27,5
	MCF	Maître de conférences hors classe	144	107	251	42,6
Sciences de la terre	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	55	5	60	8,3
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	126	21	147	14,3
		PR de 1 ^{re} classe	114	31	145	21,4
	MCF	Maître de conférences hors classe	65	46	111	41,4
Sciences de l'ingénieur	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	228	17	245	6,9
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	717	87	804	10,8
		PR de 1 ^{re} classe	695	132	827	16,0
	MCF	Maître de conférences hors classe	579	154	733	21,0
Biologie et biochimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	106	15	121	12,4
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	324	111	435	25,5
		PR de 1 ^{re} classe	301	158	459	34,4
	MCF	Maître de conférences hors classe	170	217	387	56,1
Pharmacie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	43	15	58	25,9
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	79	43	122	35,2
		PR de 1 ^{re} classe	73	69	142	48,6
	MCF	Maître de conférences hors classe	55	79	134	59,0

Promotions en 2014											
Candidats (b)				Promus (c)				Ratio cand./ promouv b/a (en %)	ratio promu/ promouv c/a (en %)	ratio promu./ cand. c/b (en %)	
H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)				
51	12	63	19,0	20	4	24	16,7	38,4	14,6	38,1	
64	26	90	28,9	32	14	46	30,4	23,0	11,7	51,1	
103	49	152	32,2	38	30	68	44,1	32,1	14,4	44,7	
31	57	88	64,8	22	40	62	64,5	17,9	12,6	70,5	
42	7	49	14,3	11	1	12	8,3	41,2	10,1	24,5	
78	24	102	23,5	26	11	37	29,7	32,9	11,9	36,3	
97	33	130	25,4	33	16	49	32,7	40,4	15,2	37,7	
76	53	129	41,1	46	40	86	46,5	27,4	18,3	66,7	
54	36	90	40,0	17	14	31	45,2	53,6	18,5	34,4	
101	82	183	44,8	36	23	59	39,0	34,7	11,2	32,2	
129	164	293	56,0	49	58	107	54,2	42,5	15,5	36,5	
76	178	254	70,1	50	128	178	71,9	26,2	18,4	70,1	
70	19	89	21,3	23	9	32	28,1	45,4	16,3	36,0	
164	41	205	20,0	66	20	86	23,3	32,4	13,6	42,0	
211	114	325	35,1	74	46	120	38,3	37,3	13,8	36,9	
103	82	185	44,3	76	70	146	47,9	24,5	19,3	78,9	
91	10	101	9,9	30	1	31	3,2	39,3	12,1	30,7	
169	29	198	14,6	53	15	68	22,1	28,0	9,6	34,3	
276	43	319	13,5	87	17	104	16,3	41,2	13,4	32,6	
159	71	230	30,9	102	40	142	28,2	31,0	19,1	61,7	
30	1	31	3,2	11	1	12	8,3	29,0	11,2	38,7	
80	7	87	8,0	35	5	40	12,5	27,7	12,7	46,0	
116	25	141	17,7	44	8	52	15,4	42,7	15,8	36,9	
45	14	59	23,7	29	10	39	25,6	27,4	18,1	66,1	
24	4	28	14,3	10	1	11	9,1	30,8	12,1	39,3	
80	13	93	14,0	42	11	53	20,8	26,7	15,2	57,0	
132	45	177	25,4	51	16	67	23,9	42,3	16,0	37,9	
47	38	85	44,7	30	25	55	45,5	33,9	21,9	64,7	
17	2	19	10,5	11	1	12	8,3	31,7	20,0	63,2	
35	1	36	2,8	15	1	16	6,3	24,5	10,9	44,4	
54	7	61	11,5	15	3	18	16,7	42,1	12,4	29,5	
21	10	31	32,3	19	10	29	34,5	27,9	26,1	93,5	
93	3	96	3,1	37	2	39	5,1	39,2	15,9	40,6	
198	17	215	7,9	87	9	96	9,4	26,7	11,9	44,7	
316	51	367	13,9	108	21	129	16,3	44,4	15,6	35,1	
170	52	222	23,4	104	34	138	24,6	30,3	18,8	62,2	
44	7	51	13,7	16	3	19	15,8	42,1	15,7	37,3	
83	25	108	23,1	44	10	54	18,5	24,8	12,4	50,0	
131	57	188	30,3	49	20	69	29,0	41,0	15,0	36,7	
49	54	103	52,4	31	38	69	55,1	26,6	17,8	67,0	
20	7	27	25,9	4	2	6	33,3	46,6	10,3	22,2	
25	7	32	21,9	11	3	14	21,4	26,2	11,5	43,8	
20	25	45	55,6	8	10	18	55,6	31,7	12,7	40,0	
8	16	24	66,7	6	11	17	64,7	17,9	12,7	70,8	

Tableau 1.86 (suite)

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Promouvables (a)			
			H	F	Total	Part des femmes (en %)
Interdisciplinaire	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	36	10	46	21,7
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	107	51	158	32,3
		PR de 1 ^{re} classe	160	62	222	27,9
	MCF	Maître de conférences hors classe	135	99	234	42,3
Théologie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	3	1	4	25,0
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	4	2	6	33,3
		PR de 1 ^{re} classe	10	3	13	23,1
	MCF	Maître de conférences hors classe	1		1	
Total général enseignants-chercheurs	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	1 364	272	1 636	16,6
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	3 760	1 142	4 902	23,3
		PR de 1 ^{re} classe	4 021	1 666	5 687	29,3
	MCF	Maître de conférences hors classe	3 177	2 320	5 497	42,2
		Total PR et MCF	12 322	5 400	17 722	30,5

► Sources : bases GESUP et application ELECTRA.

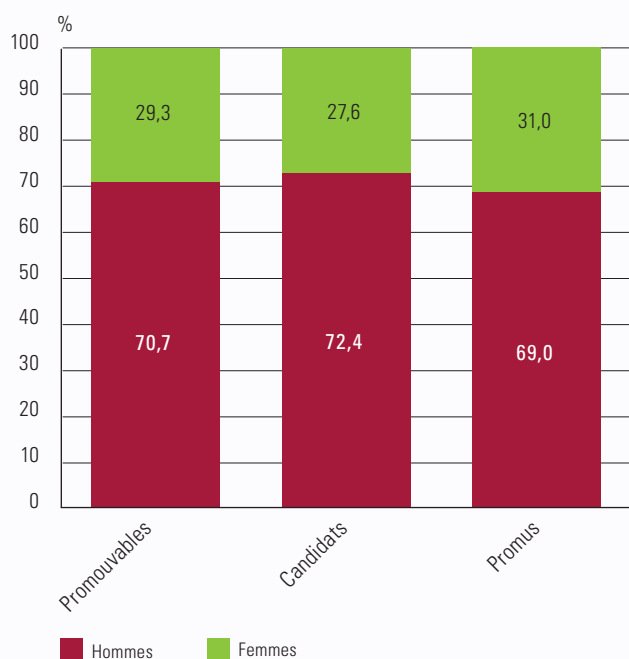
Pour être promu, les promouvables de chaque grade doivent faire acte de candidature. Ils sont à peine plus de un sur quatre à candidater dans le corps des MCF et dans les divers grades de professeur, le taux de candidature varie de 28,8 % à près de 41 %. La part des femmes promues, qui varie d'un groupe de discipline à l'autre, décroît, en général, avec la progression des avan-

nements de grade, de la hors classe des MCF (46,7 %) au 2^e échelon de la classe exceptionnelle des professeurs (16,9 %). Toutefois, on constate que le taux des femmes promues (33,6 %), qui a augmenté par rapport à 2013 (33 %) est supérieur de plus de 3 points à celui des femmes promouvables (30,5 %).

Figure 1.46 - Répartition par sexe des enseignants-chercheurs promouvables, candidats et promus, par grade



Promotions en 2014											
Candidats (b)				Promus (c)				Ratio cand./ promouv b/a (en %)	ratio promu/ promouv c/a (en %)	ratio promu./ cand. c/b (en %)	
H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)				
16	5	21	23,8	6	1	7	14,3	45,7	15,2	33,3	
43	13	56	23,2	19	5	24	20,8	35,4	15,2	42,9	
82	22	104	21,2	23	15	38	39,5	46,8	17,1	36,5	
44	39	83	47,0	25	28	53	52,8	35,5	22,6	63,9	
3	1	4	25,0					100,0			
3	2	5	40,0	1	1	2	50,0	83,3	33,3	40,0	
5	2	7	28,6	1	1	2	50,0	53,8	15,4	28,6	
555	114	669	17,0	196	40	236	16,9	40,9	14,4	35,3	
1 123	287	1 410	20,4	467	128	595	21,5	28,8	12,1	42,2	
1 672	637	2 309	27,6	580	261	841	31,0	40,6	14,8	36,4	
829	664	1 493	44,5	540	474	1 014	46,7	27,2	18,4	67,9	
4 179	1 702	5 881	28,9	1 783	903	2 686	33,6	33,2	15,2	45,7	

c - PR 1^{re} classe

d - MCF hors classe

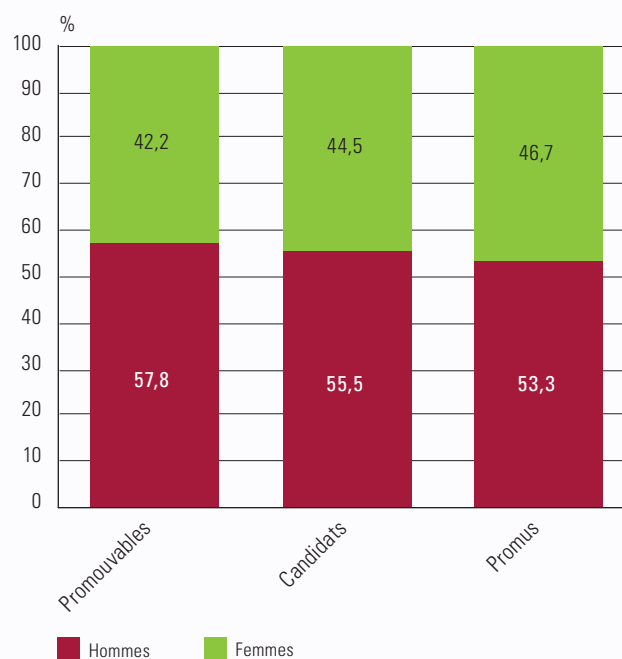
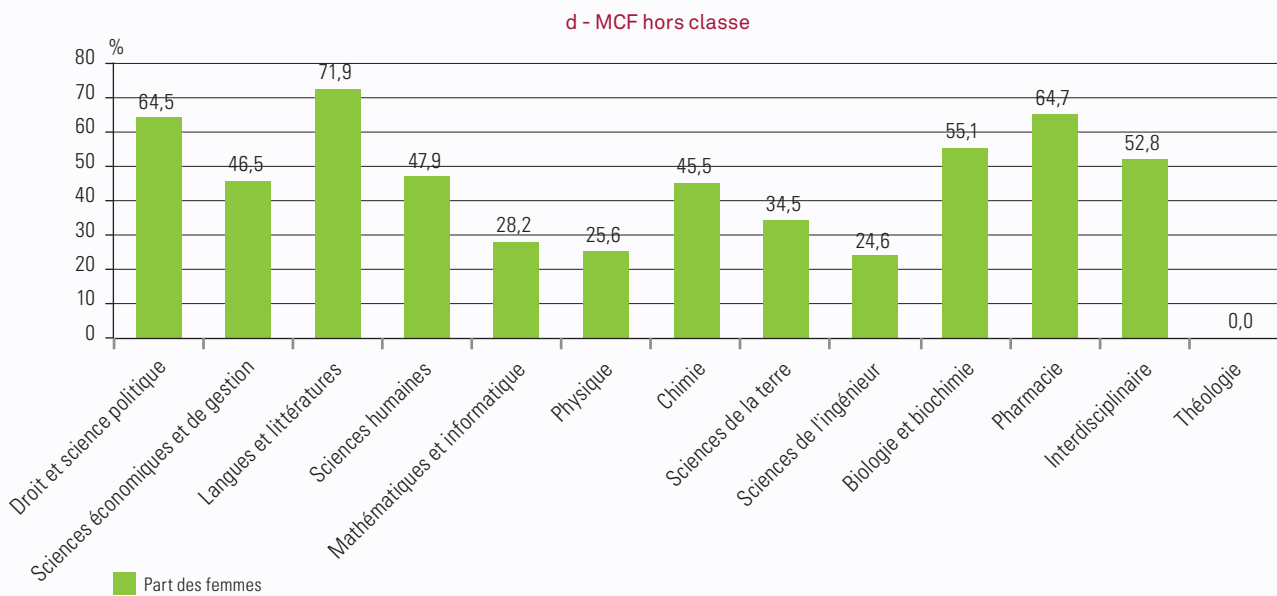
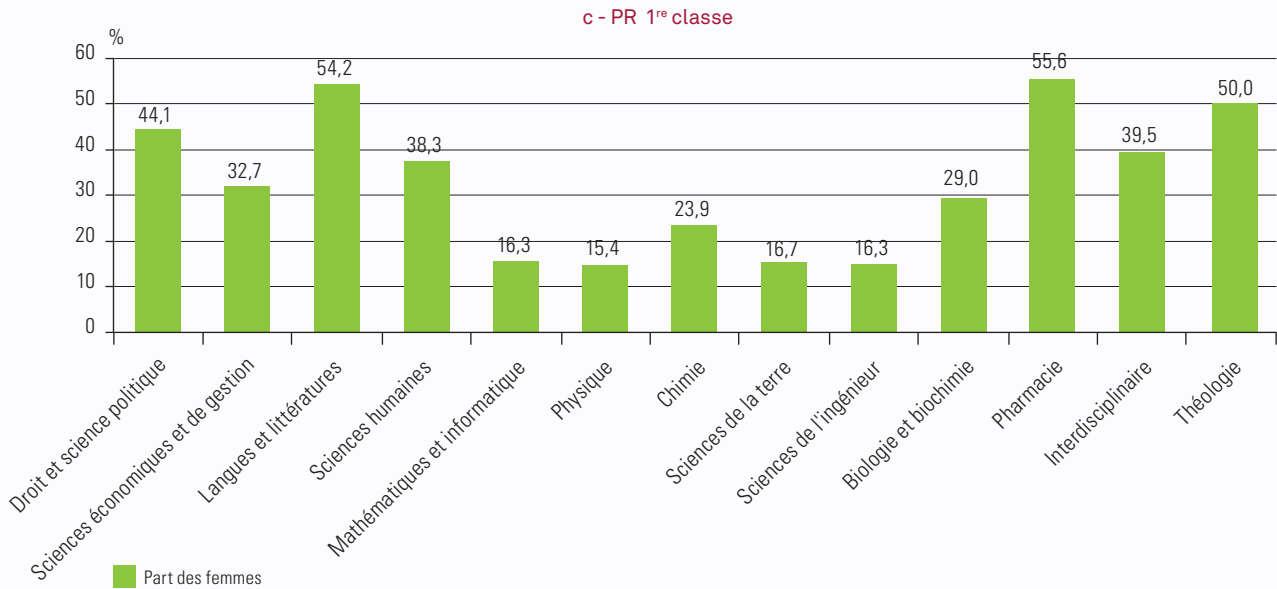


Figure 1.47 - Taux de féminisation des promus par grade et groupes de disciplines CNU





► Nombre de promouvables enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU, ventilés par sexe

Tableau 1.87

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de ...	Promotions en 2014								
			Promouvables				Promus				ratio promus/promouvables (en %) «
			H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)	
Médecine	PUPH	PUPH classe exceptionnelle 2 ^e échelon	345	39	384	10,2	83	7	90	7,8	23,4
		PUPH classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 130	188	1 318	14,3	145	25	170	14,7	12,9
		PUPH de 1 ^{re} classe	1 247	317	1 564	20,3	168	39	207	18,8	13,2
	MCPH	Maître de conférences - PH- hors classe	90	80	170	47,1	13	24	37	64,9	21,8
		Maître de conférences - PH- 1 ^{re} classe	238	178	416	42,8	52	48	100	48,0	24,0
Odontologie	PUPHO	PUPHO classe exceptionnelle 2 ^e échelon	7	7	14	50,0	3		3		21,4
		PUPHO classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	25	14	39	35,9	5	1	6	16,7	15,4
		PUPHO de 1 ^{re} classe	21	21	42	50,0	5	1	6	16,7	14,3
	MCPHO	MCPHO hors classe	47	15	62	24,2	8	4	12	33,3	19,4
		MCPHO 1 ^{re} classe	49	46	95	48,4	10	11	21	52,4	22,1
Pharmacie	PUPHP	PUPHP classe exceptionnelle 2 ^e échelon	20	3	23	13,0	3	1	4	25,0	17,4
		PUPHP classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	35	18	53	34,0	4	4	8	50,0	15,1
		PUPHP de 1 ^{re} classe	39	19	58	32,8	7	1	8	12,5	13,8
	MCPHP	MCPHP hors classe	6	15	21	71,4	0	3	3	100,0	14,3
		MCPHP 1 ^{re} classe	20	17	37	45,9	7	2	9	22,2	24,3
Total général enseignants-chercheurs HU	PUPH	PUPH de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	372	49	421	11,6	89	8	97	8,2	23,0
		PUPH de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 190	220	1 410	15,6	154	30	184	16,3	13,0
		PUPH de 1 ^{re} classe	1 307	357	1 664	21,5	180	41	221	18,6	13,3
	MCPH	MCPH hors classe	143	110	253	43,5	21	31	52	59,6	20,6
		MCPH 1 ^{re} classe	307	241	548	44,0	69	61	130	46,9	23,7
	Total PUPH et MCPH			977	4 296	22,7	513	171	684	25,0	15,9

► Sources : bases Gesup et données du département DGRH-A2-3.

Près d'1 enseignant promuable sur 4 est promu en 1^{re} classe des maîtres de conférences HU et au 2^e échelon de la classe exceptionnelle des professeurs HU. Dans les autres grades, entre 13 et 20 % de promouvables sont promus. Dans le corps des PUPH, le taux de féminisation des promus est faible, entre 8 et 18,6 % (tout en étant

relativement proche du taux de féminisation des promouvables), mais il faut tenir compte des disciplines et des effectifs. Dans celui des MCPH, en revanche, il est proche de 50 % en 1^{re} classe et atteint même presque 60 % en hors classe ; ce dernier est bien supérieur à celui des promouvables.

Figure 1.48 - Répartition par sexe des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires promouvables et promus par grade



► Effectifs des agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe

Tableau 1.88

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Promotion dans le grade de...	Effectifs promus en 2014								
				Examen professionnel			Tableau d'avancement (choix)			Total	Part des femmes	
				H	F	S/Total	H	F	S/Total			
Filière administrative	A	AAE	Attaché d'administration hors classe			0	5	3	8	8	37,5	
			Attaché principal d'administration	23	46	69	5	22	27	96	70,8	
	B	Saenes	Saenes classe exceptionnelle	6	34	40	6	33	39	79	84,8	
			Saenes classe supérieure	10	65	75	13	67	80	155	85,2	
	C	Adjenes	Adjenes principal de 1 ^{re} classe				22	230	252	252	91,3	
			Adjenes principal de 2 ^e classe				44	390	434	434	89,9	
			Adjenes 1 ^{re} classe				17	308	325	325	94,8	
	Total des postes offerts de la filière				39	145	184	112	1 053	1 165	1 349	-
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)				21,2	78,8	-	9,6	90,4	-	-	-
	Filière des bibliothèques	A	CGBIB	Conservateur général des bibliothèques				4	4	8	8	50,0
Conservateur en chef des bibliothèques							9	24	33	33	72,7	
B		BIBAS	BIBAS classe exceptionnelle	6	30	36	6	25	31	67	82,1	
			BIBAS classe supérieure			12	12	3	4	7	19	84,2
C		MAGB	MAGB principal de 1 ^{re} classe				13	31	44	44	70,5	
			MAGB principal de 2 ^e classe				13	28	41	41	68,3	
			MAGB 1 ^{re} classe				39	62	101	101	61,4	
Total des postes offerts de la filière				6	42	48	87	178	265	313	-	
Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)				12,5	87,5	-	32,8	67,2	-	-	-	
Filière des ITRF	A	IGR	Ingénieur de recherche hors classe	21	5	26			0	26	-	
			Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe				54	46	100	100	46,0	
		IGE	Ingénieur d'études hors classe				16	20	36	36	55,6	
			Ingénieur d'études 1 ^{re} classe				134	140	274	274	51,1	
	B	TECH	TECHRF classe exceptionnelle	39	49	88	37	58	95	183	58,5	
			TECHRF classe supérieure	106	126	232	99	116	215	447	54,1	
	C	ATRF	ATRF principal de 1 ^{re} classe				131	172	303	303	56,8	
			ATRF principal de 2 ^e classe	37	59	96	61	116	177	273	64,1	
			ATRF 1 ^{re} classe				130	263	393	393	66,9	
	Total des postes offerts de la filière				203	239	442	662	931	1 593	2 035	-
Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)				45,9	54,1	-	41,6	58,4	-	-	-	
Filière sociale et de santé	A	MED	Médecin de l'EN 1 ^{re} classe						0	0	-	
			Infirmier hors classe					16	16	16	100,0	
	INF	Infirmier classe supérieure				1	12	13	13	92,3		
		Assistant principal de service social AE				1	8	9	9	88,9		
B	ASSAE											
Total des postes offerts de la filière				0	0	0	2	36	38	38	-	
Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)				-	-	-	5,3	94,7	-	-	-	
Filière technique	C	ATEC	ATEC principal de 1 ^{re} classe				2		2	2	-	
			ATEC principal de 2 ^e classe				3	1	4	4	25,0	
			ATEC 1 ^{re} classe				2	6	8	8	75,0	
	Total des postes offerts de la filière				0	0	0	7	7	14	14	-
Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)				-	-	-	50,0	50,0	-	-	-	
Ensemble des promotions de grade				248	426	674	870	2 205	3 075	3 749	70,2	
Part par sexe/Total des promotions de grade (en %)				36,8	63,2	-	28,3	71,7	-	-	-	

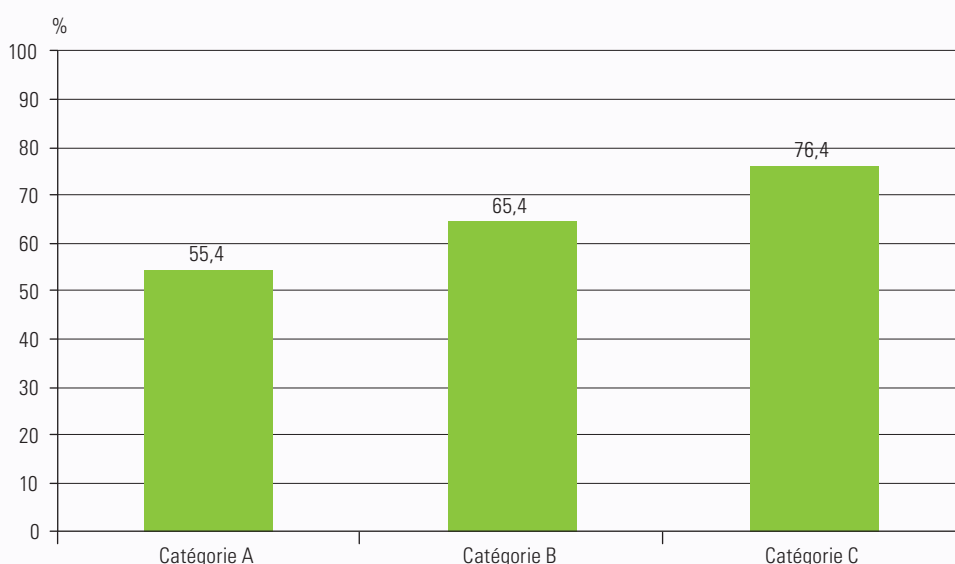
► Sources : bases et annuaires des personnels (février et juin 2015) et bureaux de gestion.

Sur les 3 749 agents BIATSS promus en 2014 dans un grade supérieur au sein de l'enseignement supérieur, 2 035 agents (54,3 %) relèvent de la filière « ITRF » et 1 349 (36 %) de la filière « administrative ». 16,3 % des promus appartiennent à la catégorie A, 25,6 % à la catégorie B et 58,1 % à la catégorie C, alors qu'ils représentent dans

l'ensemble des effectifs BIATSS respectivement 28,4 %, 26,5 % et 45,1 %.

Le taux de féminisation des agents promus en 2014 est de 70,2 %, soit 7 points de plus que la part des femmes dans la population des agents titulaires BIATSS.

Figure 1.49 - Le taux de féminisation des agents titulaires BIATSS promus selon la catégorie statutaire



► Nombre d'agents BIATSS bénéficiant d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe

Tableau 1.89

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Concours interne			Liste d'aptitude			Total	Part des femmes (en %)
			H	F	S/Total	H	F	S/Total		
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	3	5	8	5	36	41	49	83,7
	B	Secrétaire administratif (Saenes)	5	71	76	3	48	51	127	93,7
	C	Adjoint administratif (Adjenes)	12	81	93			0	93	87,1
	Total de la filière		20	157	177	8	84	92	269	89,6
	Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)		11,3	88,7	-	8,7	91,3	-	-	-
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	4	1	5	1	4	5	10	50,0
		Bibliothécaire	1	6	7	1	12	13	20	90,0
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	4	17	21	9	17	26	47	72,3
	C	Magasinier des bibliothèques		8	8			0	8	100,0
	Total de la filière		9	32	41	11	33	44	85	76,5
	Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)		22,0	78,0	-	25,0	75,0	-	-	-
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	23	8	31	11	9	20	51	33,3
		Ingénieur d'études	44	48	92	53	35	88	180	46,1
		Assistant ingénieur	51	60	111	40	39	79	190	52,1
	B	Technicien de recherche et formation	75	149	224	69	101	170	394	63,5
	C	Adjoint technique de recherche et formation	48	90	138			0	138	65,2
	Total de la filière		241	355	596	173	184	357	953	56,6
	Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)		40,4	59,6	-	48,5	51,5	-	-	-
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE		2	2		1	1	3	100,0
	B	Assistant de service social AE		2	2			0	2	100,0
	Total de la filière		0	4	4	0	1	1	5	100,0
	Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)		0,0	100,0	-	0,0	100,0	-	-	-
Ensemble des promotions internes des BIATSS selon la modalité d'accès			270	548	818	192	302	494	1 312	64,8
Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)			33,0	67,0	-	38,9	61,1	-	-	-

► Sources : bases et annuaires des personnels (février et juin 2015) - Bureaux de gestion.

Alors que les femmes représentent 63,2 % des effectifs BIATSS, leur part dans les changements de corps liés aux promotions internes (concours interne ou liste d'aptitude) en 2014 est de 64,8 %. L'analyse montre que la part des femmes dans les promotions internes de la filière ITRF (56,6 %) est la plus faible et que celle-ci

est inférieure à 50 % pour les corps des IGR et des IGE (33,3 % et 46,1 %). Il est cependant à noter que cette part pour la filière ITRF est supérieure au taux de féminisation de l'ensemble des agents titulaires de la filière ITRF (54,3 %).

Figure 1.50 - La répartition par sexe des promotions internes chez les BIATSS par changement de corps selon la modalité d'accès et la catégorie statutaire

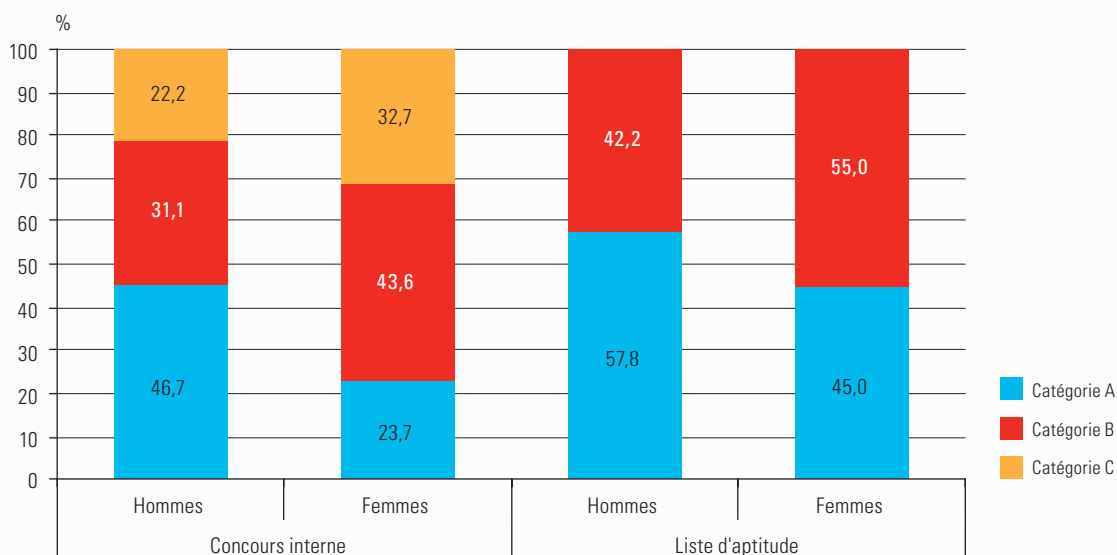
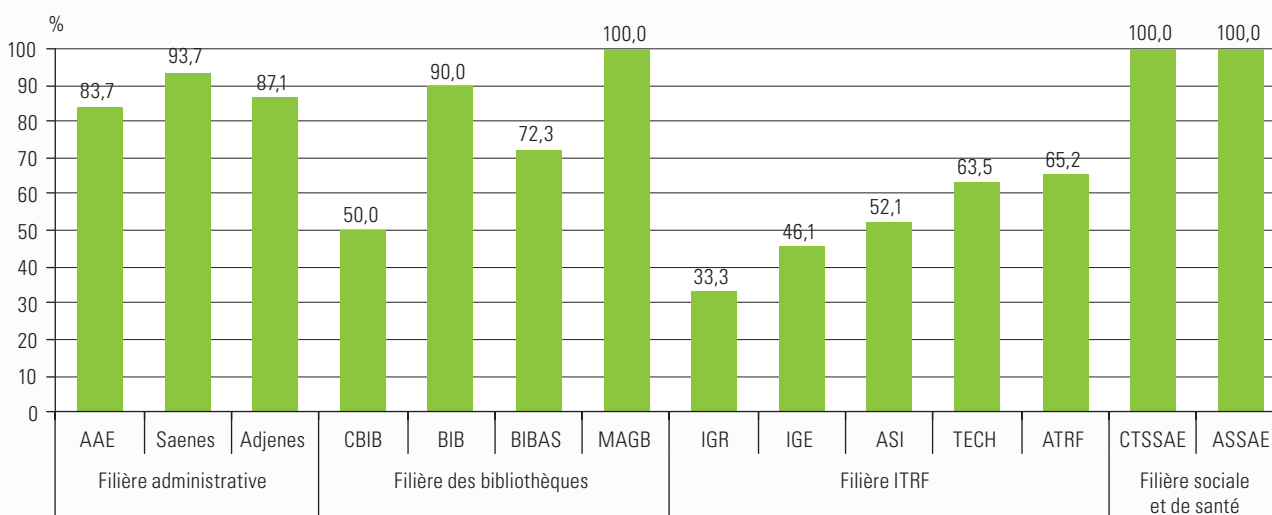


Figure 1.51 - Le taux de féminisation des promotions internes chez les BIATSS par changement de corps selon la filière et le corps



4. Les autres flux entrants en 2014

► Les retours en position d'activité des agents titulaires, répartis par position administrative précédente et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe

Tableau 1.90 - Personnels BIATSS

Catégorie statutaire	Libellé court du corps/Position administrative occupée avant le retour en activité/Sexe	Congé parental			Détachement		
		H	F	S/Total	H	F	S/Total
Catégorie A	AAE		4	4	3	15	18
	ASI		6	6	4	1	5
	BIB		1	1			0
	CBIB		2	2	1	4	5
	CTSSAE			0			0
	IGE		14	14	9	12	21
	IGR		1	1	2	3	5
	INF			0			0
Total de la catégorie A		0	28	28	19	35	54
Effectifs par sexe/Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		0,0	100,0	-	35,2	64,8	-
Catégorie B	ASSAE		1	1		1	1
	BIBAS		5	5		1	1
	Saenes	1	15	16	1	10	11
	TECH	2	11	13	3	2	5
Total de la catégorie B		3	32	35	4	14	18
Effectifs par sexe/Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		8,6	91,4	-	22,2	77,8	-
Catégorie C	Adjenes		21	21	2	2	4
	A TEC			0			0
	ATRF		31	31	4	3	7
	MAGB	1	2	3			0
Total de la catégorie C		1	54	55	6	5	11
Effectifs par sexe/Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		1,8	98,2	-	54,5	45,5	-
Ensemble des effectifs		4	114	118	29	54	83
Effectifs par sexe/Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		3,4	96,6	-	34,9	65,1	-

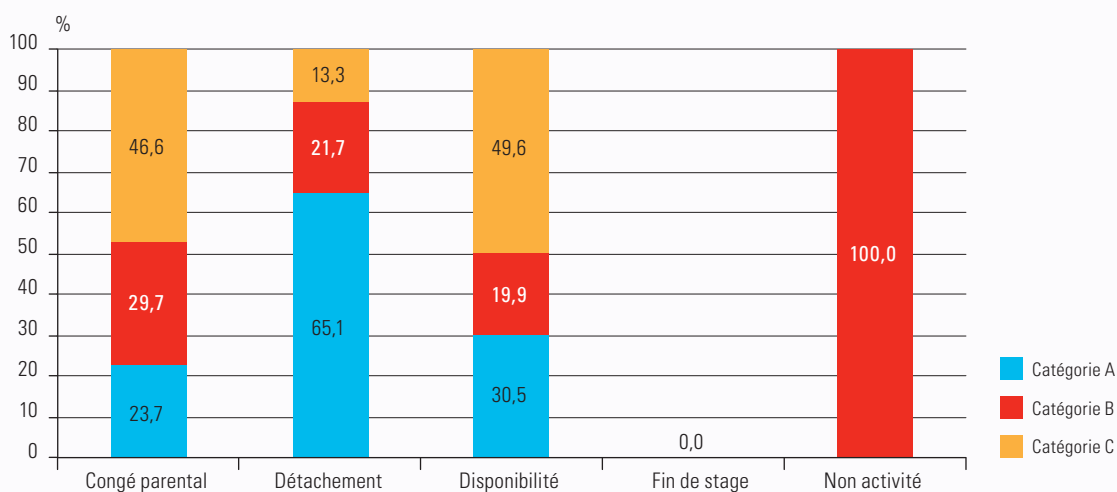
► Sources : bases et annuaires des personnels.

► Les effectifs de la catégorie de personnels « enseignant » ont été neutralisés de cet indicateur, car les modes d'accès aux différents corps/grades sont inexistantes ou mal renseignés dans les bases de gestion.

En 2014, 343 agents BIATSS (répartis entre les 3 catégories statutaires) ont réintégré la position administrative « d'activité » au sein de l'enseignement supérieur. 41 % reviennent après une disponibilité (65 % de femmes) et plus de 34 % après un congé parental (près de 97 % de femmes).

Disponibilité			Fin de stage			Non activité			Total général			Part des femmes (en %)
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	
2	7	9			0			0	5	26	31	83,9
7	2	9			0			0	11	9	20	45,0
		0			0			0	0	1	1	100,0
1	7	8			0			0	2	13	15	86,7
		0			0			0			0	0,0
4	8	12			0			0	13	34	47	72,3
2	2	4			0			0	4	6	10	60,0
	1	1			0			0	0	1	1	100,0
16	27	43	0	0	0	0	0	0	35	90	125	72,0
37,2	62,8	-	-	-	-	-	-	-	28,0	72,0	-	-
		0			0			0	0	2	2	100,0
3	3	6			0			0	3	9	12	75,0
1	10	11			0		1	1	3	36	39	92,3
3	8	11			0			0	8	21	29	72,4
7	21	28	0	0	0	0	1	1	14	68	82	82,9
25,0	75,0	-	-	-	-	0,0	100,0	-	17,1	82,9	-	-
	25	25			0			0	2	48	50	96,0
		0			0			0			0	0,0
22	15	37			0			0	26	49	75	65,3
4	4	8			0			0	5	6	11	54,5
26	44	70	0	0	0	0	0	0	33	103	136	75,7
37,1	62,9	-	-	-	-	-	-	-	24,3	75,7	-	-
49	92	141	0	0	0	0	1	1	82	261	343	76,1
34,8	65,2	-	-	-	-	0,0	100,0	-	23,9	76,1	-	-

Figure 1.52 - Les effectifs des agents titulaires revenant en position administrative « d'activité » selon la catégorie statutaire et la position administrative précédemment occupée



5. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2014

Les départs à la retraite

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio)

Figure 1.53 - Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la catégorie statutaire

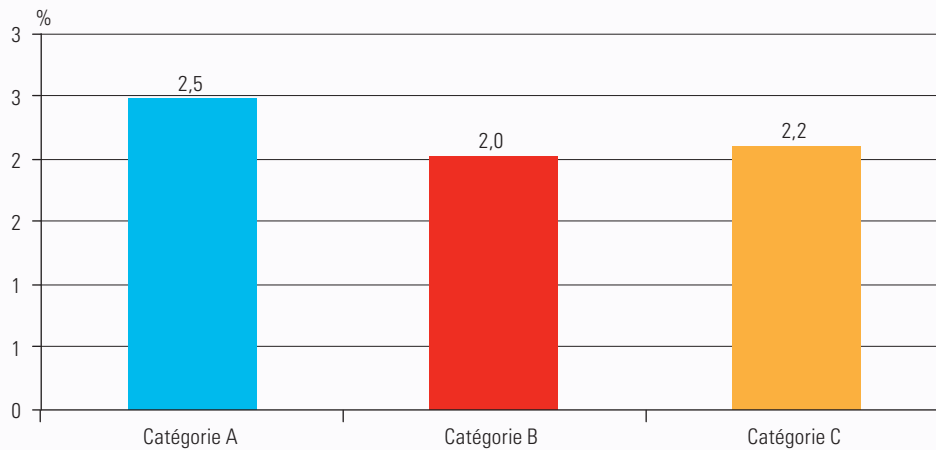


Figure 1.54 - Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la filière et la catégorie statutaire

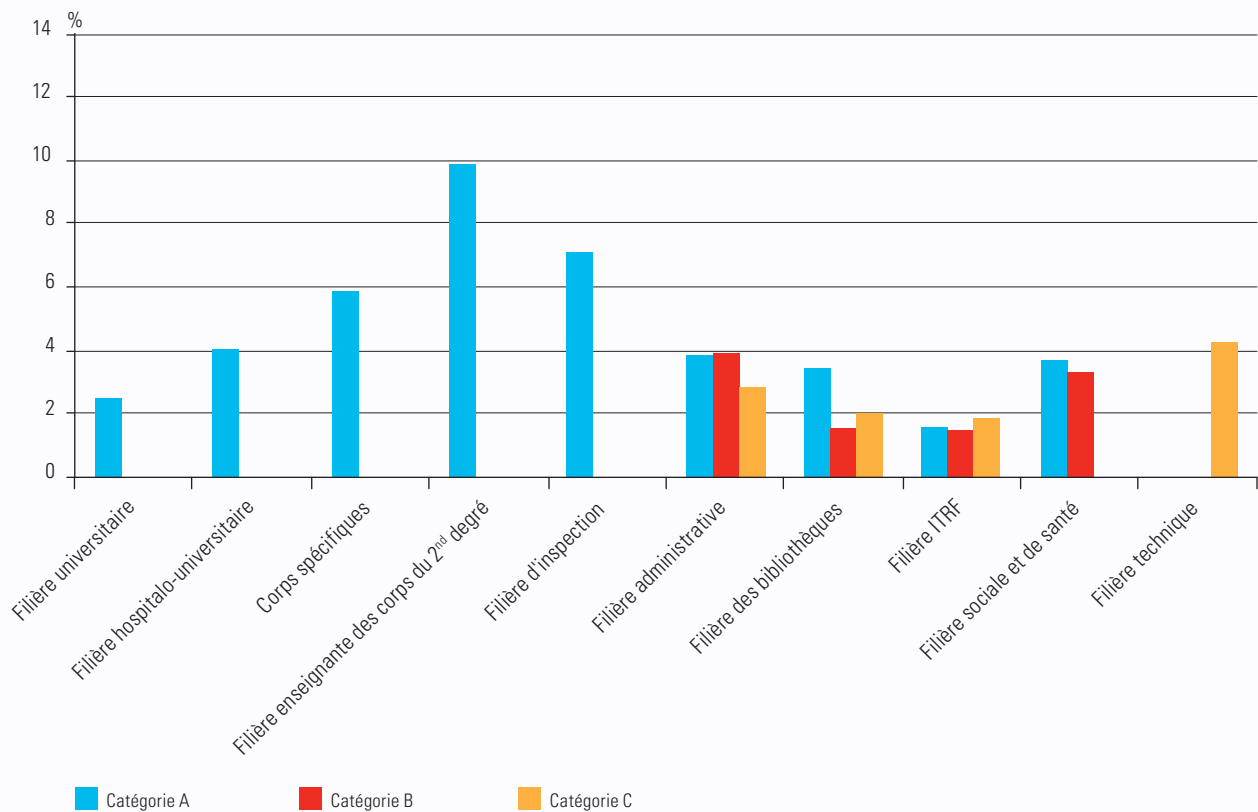


Tableau 1.91

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite	Ratio : départs à la retraite / Effectifs (en %)		
Catégorie A	Filière universitaire	Assistant de l'enseignement supérieur	26	4	15,4		
		Maître de conférences des universités	33 961	520	1,5		
		Maître-assistant	1	1	100,0		
		Professeur des universités	15 217	626	4,1		
	Total de la filière universitaire			49 205	1 151	2,3	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			67,1	63,2	-	
	Filière hospitalo-universitaire		Maître de conf. des univ. - PH des disciplines pharma.	144	2	1,4	
			Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	398	19	4,8	
			Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	1 500	65	4,3	
			Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	175	5	2,9	
			Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	131	13	9,9	
			Professeur des universités-praticien hospitalier	4 194	165	3,9	
			Professeur du 1 ^{er} grade de chirurgie dentaire odonto.	1	1	100,0	
	Total de la filière hospitalo-universitaire			6 543	270	4,1	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			8,9	14,8	-	
	Corps spécifiques enseignants		Astronome	105	7	6,7	
			Astronome adjoint	115	2	1,7	
			Directeur d'études de l'EHESS	116	11	9,5	
			Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	138	11	8,0	
			Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	141	3	2,1	
			Maître de conférences de l'EHESS	71	3	4,2	
			Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	94	3	3,2	
			Physicien	36	3	8,3	
			Professeur de l'école centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	11	1	9,1	
			Professeur de l'école centrale de Paris de 2 ^e cat.	7	1	14,3	
			Professeur du Cnam	63	6	9,5	
			Professeur du Collège de France	45	4	8,9	
			Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	76	4	5,3	
	Total des corps spécifiques			1 018	59	5,8	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			1,4	3,2	-	
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur de l'Ensam		173	17	9,8	
	Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré			173	17	9,8	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,2	0,9	-		
Filière d'inspection	Inspecteur de l'Éducation nationale		14	1	7,1		
Total de la filière d'inspection			14	1	7,1		
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,1	-		
		Attaché d'administration de l'État	2 256	88	3,9		
		Total de la filière administrative			2 256	88	3,9
		Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			3,1	4,8	-
		Filière des bibliothèques		Bibliothécaire	511	12	2,3
				Conservateur des bibliothèques	810	25	3,1
				Conservateur général des bibliothèques	99	11	11,1
		Total de la filière des bibliothèques			1 420	48	3,4
		Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			1,9	2,6	-
		Filière ITRF		Assistant ingénieur	3 175	32	1,0
				Ingénieur de recherche	2 262	44	1,9
				Ingénieur d'études	6 868	98	1,4
Total de la filière ITRF			12 305	174	1,4		
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			16,8	9,6	-		
Filière sociale et de santé		Conseiller technique de service social AE	52	4	7,7		
		Infirmier	297	9	3,0		
Total de la filière sociale et de santé			349	13	3,7		
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,5	0,7	-		
Ensemble des effectifs de la catégorie A			73 283	1 821	2,5		

Tableau 1.91 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite	Ratio : départs à la retraite / Effectifs (en %)
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	3 913	155	4,0
	Total de la filière administrative		3 913	155	4,0
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)		25,0	48,6	-
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	1 394	20	1,4
	Total de la filière des bibliothèques		1 394	20	1,4
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)		8,9	6,3	-
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	10 149	137	1,3
	Total de la filière ITRF		10 149	137	1,3
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)		64,7	42,9	-
	Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE	219	7	3,2
	Total de la filière sociale et de santé		219	7	3,2
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)		1,4	2,2	-
Ensemble des effectifs de la catégorie B			15 675	319	2,0
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif (Adjenes)	8 317	239	2,9
	Total de la filière administrative		8 317	239	2,9
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		31,2	41,5	-
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	1 784	35	2,0
	Total de la filière des bibliothèques		1 784	35	2,0
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		6,7	6,1	-
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	16 426	295	1,8
	Total de la filière ITRF		16 426	295	1,8
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		61,6	51,2	-
	Filière technique	Adjoint technique des établissements	160	7	4,4
	Total de la filière technique		160	7	4,4
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		0,6	1,2	-
Ensemble des effectifs de la catégorie C			26 687	576	2,2
Ensemble des effectifs			115 645	2 716	2,3

► Sources : bases et annuaires des personnels.

► Les départs à la retraite des professeurs des écoles, certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur n'étant pas disponibles, les effectifs correspondants ont donc également été neutralisés. Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels ont été maintenus pour l'équilibre global de l'indicateur, bien que ceux-ci soient réintégrés dans leurs corps d'origine au moment de partir à la retraite.

La catégorie A est la plus concernée par le nombre de départs en retraite (2,5 % de ses effectifs) en 2014, avec des taux encore supérieurs dans les filières hospitalo-universitaire et les corps spécifiques (4,1 % et 5,8 %). Chez les BIATSS, en catégorie B, avec 2 % de départs en

retraite, c'est la filière administrative (4 %) dont le taux est le plus fort. Quant à la catégorie C (2,2 % d'effectifs à la retraite), ce sont les filières technique (4,4 %) et administrative (2,9 %) les plus concernées.

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, filière et corps et ventilés par sexe

Tableau 1.92

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Filière	Libellé long du corps	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (en %)		
Personnels enseignants	Catégorie A	Filière universitaire	Assistant de l'enseignement supérieur	3	1	4	25,0		
			Maître de conférences des universités	316	204	520	39,2		
			Maître-assistant	1		1	0,0		
			Professeur des universités	494	132	626	21,1		
		Total des départs à la retraite de la filière				814	337	1151	29,3
		Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				74,2	84,0	76,8	-
		Filière hospitalo-universitaire	Maître de conf. des univ. - PH des disciplines pharma.				2	2	100,0
			Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD			16	3	19	15,8
			Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier			35	30	65	46,2
			Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques			4	1	5	20,0
			Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD			10	3	13	23,1
			Professeur des universités-praticien hospitalier			152	13	165	7,9
			Professeur du 1 ^{er} grade de chirurgie dentaire odonto.			1		1	0,0
		Total des départs à la retraite de la filière				218	52	270	19,3
		Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				19,9	13,0	18,0	-
		Corps spécifiques enseignants	Astronome			6	1	7	14,3
			Astronome adjoint			2		2	0,0
			Directeur d'études de l'EHESS			11		11	0,0
			Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO			8	3	11	27,3
			Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle			2	1	3	33,3
	Maître de conférences de l'EHESS				2	1	3	33,3	
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO				1	2	3	66,7	
	Physicien				2	1	3	33,3	
	Professeur de l'École centrale de Paris de 1 ^{re} cat.				1		1	0,0	
	Professeur de l'École centrale de Paris de 2 ^e cat.				1		1	0,0	
	Professeur du Cnam				6		6	0,0	
	Professeur du Collège de France				4		4	0,0	
	Professeur du Muséum national d'histoire naturelle				3	1	4	25,0	
	Total des départs à la retraite de la filière				49	10	59	16,9	
	Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				4,5	2,5	3,9	-	
	Filière enseignante du 2 nd degré	Professeur de l'Ensam			15	2	17	11,8	
	Total des départs à la retraite de la filière				15	2	17	11,8	
	Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				1,4	0,5	1,1	-	
Filière d'inspection	Inspecteur de l'Éducation nationale			1		1	0,0		
Total des départs à la retraite de la filière				1	0	1	0,0		
Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)				0,1	0,0	0,1	-		
Sous-total des départs à la retraite des personnels enseignants				1 097	401	1 498	26,8		
Personnels BIATSS	Catégorie A	Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	22	66	88	75,0		
		Total des départs à la retraite de la filière				22	66	88	75,0
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)				17,9	33,0	27,2	-
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire				12	12	100,0	
		Conservateur des bibliothèques			3	22	25	88,0	
		Conservateur général des bibliothèques			5	6	11	54,5	
	Total des départs à la retraite de la filière				8	40	48	83,3	
Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)				6,5	20,0	14,9	-		

Tableau 1.92 (suite)

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Filière	Libellé long du corps	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (en %)			
	Catégorie A	Filière ITRF	Assistant ingénieur	15	17	32	53,1			
			Ingénieur de recherche	29	15	44	34,1			
			Ingénieur d'études	49	49	98	50,0			
		Total des départs à la retraite de la filière				93	81	174	46,6	
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)				75,6	40,5	53,9	-	
		Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE		4	4	100,0			
			Infirmier		9	9	100,0			
		Total des départs à la retraite de la filière				0	13	13	100,0	
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)				0,0	6,5	4,0	-	
		Sous-total des départs à la retraite de la catégorie A				123	200	323	-	
Personnels BIATSS	Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	8	147	155	94,8			
			Total des départs à la retraite de la filière				8	147	155	94,8
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie B (en %)				11,8	58,6	48,6	-	
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	1	19	20	95,0				
		Total des départs à la retraite de la filière				1	19	20	95,0	
	Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie B (en %)				1,5	7,6	6,3	-		
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	59	78	137	56,9				
		Total des départs à la retraite de la filière				59	78	137	56,9	
	Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie B (en %)				86,8	31,1	42,9	-		
	Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE		7	7	100,0				
		Total des départs à la retraite de la filière				0	7	7	100,0	
	Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie B (en %)				0,0	2,8	2,2	-		
	Sous-total des départs à la retraite de la catégorie B				68	251	319	-		
	Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif (Adjenes)	18	221	239	92,5			
			Total des départs à la retraite de la filière				18	221	239	92,5
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie C (en %)				11,3	53,1	41,5	-
Filière des bibliothèques		Magasinier des bibliothèques	16	19	35	54,3				
		Total des départs à la retraite de la filière				16	19	35	54,3	
Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie C (en %)				10,0	4,6	6,1	-			
Filière ITRF		Adjoint technique de recherche et formation	121	174	295	59,0				
		Total des départs à la retraite de la filière				121	174	295	59,0	
Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie C (en %)				75,6	41,8	51,2	-			
Filière technique		Adjoint technique des établissements	5	2	7	28,6				
	Total des départs à la retraite de la filière				5	2	7	28,6		
Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie C (en %)				3,1	0,5	1,2	-			
Sous-total des départs à la retraite de la catégorie C				160	416	576	72,2			
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS				351	867	1218	71,2			
Total ensemble des départs à la retraite				1 448	1 268	2 716	46,7			

► Sources : bases et annuaires des personnels.

► Les départs à la retraite des professeurs des écoles, certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

En 2014, les effectifs de départs en retraite sont composés pour 55 % de personnels enseignants (2,1 % des effectifs titulaires) et 45 % de personnels BIATSS (2,1 % des effectifs titulaires). Ils relèvent pour 67,1 % de la catégorie A, 11,7 % de la catégorie B et 21,2 % de la catégorie C.

Près de 3 départs à la retraite sur 4 chez les personnels BIATSS sont des femmes alors que la proportion est plutôt de 1 sur 4 pour les personnels enseignants.

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel et catégorie statutaire et ventilés par âge

Figure 1.55 - Le poids de l'ensemble des départs à la retraite par âge pour chaque catégorie statutaire

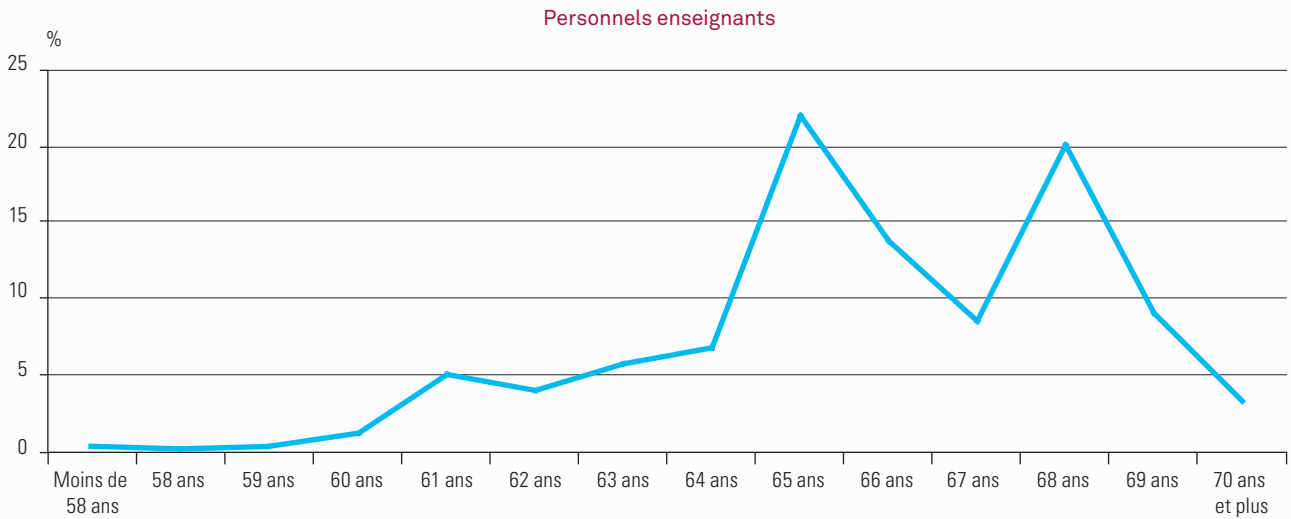


Figure 1.56

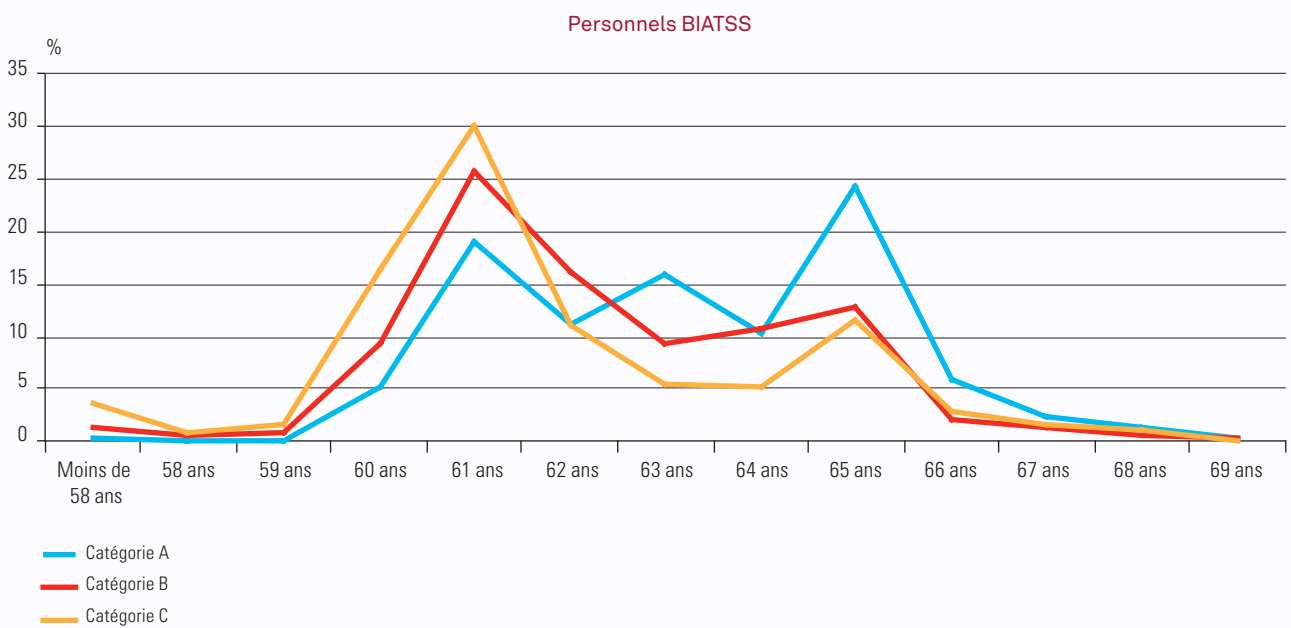


Tableau 1.93

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire/Âge	Moins 58 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans	69 ans	70 ans et plus	Total
Personnels enseignants	Catégorie A	7	0	6	16	74	60	90	103	330	202	125	302	134	49	1 498
	Part par âge (en %)	0,5	0,0	0,4	1,1	4,9	4,0	6,0	6,9	22,0	13,5	8,3	20,2	8,9	3,3	100,0
	Part de la catégorie statutaire/Départs à la retraite des personnels enseignants (en %)	0,5	0,0	0,4	1,1	4,9	4,0	6,0	6,9	22,0	13,5	8,3	20,2	8,9	3,3	100,0
	Part de la catégorie statutaire/Ensemble des départs à la retraite (en %)	18,9	0,0	25,0	9,4	19,1	26,1	42,5	48,8	62,0	82,1	82,2	94,4	98,5	100,0	55,2
Personnels BIATSS	Catégorie A	0	0	2	21	60	39	52	35	76	20	10	7	1	0	323
	Part par âge (en %)	0,0	0,0	0,6	6,5	18,6	12,1	16,1	10,8	23,5	6,2	3,1	2,2	0,3	0,0	100,0
	Part de la catégorie statutaire/Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	0,0	0,0	11,1	13,5	19,1	22,9	42,6	32,4	37,6	45,5	37,0	38,9	50,0	-	26,5
	Part de la catégorie statutaire/Ensemble des départs à la retraite (en %)	0,0	0,0	8,3	12,3	15,5	17,0	24,5	16,6	14,3	8,1	6,6	2,2	0,7	0,0	11,9
	Catégorie B	4	1	3	36	83	58	34	38	48	6	6	2	0	0	319
	Part par âge (en %)	1,3	0,3	0,9	11,3	26,0	18,2	10,7	11,9	15,0	1,9	1,9	0,6	0,0	0,0	100,0
	Part de la catégorie statutaire/Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	13,3	12,5	16,7	23,2	26,4	34,1	27,9	35,2	23,8	13,6	22,2	11,1	0,0	-	26,2
	Part de la catégorie statutaire/Ensemble des départs à la retraite (en %)	10,8	12,5	12,5	21,1	21,4	25,2	16,0	18,0	9,0	2,4	3,9	0,6	0,0	0,0	11,7
	Catégorie C	26	7	13	98	171	73	36	35	78	18	11	9	1	0	576
	Part par âge (en %)	4,5	1,2	2,3	17,0	29,7	12,7	6,3	6,1	13,5	3,1	1,9	1,6	0,2	0,0	100,0
	Part de la catégorie statutaire/Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	86,7	87,5	72,2	63,2	54,5	42,9	29,5	32,4	38,6	40,9	40,7	50,0	50,0	-	47,3
	Part de la catégorie statutaire/Ensemble des départs à la retraite (en %)	70,3	87,5	54,2	57,3	44,1	31,7	17,0	16,6	14,7	7,3	7,2	2,8	0,7	0,0	21,2
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS		30	8	18	155	314	170	122	108	202	44	27	18	2	0	1 218
Part par âge (en %)		2,5	0,7	1,5	12,7	25,8	14,0	10,0	8,9	16,6	3,6	2,2	1,5	0,2	0,0	100,0
Part des BIATSS/Ensemble des départs à la retraite (en %)		81,1		75,0	90,6	80,9	73,9	57,5	51,2	38,0	17,9	17,8	5,6	1,5	0,0	44,8
Ensemble des départs à la retraite		37	8	24	171	388	230	212	211	532	246	152	320	136	49	2 716
Part par âge de l'ensemble des départs à la retraite (en %)		1,4	0,3	0,9	6,3	14,3	8,5	7,8	7,8	19,6	9,1	5,6	11,8	5,0	1,8	100,0

► Sources : bases et annuaires des personnels.

► Les départs à la retraite des professeurs des écoles, certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

Chez les personnels enseignants, le pic des retraites se situe à l'âge de 65 ans (22 %), alors que chez les personnels BIATSS, toutes catégories statutaires confondues, il se situe à 61 ans (25,8 %) en raison de la prégnance de cet âge en catégorie C (29,7 % des départs à la retraite).

Sur l'ensemble des départs à la retraite, les effectifs des 62 ans et moins relèvent essentiellement des personnels BIATSS (81 %) ; à l'inverse, ceux des 65 ans et plus sont pour la majorité des personnels enseignants (près de 80 %).

► Effectifs partis à la retraite, répartis par filière et corps et ventilés par âge

Figure 1.57 - Le poids des départs à la retraite par âge de chaque filière

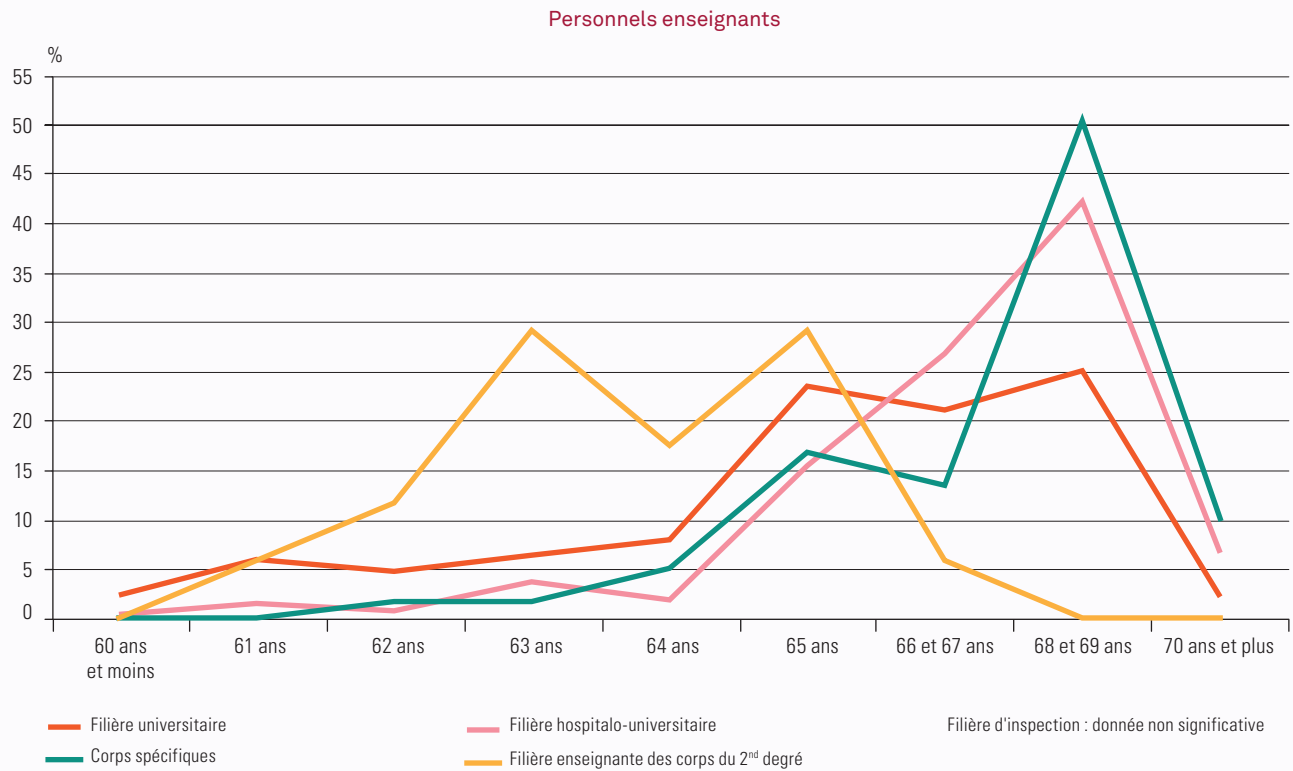


Figure 1.58

Personnels BIATSS

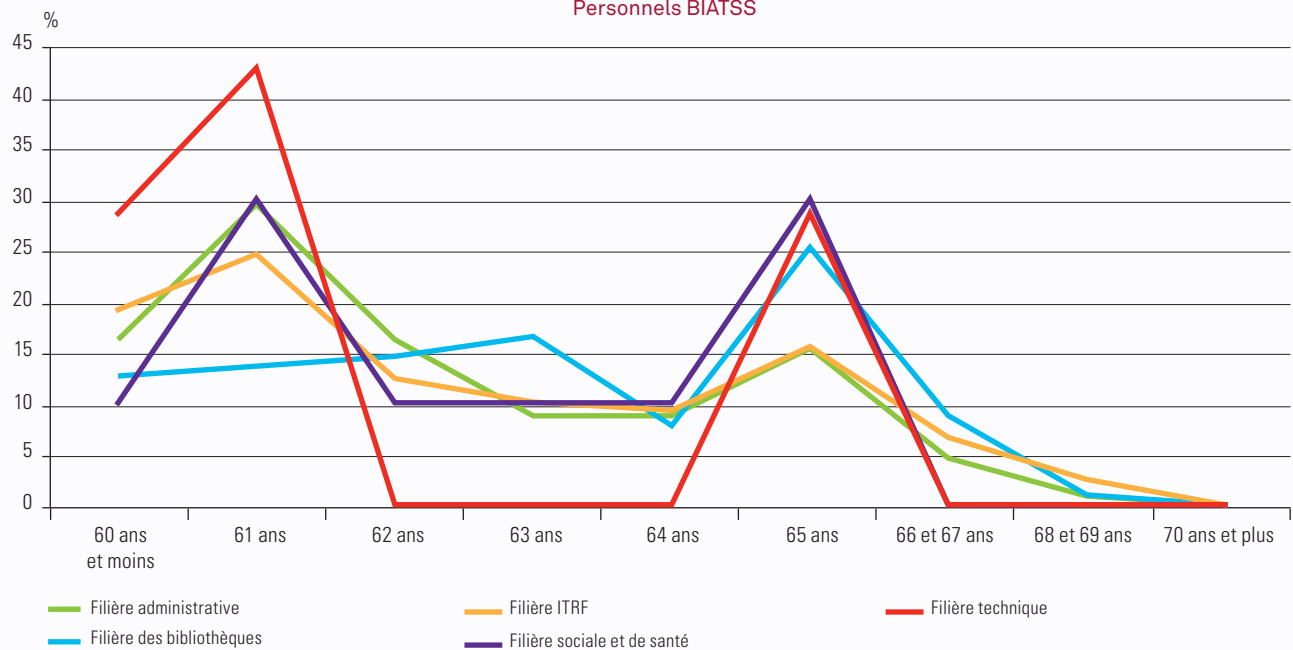


Tableau 1.94

Catégorie de personnel	Filière	Libellé du corps/Âge	60 ans et moins	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 et 67 ans	68 et 69 ans	70 ans et plus	Total	
Personnels enseignants	Filière universitaire	Assistant de l'enseignement supérieur	0					2	2	0	0	4	
		Maître de conférences des universités	15	45	37	41	48	138	139	57	0	520	
		Maître-assistant	0				1		0	0	0	1	
		Professeur des universités	12	24	18	33	43	133	104	234	25	626	
		Total de la filière	27	69	55	74	92	273	245	291	25	1 151	
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	2,3	6,0	4,8	6,4	8,0	23,7	21,3	25,3	2,2	100,0	
	Filière hospitalo-universitaire	Maître de conf. des univ. - PH des disciplines pharma.	0	1						1	0	0	2
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	0		1				2	6	10	0	19
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	0	1	1	3	3	22	31	4	0	0	65
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	0						4	0	1	0	5
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	0			1			1	2	7	2	13
		Professeur des universités-praticien hospitalier	1	2		6	2	13	33	92	16	0	165
		Professeur du 1 ^{er} grade de chirurgie dentaire odonto.	0							0	1	0	1
		Total de la filière	1	4	2	10	5	42	73	115	18	270	
	Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	0,4	1,5	0,7	3,7	1,9	15,6	27,0	42,6	6,7	100,0		
	Corps spécifiques enseignants	Astronome	0						2	0	5	0	7
		Astronome adjoint	0					1	1	0	0	0	2
		Directeur d'études de l'EHESS	0			1			2	0	8	0	11
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	0						1	5	5	0	11
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	0							0	3	0	3
		Maître de conférences de l'EHESS	0						1	1	1	0	3
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	0						1	1	1	0	3
		Physicien	0					1		0	2	0	3
		Professeur de l'École centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	0					1		0	0	0	1
		Professeur de l'École centrale de Paris de 2 ^e cat.	0							0	1	0	1
		Professeur du Cnam	0						1	1	2	2	6
		Professeur du Collège de France	0							0	0	4	4
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	0		1					1	0	2	4
		Total de la filière	0	0	1	1	3	10	8	30	6	59	
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	0,0	0,0	1,7	1,7	5,1	16,9	13,6	50,8	10,2	100,0	
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur de l'Ensam	0	1	2	5	3	5	1	0	0	0	17
		Total de la filière	0	1	2	5	3	5	1	0	0	0	17
Part/Départs à la retraite de la filière (en %)		0,0	5,9	11,8	29,4	17,6	29,4	5,9	0,0	0,0	0,0	100,0	
Filière d'inspection	Inspecteur de l'Éducation nationale	1							0	0	0	1	
	Total de la filière	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Sous-total des départs à la retraite des personnels enseignants			29	74	60	90	103	330	327	436	49	1 498	

Catégorie de personnel	Filière	Libellé du corps/Âge	60 ans et moins	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 et 67 ans	68 et 69 ans	70 ans et plus	Total	
Personnels BIATSS	Filière administrative	Adjoint administratif (Adjenes)	49	80	34	17	17	30	10	2	0	239	
		Attaché d'administration de l'État	8	28	10	9	6	21	5	1	0	88	
		Secrétaire administratif (Saenes)	21	34	34	16	19	23	7	1	0	155	
		Total de la filière	78	142	78	42	42	74	22	4	0	482	
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	16,2	29,5	16,2	8,7	8,7	15,4	4,6	0,8	0,0	100,0	
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire	1	2	2	1	1	4	1	0	0	12	
		Bibliothécaire assistant spécialisé	1	5	3	2	3	4	2	0	0	20	
		Conservateur des bibliothèques	2	2	3	8	3	6	1	0	0	25	
		Conservateur général des bibliothèques	1		2	3		4	1	0	0	11	
		Magasinier des bibliothèques	8	5	5	3	1	8	4	1	0	35	
		Total de la filière	13	14	15	17	8	26	9	1	0	103	
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	12,6	13,6	14,6	16,5	7,8	25,2	8,7	1,0	0,0	100,0	
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	85	83	34	16	17	38	15	7	0	295	
		Assistant ingénieur	4	6	7	4	2	8	1	0	0	32	
		Ingénieur de recherche	2	6	3	7	8	7	9	2	0	44	
		Ingénieur d'études	5	12	10	19	14	21	12	5	0	98	
		Technicien de recherche et formation	20	42	21	15	15	20	3	1	0	137	
		Total de la filière	116	149	75	61	56	94	40	15	0	606	
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	19,1	24,6	12,4	10,1	9,2	15,5	6,6	2,5	0,0	100,0	
	Personnels BIATSS	Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE	2	2		1	1	1	0	0	0	7
Conseiller technique de service social AE			0	1			1	2	0	0	0	4	
Infirmier			0	3	2	1		3	0	0	0	9	
Total de la filière			2	6	2	2	2	6	0	0	0	20	
Part/Départs à la retraite de la filière (en %)			10,0	30,0	10,0	10,0	10,0	30,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Filière technique		Adjoint technique des établissements	2	3				2	0	0	0	7	
		Total de la filière	2	3	0	0	0	2	0	0	0	7	
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	28,6	42,9	0,0	0,0	0,0	28,6	0,0	0,0	0,0	100,0	
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS			211	314	170	122	108	202	71	20	0	1 218	
Ensemble des départs à la retraite			240	388	230	212	211	532	398	456	49	2 716	

► Sources : bases et annuaires des personnels.

► Les départs à la retraite des professeurs des écoles, certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

Dans les filières administrative et ITRF, les taux les plus importants de départs en retraite sont à 61 ans (entre 25 % et 30 %), puis à 62 ans et à 65 ans pour la filière administrative (15 à 16 %) et 65 ans pour la filière ITRF (15,5 %). Pour la filière des bibliothèques, le pic des départs à la retraite se situe à 65 ans (25 %).

Les personnels enseignants partent majoritairement en retraite à partir de 65 ans.

Les autres départs définitifs

► Répartition des départs définitifs autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et ventilée par modalité de départ et par sexe

Figure 1.59 - La part des départs définitifs autres que les retraites selon le sexe

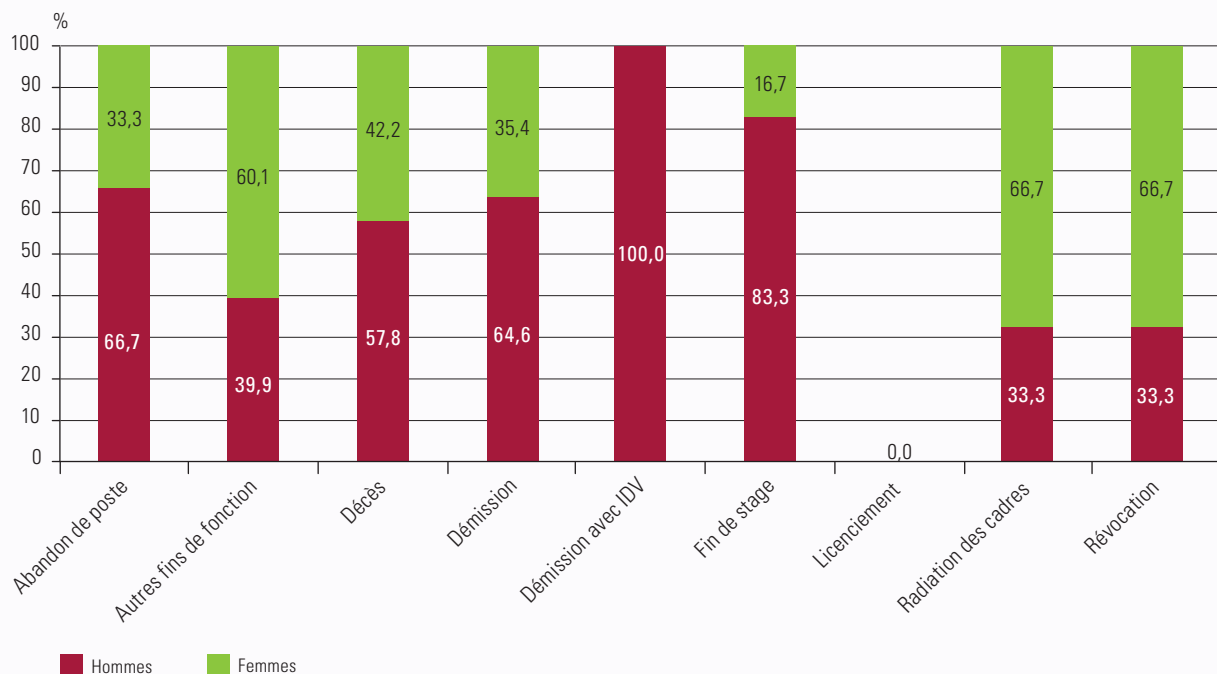


Tableau 1.95

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire/Autre départ définitif¹/Sexe	Abandon de poste			Autres fins de fonction			Décès		
		H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T
Personnels enseignants	Catégorie A			0	16	10	26	20	6	26
	Part cat. stat./Sous tot. motif de départ définitif (en %)	-	-	-	61,5	38,5	-	76,9	23,1	-
Personnels BIATSS	Catégorie A			0	20	23	43	2	6	8
	Part cat. stat./Sous tot. motif de départ définitif (en %)	-	-	-	46,5	53,5	-	25,0	75,0	-
	Catégorie B			0	7	16	23	5	11	16
	Part cat. stat./Sous tot. motif de départ définitif (en %)	-	-	-	30,4	69,6	-	31,3	68,8	-
	Catégorie C	2	1	3	127	207	334	21	12	33
	Part cat. stat./Sous tot. motif de départ définitif (en %)	66,7	33,3	-	38,0	62,0	-	63,6	36,4	-
Sous-total des autres départs définitifs des personnels BIATSS		2	1	3	154	246	400	28	29	57
Part par sexe/Sous-total motif de départ définitif des personnels BIATSS (en %)		66,7	33,3	-	38,5	61,5	-	49,1	50,9	-
Ensemble des départs définitifs autre que la retraite		2	1	3	170	256	426	48	35	83
Part par sexe/Sous-total motif de départ définitif (en %)		66,7	33,3	-	39,9	60,1	-	57,8	42,2	-
Part/Total général des motifs de départ définitif autre que la retraite (en %)		0,3	0,2	-	27,9	42,0	-	7,9	5,7	-

► Sources : bases et annuaires des personnels.

► * IDV = indemnité de départ volontaire.

► Par autres départs définitifs, on entend les motifs de cessation de fonction autres que ceux liés aux départs à la retraite.

► Les autres départs définitifs des professeurs des écoles, certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

Les autres départs définitifs (en dehors des retraites) concernent quatre fois plus de personnels BIATSS que de personnels enseignants. Les décès (13,6 %) plus les démissions (14 %) représentent près de 30 % de ces départs.

La part des femmes dans les départs définitifs est nettement majoritaire chez les BIATSS (59,4 %) alors qu'elle n'atteint pas les 29 % chez les enseignants.

Démission			Démission avec IDV*			Fin de stage			Licenciement			Radiation des cadres			Révocation			Total général			Part des femmes (en %)
H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	Total	
44	15	59			0	4	1	5			0	1	2	3			0	85	34	119	28,6
74,6	25,4	-	-	-	-	80,0	20,0	-	-	-	-	33,3	66,7	-	-	-	-	71,4	28,6	-	-
1	2	3			0			0			0			0			0	23	31	54	57,4
33,3	66,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42,6	57,4	-	-
2	1	3	1		1			0			0			0			0	15	28	43	65,1
66,7	33,3	-	100,0	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34,9	65,1	-	-
4	10	14	5		5	1		1			0			0	1	2	3	161	232	393	59,0
28,6	71,4	-	100,0	0,0	-	100,0	0,0	-	-	-	-	-	-	-	33,3	66,7	-	41,0	59,0	-	-
7	13	20	6	0	6	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	2	3	199	291	490	59,4
35,0	65,0	-	100,0	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40,6	59,4	-	-
51	28	79	6	0	6	5	1	6	0	0	0	1	2	3	1	2	3	284	325	609	53,4
64,6	35,4	-	100,0	0,0	-	83,3	16,7	-	-	-	-	33,3	66,7	-	33,3	66,7	-	46,6	53,4	-	-
8,4	4,6	-	1,0	0,0	-	0,8	0,2	-	0,0	0,0	-	0,2	0,3	-	0,2	0,3	-	46,6	53,4	-	-

6. Les autres départs en 2014 - Départs temporaires

► Effectifs des agents titulaires partis au cours de l'année, répartis par position administrative et ventilés par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe

Figure 1.60 - Les effectifs des agents titulaires partis en cours d'année selon la position administrative (en %)

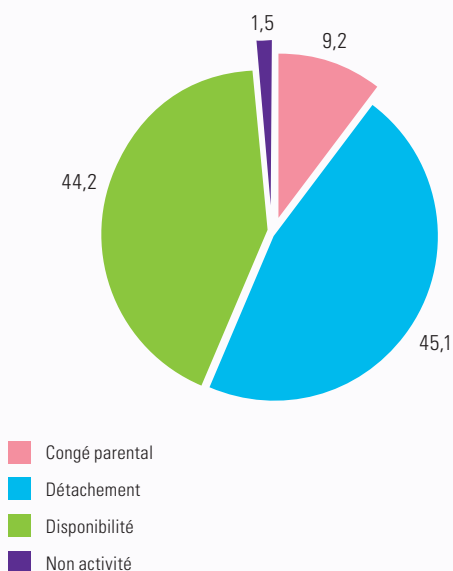


Figure 1.61 - Les effectifs des agents titulaires partis en cours d'année par position administrative selon la catégorie statutaire

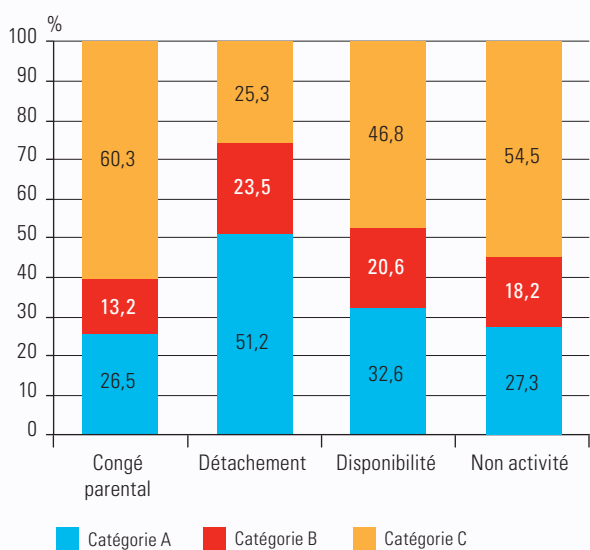


Tableau 1.96

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Libellé court du corps	
Personnels enseignants	Catégorie A	AST	
		IA-IPR	
		MCF	
		MCPH	
		MCPHO	
		PHAD	
		PHY	
		PR	
		PUPH	
	Total de la catégorie A		
Part de la catégorie statutaire/Effectifs de la position administrative (en %)			
Personnels BIATSS	Catégorie A	AAE	
		ADM. CIVIL	
		ASI	
		BIB	
		CBIB	
		IGE	
		IGR	
		INF	
	Total de la catégorie A		
	Part de la catégorie statutaire/Effectifs de la position administrative (en %)		
	Catégorie B	BIBAS	
		Saenes	
		TECH	
	Total de la catégorie B		
	Part de la catégorie statutaire/Effectifs de la position administrative (en %)		
	Catégorie C	Adjenes	
		ATEC	
		ATRF	
		MAGB	
Total de la catégorie C			
Part de la catégorie statutaire/Effectifs de la position administrative (en %)			
Total des personnels BIATSS			
Ensemble des effectifs			
Part des effectifs par sexe/Position administrative (en %)			

► Sources : bases et annuaires des personnels.

Congé parental			Détachement			Disponibilité			Non activité			Ensemble			Part des femmes (en %)
H	F	S/total	H	F	S/total	H	F	S/total	H	F	S/total	H	F	Total	
		0	1		1		1	1			0	1	1	2	50,0
		0	1		1			0			0	1	0	1	0,0
1	2	3	10	11	21	3	8	11			0	14	21	35	60,0
		0			0	2	3	5			0	2	3	5	60,0
	1	1			0			0			0	0	1	1	100,0
		0			0		1	1			0	0	1	1	100,0
		0	1		1			0			0	1	0	1	0,0
		0	9	1	10	1	1	2			0	10	2	12	16,7
		0	2		2	3		3			0	5	0	5	0,0
1	3	4	24	12	36	9	14	23	0	0	0	34	29	63	46,0
33,3	4,6	5,9	16,3	6,5	10,8	8,6	6,4	7,1	-	-	-	13,2	6,1	8,6	-
		0	11	14	25	7	7	14			0	18	21	39	53,8
		0	1		1			0			0	1	0	1	0,0
	2	2	6	6	12	6	9	15			0	12	17	29	58,6
	1	1	2	3	5		3	3			0	2	7	9	77,8
	4	4		2	2	2	6	8			0	2	12	14	85,7
	5	5	29	33	62	16	18	34	1	1	2	46	57	103	55,3
	2	2	14	12	26	2	4	6			0	16	18	34	52,9
		0		1	1	1	2	3		1	1	1	4	5	80,0
0	14	14	63	71	134	34	49	83	1	2	3	98	136	234	58,1
0,0	21,5	20,6	42,9	38,4	40,4	32,4	22,3	25,5	33,3	25,0	27,3	38,0	28,5	31,8	-
	3	3	3	7	10	1	4	5			0	4	14	18	77,8
	3	3	9	24	33	2	19	21		2	2	11	48	59	81,4
1	2	3	19	16	35	13	28	41			0	33	46	79	58,2
1	8	9	31	47	78	16	51	67	0	2	2	48	108	156	69,2
33,3	12,3	13,2	21,1	25,4	23,5	15,2	23,2	20,6	0,0	25,0	18,2	18,6	22,6	21,2	-
	25	25	8	34	42	10	45	55	1		1	19	104	123	84,6
		0	1		1		1	1		1	1	1	2	3	66,7
1	14	15	19	20	39	33	53	86	1	3	4	54	90	144	62,5
	1	1	1	1	2	3	7	10			0	4	9	13	69,2
1	40	41	29	55	84	46	106	152	2	4	6	78	205	283	72,4
33,3	61,5	60,3	19,7	29,7	25,3	43,8	48,2	46,8	66,7	50,0	54,5	30,2	42,9	38,5	-
2	62	64	123	173	296	96	206	302	3	8	11	224	449	673	66,7
3	65	68	147	185	332	105	220	325	3	8	11	258	478	736	-
4,4	95,6	-	44,3	55,7	-	32,3	67,7	-	27,3	72,7	-	35,1	64,9	-	-

Au cours de l'année 2014, dans l'enseignement supérieur, parmi les agents titulaires qui ont été placés dans une position administrative autre que celle d'activité, les détachements concernent 51,2 % d'agents de catégorie A, 23,5 % de catégorie B et 25,3 % de catégorie C. Les départs en disponibilité se répartissent de la façon suivante : 32,6 % de catégorie A, 20,6 % de catégorie B

et 46,8 % de catégorie C. Ces deux positions, qui représentent 89,3 % de l'ensemble des départs temporaires, concernent près de 2 femmes sur 3.

Les départs temporaires des personnels BIATSS représentent plus de 90 % de l'ensemble des départs.

C. Parité dans les recrutements en 2014

► Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels BIATSS : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade

Figure 1.62 - La part des femmes aux concours et examens professionnels BIATSS selon la catégorie statutaire

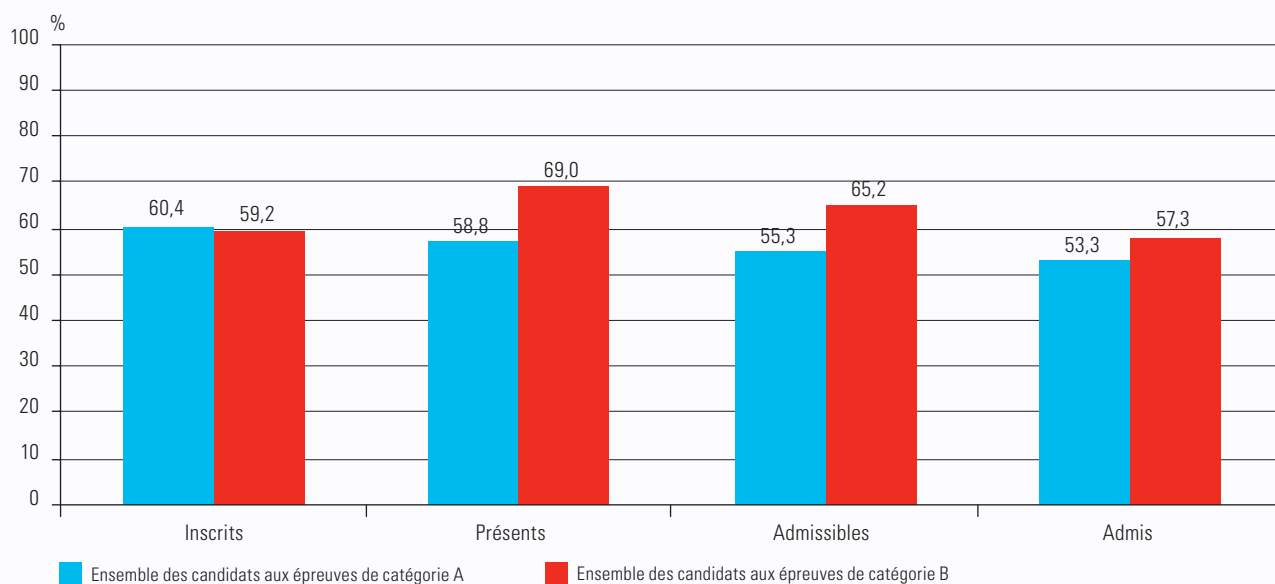


Figure 1.63 - Ratio des admis aux concours par catégorie statutaire et par sexe

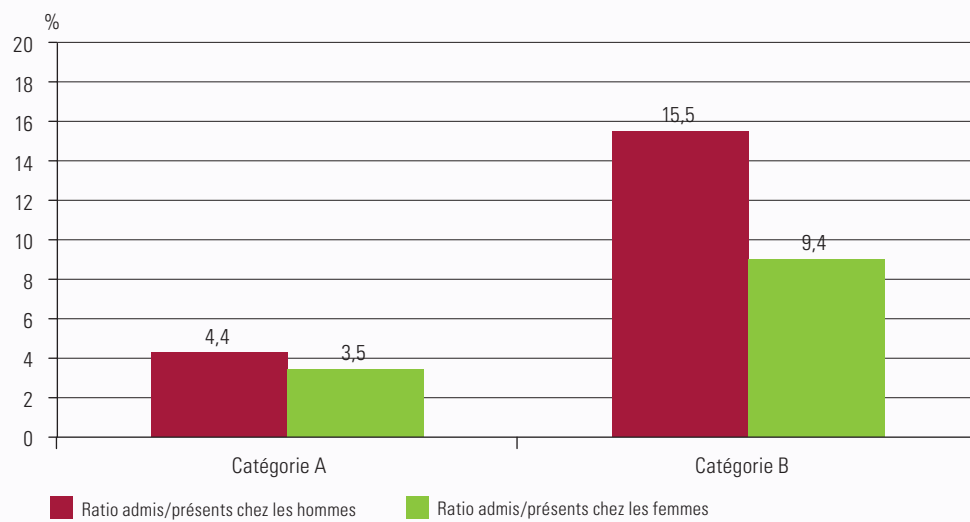


Tableau 1.97

Cat. statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Inscrits				Présents			
			H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)
A	Assistant ingénieur	concours externe	3 007	4 106	7 113	57,7	1 500	2 234	3 734	59,8
	Assistant ingénieur	concours interne	1 802	3 500	5 302	66,0	1 778	3 496	5 274	66,3
	Assistant ingénieur	troisième concours								
	Attaché d'administration de l'État	concours interne	1 194	4 575	5 769	79,3	733	2 765	3 498	79,0
	Attaché principal d'administration	examen professionnel	446	633	1 079	58,7	367	515	882	58,4
	Bibliothécaire	concours externe	663	1 882	2 545	73,9	287	699	986	70,9
	Bibliothécaire	concours interne	150	452	602	75,1	88	258	346	74,6
	Chartiste	concours externe	3	11	14	78,6	2	11	13	84,6
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	323	695	1 018	68,3	137	266	403	66,0
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	131	259	390	66,4	47	98	145	67,6
	CTSSAE	concours interne	4	59	63	93,7	4	51	55	92,7
	Ingénieur d'études	concours externe	6 033	6 736	12 769	52,8	5 898	6 728	12 626	53,3
	Ingénieur d'études	concours interne	1 325	1 625	2 950	55,1	1 345	1 624	2 969	54,7
	Ingénieur d'études	troisième concours								
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	1 242	864	2 106	41,0	1 198	840	2 038	41,2
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	481	298	779	38,3	479	297	776	38,3
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	14	8	22	36,4	14	8	22	36,4
	Ingénieur de recherche hors classe	concours externe	11	2	13	15,4	11	2	13	15,4
	Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel	103	47	150	31,3	92	42	134	31,3
	Médecin de l'Éducation nationale	concours unique	3	45	48	93,8	2	23	25	92,0
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie A			16 935	25 797	42 732	60,4	13 982	19 957	33 939	58,8
B	BIBAS classe normale	concours externe	805	2 229	3 034	73,5	320	717	1 037	69,1
	BIBAS classe normale	concours interne	165	390	555	70,3	97	227	324	70,1
	BIBAS classe supérieure	concours externe	76	347	423	82,0	30	139	169	82,2
	BIBAS classe supérieure	concours interne	63	213	276	77,2	45	137	182	75,3
	BIBAS classe supérieure	examen professionnel	13	38	51	74,5	5	29	34	85,3
	BIBAS classe exceptionnelle	examen professionnel	52	268	320	83,8	36	212	248	85,5
	TECHRF classe normale	concours externe	3 212	1 795	5 007	35,8	1 198	2 217	3 415	64,9
	TECHRF classe normale	concours interne	663	2 082	2 745	75,8	653	2 066	2 719	76,0
	TECHRF classe supérieure	concours externe	32	107	139	77,0	19	47	66	71,2
	TECHRF classe supérieure	concours interne	14	66	80	82,5	14	66	80	82,5
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel	369	455	824	55,2	300	337	637	52,9
	TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel	157	157	314	50,0	133	135	268	50,4
	Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie B			5 621	8 147	13 768	59,2	2 850	6 329	9 179

► Source : DGRH-D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistant de service social et infirmier.

► Ce tableau n'intègre pas les données des recrutements réservés liés à la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 relative notamment à l'accès à l'emploi de titulaire des agents contractuels. Ces informations figurent dans la partie « ANT - BIATSS » du bilan social.

En 2014, si les femmes sont les plus nombreuses parmi les personnes inscrites aux concours et examens professionnels des filières BIATSS, 60,4 % dans les corps de catégorie A et 59,2 % dans la catégorie B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C), celles-ci ne sont plus que 53,3 % en catégorie A et 57,3 % en catégorie B parmi les candidats admis.

Cela se traduit dans le ratio admis/présent, par un écart de leur poids inférieur de - 0,4 point pour les concours et examens professionnels BIATSS de catégorie A et de - 1,9 point pour ceux de catégorie B par rapport au ratio moyen global, qui est respectivement de 3,9 % et 11,3 %.

Admissibles				Admis				Ratio admis/ présents (en %)	Ratio admis/ présents chez les femmes (en %)
H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
547	648	1 195	54,2	64	59	123	48,0	3,3	2,6
741	1 228	1 969	62,4	62	62	124	50,0	2,4	1,8
63	219	282	77,7	27	71	98	72,4	2,8	2,6
				126	153	279	54,8	31,6	29,7
12	27	39	69,2	6	8	14	57,1	1,4	1,1
1	22	23	95,7	1	5	6	83,3	1,7	1,9
				2	7	9	77,8	69,2	63,6
9	21	30	70,0	4	10	14	71,4	3,5	3,8
4	8	12	66,7	1	5	6	83,3	4,1	5,1
				0	24	24	100,0	43,6	47,1
2 080	2 342	4 422	53,0	146	158	304	52,0	2,4	2,3
561	750	1 311	57,2	63	56	119	47,1	4,0	3,4
446	363	809	44,9	53	32	85	37,6	4,2	3,8
175	117	292	40,1	27	14	41	34,1	5,3	4,7
9	1	10	10,0	2	1	3	33,3	13,6	12,5
4	1	5	20,0	1		1	-	7,7	0,0
				26	12	38	31,6	28,4	28,6
				2	22	24	91,7	96,0	95,7
4 652	5 747	10 399	55,3	613	699	1 312	53,3	3,9	3,5
11	53	64	82,8	2	22	24	91,7	2,3	3,1
14	38	52	73,1	4	14	18	77,8	5,6	6,2
0	19	19	100,0	0	5	5	100,0	3,0	3,6
4	10	14	71,4	0	4	4	100,0	2,2	2,9
1	26	27	96,3	1	12	13	92,3	38,2	41,4
10	94	104	90,4	6	33	39	84,6	15,7	15,6
499	635	1 134	56,0	149	149	298	50,0	8,7	6,7
273	624	897	69,6	89	142	231	61,5	8,5	6,9
4	11	15	73,3	2	3	5	60,0	7,6	6,4
2	20	22	90,9	1	4	5	80,0	6,3	6,1
				132	143	275	52,0	43,2	42,4
				57	64	121	52,9	45,1	47,4
818	1 530	2 348	65,2	443	595	1 038	57,3	11,3	9,4

► La composition des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilés par catégorie statutaire et corps/grade

Tableau 1.98

Catégorie statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Composition du jury			
			H	F	Total	% de femmes
A	Assistant-ingénieur	concours externe	516	482	998	48,3
	Assistant-ingénieur	concours interne	558	540	1 098	49,2
	Assistant-ingénieur	exam. pro. réservé	448	504	952	52,9
	Assistant-ingénieur	troisième concours				
	Attaché d'administration de l'État	concours interne	44	43	87	49,4
	Attaché d'administration de l'État	concours réservé	44	43	87	49,4
	Attaché principal d'administration	examen professionnel	32	33	65	50,8
	Bibliothécaire	concours externe	22	39	61	63,9
	Bibliothécaire	concours interne	22	39	61	63,9
	Bibliothécaire	exam. pro. réservé	22	39	61	63,9
	Chartiste	concours externe	4	5	9	55,6
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	33	34	67	50,7
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	33	34	67	50,7
	Conservateur des bibliothèques	exam. pro. réservé	33	34	67	50,7
	CTSSAE	concours interne	6	7	13	53,8
	Ingénieur d'études	concours externe	1 146	1 121	2 267	49,4
	Ingénieur d'études	concours interne	538	508	1 046	48,6
	Ingénieur d'études	troisième concours				
	Ingénieur d'études	exam. pro. réservé	670	668	1 338	49,9
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	440	346	786	44,0
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	261	210	471	44,6
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	exa pro réservé	34	34	68	50,0
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	18	12	30	40,0
	Ingénieur de recherche hors classe	concours externe	6	6	12	50,0
	Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel	15	17	32	53,1
	Médecin	concours unique	5	9	14	64,3
Médecin	concours réservé	3	5	8	62,5	
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie A			4 953	4 812	9 765	49,3
B	BIBAS classe normale	concours externe	19	38	57	66,7
	BIBAS classe normale	concours interne	19	38	57	66,7
	BIBAS classe normale	exam. pro. réservé	19	38	57	66,7
	BIBAS classe supérieure	concours externe	10	20	30	66,7
	BIBAS classe supérieure	concours interne	10	20	30	66,7
	BIBAS classe supérieure	examen professionnel	2	5	7	71,4
	BIBAS classe exceptionnelle	examen professionnel	4	8	12	66,7
	TECHRF classe normale	concours externe	425	367	792	46,3
	TECHRF classe normale	concours interne	310	295	605	48,8
	TECHRF classe normale	exam. pro. réservé	242	257	499	51,5
	TECHRF classe supérieure	concours externe	12	12	24	50,0
	TECHRF classe supérieure	concours interne	19	19	38	50,0
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel	30	28	58	48,3
TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel	16	15	31	48,4	
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie B			1 137	1 160	2 297	50,5

► Source : DGRH-D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistant de service social et infirmier.

Les femmes représentent, en 2014, en moyenne près d'un membre sur deux des jurys de concours et examens professionnels BIATSS, 49,3 % des membres en catégorie A et 50,5 % en catégorie B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C). La légère

sous-représentation en catégorie A s'explique par leur poids plus faible dans les jurys du corps des IGR, eu égard à la composition des effectifs des agents titulaires appartenant à ce corps (36,2 %).

► La composition des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur

Tableau 1.99 - La composition des sections du CNU, réparties par groupes de disciplines et ventilées par corps et sexe

Groupes de disciplines des sections CNU	Corps									
	PR et assimilés					MCF et assimilés				
	Sexe		Total	%		Sexe		Total	%	
	Homme	Femme		Homme	Femme	Homme	Femme		Homme	Femme
Droit et science politique	42	17	59	71,2	28,8	32	28	60	53,3	46,7
Sciences économiques et de gestion	33	9	42	78,6	21,4	25	17	42	59,5	40,5
Langues et littératures	85	59	144	59,0	41,0	73	71	144	50,7	49,3
Sciences humaines	93	45	138	67,4	32,6	60	77	137	43,8	56,2
Mathématiques et informatique	51	21	72	70,8	29,2	46	26	72	63,9	36,1
Physique	39	15	54	72,2	27,8	34	20	54	63,0	37,0
Chimie	40	20	60	66,7	33,3	40	20	60	66,7	33,3
Sciences de la terre	34	14	48	70,8	29,2	32	16	48	66,7	33,3
Sciences de l'ingénieur	73	17	90	81,1	18,9	65	25	90	72,2	27,8
Biologie et biochimie	70	32	102	68,6	31,4	45	57	102	44,1	55,9
Pharmacie	34	20	54	63,0	37,0	22	30	52	42,3	57,7
Médecine	305	85	390	78,2	21,8	105	124	229	45,9	54,1
Odontologie	27	9	36	75,0	25,0	24	12	36	66,7	33,3
Interdisciplinaire	38	22	60	63,3	36,7	25	34	59	42,4	57,6
Théologie	16	3	19	84,2	15,8	8	4	12	66,7	33,3
Total général	980	388	1 368	71,6	28,4	636	561	1 197	53,1	46,9

► Sources : Base Galaxie.

Les sections du Conseil national des universités établissent les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités. Les candidats inscrits sur ces listes peuvent ensuite être recrutés par concours ouvert par les établissements d'enseignement supérieur.

La part des femmes dans les sections de CNU est très variable selon qu'elles appartiennent aux corps des professeurs des universités et assimilés ou aux corps des

maîtres de conférences et assimilés. Elle est d'un peu plus de 28% dans le corps des PR (24,3% de femmes dans le corps des PR) et près de 47% dans le corps des maîtres de conférences (43,4% de femmes dans le corps des MCF). Elle varie également d'un groupe de discipline à l'autre : en «Langues et Littératures», le taux de féminisation atteint 41% dans le corps des PR et plus de 49% dans le corps des MCF, alors qu'en «Sciences de l'ingénieur» il n'atteint que 18,9% dans le corps des PR et 27,8% dans celui des MCF.

Tableau 1.100 - La composition des jurys de concours de l'agrégation, ventilés par sexe

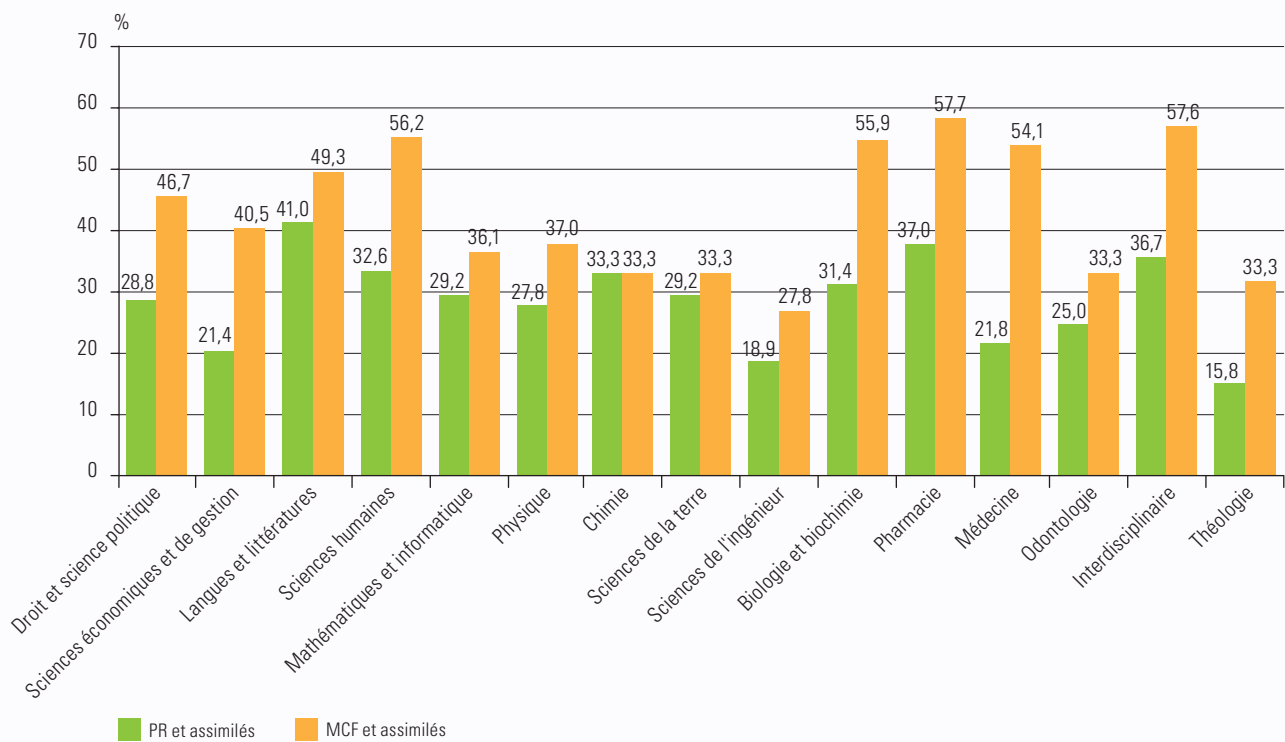
Concours agrégation 2012-2013	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Total	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit public (externe)	4	3	7	57,1	42,9
Sciences économiques (externe)	4	3	7	57,1	42,9
Histoire du droit (externe)	5	2	7	71,4	28,6
Droit public (interne)	4	3	7	57,1	42,9
Sciences de gestion (interne)	4	3	7	57,1	42,9
Total agrégations	21	14	35	60,0	40,0

► Source : données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH-A2-1).

Les jurys de concours d'agrégation de l'enseignement supérieur (uniquement dans les disciplines juridiques, économiques et de gestion) ne sont composés que de professeurs des universités et corps assimilés.

La part des femmes est variable selon les concours, mais elle n'est inférieure à la moyenne (40 %) que dans le concours d'histoire du droit.

Figure 1.64 - Le taux de féminisation des sections du CNU selon le corps et le groupe de disciplines



► La présidence des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilée par catégorie statutaire et corps/grade

Tableau 1.101

Catégorie statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Présidence du jury			
			H	F	Total	% de femmes
A	Assistant-ingénieur	concours externe	99	60	159	37,7
	Assistant-ingénieur	concours interne	102	68	170	40,0
	Assistant-ingénieur	exam. pro. réservé	94	58	152	38,2
	Assistant-ingénieur	troisième concours				
	Attaché d'administration de l'État	concours interne		1	1	100,0
	Attaché d'administration de l'État	concours réservé		1	1	100,0
	Attaché principal d'administration	examen professionnel	1		1	0,0
	Bibliothécaire	concours externe	1		1	0,0
	Bibliothécaire	concours interne	1		1	0,0
	Bibliothécaire	exam. pro. réservé	1		1	0,0
	Chartiste	concours externe	1		1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	1		1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	1		1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	exam. pro. réservé	1		1	0,0
	CTSSAE	concours interne		1	1	100,0
	Ingénieur d'études	concours externe	236	118	354	33,3
	Ingénieur d'études	concours interne	109	53	162	32,7
	Ingénieur d'études	troisième concours				
	Ingénieur d'études	exam. pro. réservé	137	75	212	35,4
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	88	36	124	29,0
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	57	16	73	21,9
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	exam. pro. réservé	8	3	11	27,3
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	5		5	0,0
	Ingénieur de recherche hors classe	concours externe	1	1	2	50,0
	Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel	1		1	0,0
	Médecin	concours unique		1	1	100,0
Médecin	concours réservé		1	1	100,0	
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie A			945	493	1 438	34,3
B	BIBAS classe normale	concours externe		1	1	100,0
	BIBAS classe normale	concours interne		1	1	100,0
	BIBAS classe normale	exam. pro. réservé		1	1	100,0
	BIBAS classe supérieure	concours externe	1		1	0,0
	BIBAS classe supérieure	concours interne	1		1	0,0
	BIBAS classe supérieure	examen professionnel	1		1	0,0
	BIBAS classe exceptionnelle	examen professionnel	1		1	0,0
	TECHRF classe normale	concours externe	80	36	116	31,0
	TECHRF classe normale	concours interne	61	30	91	33,0
	TECHRF classe normale	exam. pro. réservé	36	43	79	54,4
	TECHRF classe supérieure	concours externe	3	1	4	25,0
	TECHRF classe supérieure	concours interne	3	3	6	50,0
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel		1	1	100,0
	TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel		1	1	100,0
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie B			187	118	305	38,7

► Source : DGRH-D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistant de service social et infirmier.

La part des femmes dans les présidences de jurys de concours et examens professionnels BIATSS en 2014 est de 34,3 % en catégorie A, notamment en raison de la faiblesse relative de leurs effectifs dans les corps des IGR (36,2 % des effectifs), par rapport aux corps de caté-

gorie B ou C de la filière ITRF. En catégorie B, la part des présidences de jurys tenues par des femmes est de près de 38,7 %. La part des femmes dans les présidences de jurys de concours et examens professionnels BIATSS est inférieure à celle des femmes membres de jury.

► La présidence des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur

Tableau 1.102 - La présidence des sections du CNU ventilée par groupes de disciplines

Groupes de disciplines des sections du CNU	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Total	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit et science politique	4		4	100,0	-
Sciences économiques et de gestion	2		2	100,0	-
Langues et littératures	7	2	9	77,8	22,2
Sciences humaines	4	5	9	44,4	55,6
Mathématiques et informatique	2	1	3	66,7	33,3
Physique	3		3	100,0	-
Chimie	1	2	3	33,3	66,7
Sciences de la terre	3	1	4	75,0	25,0
Sciences de l'ingénieur	3	1	4	75,0	25,0
Biologie et biochimie	6		6	100,0	-
Pharmacie	5	1	6	83,3	16,7
Médecine	13	1	14	92,9	7,1
Odontologie	3		3	100,0	-
Interdisciplinaire	4	1	5	80,0	20,0
Théologie	2		2	100,0	-
Total général	62	15	77	80,5	19,5

► Source : données du département DGRH-A1-1 à partir des élections CNU 2011.

La présidence des sections de CNU en 2014 est masculine dans plus de 80 % des cas. Seules les présidences des sections de sciences humaines avec plus de 55 % et de chimie avec plus de 66 % sont à majorité féminines.

Alors que les femmes représentent 28,4 % des effectifs des sections du CNU (dans le corps des PR et corps assimilés), elles ne sont que 19,5 % présidentes de section.

Tableau 1.103 - La présidence des jurys des concours de l'agrégation

Concours agrégation 2013-2014	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Total	en %	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit public (externe)	1		1	100	-
Sciences économiques (externe)	1		1	100	-
Histoire du droit (externe)	1		1	100	-
Droit public (interne)		1	1	-	100
Sciences de gestion (interne)	1		1	100	-
Total agrégations	4	1	5	80	20

► Source : données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH-A2-1).

En 2014, la présidence de jury des concours d'agrégation est masculine à 80 %.

2. RÉMUNÉRATIONS ET RÉGIMES INDEMNITAIRES

A. Effectifs rémunérés en 2014	148
B. Masse salariale et rémunérations en 2014	150
C. Régimes indemnitaires des agents titulaires	155

Ce chapitre présente les effectifs rémunérés, la répartition des dépenses de masse salariale dans les établissements d'enseignement supérieur, les indices moyens des agents titulaires, la rémunération nette mensuelle des agents titulaires, ainsi que les régimes indemnitaires.

- ▶ Dans les établissements dotés des responsabilités et compétences élargies (dits RCE), 86,8 % des effectifs en ETPT sont rémunérés sur crédits d'État (87 % en 2013, 87,7 % en 2012) et 13,2 % intégralement sur ressources propres des établissements.
- ▶ Les dépenses de masse salariale s'élèvent à plus de 9,3 milliards d'euros en 2014 (contre 9,2 milliards en 2013) dont près de 5,2 milliards pour les rémunérations d'activité (traitement brut plus primes).
- ▶ En 2014, 17 804 agents des établissements d'enseignement supérieur ont bénéficié de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » contre 10 425 en 2013, pour un montant moyen versé par bénéficiaire de 857 € (874 € en 2013).
- ▶ Pour les enseignants-chercheurs, les deux primes les plus importantes versées sont la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), qui représentent respectivement 37,3 % et 37,1 %.

A. Effectifs rémunérés en 2014

► Effectifs rémunérés (agents et ETPT) par imputation des crédits de financement au sein des établissements d'enseignement supérieur « RCE », répartis par catégorie d'emplois et ventilés par statut Fonction publique et catégorie statutaire

Tableau 2.1

Catégorie d'emplois LOLF	Statut Fonction publique	Catégorie statutaire	Plafond État		Ressources propres		Total du nombre d'agents	Total du nombre d'ETPT	Part des ETPT du plafond État/ Effectifs de la cat. d'emploi (en %)
			Nombre d'agents	ETP travaillé	Nombre d'agents	ETP travaillé			
Enseignants du 1 ^{er} degré	Titulaire	Catégorie A	357	336			357	336	100,0
	Total des effectifs		357	336	0	0	357	336	
	Part des non-titulaires (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Enseignants du 2 nd degré	Titulaire	Catégorie A	12 440	12 082			12 440	12 082	96,6
	Non-titulaire	-	1 022	851	530	459	1 552	1 310	
	Total des effectifs		13 462	12 933	530	459	13 992	13 392	
Part des non-titulaires (en %)		7,6	6,6	100,0	100,0	11,1	9,8		
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	Titulaire	Catégorie A	2 894	2 894			2 894	2 894	100,0
	Total des effectifs		2 894	2 894	0	0	2 894	2 894	
	Part des non-titulaires (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Enseignants chercheurs et assimilés	Titulaire	Catégorie A	54 359	54 076			54 359	54 076	91,5
	Non-titulaire	-	22 516	20 585	7 047	6 965	29 563	27 550	
	Total des effectifs		76 875	74 662	7 047	6 965	83 922	81 627	
	Part des non-titulaires (en %)		29,3	27,6	100,0	100,0	35,2	33,8	
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants*	Titulaire	Catégorie A	351	313			351	313	86,1
		Catégorie B	88	81			88	81	
		Catégorie C					0	0	
	Non-titulaire	-	43	41	96	70	139	110	
	Total des effectifs		482	435	96	70	578	504	
Part des non-titulaires (en %)		8,9	9,3	100,0	100,0	24,0	21,9		
Personnels d'encadrement*	Titulaire	Catégorie A	2 236	2 211			2 236	2 211	100,0
	Non titulaire	-				0	0		
	Total des effectifs		2 236	2 211	0	0	2 236	2 211	
	Part des non-titulaires (en %)		0,0	0,0	-	-	0,0	0,0	
Personnels administratif, technique et de service	Titulaire	Catégorie A	10 492	10 205			10 492	10 205	77,1
		Catégorie B	12 161	11 799			12 161	11 799	
		Catégorie C	21 880	21 098			21 880	21 098	
	Non-titulaire	-	8 612	8 070	16 301	15 164	24 913	23 235	
	Total des effectifs		53 145	51 172	16 301	15 164	69 446	66 336	
Part des non-titulaires (en %)		16,2	15,8	100,0	100,0	35,9	35,0		
Personnels des bibliothèques et des musées	Titulaire	Catégorie A	1 208	1 169			1 208	1 169	100,0
		Catégorie B	1 297	1 235			1 297	1 235	
		Catégorie C	1 669	1 594			1 669	1 594	
	Non-titulaire	-	1	1			1	1	
	Total des effectifs		4 175	3 999	0	0	4 175	3 999	
Part des non-titulaires (en %)		0,0	0,0	-	-	0,0	0,0		
Ensemble des effectifs			153 626	148 641	23 974	22 658	177 600	171 299	86,8
Part des non-titulaires (en %)			21,0	19,9	100,0	100,0	31,6	30,5	

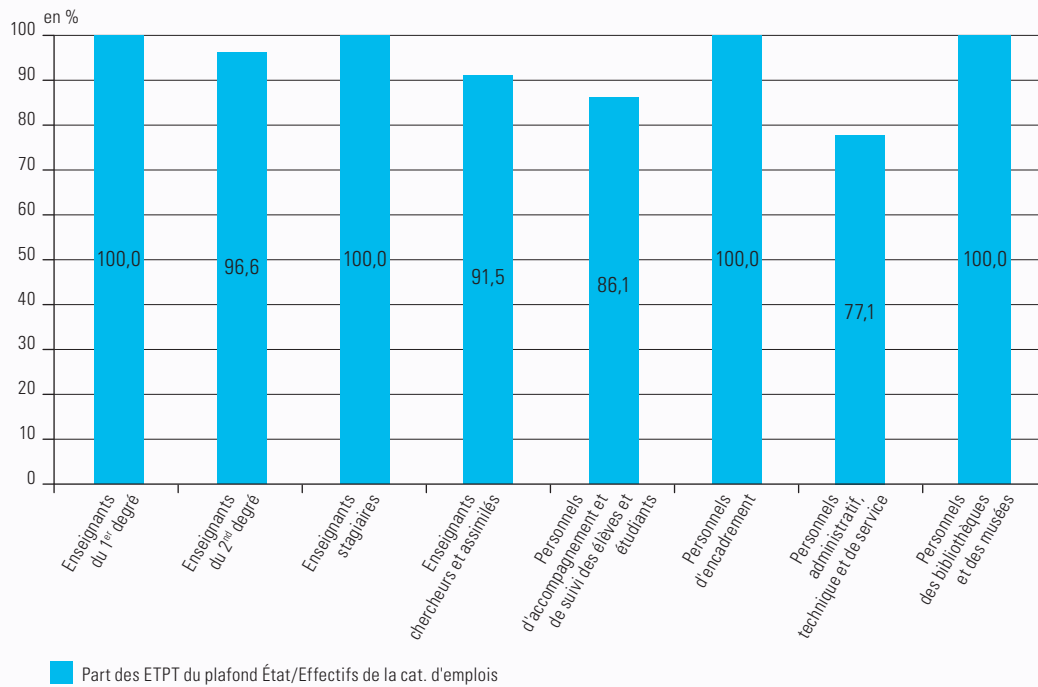
► Sources : base OREMS-RCE - Extraction des données relatives à la paye du mois de décembre 2014 dans les établissements RCE.

► * La catégorie d'emplois « Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants » regroupe essentiellement les corps de la filière sociale et de santé des personnels BIATSS tandis que celle des « Personnels d'encadrement » comprend principalement les ingénieurs de recherche et les emplois fonctionnels.

► Cet indicateur ne prend en compte que les données des établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (91,6 % des effectifs en 2014), les informations liées à la paye des agents dans les établissements d'enseignement supérieur « non RCE » ou du réseau des œuvres universitaires et scolaires n'étant pas ou insuffisamment disponibles. Les agents titulaires imputés à tort sous « ressources propres » sont rattachés automatiquement par convention au plafond « État ». Concernant les agents non titulaires BIATSS, ceux-ci sont en général rattachés, par défaut, à la catégorie « Personnels administratif, technique et de service ».

Dans les établissements RCE, 86,8 % des effectifs en ETPT sont rémunérés sur crédits d'État et 13,2 % intégralement sur ressources propres des établissements (ces personnels sont exclusivement des agents non titulaires). 67,2 % des ETPT rémunérés sur ressources propres sont des personnels non titulaires exerçant des fonctions correspondantes aux corps des BIATSS.

Figure 2.1 - Le poids des effectifs rémunérés dans les établissements « RCE » imputés sous le plafond d'emplois État selon la catégorie d'emplois



B. Masse salariale et rémunérations en 2014

► Répartition des dépenses de masse salariale dans les établissements d'enseignement supérieur par catégorie de dépenses et élément de rémunération

Tableau 2.2

Catégorie de dépenses	Élément de rémunération	Total (en euros)	%
Rémunération d'activité	Traitement brut	4 429 952 287	85,5
	Cours complémentaires	154 433 988	3,0
	Prime de participation à la recherche scientifique (PPRS)	126 862 661	2,4
	Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)	76 831 212	1,5
	Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)	56 589 359	1,1
	Indemnité de résidence	55 807 934	1,1
	Supplément familial de traitement (SFT)	55 502 376	1,1
	Prime de fonctions et de résultats (PFR)	35 565 541	0,7
	Indemnité d'administration et de technicité (IAT)	23 891 525	0,5
	Autres rémunérations d'activité*	165 282 682	3,2
	Total de la rémunération d'activité	5 180 719 565	100,0
Prestations sociales	Remboursement domicile-travail	14 004 093	55,8
	Traitement brut versé en cas de CLD	10 107 050	40,3
	Allocations familiales	300 533	1,2
	Prestations en espèces d'assurance maladie	248 341	1,0
	Prestations assurance invalidité	134 383	0,5
	Majoration tierce personne	102 152	0,4
	Autres prestations sociales	184 416	0,7
	Total des prestations sociales	25 080 968	100,0
Charges et cotisations patronales	Contributions pension civile	3 280 709 560	79,7
	Cotisations maladie déplaçonnées	431 915 234	10,5
	Cotisations patronales allocations familiales	230 272 429	5,6
	Cotisations patronales versement transport	86 132 101	2,1
	Cotisations patronales RAFF	29 204 313	0,7
	Cotisations patronales FNAL déplaçonnées	22 229 607	0,5
	Autres charges et cotisations patronales	37 258 295	0,9
	Total des charges et cotisations patronales	4 117 721 539	100,0
Total des dépenses de masse salariale		9 323 522 072	-

► Sources : OREMS-RCE et POLCA. Périmètre : les établissements d'enseignement supérieur. Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires ne sont pas disponibles.

► * La ligne intitulée « autres rémunérations d'activité », comprend notamment : la garantie indiciaire du pouvoir d'achat, la prime de fonction informatique, la prime de responsabilités pédagogiques, l'indemnité de sujétions spéciales, la prime d'intéressement, etc.).

► Le tableau fait apparaître les éléments de rémunération principaux (supérieurs à 0,4 % de chaque catégorie de dépenses); les autres éléments de rémunération sont regroupés ensemble.

En 2014, la masse salariale consacrée à la rémunération des agents titulaires affectés dans l'enseignement supérieur est de l'ordre de 9,3 milliards d'euros.

Près de 5,2 milliards d'euros sont consacrés aux rémunérations d'activité, dont 4,4 milliards pour le traitement brut.

Plus de 44 % des dépenses de masse salariale concernent les charges et cotisations patronales qui incluent en premier lieu les cotisations versées par l'État au titre de la pension civile (près de 3,3 milliards d'euros).

► Indice moyen des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière et corps/grade

Tableau 2.3

En 2014

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Rémunération moyenne en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
Catégorie A	Filière universitaire	AS ENSUP	Assistant de l'enseignement supérieur	658	36 561
		MCF	Maître de conférences hors classe	862	47 896
		MCF	Maître de conférences de classe normale	683	37 950
		PR	PR classe exceptionnelle	1 267	70 399
		PR	PR de 1 ^{re} classe	1 080	60 009
		PR	PR de 2 ^e classe	866	48 118
	Filière hospitalo-universitaire	MCPH-MCPHO	Maitre de conférences - PH-PHO hors classe	874	48 562
		MCPH-MCPHO	Maitre de conférences - PH-PHO 1 ^{re} classe	688	38 228
		MCPH-MCPHO	Maitre de conférences - PH-PHO 2 ^e classe	530	29 449
		PR1G	Prof 1 ^{er} grade chir. dent. odonto. 1 ^{re} classe	821	45 618
		PUPH	PUPH classe exceptionnelle	1 273	70 732
		PUPH	PUPH de 1 ^{re} classe	1 077	59 842
		PUPH	PUPH de 2 ^e classe	872	48 451
		PUPHO	PUPHO classe exceptionnelle	1 269	70 510
		PUPHO	PUPHO de 1 ^{re} classe	1 034	57 453
	PUPHO	PUPHO de 2 ^e classe	814	45 229	
	Corps spécifiques enseignants	ASAD	Astronome adjoint hors classe	861	47 840
		ASAD	Astronome adjoint de classe normale	664	36 894
		AST	Astronome classe exceptionnelle	1 264	70 232
		AST	Astronome de 1 ^{re} classe	1 055	58 619
		AST	Astronome de 2 ^e classe	879	48 840
		DIRH	DIRH classe exceptionnelle	1 276	70 899
		DIRH	DIRH de 1 ^{re} classe	1 103	61 287
		DIRH	DIRH de 2 ^e classe	876	48 674
		DIRP	DIRP classe exceptionnelle	1 266	70 343
		DIRP	DIRP de 1 ^{re} classe	1 097	60 953
		DIRP	DIRP de 2 ^e classe	908	50 452
		MCFH	MCFH hors classe	876	48 674
		MCFH	MCFH de classe normale	692	38 450
		MCFP	MCFP hors classe	855	47 507
		MCFP	MCFP de classe normale	669	37 172
		MCMU	MCMU hors classe	865	48 062
		MCMU	MCMU de classe normale	650	36 116
		PHAD	Physicien adjoint hors classe	877	48 729
		PHAD	Physicien adjoint de classe normale	645	35 838
		PHY	Physicien classe exceptionnelle	1 282	71 232
		PHY	Physicien de 1 ^{re} classe	1 086	60 342
		PHY	Physicien de 2 ^e classe	864	48 007
		PRCF	Professeur du Collège de France	1 204	66 898
		PRCM	PRCM classe exceptionnelle	1 269	70 510
		PRCM	PRCM de classe normale	1112	61 787
		PREC 1CT	Professeur de l'ECP de 1 ^{re} catégorie	1 075	59 731
PREC 2CT		Professeur de l'ECP de 2 ^e catégorie	842	46 784	
PRMU		PRMU classe exceptionnelle	1 285	71 399	
PRMU		PRMU de 1 ^{re} classe	1 106	61 453	
PRMU		PRMU de 2 ^e classe	822	45 673	
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré		Prof. Écoles	Professeur des écoles hors classe	709	39 395
		Prof. Écoles	Professeur des écoles classe normale	560	31 116

Tableau 2.3 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Rémunération moyenne en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
Catégorie A	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	CE EPS	Chargé d'enseig. d'EPS cl. exceptionnelle	624	34 672
		PEGC	PEGC classe exceptionnelle	699	38 839
		PEPS	Professeur d'EPS biadmissible	556	30 893
		PEPS	Professeur d'EPS hors classe	747	41 506
		PEPS	Professeur d'EPS classe normale	551	30 615
		PLP	Prof. de lycée pro. biadmissible	585	32 505
		PLP	Prof. de lycée pro. hors classe	673	37 394
		PLP	Prof. de lycée pro. 2 ^e grade classe normale	519	28 837
		PLP	Prof. de lycée pro. classe normale	511	28 393
		PRAG	Professeur agrégé hors classe	893	49 618
		PRAG	Professeur agrégé classe normale	688	38 228
		PRCE	Professeur certifié biadmissible	565	31 393
		PRCE	Professeur certifié hors classe	723	40 172
		PRCE	Professeur certifié classe normale	522	29 004
		PREN	Professeur hors classe de l'Ensam	845	46 951
		PREN	Professeur de classe normale de l'Ensam	716	39 783
		PROF. CH. SUP.	Professeur de chaire supérieure	481	26 726
		Filière éducation-orientation	CPE	CPE hors classe	604
	CPE		CPE classe normale	495	27 504
	Filière d'inspection	IA-IPR	IA-IPR hors classe	1 011	56 175
		IA-IPR	IA-IPR classe normale	963	53 508
		IEN	IEN hors classe	933	51 841
		IEN	IEN classe normale	658	36 561
	Filière administrative	AAE	Attaché d'administration hors classe	771	42 839
		AAE	Directeur de service	698	38 783
		AAE	Attaché principal d'administration	652	36 227
		AAE	Attaché d'administration	517	28 726
		AC Crous	Agent comptable de Crous groupe 1	755	41 950
		AC Crous	Agent comptable de Crous groupe 2	634	35 227
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe 1	790	43 895
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe 2	751	41 728
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe 3	716	39 783
		Adm. civil	Administrateur hors classe	967	53 730
		Adm. Civil	Administrateur civil	602	33 449
		ADMENESR	Administrateur ENESR	765	42 506
		DGS-SGEPES	DGS-SGEPES groupe 1	887	49 285
		DGS-SGEPES	DGS-SGEPES groupe 2	840	46 673
		DGS-SGEPES	DGS-SGEPES groupe 3	784	43 562
		DIR Crous	Directeur de Crous groupe 1	984	54 674
	DIR Crous	Directeur de Crous groupe 2	872	48 451	
	Filière des bibliothèques	BIB	Bibliothécaire	505	28 060
		CBIB	Conservateur en chef des bibliothèques	837	46 507
		CBIB	Conservateur des bibliothèques	568	31 560
		CGBIB	Conservateur général des bibliothèques	1 075	59 731
	Filière ITRF	ASI	Assistant-ingénieur	458	25 448
		IGE	Ingénieur d'études hors classe	763	42 395
		IGE	Ingénieur d'études 1 ^{re} classe	622	34 560
IGE		Ingénieur d'études 2 ^e classe	499	27 726	
IGR		Ingénieur de recherche hors classe	866	48 118	
IGR		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	752	41 784	
IGR		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	591	32 838	
Filière sociale et de santé	CTSSAE	Conseiller technique de service social AE	535	29 726	
	INF	Infirmier hors classe	597	33 171	
	INF	Infirmier classe supérieure	529	29 393	
	INF	Infirmier classe normale	444	24 670	

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Rémunération moyenne en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
Catégorie B	Filière administrative	Saenes	Saenes classe exceptionnelle	490	27 226
		Saenes	Saenes classe supérieure	430	23 892
		Saenes	Saenes classe normale	379	21 059
	Filière des bibliothèques	BIBAS	BIBAS classe exceptionnelle	474	26 337
		BIBAS	BIBAS classe supérieure	386	21 448
		BIBAS	BIBAS classe normale	367	20 392
	Filière ITRF	TECH	TECHRF classe exceptionnelle	491	27 282
		TECH	TECHRF classe supérieure	438	24 337
		TECH	TECHRF classe normale	376	20 892
Filière sociale et de santé	ASSAE	Assistant principal de service social AE	537	29 838	
	ASSAE	Assistant de service social AE	407	22 614	
Catégorie C	Filière administrative	Adjenes	Adjenes principal de 1 ^{re} classe	412	22 892
		Adjenes	Adjenes principal de 2 ^e classe	359	19 947
		Adjenes	Adjenes 1 ^{re} classe	331	18 392
		Adjenes	Adjenes 2 ^e classe	325	18 058
	Filière des bibliothèques	MAGB	MAGB principal de 1 ^{re} classe	393	21 836
		MAGB	MAGB principal de 2 ^e classe	351	19 503
		MAGB	MAGB 1 ^{re} classe	338	18 780
		MAGB	MAGB 2 ^e classe	325	18 058
	Filière ITRF	ATRF	ATRF principal de 1 ^{re} classe	389	21 614
		ATRF	ATRF principal de 2 ^e classe	344	19 114
		ATRF	ATRF 1 ^{re} classe	343	19 058
		ATRF	ATRF 2 ^e classe	326	18 114
	Filière technique	A TEC	A TEC principal de 1 ^{re} classe	416	23 114
		A TEC	A TEC principal de 2 ^e classe	369	20 503
		A TEC	A TEC 1 ^{re} classe	350	19 447
		A TEC	A TEC 2 ^e classe	333	18 503

► Sources : service de l'encadrement et annuaires des personnels pour les BIATSS ; OREMS-RCE et POLCA pour les personnels enseignants (pour certains corps, comme les MCPHP ou les PUPHP, ceux-ci sont intégrés à des corps assimilés en l'absence d'une nomenclature « paye » pour ces corps).

► Présentation de la rémunération nette mensuelle des agents titulaires ventilée par catégorie statutaire

Tableau 2.4

En 2014

Catégorie de dépense		Catégorie A		Catégorie B	Catégorie C
		Personnels enseignants	Personnels BIATSS		
Rémunération d'activité	Rémunérations principales mensuelles brutes (en euros)	3 745	2 623	1 900	1 573
	Rémunérations accessoires mensuelles brutes (en euros)	382	647	368	236
	Total	4 127	3 270	2 268	1 809
Cotisations salariales	Cotisations salariales mensuelles brutes (en euros)	725	564	394	299
	Total	725	564	394	299
Rémunération nette moyenne mensuelle (en euros)		3 402	2 706	1 874	1 510

► Sources : OREMS-RCE et POLCA. Périmètre : les établissements d'enseignement supérieur. Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires ne sont pas disponibles.

► La rémunération nette est calculée :

- à partir des rémunérations brutes constatées divisées par le nombre d'ETP « emplois » recensés au sein de chaque catégorie statutaire ;

- en appliquant un taux de cotisations salariales moyen déterminé en fonction du poids relatif des rémunérations accessoires dans la rémunération d'activité.

La rémunération principale comprend les éléments qui ne sont pas liés aux fonctions exercées par l'agent (traitement brut, SFT, indemnité de résidence, etc.). Les rémunérations accessoires englobent tous les autres éléments liés à la rémunération d'activité (indemnités liées aux fonctions exercées, heures supplémentaires, vacances, etc.).

► Les données ne tiennent pas compte des prestations sociales (et notamment du remboursement de transport domicile-travail) et des majorations/indexations outre-mer.

► Nombre d'agents titulaires bénéficiaires de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) ventilé par catégorie statutaire

Tableau 2.5

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen versé par bénéficiaire (en euros)
Personnels enseignants	Catégorie A	7 565	1 414
	Total des bénéficiaires enseignants	7 565	1 414
Personnels BIATSS	Catégorie A	1 526	969
	Catégorie B	865	188
	Catégorie C	7 848	373
	Total des bénéficiaires BIATSS	10 239	446
Ensemble des bénéficiaires		17 804	857

► Sources : OREMS-RCE et POLCA. Périmètre : les établissements d'enseignement supérieur. Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires ne sont pas disponibles.

Le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 a instauré une indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » aux agents dont le traitement indiciaire a augmenté dans des proportions moins fortes que l'inflation au cours des quatre dernières années.

En 2014, 17 804 agents ont bénéficié de cette indemnité dont 44 % relèvent de la catégorie C. Les montants moyens versés varient de 188 euros pour les agents de catégorie B à 1 414 euros pour les personnels enseignants.

C. Régimes indemnitaires des agents titulaires

► Primes et indemnités versées aux agents titulaires

Près de 162 M€ de primes et indemnités ont été versés en 2014 aux personnels enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur. Cependant, certaines primes pouvant être converties en décharges de service, ce total ne rend pas compte du montant « réel » des primes attribuées aux enseignants.

Les deux primes les plus importantes sont la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) qui représentent respectivement 37,3 % (soit 60,4 M€) et 37,1 % (soit 60 M€) du montant total précité.

- La PEDR est attribuée, pour une période de 4 ans renouvelable, aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui exercent soit une activité scientifique jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation, soit une activité d'encadrement doctoral, soit sont lauréats d'une distinction scientifique de niveau national ou international. Son montant varie de 3 500 € annuels (taux plancher) à 15 000 € (taux plafond) et peut atteindre 25 000 € pour les lauréats d'une distinction scientifique. Cette prime peut être convertie tout ou partie en décharges de services, ce qui diminue d'autant le montant versé par les établissements.
- La PRES est versée à tous les enseignants chercheurs et personnels assimilés qui assurent l'intégralité de leurs obligations statutaires de service. Elle est d'un montant annuel de 1 244,98 €.
- La prime de responsabilités pédagogiques (PRP) est attribuée à tous les enseignants (enseignants cher-

cheurs et personnels assimilés, personnels hospitalo-universitaires, enseignants du second degré) qui exercent des responsabilités pédagogiques en plus de leurs obligations statutaires de service et son montant varie de 490,92 € (mini) à 3 927,37 € (maxi). Cette prime peut également être convertie tout ou partie en décharges de services.

- La prime d'administration (PA) est attribuée aux enseignants-chercheurs et assimilés qui exercent des responsabilités administratives auprès du ministère ou des fonctions de présidents d'universités et d'INP, des directeurs des ENS, des INSA, d'instituts ou d'écoles internes aux universités et pour la durée de leurs fonctions. Son montant annuel varie de 7 334,70 € [pour le 2^e groupe, avec majoration de 25 % lorsque l'établissement bénéficie des responsabilités et compétences élargies (RCE)] à 18 417,68 € [pour le 1^{er} groupe, avec majoration de 50 % lorsque l'établissement bénéficie des RCE].
- La prime de charges administratives (PCA) peut être versée à tous les enseignants qui exercent une responsabilité administrative ou prennent la responsabilité d'une mission temporaire. Les montants individuels sont arrêtés par le chef d'établissement. Cette prime peut également être convertie en partie seulement (limitée à deux tiers) en décharges de services.
- La prime d'enseignement supérieur est versée aux personnels du premier et du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur et son montant annuel est de 1 244,98 €.

D'autres primes et indemnités sont également versées aux enseignants, comme les primes au titre des activités de formation continue et les primes d'intéressement.

Figure 2.2 - Répartition des primes versées aux enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur RCE et non RCE (en %)

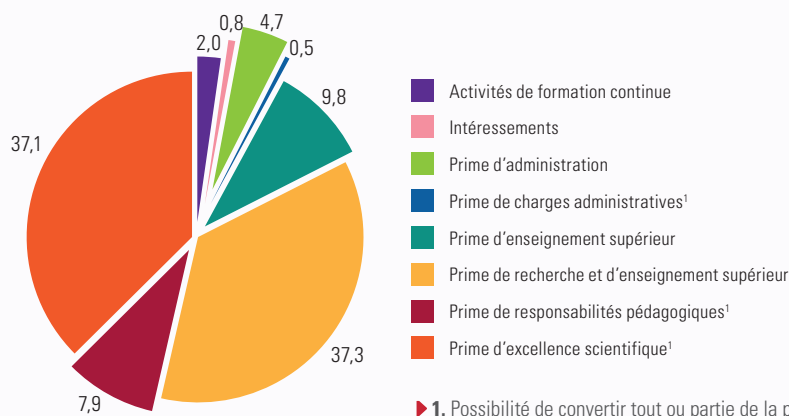


Tableau 2.6 - Personnels BIATSS en activité dans les établissements d'enseignement supérieur hors agents relevant de l'encadrement administratif supérieur - Année 2014

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Montant moyen indemnitaire perçu dans les établissements non RCE (en €)	Montant moyen indemnitaire perçu dans les établissements RCE (en €)	Montant moyen indemnitaire perçu au sein du MESR (en €)
Catégorie A	Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	7 489	7 258	7 271
		Attaché hors classe et directeur de service	10 067	12 313	12 042
		Attaché hors classe	ETP < 4	ETP < 4	ETP < 4
		Directeur de service	10 982	12 358	12 202
		Attaché principal d'administration	8 535	8 312	8 323
		Attaché d'administration	6 505	6 098	6 123
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bib.	11 762	12 571	12 411
		CBIB	6 913	7 242	7 204
		Conservateur en chef des bib.	8 045	8 358	8 319
		Conservateur des bibliothèques	6 242	6 663	6 616
		Bibliothécaire	4 376	5 194	5 127
	Filière ITRF	IGR	7 850	8 447	8 402
		Ingénieur de recherche hors classe	11 699	10 900	10 959
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	8 487	9 090	9 035
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	6 603	7 642	7 570
		IGE	4 630	5 291	5 244
		Ingénieur d'études hors classe	5 708	6 504	6 460
		Ingénieur d'études 1 ^{re} classe	4 512	5 323	5 258
		Ingénieur d'études 2 ^e classe	4 629	5 239	5 197
	Filière sociale et de santé	ASI	3 525	4 296	4 244
		CTSSAE	ETP < 4	4 918	4 918
		Infirmier	ETP < 4	4 195	4 200
		Infirmier hors classe	ETP < 4	4 746	4 727
Infirmier classe supérieure		ETP < 4	4 080	4 077	
Infirmier classe normale	ETP < 4	4 174	4 191		
Catégorie B	Filière administrative	Saenes	4 041	4 192	4 185
		Saenes classe exceptionnelle	4 685	4 360	4 375
		Saenes classe supérieure	4 260	4 337	4 334
		Saenes classe normale	3 849	4 101	4 087
	Filière des bibliothèques	BIBAS	3 805	4 207	4 184
		BIBAS classe exceptionnelle	3 703	4 292	4 268
		BIBAS classe supérieure	3 731	4 207	4 180
		BIBAS classe normale	3 970	4 077	4 067
	Filière ITRF	TECH	3 035	3 728	3 677
		TECHRF classe exceptionnelle	3 270	4 005	3 954
		TECHRF classe supérieure	3 076	3 841	3 790
	Filière sociale et de santé	TECHRF classe normale	2 970	3 631	3 580
		ASSAE	ETP < 4	3 922	3 956
Assistant principal de SSAE		ETP < 4	3 711	3 711	
Assistant de service social AE	ETP < 4	4 185	4 252		
Catégorie C	Filière administrative	Adjenes	2 642	2 640	2 640
		Adjenes principal de 1 ^{re} classe	2 704	2 682	2 683
		Adjenes principal de 2 ^e classe	2 732	2 680	2 682
		Adjenes 1 ^{re} classe	2 603	2 633	2 632
		Adjenes 2 ^e classe	2 430	2 535	2 533
	Filière des bibliothèques	Magasinier	2 559	2 776	2 764
		MAGB principal de 1 ^{re} classe	3 100	2 873	2 882
		MAGB principal de 2 ^e classe	2 748	2 752	2 752
		MAGB 1 ^{re} classe	2 704	2 734	2 732
		MAGB 2 ^e classe	2 199	2 801	2 767
	Filière ITRF	ATRF	2 372	2 570	2 555
		ATRF principal de 1 ^{re} classe	2 630	2 637	2 636
		ATRF principal de 2 ^e classe	2 539	2 626	2 618
		ATRF 1 ^{re} classe	2 231	2 537	2 510
		ATRF 2 ^e classe	2 142	2 522	2 503

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Montant moyen indemnitaire perçu dans les établissements non RCE (en €)	Montant moyen indemnitaire perçu dans les établissements RCE (en €)	Montant moyen indemnitaire perçu au sein du MESR (en €)
		A TEC	2 486	2 611	2 608
	Filière technique	A TEC principal de 1 ^{re} classe	ETP < 4	ETP < 4	ETP < 4
		A TEC principal de 2 ^e classe	ETP < 4	2 481	2 531
		A TEC 1 ^{re} classe	ETP < 4	2 504	2 516
		A TEC 2 ^e classe	ETP < 4	2 744	2 723

► Sources : OREMS-RCE et POLCA. Périmètre de l'indicateur : Les établissements d'enseignement supérieur.

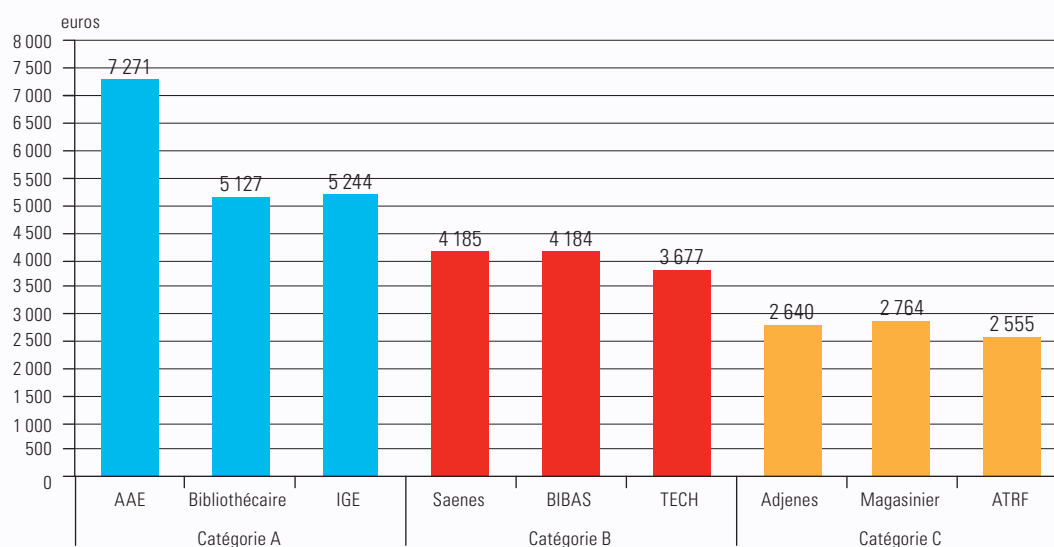
► Pour chaque corps, une sélection des éléments de rémunération a été effectuée afin de retenir uniquement les indemnités principales attachées au corps étudié (PFR, IFTS, IAT, PPRS, etc.), c'est-à-dire celles que l'on considère comme étant perçues par l'ensemble des agents d'un corps, quelle que soit la fonction occupée. Ainsi les autres primes : celles liées directement aux fonctions exercées, les indemnités ponctuelles, ou encore, les indemnités accessoires ne sont donc pas retenues. À titre d'exemple : vacances, prime informatique, indemnité exceptionnelle, indemnité de caisse et de responsabilité, transports, prime de rendement, jury, CET, résidence, suppl. familial, etc.

► Ces moyennes indemnitaires sont calculées en fonction des ETP « emplois » recensés dans un grade et dans une affectation. Les ETP considérés correspondent à une moyenne annuelle des ETP présents au cours de l'année (cumul mensuel des ETP/12). Le taux moyen indemnitaire correspond au montant total versé en 2014 d'une indemnité, rapporté à l'ensemble des ETP emplois recensés pour une même affectation et un même corps/grade.

Dans l'enseignement supérieur, la comparaison de l'attribution indemnitaire moyenne aux agents BIATSS appartenant aux deux filières les plus nombreuses, permet de constater sur l'année 2014, qu'à niveau de corps équivalent, un agent de la filière « ITRF » perçoit moins qu'un agent de la filière « administrative ».

Ainsi, un ingénieur d'études (IGE) perçoit un montant moyen indemnitaire inférieur de 28 % à celui d'un attaché d'administration, soit 5 244 € contre 7 271 €, un technicien de recherche et de formation (TECH), 12 % de moins qu'un secrétaire administratif (Saenes), soit 3 677 € contre 4 185 €, et enfin, un adjoint technique de recherche et formation (ATRF), 3 % de moins qu'un adjoint administratif (Adjenes), soit 2 555 € contre 2 640 €.

Figure 2.3 - Comparaison des montants moyens indemnitaires perçus dans l'enseignement supérieur à niveau de corps équivalent selon la catégorie statutaire



► La part moyenne mensuelle des primes et indemnités dans la rémunération globale des agents titulaires (ratio)

Tableau 2.7 - Personnels BIATSS en activité dans les établissements d'enseignement supérieur hors agents relevant de l'encadrement administratif supérieur - Année 2014

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Part du régime indemnitaire dans la rémunération des agents (en %)
Catégorie A	Filière administrative	Attaché d'administration hors classe	ETP<4
		Directeur de service	31,46
		Attaché principal d'administration	22,97
		Attaché d'administration	21,31
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	20,78
		Conservateur en chef des bibliothèques	17,89
		Conservateur des bibliothèques	20,96
		Bibliothécaire	18,27
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche hors classe	22,78
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	21,62
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	23,05
		Ingénieur d'études hors classe	15,24
		Ingénieur d'études 1 ^{re} classe	15,21
		Ingénieur d'études 2 ^e classe	18,74
	Filière sociale et de santé	ASI	16,68
		CTSSAE	16,54
Infirmier hors classe		14,25	
Infirmier classe supérieure		13,87	
Infirmier classe normale		16,99	
Catégorie B	Filière administrative	Saenes classe exceptionnelle	16,07
		Saenes classe supérieure	18,14
		Saenes classe normale	19,41
	Filière des bibliothèques	BIBAS classe exceptionnelle	16,21
		BIBAS classe supérieure	19,49
		BIBAS classe normale	19,94
	Filière ITRF	TECHRF classe exceptionnelle	14,49
		TECHRF classe supérieure	15,57
		TECHRF classe normale	17,14
	Filière sociale et de santé	Assistant principal de SSAE	12,44
Assistant de service social AE		18,80	
Catégorie C	Filière administrative	Adjenes principal de 1 ^{re} classe	11,72
		Adjenes principal de 2 ^e classe	13,45
		Adjenes 1 ^{re} classe	14,31
		Adjenes 2 ^e classe	14,03
	Filière des bibliothèques	MAGB principal de 1 ^{re} classe	13,20
		MAGB principal de 2 ^e classe	14,11
		MAGB 1 ^{re} classe	14,55
		MAGB 2 ^e classe	15,32
		ATRF principal de 1 ^{re} classe	12,20
	Filière ITRF	ATRF principal de 2 ^e classe	13,70
		ATRF 1 ^{re} classe	13,17
		ATRF 2 ^e classe	13,82
		ATEC principal de 1 ^{re} classe	ETP<4
	Filière technique	ATEC principal de 2 ^e classe	12,34
ATEC 1 ^{re} classe		12,94	
ATEC 2 ^e classe		14,72	

► Sources : OREMS-RCE et POLCA. Périmètre de l'indicateur : les établissements d'enseignement supérieur.

► Cet indicateur est réalisé à partir du « Montant moyen indemnitaire perçu au sein du MESR », calculé à partir des indemnités principales attachées à chacun des corps/grades (PFR, IFTS, IAT, PPRS, etc.), c'est-à-dire celles que l'on considère comme étant perçues par l'ensemble des agents d'un corps, quelle que soit la fonction occupée, rapporté à la valeur en € de « l'indice moyen des agents (INM) ».

3. LES MÉTIERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION DES PERSONNELS

A. Les répertoires des métiers	160
B. Les formations	162
C. Les agents formés	172
D. Les dépenses de formation	174
E. La formation chez les enseignants	175

Ce chapitre présente les référentiels métiers existants au sein de l'enseignement supérieur : REME et Référéns. Il développe également les thèmes de la formation des personnels : type de formation, nombre d'agents formés et dépenses de formation.

En 2013 parmi les personnels BIATSS, 50 % des agents ont suivi une formation statutaire ou professionnelle (53 % en 2012).

- ▶ La formation professionnelle continue représente plus de 81 % de l'ensemble des formations.
- ▶ 47 % des personnels formés sont des agents de catégorie C, 26,4 % de catégorie B et 26,7 % de catégorie A.
- ▶ En moyenne, près de 3 stagiaires sur 4 sont des femmes.
- ▶ En 2013, environ 6,4 % des personnels enseignants titulaires ont participé à des actions de formation.
- ▶ Pour l'année 2014/2015, 672 semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) ont été accordés par les établissements (678 pour l'année 2013/2014 – nombre moyen sur 5 ans : 717,2) et 267 semestres par les sections du Conseil national des universités (contre 268 pour l'année universitaire précédente).
- ▶ Les dépenses de formation représentent 1,83 % de la masse salariale totale.

A. Les répertoires des métiers

► Les répertoires des métiers

Cet indicateur présente deux référentiels métiers existants au sein de l'enseignement supérieur : REME et Référéns.

► *Source : DGRH - Mission d'analyse des relations sociales.*

1. REME

Le référentiel des métiers décrit l'ensemble des emplois-types propres à l'Éducation nationale, et à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

La richesse de ce référentiel témoigne de la diversité des activités réalisées dans les services, les établissements et de la richesse des compétences mises en œuvre. Sans occulter les spécificités de chaque structure et de chaque poste, ce référentiel met en évidence des socles communs. Il permet de disposer d'un langage précis, partagé, qui facilitera le dialogue et la mise en œuvre d'actions de gestion des ressources humaines adaptées aux besoins de chaque métier.

Ce référentiel est par ailleurs un outil fondamental pour mieux analyser et mieux anticiper les évolutions de métier et renforcer ainsi la dimension prévisionnelle de la gestion des ressources humaines au sein des départements ministériels, services déconcentrés et établissements publics.

Le référentiel répond à plusieurs objectifs. C'est en même temps :

- **un outil de communication** : le référentiel donne une visibilité sur les métiers existants et leurs caractéristiques, tant pour les agents que pour les personnes extérieures susceptibles de rejoindre le ministère. Il aide à faire connaître et à promouvoir les métiers à l'extérieur du ministère. La référence effectuée, à chaque fois que cela est possible, au RIME (répertoire interministériel des métiers de l'État) permet de voir les passerelles possibles entre ministères ;
- **une aide au processus de recrutement** : l'emploi-type n'est pas un descriptif de poste ou une photographie exacte de toutes les situations professionnelles existantes au ministère et les agents n'y retrouveront pas le reflet complet de leur activité quotidienne. En revanche, les responsables hiérarchiques s'y réfèrent pour définir les profils des agents recherchés pour leur équipe. Les fiches métiers permettent également d'identifier des viviers de recrutement (interne ou externe) ;
- **un appui pour la définition de parcours professionnels** : le référentiel permet d'étayer les actions de formation et de professionnalisation à travers la description des principales compétences requises pour un emploi-type. Ces éléments qualitatifs permettent de cerner les besoins de professionnalisation des agents qui entrent dans ces métiers et ainsi de construire des parcours dans une logique de progression professionnelle ;
- **un support aux démarches de mobilité professionnelle** : à travers la description des principales activités exercées et des compétences requises, toute personne ayant un projet de mobilité peut obtenir une vision plus précise du contenu d'un emploi et identifier, le cas échéant, des proximités entre le métier qu'elle exerce aujourd'hui et celui ou ceux auxquels elle peut aspirer.

Le référentiel est composé de 104 emplois-types, regroupés en 13 familles professionnelles

Les familles professionnelles correspondent soit aux domaines d'activités spécifiques des deux ministères (cf. les deux premières de la liste en infra) soit aux domaines supports :

- éducation et formation tout au long de la vie ;
- enseignement supérieur-recherche ;
- management, pilotage et contrôle ;
- bibliothèques, documentation, archives et musées ;
- santé-social ;
- études et évaluation des politiques publiques ;
- ressources humaines ;
- gestion budgétaire, finances et comptable ;
- affaires juridiques ;
- administration générale ;
- logistique immobilière, technique et de services ;
- systèmes et réseaux d'information et de communication ;
- communication, édition.

2. Référens

Référens est un référentiel métier qui permet une représentation des métiers commune à l'ensemble des établissements publics scientifiques et technologiques (EPST) et des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP). C'est un référentiel qui a pour finalité le recrutement des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF). Ce langage commun facilite également la description des emplois-types ainsi que les fiches de postes et favorise la mobilité entre les différentes structures.

Sa nomenclature

La cartographie des métiers se structure en branches d'activités professionnelles (BAP), en familles d'activités professionnelles (FAP) et en emplois-types (ET). Elle est calquée sur les corps et les grades (ingénieur de recherche, ingénieur d'études, assistant-ingénieur, technicien et adjoint technique) des ITRF. Elle présente en 2014 une structuration générale en 8 BAP, 40 FAP et 260 ET.

Les BAP sont les suivantes :

- BAP A – Science du vivant
- BAP B – Sciences chimiques sciences des matériaux
- BAP C – Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique
- BAP D – Sciences humaines et sociales
- BAP E – Informatique, statistique et calcul scientifique
- BAP F – Information, documentation, culture, communication, édition, TICE
- BAP G – Patrimoine, logistique, prévention et restauration
- BAP J – Gestion et pilotage

Actualisation de référens

Afin de prendre en considération une actualisation des fiches métiers, la DGRH a mis en place un groupe de travail avec l'appui des DRH des universités et des EPST. La réflexion se fonde sur un système de « veille métiers » destinée à identifier les grands facteurs d'évolution susceptibles d'avoir un impact sur les métiers.

Les finalités RH retenues sont les suivantes : optimiser les recrutements, accompagner les mobilités et faciliter les parcours professionnels.

B. Les formations

► Formations statutaire et professionnelle des BIATSS - Nombre de stagiaires et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe

Tableau 3.1

Type de formation	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Formation statutaire hors Pacte	Effectif	31	29	60
	Nombre de jours	56	107	163
Formation statutaire : Pacte	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Total formation statutaire	Total effectif	31	29	60
	Total nbre de jours	56	107	163
	% effectif/tot. g.	0,5	0,3	0,3
	% nbre de jours/tot. g.	0,5	0,6	0,6
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	4 355	7 563	11 918
	Nombre de jours	6 914	10 536	17 450
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	534	1 050	1 584
	Nombre de jours	1 007	1 660	2 667
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	1 049	1 690	2 739
	Nombre de jours	1 880	3 038	4 918
Total formation professionnelle continue	Total effectif	5 938	10 303	16 241
	Total nbre de jours	9 801	15 234	25 035
	% effectif/tot. g.	91,5	89,6	90,3
	% nbre de jours/tot. g.	89,8	84,9	86,8
Formation professionnelle : prépa examens concours	Effectif	514	1 134	1 648
	Nombre de jours	681	1 529	2 210
Formation professionnelle : professionnalisation	Effectif	0	4	4
	Nombre de jours	0	8	8
Formation professionnelle : congé de formation	Effectif	1	10	11
	Nombre de jours indemnisés	360	1 017	1 377
	Jours non indemnisés	0	0	0
Formation professionnelle : valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Effectif	9	9	18
	Nombre de jours	16	8	24
Formation professionnelle : bilan de compétences	Effectif	0	10	10
	Nombre de jours	0	35	35
Formation professionnelle : dont hors temps de travail	Effectif	1	3	4
	Nombre de jours	10	10	20
Total formation professionnelle hors formation continue	Total effectif	524	1 167	1 691
	Total nbre de jours	1 057	2 597	3 654
	% effectif/tot. g.	8,1	10,1	9,4
	% nbre de jours/tot. g.	9,7	14,5	12,7
Ensemble des formations statutaire et professionnelle	Total effectif	6 493	11 499	17 992
	Part par sexe (%)	36,1	63,9	-
	Total nbre de jours	10 914	17 938	28 852
	Part par sexe (%)	37,8	62,2	-

► Source : enquête LAGAF 2013 (taux de retour : environ 33 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 55 % des effectifs BIATSS) - Périmètre : personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

► Les écarts avec les données sur la formation continue du tableau suivant proviennent de la totalisation d'arrondis effectuée à des niveaux d'agrégation différents.

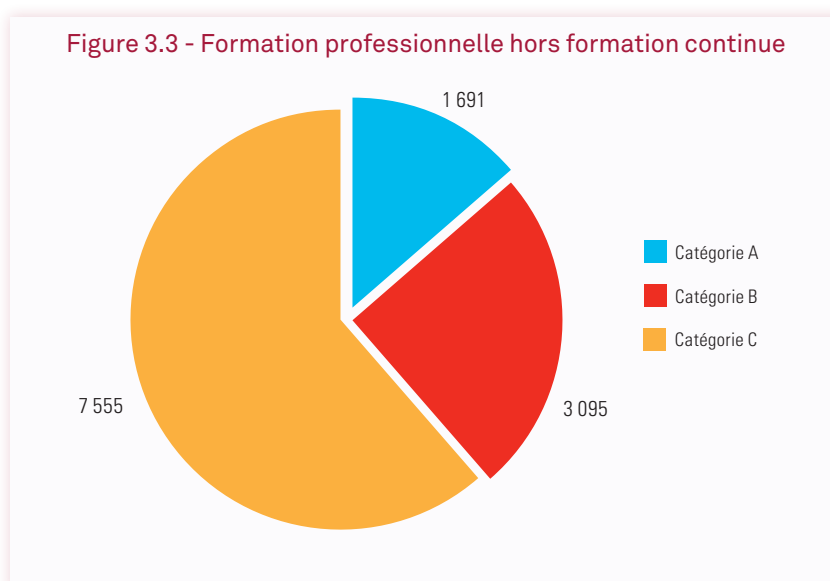
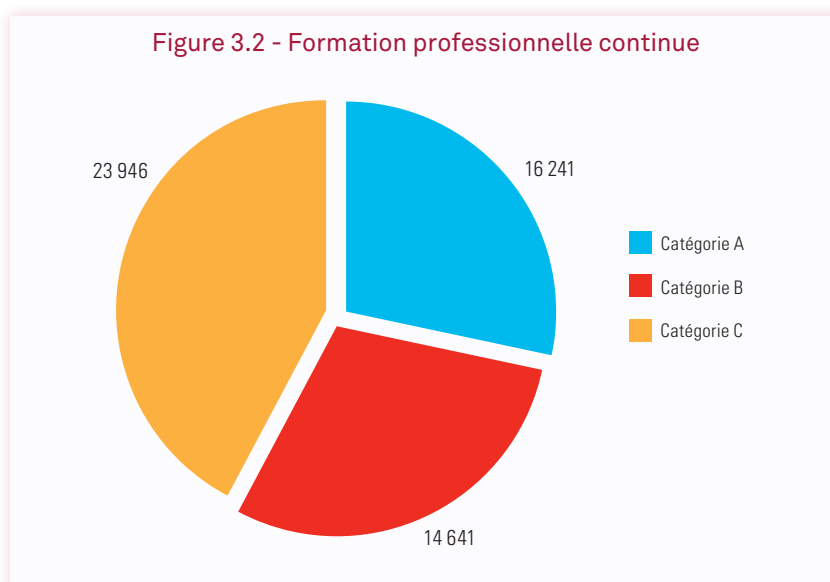
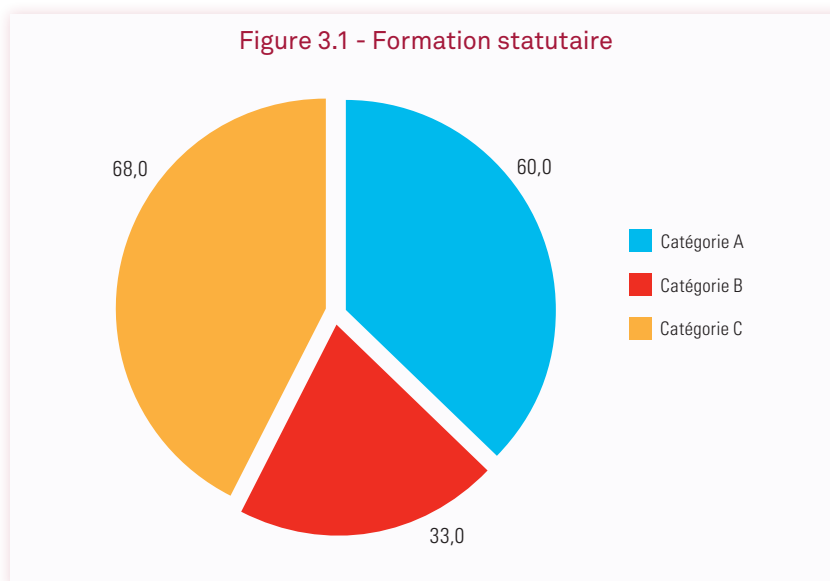
Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
22	11	33	47	14	61	100	54	154	35,1
91	38	129	139	31	170	286	176	462	38,1
0	0	0	5	2	7	5	2	7	28,6
0	0	0	112	24	136	112	24	136	17,6
22	11	33	52	16	68	105	56	161	34,8
91	38	129	251	55	306	398	200	598	33,4
0,5	0,1	0,2	0,7	0,1	0,2	0,6	0,1	0,2	-
1,2	0,2	0,5	2,3	0,2	0,7	1,3	0,3	0,6	-
2 890	8 130	11 020	4 573	13 374	17 947	11 818	29 067	40 885	71,1
4 569	9 854	14 423	6 793	15 423	22 216	18 276	35 813	54 089	66,2
308	877	1 185	387	1 241	1 628	1 229	3 168	4 397	72,0
591	1 281	1 872	690	1 716	2 406	2 288	4 657	6 945	67,1
795	1 641	2 436	1 242	3 129	4 371	3 086	6 460	9 546	67,7
1 189	2 523	3 712	1 792	4 451	6 243	4 861	10 012	14 873	67,3
3 993	10 648	14 641	6 202	17 744	23 946	16 133	38 695	54 828	70,6
6 349	13 658	20 007	9 275	21 590	30 865	25 425	50 482	75 907	66,5
85,7	81,2	82,4	84,3	73,3	75,9	87,2	79,3	81,4	-
83,7	76,3	78,5	83,5	69,8	73,4	85,9	75,6	78,7	-
628	2 421	3 049	1 082	6 395	7 477	2 224	9 950	12 174	81,7
961	3 388	4 349	1 411	8 277	9 688	3 053	13 194	16 247	81,2
1	2	3	6	18	24	7	24	31	77,4
1	2	3	77	129	206	78	139	217	64,1
3	7	10	1	4	5	5	21	26	80,8
168	745	913	58	762	820	586	2 524	3 110	81,2
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
10	15	25	7	30	37	26	54	80	67,5
10	17	27	25	96	121	51	121	172	70,3
2	6	8	3	9	12	5	25	30	83,3
8	63	71	5	30	35	13	128	141	90,8
0	0	0	0	5	5	1	8	9	88,9
0	0	0	0	149	149	10	159	169	94,1
644	2 451	3 095	1 099	6 456	7 555	2 267	10 074	12 341	81,6
1 148	4 215	5 363	1 576	9 294	10 870	3 781	16 106	19 887	81,0
13,8	18,7	17,4	14,9	26,7	23,9	12,3	20,6	18,3	-
15,1	23,5	21,0	14,2	30,0	25,9	12,8	24,1	20,6	-
4 659	13 110	17 769	7 353	24 216	31 569	18 505	48 825	67 330	72,5
26,2	73,8	-	23,3	76,7	-	27,5	72,5	-	-
7 588	17 911	25 499	11 102	30 939	42 041	29 604	66 788	96 392	69,3
29,8	70,2	-	26,4	73,6	-	30,7	69,3	-	-

La formation professionnelle continue représente plus de 81 % de l'ensemble des formations alors que la formation statutaire représente moins de 1 %.

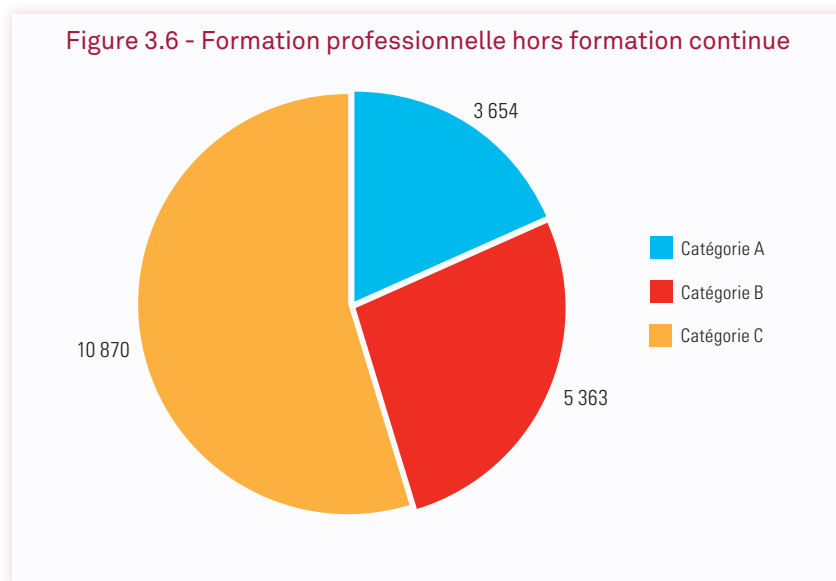
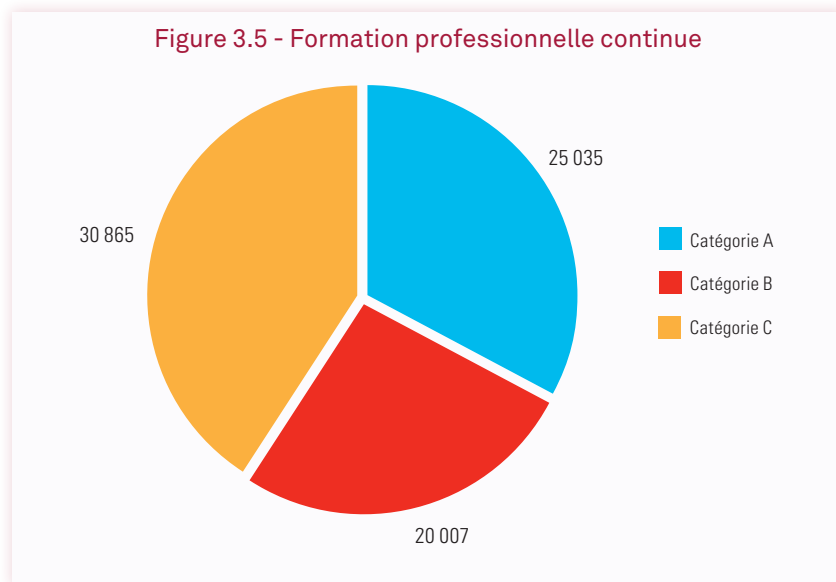
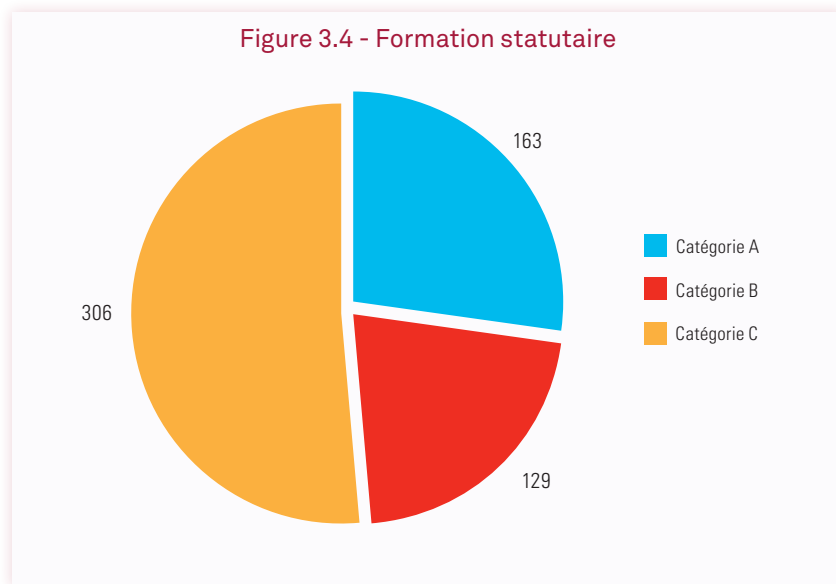
Toutes formations confondues, près de la moitié des stagiaires (46,9 %) sont des personnels de catégorie C, 26,7 % des personnels de catégorie A et 26,4 % des personnels de catégorie B.

En moyenne, près de 3 stagiaires sur 4 sont des femmes, sauf en catégorie A où elles atteignent un taux de 63,9 %.

Par type de formation, les effectifs ayant suivi une formation par catégorie statutaire



Par type de formation, le nombre de jours de formation par catégorie statutaire



► Domaines de formation continue - Nombre de stagiaires BIATSS et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe

Tableau 3.2

Domaine de formation	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Accueil - Sensibilisation à l'environnement professionnel	Effectif	712	1 428	2 140
	Nombre de jours	1 124	2 112	3 236
Management - Gestion des ressources Humaines	Effectif	664	1 399	2 063
	Nombre de jours	1 255	2 759	4 014
Achats publics	Effectif	79	91	170
	Nombre de jours	185	135	320
Gestion et suivi des politiques publiques	Effectif	14	49	63
	Nombre de jours	52	109	161
Techniques juridiques	Effectif	69	118	187
	Nombre de jours	111	176	287
Techniques administratives et bureautique	Effectif	333	873	1 206
	Nombre de jours	413	988	1 401
Informatique	Effectif	1 117	2 026	3 143
	Nombre de jours	1 938	2 329	4 267
Formations linguistiques	Effectif	301	637	938
	Nombre de jours	706	1 401	2 107
Europe	Effectif	1	27	28
	Nombre de jours	2	50	52
Développement durable	Effectif	41	15	56
	Nombre de jours	39	27	66
Formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère	Effectif	2 539	3 498	6 037
	Nombre de jours	3 942	4 964	8 906
Service aux usagers	Effectif	42	104	146
	Nombre de jours	74	178	252
Ensemble des domaines de formation	Total effectif	5 912	10 265	16 177
	Part par sexe (%)	36,5	63,5	-
	Total nbre de jours	9 841	15 228	25 069
	Part par sexe (%)	39,3	60,7	-

► Source : enquête LAGAF 2013 (taux de retour : environ 33 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 55 % des effectifs BIATSS) - Périmètre : personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

► Les écarts avec les données sur la formation continue du tableau précédent proviennent de la totalisation d'arrondis effectuée à des niveaux d'agrégation différents.

Dans le cadre de la formation continue, les domaines privilégiés par les stagiaires sont ceux des formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère (39 %) et de l'informatique (22 %).

Les formations relatives à « l'Europe » et à la « gestion et suivi des politiques publiques » sont peu suivies (0,1 à 0,2 %). Les agents de catégorie C (44 %) sont les stagiaires les plus nombreux, suivis de ceux de catégorie A (29 %) puis ceux de catégorie B (27 %).

Dans la plupart des domaines de formation continue, trois stagiaires sur quatre (toutes catégories confondues) sont des femmes, excepté dans le domaine du développement durable où un peu plus d'une femme sur trois est stagiaire. La part des femmes varie également selon la catégorie : en catégorie A, elles représentent moins de 2 personnes sur 3.

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
400	1 394	1 794	500	2 047	2 547	1 612	4 869	6 481	75,1
587	1 538	2 125	812	2 600	3 412	2 523	6 250	8 773	71,2
236	933	1 169	166	902	1 068	1 066	3 234	4 300	75,2
523	1 858	2 381	316	1 709	2 025	2 094	6 326	8 420	75,1
47	100	147	33	148	181	159	339	498	68,1
77	120	197	32	123	155	294	378	672	56,3
7	8	15	2	4	6	23	61	84	72,6
8	12	20	6	5	11	66	126	192	65,6
18	66	84	7	67	74	94	251	345	72,8
29	102	131	11	91	102	151	369	520	71,0
360	1 295	1 655	540	3 019	3 559	1 233	5 187	6 420	80,8
395	1 464	1 859	687	3 614	4 301	1 495	6 066	7 561	80,2
638	2 594	3 232	809	4 798	5 607	2 564	9 418	11 982	78,6
1 091	2 498	3 589	950	4 678	5 628	3 979	9 505	13 484	70,5
182	549	731	114	712	826	597	1 898	2 495	76,1
393	1 269	1 662	263	1 656	1 919	1 362	4 326	5 688	76,1
2	5	7	0	3	3	3	35	38	92,1
4	7	11	0	6	6	6	63	69	91,3
25	9	34	80	68	148	146	92	238	38,7
18	10	28	72	38	110	129	75	204	36,8
2 038	3 622	5 660	3 877	5 838	9 715	8 454	12 958	21 412	60,5
3 180	4 673	7 853	6 026	6 773	12 799	13 148	16 410	29 558	55,5
11	57	68	15	129	144	68	290	358	81,0
18	116	134	36	213	249	128	507	635	79,8
3 964	10 632	14 596	6 143	17 735	23 878	16 019	38 632	54 651	70,7
27,2	72,8	-	25,7	74,3	-	29,3	70,7	-	-
6 323	13 667	19 990	9 211	21 506	30 717	25 375	50 401	75 776	66,5
31,6	68,4	-	30,0	70,0	-	33,5	66,5	-	-

Figure 3.7 - La répartition par catégorie statutaire selon le sexe du nombre de stagiaires au titre de la formation continue et en jours

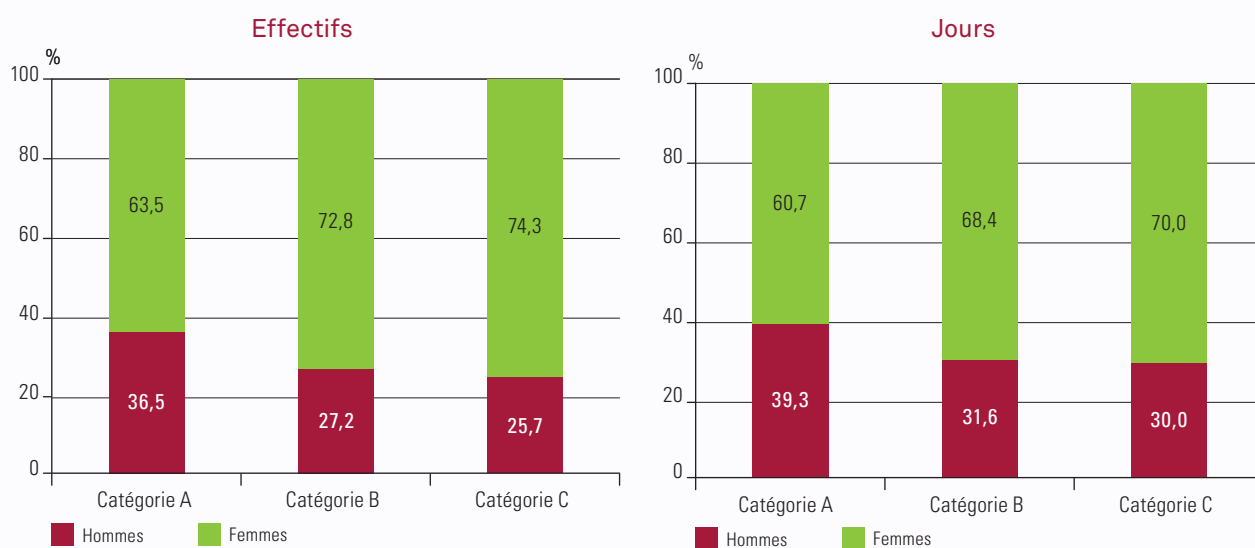


Figure 3.8 - Par type de formation, le nombre de stagiaires ayant suivi une formation continue par catégorie statutaire



► Consommation au titre du droit individuel à la formation (DIF) des BIATSS, répartie par catégorie statutaire et par sexe

Figure 3.9 - La répartition par catégorie statutaire et par sexe du nombre des stagiaires au titre du DIF et en équivalent jours

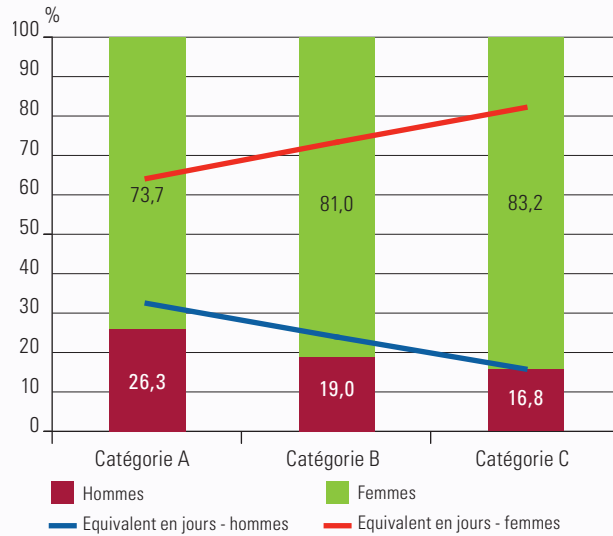


Figure 3.10 - Par type de formation, le nombre de stagiaires ayant suivi une formation au titre du DIF par catégorie statutaire

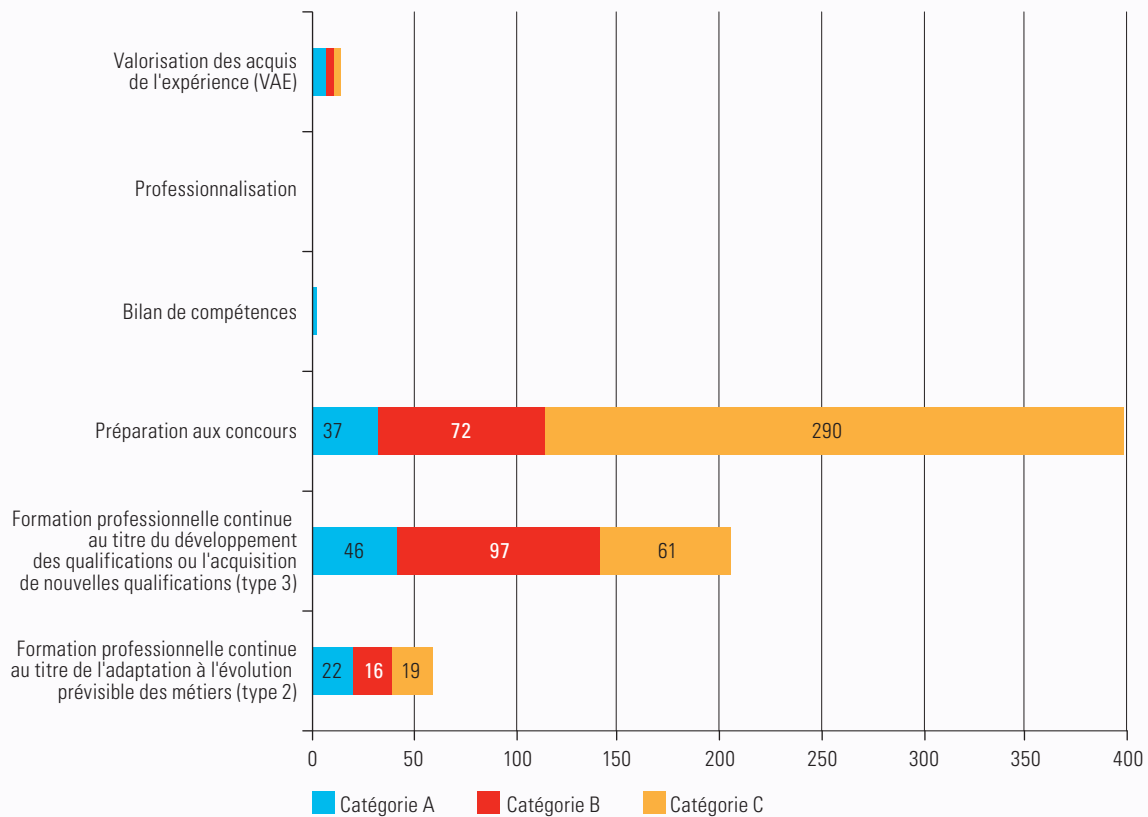


Tableau 3.3

Type de formation	Nbre de stagiaires et heures/jours	Catégorie A		
		H	F	S/Total
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Nombre de stagiaires	5	17	22
	Nombre d'heures sur le temps de travail	102	330	432
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	20	20
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	3	14	17
	Équivalent en jours	17,0	58,3	75,3
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Nombre de stagiaires	14	32	46
	Nombre d'heures sur le temps de travail	323	597	920
	Nombre d'heures hors temps de travail	60	43	103
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	63,8	106,7	170,5
Préparation aux concours	Nombre de stagiaires	9	28	37
	Nombre d'heures sur le temps de travail	281	235	516
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	46,8	39,2	86,0
Bilan de compétences	Nombre de stagiaires	0	2	2
	Nombre d'heures sur le temps de travail	0	39	39
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	0,0	6,5	6,5
Professionnalisation	Nombre de stagiaires	0	0	0
	Nombre d'heures sur le temps de travail	0	0	0
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	0,0	0,0	0,0
Valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Nombre de stagiaires	2	5	7
	Nombre d'heures sur le temps de travail	17	82	99
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	3	14	17
	Équivalent en jours	2,8	13,7	16,5
Ensemble des types de formation	Nombre de stagiaires	30	84	114
	Part par sexe (%)	26,3	73,7	-
	Nombre d'heures sur le temps de travail	723	1 283	2 006
	Nombre d'heures hors temps de travail	60	63	123
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	6	28	34
	Équivalent en jours	130,5	224,3	354,8
	Part par sexe (%)	36,8	63,2	-

► Source : enquête LAGAF 2013 (taux de retour : environ 33 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 55 % des effectifs BIATSS) - Périmètre : personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

Au titre du droit individuel à la formation (DIF), on constate, en 2013, que 55,2 % des stagiaires sont des agents de catégorie C, 27,9 % de catégorie B et 16,8 % de catégorie A.

59 % des stagiaires choisissent des formations de préparation aux concours et 30 % des formations au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications.

Quels que soient la catégorie statutaire et le type de formation, les femmes sont largement majoritaires.

Les heures de formation effectuées par les stagiaires se déroulent majoritairement sur le temps de travail.

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
3	13	16	4	15	19	12	45	57	78,9
30	218	248	70	268	338	202	816	1 018	80,2
0	0	0	0	0	0	0	20	20	-
0	8	8	2	16	18	5	38	43	88,4
5,0	36,3	41,3	11,7	44,7	56,3	33,7	139,3	173,0	80,5
13	84	97	7	54	61	34	170	204	83,3
239	432	671	196	1 101	1 297	758	2 130	2 888	73,8
0	10	10	0	655	655	60	708	768	92,2
0	0	0	0	30	30	0	30	30	100,0
39,8	73,7	113,5	32,7	292,7	325,3	136,3	473,0	609,3	77,6
20	52	72	51	239	290	80	319	399	79,9
251	620	871	534	1 702	2 236	1 066	2 557	3 623	70,6
0	0	0	0	240	240	0	240	240	-
10	20	30	0	0	0	10	20	30	66,7
41,8	103,3	145,2	89,0	323,7	412,7	177,7	466,2	643,8	72,4
0	0	0	0	0	0	0	2	2	100,0
0	0	0	0	0	0	0	39	39	100,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,5	6,5	100,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
0	4	4	1	3	4	3	12	15	80,0
0	107	107	14	112	126	31	301	332	90,7
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	18	18	2	16	18	5	48	53	-
0,0	17,8	17,8	2,3	18,7	21,0	5,2	50,2	55,3	90,7
36	153	189	63	311	374	129	548	677	80,9
19,0	81,0	-	16,8	83,2	-	19,1	80,9	-	-
520	1 377	1 897	814	3 183	3 997	2 057	5 843	7 900	74,0
0	10	10	0	895	895	60	968	1 028	94,2
10	46	56	4	62	66	20	136	156	87,2
86,7	231,2	317,8	135,7	679,7	815,3	352,8	1 135,2	1 488,0	76,3
27,3	72,7	-	16,6	83,4	-	23,7	76,3	-	-

C. Les agents formés

► Effectifs formés chez les BIATSS - Nombre de stagiaires et d'agents ayant suivi au moins une formation (hors congés de formation, bilans de compétences et VAE) répartis par catégorie statutaire et par sexe

Tableau 3.4

Type de décompte	Type de formation	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Nombre de stagiaires ¹	Formation statutaire (hors Pacte)	31	29	60
	Formation continue, préparation aux concours et professionnalisation ³	6 452	11 441	17 893
	Total effectif	6 483	11 470	17 953
	Part par sexe (%)	36,1	63,9	-
Nombre d'agents formés ²	Agents n'ayant suivi que des formations statutaires	11	8	19
	Agents n'ayant suivi que des formations professionnelles ³	3 223	4 712	7 935
	Agents ayant suivi des formations statutaires et des formations professionnelles ³	68	117	185
	Total effectif	3 302	4 837	8 139
	Part par sexe (%)	40,6	59,4	-

► Source : enquête LAGAF 2013 (taux de retour 33 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 55 % des effectifs BIATSS) - Périmètre : personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

- 1. Un même agent est compté autant de fois qu'il a suivi de formations.
- 2. Un agent est compté une fois même s'il a suivi plusieurs formations.
- 3. Formation professionnelle hors congés de formation, bilans de compétence et VAE = formation continue ou préparations à des concours ou périodes de professionnalisation.

Sur l'année 2013, le rapport entre le nombre d'agents formés et le nombre de stagiaires montre que les femmes ont fait en moyenne plus de stages que les hommes (2,5 par an pour les femmes, 2 pour les hommes).

► Part des agents formés BIATSS, rapportée aux effectifs en fonction répartis par catégorie statutaire (ratio)

Tableau 3.5

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Ensemble
Agents n'ayant suivi que des formations statutaires (%)	0,08	0,08	0,18	0,12
Agents n'ayant suivi que des formations professionnelles (%)	31,39	62,02	62,31	48,59
Agents ayant suivi des formations statutaires et des formations professionnelles (%)	0,73	1,48	0,68	0,86
Part d'agents formés (ayant suivi au moins une formation initiale ou continue ou les deux) (%)	32,20	63,58	63,17	49,57

► Source : enquête LAGAF 2013 (taux de retour : environ 33 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 55 % des effectifs BIATSS) - Périmètre : personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

En 2013, 1 agent BIATSS sur 2 a suivi une formation statutaire ou professionnelle.

Rapportés à leurs effectifs, les agents de catégorie B représentent le plus fort taux de stagiaires (10 876 agents, 6 915 stagiaires, soit 63,6 %) et les agents de catégorie A le taux le plus bas (25 277 agents, 8 139 stagiaires, soit 32,2 %).

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
22	11	33	47	14	61	100	54	154	35,1%
4 622	13 071	17 693	7 290	24 157	31 447	18 364	48 669	67 033	72,6%
4 644	13 082	17 726	7 337	24 171	31 508	18 464	48 723	67 187	72,5
26,2	73,8	-	23,3	76,7	-	27,5	72,5	-	-
7	2	9	33	5	38	51	15	66	22,7%
2 089	4 656	6 745	3 477	9 648	13 125	8 789	19 016	27 805	68,4%
44	117	161	62	82	144	174	316	490	64,5%
2 140	4 775	6 915	3 572	9 735	13 307	9 014	19 347	28 361	68,2
30,9	69,1	-	26,8	73,2	-	31,8	68,2	-	-

► Nombre de jours de formation par BIATSS en fonction répartis par type de formation et ventilés par catégorie statutaire (ratio)

Tableau 3.6

Type de formation		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Ensemble
Formation statutaire	Formation statutaire hors Pacte	0,01	0,01	0,01	0,01
	Formation statutaire : Pacte	0,00	0,00	0,01	0,00
Total Formation statutaire		0,01	0,01	0,01	0,01
Formation professionnelle	Formation professionnelle continue	0,99	1,84	1,47	1,33
	Formation professionnelle : prépa examens concours	0,09	0,40	0,46	0,28
	Formation professionnelle : professionnalisation	0,00	0,00	0,01	0,00
	Formation professionnelle : congé de formation	0,05	0,08	0,04	0,05
	Formation professionnelle : VAE	0,00	0,00	0,01	0,00
	Formation professionnelle : bilan de compétences	0,00	0,01	0,00	0,00
Total formation professionnelle		1,13	2,33	1,98	1,67
Total formation statutaire et professionnelle		1,14	2,34	2,00	1,68

► Source : enquête LAGAF 2013 (taux de retour : environ 33 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 55 % des effectifs BIATSS) - Périmètre : personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

► La somme des sous-totaux ou du total de l'ensemble des formations ne correspondent pas forcément au détail des calculs en raison de la règle des arrondis.

Sur l'année 2013, le nombre de jours de formation rapporté à l'ensemble des effectifs BIATSS est de 1,68 jour par an.

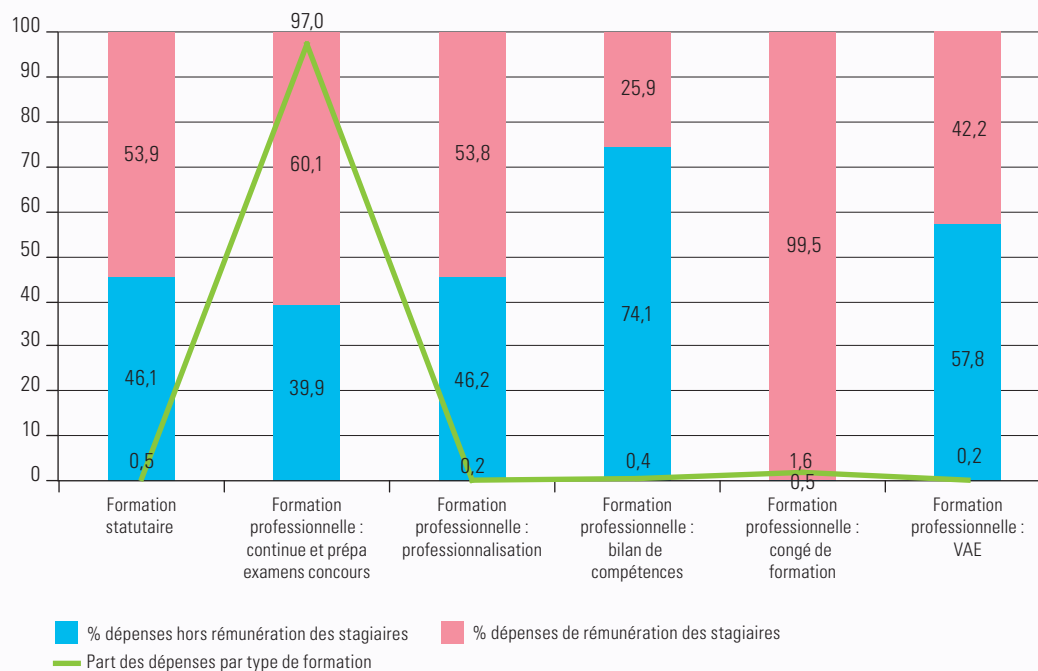
D. Les dépenses de formation

► Dépenses pour les BIATSS par type de formation

60 % des dépenses de formation correspondent aux dépenses de rémunération des stagiaires et 40 % aux autres dépenses de formations.

97 % de l'ensemble de ces dépenses a été utilisé pour la formation professionnelle continue et la préparation aux examens.

Figure 3.11 - La part de la dépense de formation selon le type de formation



► Dépenses de formation pour les BIATSS rapportées à la masse salariale, réparties par type de formation (en euros)

Tableau 3.7

Type de formation	Dépenses totales/masse salariale totale (en %)
Formation statutaire	0,01
Formation professionnelle continue et prépa examens concours	1,78
Formation professionnelle : professionnalisation	0,00
Formation professionnelle : bilan de compétences	0,01
Formation professionnelle : congé de formation	0,03
Formation professionnelle : VAE	0,00
Total formation professionnelle	1,83
Total général	1,83

► Source : enquête LAGAF 2013 (taux de retour : environ 33 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 55 % des effectifs BIATSS) - Périmètre : personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

Les dépenses consacrées à la formation et pour l'essentiel à la formation professionnelle, représentent en 2013, 1,83 % de la masse salariale des établissements.

E. La formation chez les enseignants

► Effectifs formés chez les enseignants

Tableau 3.8

Filière	Statut Fonction publique	Corps	Effectifs
Filière universitaire et hospitalo-universitaire	Titulaire	Professeur des universités	526
		Maître de conférences des universités	2 284
	Non-titulaire	<i>Enseignants non permanents</i>	593
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Titulaire	Professeur agrégé	473
		Professeur certifié	369
		Professeur de lycée professionnel	17
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Titulaire	Professeur des écoles	14
Indéterminé*			799
Total effectifs			5 075

► Source : enquête LAGAF 2013 (taux de retour : environ 33 % des établissements d'enseignement supérieur).

► *Effectifs recensés par les établissements sans précision d'appartenance de corps/grade, ni de statut titulaire/non titulaire.

En 2013, 6,4 % des personnels enseignants titulaires (y compris les « indéterminés ») ont participé à des formations.

► Évolution du nombre des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) accordés aux enseignants-chercheurs sur une période de 6 ans

Tableau 3.9

Année universitaire	CRCT établissements	CRCT CNU	Total
2009-2010	780	220	1 000
2010-2011	777	312	1 089
2011-2012	774	311	1 085
2012-2013	687	310	997
2013-2014	678	275	953
2014-2015	672	271	943

► Sources : DGRH-A1-1 et DGRH-A2-2.

Jusqu'à l'année universitaire 2009/2010, le volume annuel total des contingents de CRCT était limité à 1 000 semestres répartis entre 780 semestres pour les établissements et 220 semestres pour les sections de CNU. Depuis la parution du décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret du 6 juin 1984 relatif aux enseignants-chercheurs, le nombre de semestres de CRCT attribué chaque année par les établissements relève de la compétence de l'établissement et le contingent annuel de CRCT accordé sur proposition des sections compétentes du CNU représente 40 % du nombre de congés attribués par les établissements l'année universitaire précédente.

Si le total des contingents de CRCT avait été supérieur lors des deux premières années (2010-2011 et 2011-2012) qui ont suivi la modification en avril 2009 du décret du 6 juin 1984, pour les années universitaires suivantes, il est revenu à un niveau inférieur aux années antérieures (997, 953 et 943 contre 1 000) en raison de la baisse du volume des contingents accordés par les établissements d'enseignement supérieur (672 en 2014-2015, contre 780 en 2009-2010).

Toutefois, on constate que les contingents fixés pour les sections du CNU restent supérieurs à ceux fixés avant la modification d'avril 2009.

► Répartition des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribués au titre du CNU et des établissements, répartis par groupes de disciplines

Tableau 3.10

Groupe CNU	Au titre du CNU	Au titre de l'établissement	Total	Taux du groupe/ Total en %
Droit et Science politique	20	15	35	3,7
Sciences économiques et de gestion	21	33	54	5,8
Langues et Littératures	33	138	171	18,2
Sciences humaines	36	145	181	19,3
Mathématiques et Informatique	37	94	131	14,0
Physique	14	26	40	4,3
Chimie	18	33	51	5,4
Sciences de la terre	7	24	31	3,3
Sciences de l'ingénieur	37	51	88	9,4
Biologie et Biochimie	25	70	95	10,1
Interdisciplinaire	14	38	52	5,5
Théologie	0	0	0	0,0
Pharmacie	5	5	10	1,1
Total	267	672	939	100,0

► Sources : DGRH-A1-1 et DGRH-A2-2.

Le nombre de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribué chaque année par les établissements relève de la compétence de l'établissement. Fixé par arrêté, le contingent annuel de CRCT accordé sur proposition des sections compétentes du CNU représente 40 % du nombre de congés attribués par les établissements l'année universitaire précédente. En 2014/2015, 672 semestres ont été accordés par les établissements et sur le contingent fixé pour les sections du CNU qui était de 271 (40 % des 678 semestres accordés par les établissements en 2013/2014), 267 semestres ont été accordés par les sections du CNU. Ce sont dans les disciplines littéraires et de sciences humaines que le nombre de CRCT attribué est le plus important.

► Nombre moyen de CRCT attribués (en semestres) par les établissements ces 5 dernières années (2010 à 2014) aux enseignants-chercheurs titulaires, selon la typologie d'établissement

Tableau 3.11

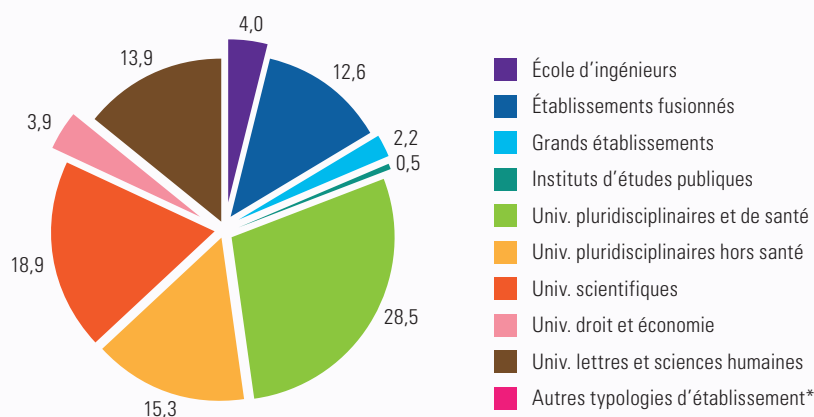
Typologie	Nbre moyen de CRCT attribués	Part des CRCT attribués (en %)	Part des EC titulaires (en %)
Écoles d'ingénieurs	29	4,0	5,7
Établissements fusionnés	90,6	12,6	16,4
Grands établissements	16	2,2	2,9
Instituts d'études politiques	3,8	0,5	0,5
Univ. pluridisciplinaires et de santé	204,4	28,5	29,3
Univ. pluridisciplinaires hors santé	110	15,3	12,1
Univ. scientifiques	135,4	18,9	18,2
Univ. droit et économie	28,2	3,9	4,3
Univ. lettres et sciences humaines	99,8	13,9	10,6
Autres typologies d'établissement	0	0,0	0,1
Ensemble	717,2	100,0	100,0

► Sources : DGRH-A1-1.

► Au sein de la typologie « Établissements fusionnés », le calcul du nombre de CRCT tient compte de l'ensemble des CRCT attribués par les établissements individuellement, pour les années antérieures à la date de fusion.

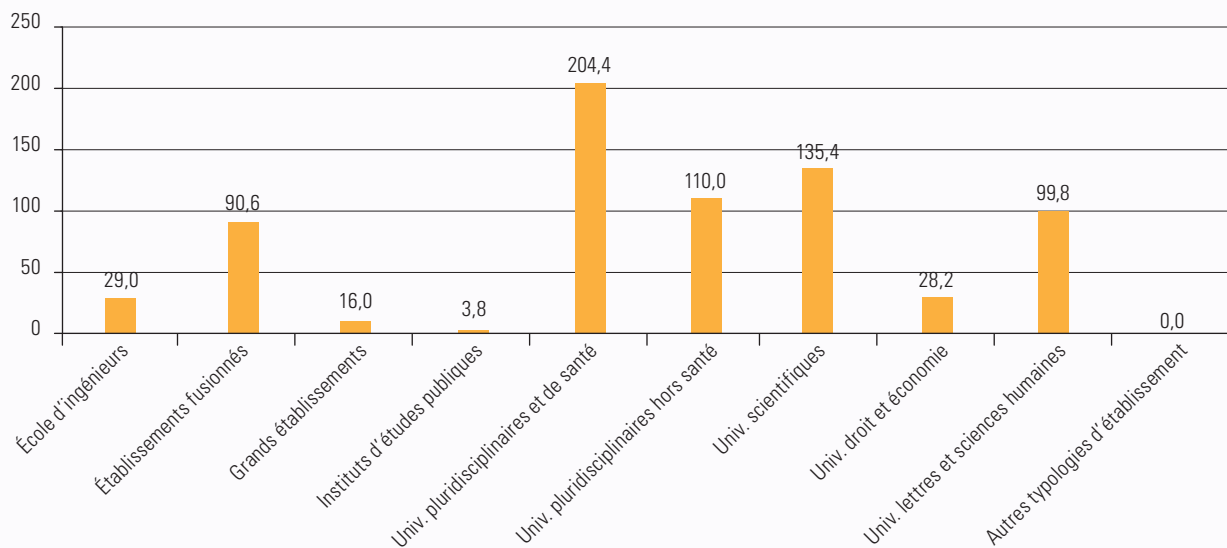
Ce sont dans les universités pluridisciplinaires et de santé puis dans les universités scientifiques que le nombre de semestres de CRCT accordés aux enseignants-chercheurs est le plus important. On constate que la part des CRCT attribués correspond à peu près à la part moyenne des effectifs de ces établissements, à l'exception des universités tertiaires lettres et sciences humaines et les pluridisciplinaires hors santé où la part des CRCT accordés est supérieure à la part moyenne des effectifs.

Figure 3.12 - Part des CRCT attribués ces 5 dernières années selon la typologie d'établissement (en %)



► * aucun CRCT attribué sur la période 2010-2014 pour cette typologie d'établissement

Figure 3.13 - Nombre moyen de CRCT attribués ces 5 dernières années selon la typologie d'établissement



4. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

A. La médecine de prévention	180
B. Hygiène, sécurité et conditions de travail	181

Ce chapitre présente la démographie des médecins de prévention, le fonctionnement des instances d'hygiène, sécurité et conditions de travail, l'évolution du nombre d'accidents de service ou du travail ainsi que celui des maladies professionnelles. Pour ces indicateurs liés à la « santé et sécurité au travail », sont inclus : les personnels de la recherche (EPST), les personnels des écoles normales supérieures et les personnels de statut « ouvrier » du réseau des œuvres universitaires et scolaires.

- ▶ 96 % des établissements déclarent en 2014 avoir organisé une offre de service en matière de médecine de prévention.
- ▶ 93,4 % (92 % en 2013 comme en 2012) des établissements ont mis en place un CHSCT.
- ▶ Un conseiller de prévention est nommé dans 93 % des établissements.
- ▶ 87 % des établissements déclarent avoir un Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER).
- ▶ 89 % des établissements déclarent avoir réalisé un bilan social en 2014 (81 % en 2013, 79 % en 2012).
- ▶ La durée moyenne des arrêts d'accidents de travail est de 26,4 jours en 2014 contre 22,6 jours en 2013 et 27,3 jours en 2012.

A. La médecine de prévention

► Nombre de médecins de prévention en 2014

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2014.

L'enquête 2014 a reçu 137 réponses sur 185 établissements interrogés, dont 64 universités, 45 grands établissements et écoles d'ingénieurs, 23 Crous et 5 organismes de recherche. Ces établissements représentent 86 % des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- 131 établissements totalisant 193 296 agents (96 % des établissements contre 89 % en 2013 et 92 % en 2012) ont déclaré avoir organisé une offre de service en matière de médecine de prévention dont 17 (12 en 2013 et 21 en 2012) avec médecins en interne et en externe, 43 (44 en 2013 et 50 en 2012) uniquement en interne et 71 (60 en 2013 et 83 en 2012) uniquement en externe.
- 131 établissements (98 en 2013 et 116 en 2012) totalisant 193 296 agents (173 596 en 2013 et 178 804 en 2012), disposent de 104,4 ETP de médecins (83,3 en 2013 et 89 en 2012), soit 1 ETP pour 1 851 agents (1 ETP pour 2084 agents en 2013 et 1 ETP pour 2 009 agents en 2012).
- La quasi-totalité des universités à dominante scientifique a développé un service interne de médecine de prévention.
- Les autres établissements, notamment ceux de petite taille, ont plutôt développé une offre de médecine externe.
- 6 établissements (14 en 2013 et 14 en 2012) déclarent ne pas avoir de médecin de prévention.

B. Hygiène, sécurité et conditions de travail

► Nombre de réunions annuelles des CHSCT dans les établissements

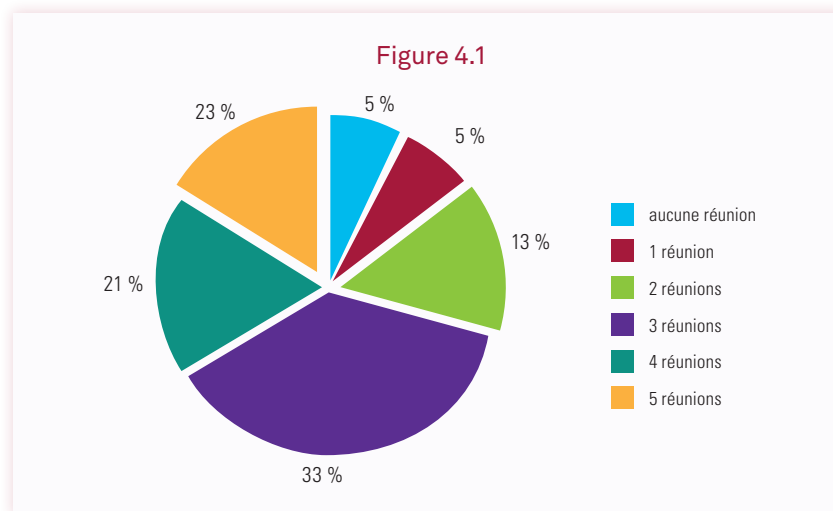
Tableau 4.1

	Aucune réunion	1 réunion	2 réunions	3 réunions	4 réunions	> 5 réunions
Nombre d'établissements	7	6	17	44	28	30
% des établissements	5,4	4,6	13,1	33,8	21,5	23,1

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2014.

93,4 % des établissements ont mis en place un CHSCT - 5 établissements de petite taille déclarent ne pas avoir mis en place de CHSCT, le comité technique (CT) exerçant les compétences du CHSCT dans 3 de ces établissements.

- 78,5 % des établissements réunissent leur CHSCT réglementairement au moins 3 fois par an ;
- 7 établissements ne réunissent par leur CHSCT ;
- 14 CHSCT se sont réunis en séances extraordinaires ;
- Le chef d'établissement préside le CHSCT dans 82 % des établissements (82 % en 2013 et 84 % en 2012).



► La formation des membres du CHSCT et des acteurs de prévention

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2014.

L'enquête 2014 révèle que les formations des acteurs de la prévention sont organisées dans la grande majorité des établissements (84 %) ; elles représentent 19 % des formations et correspondent à 5 jours de formation (médiane) pour les membres de CHSCT et les agents de prévention.

Les formations aux premiers secours et au risque incendie, destinées aux acteurs de la prévention, sont organisées dans la grande majorité au sein des établissements (80 % identique à 2013).

► Evolution du nombre de conseillers et d'assistants de prévention

Tableau 4.2

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
% d'établissements avec conseillers de prévention	66	81	85	93	94	94	87	92	92	93
Nombre d'assistants de prévention	2 182	2 884	2 685	4 215	4 609	4 600	4 811	6 000	4 613	6 100

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2014.

Un conseiller de prévention est nommé dans 93 % (66 % en 2005) des établissements et dirige un service hygiène et sécurité dans 46 % des établissements. 6 établissements ayant répondu à l'enquête n'ont pas de conseiller. Dans 29 % des cas, le conseiller n'est pas rattaché directement au chef d'établissement, contrairement à la réglementation.

Les visites de locaux s'inscrivent comme une activité importante du conseiller de prévention (médiane de 10 visites par conseiller, identique à 2013).

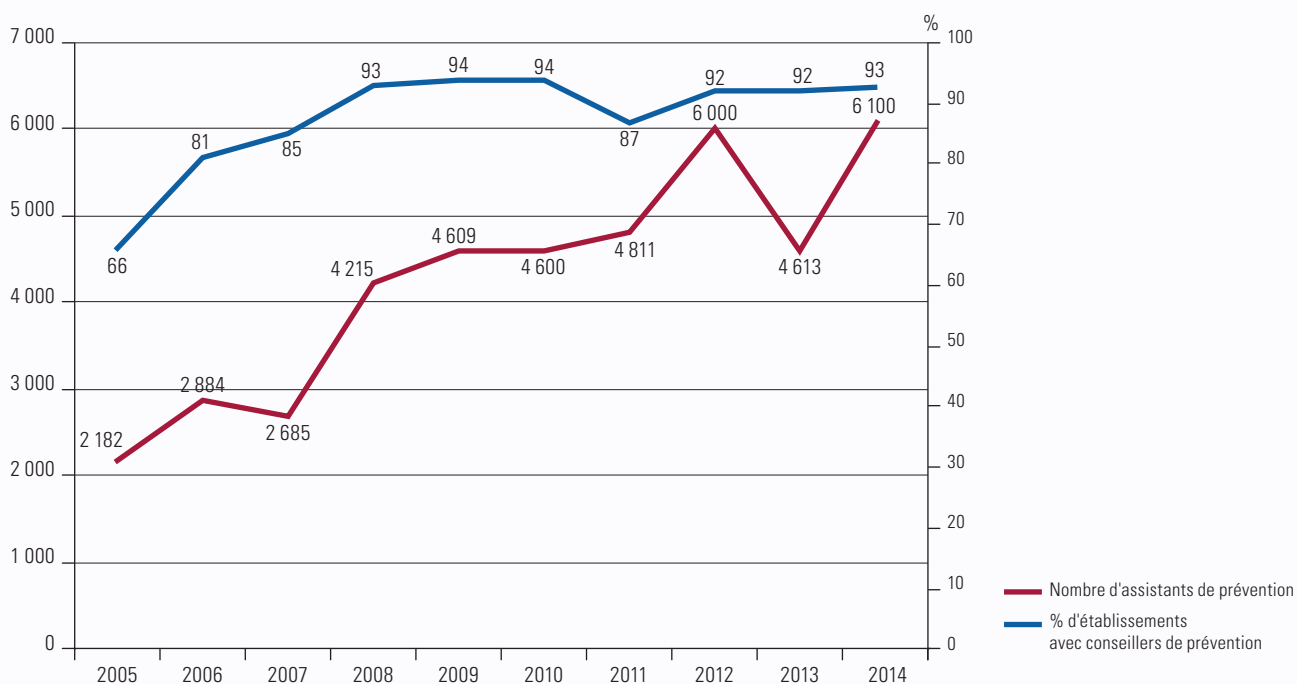
Les établissements possèdent un réseau conséquent d'assistants de prévention formés et répartis dans toutes les composantes. On compte un assistant pour 42 agents (23 pour la recherche, 40 pour les écoles

d'ingénieurs, 39 pour les universités scientifiques, 79 pour les universités tertiaires, 48 pour les Crous). Le temps consacré aux missions de prévention correspond en général à moins de 50 % du temps de travail des assistants de prévention.

Le réseau des assistants est réuni deux fois par an, par les conseillers, dans 73 % des établissements d'enseignement.

Enfin, 127 conseillers de prévention et 6100 assistants de prévention ont été recensés en 2014 avec un taux de retour de l'enquête de 74 % (71 % en 2013) ; l'inflexion de la courbe en 2013 due à un taux de réponse plus faible est corrigée. Les effectifs sont donc stables depuis 2012.

Figure 4.2



► Taux de réalisation ou d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)

Tableau 4.3

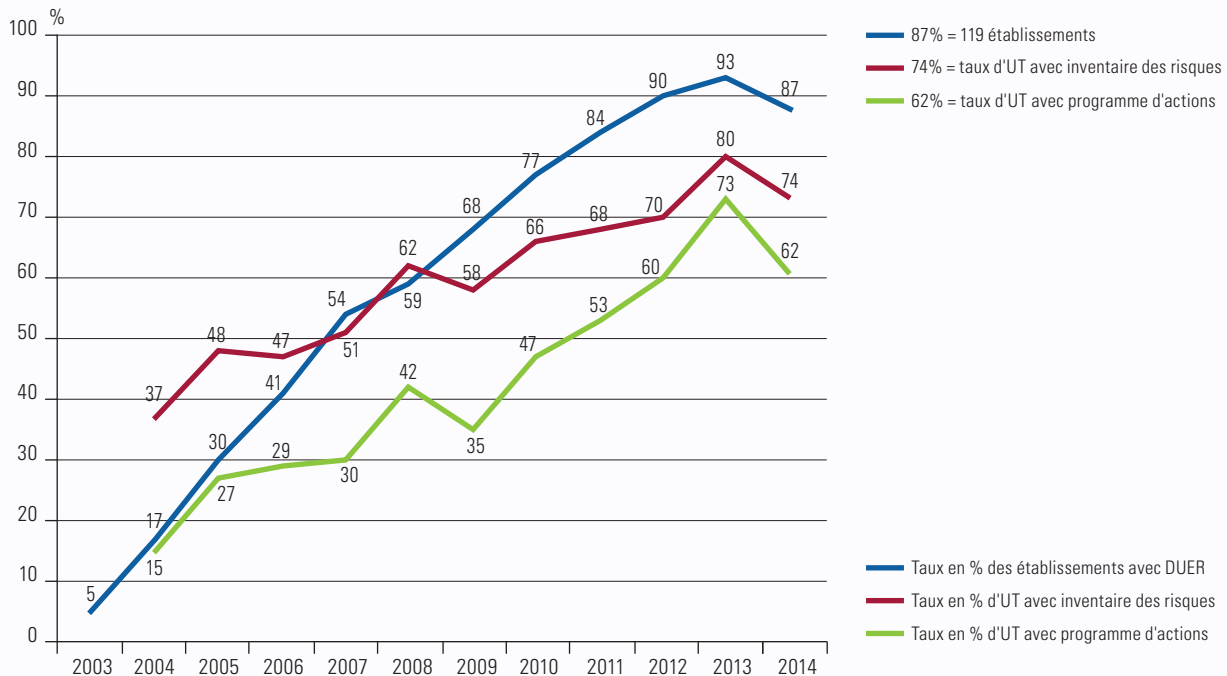
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux en % des établissements avec DUER	5	17	30	41	54	59	68	77	84	90	93	87
Taux en % d'UT avec inventaire des risques		37	48	47	51	62	58	66	68	70	80	74
Taux en % d'UT avec programme d'actions		15	27	29	30	42	35	47	53	60	73	62

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2014.

Depuis 2004, l'élaboration du document unique de l'évaluation des risques professionnels progresse, bien que l'année 2014 marque un fléchissement. L'identification des risques n'est toujours pas réalisée dans la totalité des unités de travail. De même, pour plus de 40 % des établissements, il n'est pas mis à jour annuellement (stable par rapport à 2013). Par ailleurs, 6 établissements déclarent ne pas avoir établi un document unique (9 en 2013).

Ainsi, 74 % des unités de travail (UT) ont réalisé un inventaire des risques, 62 % de ces UT (46 % du total des UT) ont mis en place un programme d'actions. 32 % des établissements ont un DUER couvrant la totalité des UT (19 % en 2013).

Figure 4.3



► Taux de réalisation des documents réglementaires

Tableau 4.4

Type de documents réalisés	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
% bilan social						79	81	89
% rapport d'activité du médecin de prévention	50	57	68	73	76	74	67	81
% programme annuel de prévention	35	40	53	55	68	50	62	65
% rapport annuel bilan des risques	17	28	39	37	41	44	59	58
% rapport annuel et programme de prévention						32	44	50
% fiche collective des risques	17	17	19	18	15	14	15	14

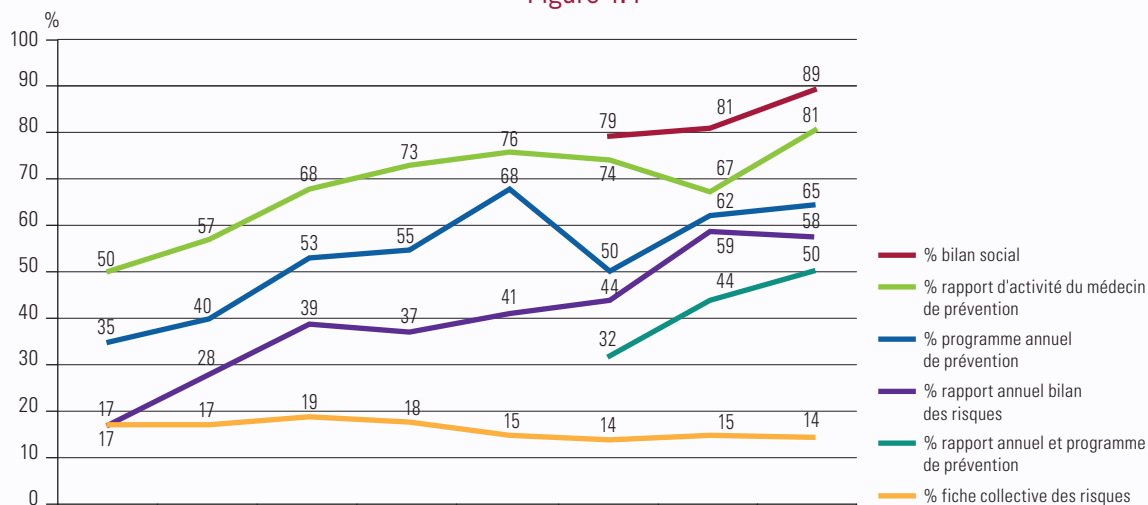
► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2014.

- Le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'établissement est réalisé dans 79 établissements (58 %).
- Un programme annuel de prévention est rédigé dans 89 établissements (65 %).
- 35 établissements (26 %) présentent les avis du CHSCT sur le rapport et le programme au CT.
- 69 établissements (50 %) ont présenté un rapport annuel et un programme annuel de prévention.
- La fiche collective de risques n'est toujours pas prise en compte par les établissements (14 %).
- Le rapport du médecin de prévention est présenté dans 106 établissements (81 %).
- 122 établissements présentent un bilan social (89 %).

Par ailleurs :

- 53 établissements (39 %) ont mis en place un règlement intérieur ou une instruction générale (56 % en 2013 et 2012).
- 110 établissements (80 %) délivrent un livret d'accueil aux nouveaux entrants (71 % en 2013 comme en 2012).
- 136 établissements (74 %) dressent un bilan des ATMP (nombre de réponses à l'enquête ATMP 2014).
- 85 % des établissements rédigent des plans de prévention lors d'interventions d'entreprises extérieures (81 % en 2013).
- Le livre des références est pratiqué par 88 établissements (64 % contre 55 % en 2013) qui le trouvent utile à 95 % (93 % en 2013).
- 59 établissements (43 %) ont mis en place une cellule de crise (35 % en 2013).
- Toujours peu de conventions sont rédigées entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche pour répartir les responsabilités et les actions en matière de santé et sécurité au travail dans les unités mixtes de recherche (UMR).

Figure 4.4



► Évolution du nombre de recours au droit de retrait

Tableau 4.5

Nombre de cas d'invocation du droit de retrait	Motif	Reconnaissance de l'exercice du droit de retrait
1	Chute d'éléments de façade	Non
2	Agressions verbales	Ne sait pas
3	Épuisement professionnel	Oui
4	Escalier glissant	Oui
5	Agressions verbales	Oui
6	Épuisement professionnel	Oui
7	Travaux dépôt laine de roche	Ne sait pas
8	Agressions et menaces physiques	Oui
9	Agressions	Oui
10	Harcèlement moral et sexuel	Oui
11	Détresse psychologique	Non
12	Chute d'éléments de façade	Oui
13	Non identifié	Ne sait pas

► Source : bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2014.

L'enquête 2014 a permis d'identifier 13 exercices du droit de retrait (17 en 2013 et 16 en 2012) dont 2 ont été refusés et 8 accordés.

7 droits de retrait sont liés à des risques psychosociaux et 4 aux bâtiments.

► Évolution du nombre d'accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt de travail répartis par type d'accident entre 2011 et 2014

Tableau 4.6

2014	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 019	71,3	1 208	69,9	2 227	70,6	30 138	66,2	-
Mission	32	2,2	33	1,9	65	2,1	1 314	2,9	-
Trajet	378	26,5	486	28,1	864	27,4	14 077	30,9	2
Total	1 429	45,3	1 727	54,7	3 156	-	45 529	-	2

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2014.

► Les données brutes de l'année 2014 pour cet indicateur comme pour les suivants sont sensiblement inférieures aux années précédentes en raison d'un taux de réponse des établissements à l'enquête « accidents de service et du travail, et maladies professionnelles » moins élevé (74 % en 2014, 81 % en 2013, 92 % en 2012, 77 % en 2011), mais surtout couvrant un nombre d'agents dans les établissements nettement inférieur (56 % en 2014 contre 87 % en 2013). Cependant la cohérence de la plupart des données de base (répartition par âge, agents titulaires/non titulaires, durée des arrêts) d'une année sur l'autre permet néanmoins d'exploiter statistiquement l'enquête précitée.

Tableau 4.7

2013	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 684	72,3	1 973	68,4	3 657	70,1	44 500	62,9	1
Mission	81	3,5	103	3,6	184	3,5	2 922	4,1	1
Trajet	565	24,2	810	28,1	1 375	26,4	23 270	32,9	-
Total	2 330	44,7	2 886	55,3	5 216	-	70 692	-	2

Tableau 4.8

2012	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 741	75,0	1 911	68,5	3 652	71,5	52 219	68,5	-
Mission	58	2,5	77	2,8	135	2,6	2 031	2,7	1
Trajet	521	22,5	803	28,8	1 324	25,9	21 980	28,8	1
Total	2 320	45,4	2 791	54,6	5 111	-	76 230	-	2

Tableau 4.9

2011	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 141	73,0	1 333	66,6	2 474	69,4	33 778	61,6	-
Mission	56	3,6	56	2,8	112	3,1	2 030	3,7	-
Trajet	365	23,4	614	30,7	979	27,5	19 064	34,7	1
Total	1 562	43,8	2 003	56,2	3 565	-	54 872	-	1

L'indice de fréquence des accidents avec et sans arrêt, hors trajet, est de 15,5 en 2014 pour 16,8 en 2013, 16,6 en 2012, 13,2 en 2011, 12,7 en 2010 et 13,5 en 2009.

Les accidents de trajet représentent 27,4 % des accidents en 2014 (26 % en 2013, 26 % en 2012, 28 % en 2011).

Les accidents se répartissent en 45 % sans arrêt et 55 % avec arrêt, sensiblement comme les années précédentes.

La durée moyenne des arrêts des accidents de travail est de 26,4 jours en 2014 pour 22,6 jours en 2013 et 27,3 jours en 2012.

► Nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail répartis par catégorie d'agent

Tableau 4.10

2014	Technique		Administratif		Enseignant		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Service/travail	1 444	81,8	420	54,1	363	59,0	2 227	70,6
Mission	11	0,6	12	1,5	42	6,8	65	2,1
Trajet	310	17,6	344	44,3	210	34,1	864	27,4
Total accidents	1 765	55,9	776	24,6	615	19,5	3 156	-
Nombre d'agents	41 432	28,0	35 664	24,1	70 677	47,8	147 773	-

Rappel 2013

Total accidents	3 087	59,2	1 309	25,1	820	15,7	5 216	-
Nombre d'agents	72 038	31,4	48 376	21,1	108 848	47,5	229 262	-

Rappel 2012

Total accidents	3 222	63,0	1 145	22,4	744	14,6	5 111	-
Nombre d'agents	70 703	31,0	48 126	21,1	109 486	48,0	228 315	-

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2014.

Les personnels des corps techniques sont plus exposés aux accidents pendant le service (81,8 %) ; les administratifs et les enseignants pour lesquels les accidents pendant le service représentent 54,1 à 59 % du total, connaissent en proportion plus d'accidents de trajet.

► Répartition des accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt par nature

Tableau 4.11

2014		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	932	594	280	113	431	213	82	28	3	362	3 038
	%	30,7	19,6	9,2	3,7	14,2	7,0	2,7	0,9	0,1	11,9	100

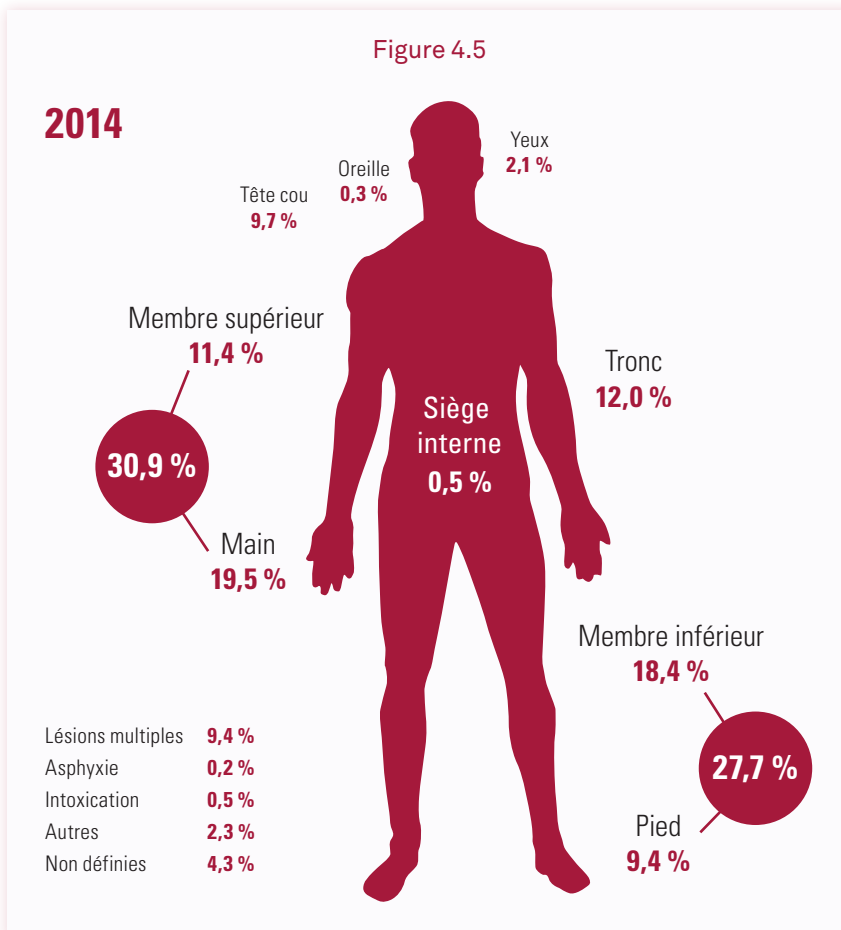
2013		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	1 628	766	312	151	602	274	153	53	11	480	4 430
	%	36,7	17,3	7,0	3,4	13,6	6,2	3,5	1,2	0,2	10,8	100

2012		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	1 306	807	317	132	434	223	126	49	10	312	3 716
	%	35,1	21,7	8,5	3,6	11,7	6,0	3,4	1,3	0,3	8,4	100

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2014. Le nombre d'accidents de service ou du travail par nature ne correspond pas dans cet indicateur au volume d'accidents mentionné dans l'indicateur précédent, les établissements ayant répondu à l'enquête n'ayant pas tous renseigné la rubrique « nature des accidents ».

Les accidents les plus nombreux sont, par ordre décroissant, les chutes de personnes, la manutention et les accidents de la route.

► Répartition des accidents de service et du travail par nature des lésions



67 % des lésions regroupent les contusions, les lésions musculaires ou ligamentaires et les plaies ou piqûres, sensiblement en hausse par rapport aux années précédentes (54 % en 2013).

Les contusions sont en augmentation.

Les lésions touchent à 30,9 % les membres supérieurs y compris les mains et à 27,7 % les membres inférieurs y compris les pieds.

► Évolution du nombre et des types de maladies professionnelles

Tableau 4.12

Type de maladies et numéro des maladies professionnelles du régime général	MP 2014								
	Nbre et % de maladies prof. déclarées		Nbre et % de maladies prof. reconnues		Nbre et % de jours d'arrêt		Nbre et % de maladies prof. déclarées		
Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant	4							1	0,7
Affections provoquées par les rayonnements ionisants	6							1	0,7
Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après	12								
Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)	19								
Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	30	3	2,6	1	1,3	258	3,1	5	3,4
Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussière d'amiante	30 bis	1	0,9	1	1,3		0,0	3	2,0
Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse	36								
Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel	37								
Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques	40								
Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	42	2	1,7	2	2,6		0,0	2	1,3
Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères	43								
Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	47								
Affections professionnelles dues aux amibes	55								
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures au travail	57	101	86,3	69	88,5	7 826	92,9	129	86,6
Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	65								
Rhinites et asthmes professionnels	66	2	1,7	2	2,6	304	3,6	2	1,3
Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	69							1	0,7
Affections oculaires dues au rayonnement thermique	71								
Lésions chroniques du ménisque	79	1	0,9						
Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle	82								
Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel	84								
Ornithose-psittacose	87								
Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)	95								
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	97								
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	98	7	6,0	3	3,8	36	0,4	5	3,4
Maladies non répertoriées									
Total		117	-	78	-	8 424	-	149	-

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2014.

En 2014 :

- 69 établissements (37 %) ont déclaré au moins une maladie professionnelle (38 % en 2013) ;
- 117 maladies professionnelles ont été déclarées (149 en 2013, 165 en 2012, 126 en 2011, 164 en 2010 et 147 en 2009) ;
- 78 maladies professionnelles ont été reconnues (93 en 2013, 121 en 2012, 104 en 2011, 131 en 2010 et 104 en 2009) ;
- 86 % sont inscrites au tableau 57, « affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail » (87 % en 2013, 82 % en 2012, 83 % en 2011, 78 % en 2010 et 76 % en 2009).

MP 2013				MP 2012					MP 2011						
Nbre et % de maladies prof. reconnues		Nbre et % de jours d'arrêt		Nbre et % de maladies prof. déclarées		Nbre et % de maladies prof. reconnues		Nbre et % de jours d'arrêt		Nbre et % de maladies prof. déclarées		Nbre et % de maladies prof. reconnues		Nbre et % de jours d'arrêt	
										1	0,8	1	1,0		
										1	0,8	1	1,0		
				1	0,6	0		0							
3	3,2	273	3,1	6	3,6	7	5,8	0		3	2,4	4	3,8		
2	2,2			2	1,2	2	1,7	0		3	2,4	3	2,9		
										1	0,8				
										2	1,6	2	1,9	11	0,1
				5	3,0	3	2,5	1		1	0,8	4	3,8	314	3,7
				2	1,2	1	0,8	364	3,8						
81	87,1	8 520	96,7	135	81,8	99	81,8	8 590	90,5	104	82,5	82	78,8	7 066	82,9
				1	0,6	0		0							
2	2,2			3	1,8	3	2,5	28	0,3	3	2,4	1	1,0		
1	1,1														
				1	0,6	1	0,8	147	1,5	1	0,8	1	1,0	147	1,7
				2	1,2	0		0		1	0,8	1	1,0		
				1	0,6	0		0							
				1	0,6	1	0,8	0							
										1	0,8	0			
4	4,3	14	0,2	4	2,4	3	2,5	365	3,8	1	0,8	3	2,9	674	7,9
				1	0,6	1	0,8	0		4	3,2	1	1,0	460	5,4
93	-	8 807	-	165	-	121	-	9 495	-	126	-	104	-	8 525	-

► Les formations en santé et sécurité au travail

► *Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2014.*

91 % des établissements ont mis en place des formations en santé et sécurité au travail. 4 057 formations ont été délivrées à 33 954 stagiaires et sont essentiellement suivies par les personnels BIATSS (90 % des stagiaires).

Sur les 16 types de formations recensés, 60 % des établissements offrent plus de 6 formations différentes (56 % en 2013, 37 % en 2012 ; 32 % en 2011, 50 % en 2010, 37,5 % en 2009).

Les formations les plus régulièrement organisées concernent :

- les formations aux premiers secours : 87 % des établissements et 24 % des formations ;
- les formations au risque incendie : 80 % des établissements et 17 % des formations.

En outre, la formation à la prévention du risque électrique est effective dans 77 % des établissements.

5. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Ce chapitre présente les moyens humains accordés aux syndicats et les résultats des derniers scrutins du CTMESR et du CTU.

- Les décharges de service et les autorisations spéciales d'absence correspondent à environ 400 ETP pour les personnels de l'enseignement supérieur, comme en 2013.

► Les moyens humains accordés aux syndicats

Tableau 5.1 - Attribution des moyens syndicaux au sein de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2014-2015

Dénomination des organisations syndicales	MESR ¹ en ETP Décharges	MESR ¹ (en journées) ASA	MESR ² en CTS (ETP) Conversion
FSU	82,5	10 137	124,7
SNPTES	54,7	1 778	62,1
Sgen-CFDT	35,7	4 173	53,1
FNEC-FP-FO	32,1	4 080	49,0
CGT	38,5	2 373	48,4
Unsa	31,4	3 476	45,9
CSEN	10,8	352	12,3
Sud-éducation	2,0	64	2,2
FAEN	1,2	40	1,4
APENSAM	0,2	42	0,4
SNEPAG-eil	0,1	5	0,2
ASAMEN	0,2	6	0,2
SNAMSPEN	0,1	4	0,1
CFTC	0,1	3	0,1
CFE-CGC	0,1	2	0,1
STC	0,0	1	0,0
UDAS	0,0	0	0,0
Total	289,7	26 536	400,3

► Sources : DGRH - Mission d'analyse des relations sociales.

► ASA : autorisation spéciale d'absence.

► CTS : crédit temps syndical.

► 1. Les décharges de service et les ASA ont été attribuées en 2014-2015 conformément aux dispositions initiales du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 (articles 14 et 16), qui sont encore applicables en raison du fait que le CTMESR n'a pas été renouvelé en 2011, mais en 2010 (cf. article 16 du décret n° 2012-224 du 16 février 2012).

► 2. Les nombres figurant dans cette colonne résultent de la conversion en ETP de crédits de temps syndical de toutes les journées d'ASA et de leur ajout à ceux des décharges de service, afin de permettre la comparaison avec les dotations passées et présentes déjà formulées dans cette unité pour l'Éducation nationale.

Les décharges de service et les ASA sont déterminées annuellement par la DGRH, en même temps que les crédits d'heures de l'Éducation nationale (qui le sont eux, en fonction des dispositions du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié).

La répartition entre les organisations syndicales est effectuée sur la base des résultats aux élections aux CAPN et au CTU pour les enseignants-chercheurs. Les dotations annuelles, pour l'année scolaire et universitaire à venir, sont notifiées aux syndicats début juin avec demande de retour de propositions nominatives par ces derniers, dans les limites de leur dotation, pour début juillet.

► Les résultats des scrutins du CTMESR et du CTU de décembre 2014

Cet indicateur présente la répartition des suffrages entre les organisations syndicales candidates et la répartition des sièges au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) et au Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU). C'est la première fois depuis les accords de Bercy que le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche participe au renouvellement général des instances de concertation de la fonction publique.

Répartition des suffrages et du nombre de sièges au CTMESR

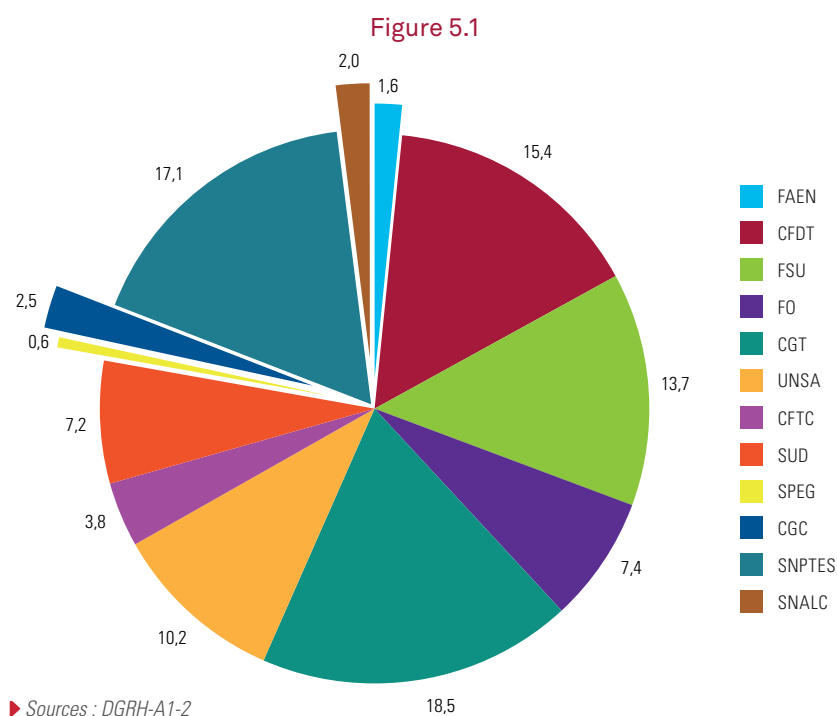
Le scrutin du comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est déroulé le 4 décembre 2014 dans 207 établissements.

Ce scrutin s'est déroulé à l'urne, de 9 heures à 17 heures le 4 décembre, dans 193 établissements avec un dépouillement sur chaque site. Par ailleurs, les personnels de 14 établissements disposant d'un faible nombre d'électeurs, ainsi que les ITRF et les personnels de bibliothèque affectés dans les services relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, ont voté par correspondance avec un dépouillement en administration centrale.

Lors des précédentes élections en 2010, les modalités de vote étaient différentes. La répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales s'était effectuée sur la base des résultats des élections aux commissions administratives paritaires, du comité technique paritaire des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire, du comité technique paritaire central du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et d'une consultation directe des personnels n'entrant dans aucune des catégories précédentes.

Le taux de participation s'élève à 34,5 % (91 550 votants pour 265 511 inscrits).

La répartition des suffrages entre les douze organisations syndicales candidates est la suivante :



La répartition des sièges est la suivante :

Figure 5.2 - a. Nombre de sièges en 2014 (15)

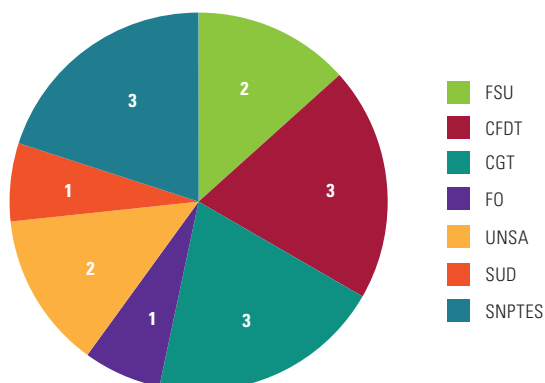
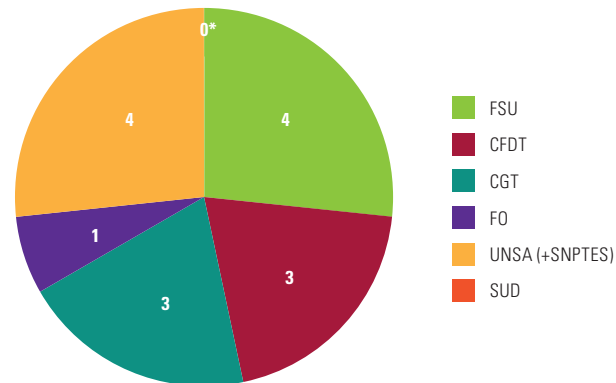


Figure 5.2 - b. Nombre de sièges en 2010 (15)



* Aucun siège pour SUD

Répartition des suffrages et du nombre de sièges au CTU

Le scrutin au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires (CTU) s'est déroulé le 4 décembre 2014 dans 146 établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

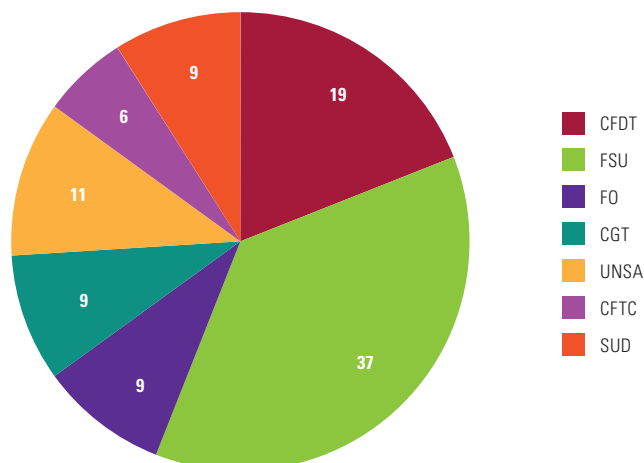
La nouvelle instance dispose de dix sièges de représentants du personnel conformément à la nouvelle réglementation relative aux comités techniques (15 lors de la précédente mandature).

Ce scrutin s'est déroulé à l'urne, de 9 heures à 17 heures, dans 113 établissements avec un dépouillement sur chaque site. Par ailleurs, les enseignants-chercheurs de 33 établissements disposant d'un faible nombre d'électeurs ont voté par correspondance avec un dépouillement en administration centrale.

Le taux de participation s'élève à 25,5 %. Pour mémoire, en 2010, il était de 28,33 %.

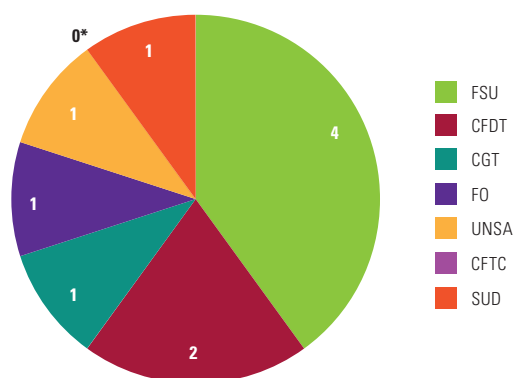
La répartition des suffrages entre les sept organisations syndicales candidates est la suivante :

Figure 5.3 - Répartition des suffrages (en %)



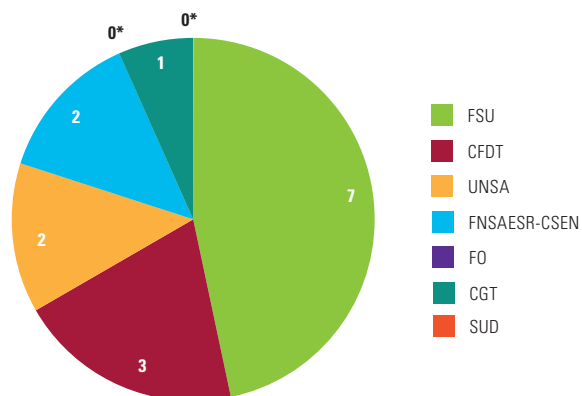
La répartition des sièges est la suivante :

Figure 5.4 - a. Nombre de sièges en 2014 (10)



* Aucun siège pour la CFTC

Figure 5.4 - b. Nombre de sièges en 2010 (15)



* Aucun siège pour FO et SUD

► Sources : DGRH-A1-2

► En 2014, le nombre total de sièges est passé de 15 à 10.

ANNEXES

► Annexe 1 : Pour en savoir plus

Les publications de la DGRH relatives aux personnels exerçant dans l'enseignement supérieur sont consultables sur le site internet du ministère aux adresses suivantes :

sur le portail PERSÉ relatif aux personnels de l'enseignement supérieur, à partir du lien :

<http://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/accueil>

sur la page « Bilans et statistiques » :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>

ou par la rubrique « Études et regards statistiques » consacrée aux personnels enseignants du supérieur :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20616/etudes-et-regards-statistiques.html>

Les publications des bilans sociaux des EPST sont disponibles sur :

CNRS : <http://bilansocial.dsi.cnrs.fr>

IFSTTAR : <http://www.ifsttar.fr/ressources-en-ligne/nos-documents-cles/rapports-dactivite>

INED : <https://www.ined.fr/fr/institut/qui-sommes-nous/missions/doc-strategiques>

INRA : <http://institut.inra.fr/Reperes/Documents/Bilan-social>

INRIA : <http://www.inria.fr/institut/inria-en-bref/bilan-social>

INSERM : <https://www.rh.inserm.fr/BilanSocial>

IRD : <https://www.ird.fr/nous-rejoindre/bilan-social>

IRSTEA : <http://www.irstea.fr/nos-editions/rapports-annuels>

► Annexe 2 : Établissements de l'enseignement supérieur par typologie servant à la réalisation du *Bilan social*

Universités scientifiques
GRENOBLE 1
LILLE 1
LYON 1
PARIS 5
PARIS 6
PARIS 11
RENNES 1
TOULOUSE 3
Universités droit et économie
GRENOBLE 2
LYON 3
PARIS 1
PARIS 2
PARIS DAUPHINE
TOULOUSE 1
IEP
AIX IEP
BORDEAUX IEP
GRENOBLE IEP
LILLE IEP
LYON IEP
PARIS IEP
RENNES IEP
TOULOUSE IEP
Universités lettres et sciences humaines
BORDEAUX 3
GRENOBLE 3
LILLE 3
LYON 2
MONTPELLIER 3
PARIS 3
PARIS 4
PARIS 8
PARIS 10
PARIS INALCO
RENNES 2
TOULOUSE 2

Universités pluridisciplinaires et de santé
AMIENS
ANGERS
ANTILLES-GUYANE
BESANÇON
BREST
CAEN
CLERMONT 1
DIJON
LA RÉUNION
LILLE 2
LIMOGES
NANTES
NICE
PARIS 12
PARIS 13
POITIERS
REIMS
ROUEN
ST TIENNE
TOURS
VERSAILLES ST-Q
PARIS 7
Grands établissements
CACHAN ENS
LYON ENS
LYON ENSSIB
NICE OBS.
PARIS CNAM
PARIS COLFRANCE
PARIS EHESS
PARIS ENCHARTES
PARIS ENS
PARIS EPHE
PARIS INSTFRANC
PARIS IPG
PARIS MUSÉUM
PARIS OBSERV.
RENNES EHESP
UNIVERSCIENCE
RENNES ENS

Universités pluridisciplinaires hors santé
ALBI CUFR
ARTOIS
AVIGNON
BRETAGNE SUD
CERGY-PONTOISE
CHAMBÉRY
CLERMONT 2
CORTE
ÉVRY
LA ROCHELLE
LE HAVRE
LE MANS
LITTORAL
MARNE-LA-VALLEE
MAYOTTE CUFR
MULHOUSE
NÎMES
NOUVELLE-CALÉDONIE
ORLÉANS
PAU
PERPIGNAN
POLYNÉSIE
TOULON
VALENCIENNES

Autres établissements
ABES
ACNAT MÉDECINE
ASOM
ATHÈNES EC FR
CINES
CTLES
EPAURIF
IFAO
INSHEA (Suresnes)
LYON ENSATT
MADRID CASA VEL
PARIS BUR.LONGI
PARIS EFEO
PARIS IAE
PARIS INHA
PARIS MSH
ROME EC FR
SAINT-MALO ENSM
STRASBOURG BNU

Non significatif
ESCPE LYON
LILLE CHANC.
NON IDENTIFIÉ
PALAISEAU X
PARIS CHANC.
PRES BORDEAUX
PUET
TOULOUSE CHANC.
MESR-AC

Oeuvres universitaires et scolaires
AIX-MARS CROUS
AMIENS CROUS
ANT-GUYAN CROUS
BESANÇON CROUS
BORDEAUX CROUS
CAEN CROUS
CLERMONT CROUS
CNOUS
CORSE CROUS
CRÉTEIL CROUS
DIJON CROUS
GRENOBLE CROUS
LA REUNION CROUS
LILLE CROUS
LIMOGES CROUS
LYON CROUS
MONTPELL. CROUS
NANCY-M CROUS
NANTES CROUS
NICE CROUS
ORLÉANS-T CROUS
PARIS CROUS
POITIERS CROUS
REIMS CROUS
RENNES CROUS
ROUEN CROUS
STRASBRG CROUS
TOULOUSE CROUS
VERSAILLS CROUS

Écoles d'ingénieur
AIX-MARS. EC
BELFORT UTBM
BESANÇON ENSM
BORDEAUX IP
BREST ENI
CAEN ISMRA
CENTRE Val de Loire INSA
CERGY ENSEA
CLERMONT ENSC
CLERMONT IFMA
COMPIÈGNE UTC
DIJON AGROSUP
ÉVRY ENSIIE
GRENOBLE IP
LILLE EC
LILLE ENSC
LIMOGES ENSCI
LYON EC
LYON INSA
METZ ENI
MONTPELL. ENSC
NANTES EC
ENS LL (ex Noisy-le-Grand)
PARIS EC SUPELEC
PARIS ENSAM
PARIS ENSC
PARIS ISM
POITIERS ENSMA
RENNES ENSC
RENNES INSA
ROUBAIX ENSAIT
ROUEN INSA
ST ÉTIENNE ENI
STRASBOURG INSA
TARBES ENI
TOULOUSE INP
TOULOUSE INSA
TROYES UTT

Établissements fusionnés
AIX-MARSEILLE
BORDEAUX
LORRAINE
MONTPELLIER
STRASBOURG

TABLE DES TABLEAUX, FIGURES

1. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT

Tableau 1.1 - Effectifs dans l'enseignement supérieur hors personnels « ouvriers » du réseau des oeuvres universitaires et scolaires	16
Tableau 1.2 - Effectifs des personnels « ouvriers » du réseau des oeuvres universitaires et scolaires	16
Tableau 1.3 - Effectifs des personnels des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)	17
Tableau 1.4 - Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par type d'établissement	18
Figure 1.1 - Les effectifs des agents en activité dans l'enseignement supérieur ventilés par typologie d'établissement selon leur statut fonction publique	19
Tableau 1.5 - Effectifs physiques dans les EPST	20
Tableau 1.6 - Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière et par sexe	21
Figure 1.2 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie de personnel	22
Figure 1.3 - Le poids des effectifs de chaque filière au sein des catégories de personnel	
Tableau 1.7 - Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par filière et ventilés par catégorie statutaire et sexe.....	23
Figure 1.4 - Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire (en %)	24
Figure 1.5 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la filière	24
Figure 1.6 - Le poids des effectifs de chaque filière au sein des catégories statutaires (en %)	25
Tableau 1.8 - Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe.....	26
Tableau 1.9 - Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par corps, branche d'activité professionnelle (BAP) et sexe	29
Figure 1.7 - Le poids des effectifs de chaque BAP au sein de la filière ITRF (en %)	30
Figure 1.8 - Le taux de féminisation des BAP (en %)	30
Tableau 1.10 - Effectifs des personnels enseignants-chercheurs titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe	32
Figure 1.9 - Le taux de féminisation des disciplines CNU (en %)	33
Tableau 1.11 - Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et par filière, ventilés par sexe	34
Figure 1.10 - La répartition des effectifs par quotité de service selon le sexe	34
Tableau 1.12 - Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et ventilés par catégorie statutaire et par sexe	36
Figure 1.11 - Le taux de féminisation par quotité de service selon la catégorie statutaire	36
Figure 1.12 - La part des agents à temps partiel par sexe selon la catégorie statutaire	36
Tableau 1.13 - Age moyen des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe	38
Tableau 1.14 - Age médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe	38
Figure 1.13 - Pyramides des âges des personnels enseignants et BIATSS selon le sexe	38

Tableau 1.15 - Age moyen des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe	40
Tableau 1.16 - Age médian des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe	40
Figure 1.14 - Pyramides des âges des personnels enseignants et BIATSS selon la catégorie statutaire.....	40
Figure 1.15 - La répartition par tranche d'âge des agents titulaires	42
Figure 1.16 - Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la tranche d'âge	42
Tableau 1.17 - Effectifs des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière, corps et tranche d'âge	43
Tableau 1.18 - Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par branche d'activité professionnelle (BAP) et tranche d'âge	46
Tableau 1.19 - Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par discipline (groupe CNU) et tranche d'âge.....	46
Tableau 1.20 - Effectifs des agents titulaires BIATSS répartis par quotité de service et ventilés par sexe et tranche d'âge	47
Figure 1.17 - La part des personnels BIATSS à temps partiel par sexe selon la tranche d'âge	48
Tableau 1.21 - Effectifs des agents titulaires en position « d'activité » ou « gérés » (positions administratives autres que celle « d'activité »), ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe	48
Tableau 1.22 - Effectifs des agents titulaires gérés, répartis par position administrative et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe	50
Figure 1.18 - Les effectifs des agents titulaires gérés selon la position administrative (en %)	52
Figure 1.19 - La répartition des effectifs gérés par position administrative selon le sexe	52
Tableau 1.23 - Effectifs des agents exerçant des fonctions de direction (recteur, directeur) ou d'encadrement supérieur (chef de service, sous-directeur, directeur de projet et expert haut niveau), contribuant aux missions du MENESR, répartis par emplois et ventilés par sexe.....	53
Tableau 1.24 - Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par sexe	53
Figure 1.20 - Le taux de féminisation des agents de l'encadrement administratif supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) selon l'emploi fonctionnel	54
Tableau 1.25 - Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par tranche d'âge et sexe ..	54
Figure 1.21 - Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) selon le sexe et la tranche d'âge	56
Tableau 1.26 - Origine des agents sur les principaux emplois fonctionnels dans l'enseignement supérieur	56
Tableau 1.27 - Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels dans l'enseignement supérieur, répartis par type d'emplois	57
Figure 1.22 - Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels, répartis par type d'emplois	57
Tableau 1.28 - Répartition par type de fonctions des AENESR relevant de l'enseignement supérieur	58
Tableau 1.29.a - Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction exercée (corps) et ventilés par type de contrat et sexe (Effectifs physiques)	59
Tableau 1.29.b - Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction exercée (corps) et ventilés par type de contrat et sexe (Effectifs en ETPT)	60
Figure 1.23 - Les agents contractuels BIATSS par type de contrat selon le sexe	61
Figure 1.24 - Les agents contractuels BIATSS selon la catégorie statutaire (en %)	61
Figure 1.25 - Le taux de féminisation des agents contractuels BIATSS selon la catégorie statutaire	61

Tableau 1.30 - Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par filière et fonction exercée (corps) et ventilés par sexe.....	62
Figure 1.26 - Les agents contractuels BIATSS par corps selon le sexe	63
Figure 1.27 - La part des agents contractuels BIATSS selon la filière	63
Tableau 1.31 - Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par ancienneté de contrat	64
Figure 1.28 - Les agents contractuels BIATSS selon l'ancienneté de contrat	64
Figure 1.29 - Les agents contractuels BIATSS selon le type de financement (en %)	65
Figure 1.30 - Les agents contractuels BIATSS par type de contrat selon le type de financement	65
Tableau 1.32 - Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de financement et par type de contrat	66
Tableau 1.33 - Effectifs des agents non titulaires BIATSS titularisés à l'issue des concours ou examens professionnels réservés en 2014, répartis par catégorie statutaire et corps, ventilés par origine et financement.	67
Tableau 1.34 - Effectifs des agents non titulaires BIATSS titularisés à l'issue des concours ou examens professionnels réservés depuis l'année 2013, répartis par catégorie statutaire et corps, ventilés par origine et financement	68
Figure 1.31 - La répartition des recrutements réservés BIATSS selon la catégorie statutaire et la filière depuis 2013	70
Figure 1.32 - La part des femmes dans les concours et examens professionnels réservés BIATSS selon la catégorie statutaire	71
Figure 1.33 - Ratio des admis aux recrutements réservés par catégorie statutaire et par sexe	71
Tableau 1.35 - Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels réservés : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade - Année 2014	72
Tableau 1.36 - Effectifs physiques et ETP des enseignants non permanents (hors hospitalo-universitaires) répartis par type de contrat ou fonctions et ventilés par sexe	73
Tableau 1.37 - Effectifs physiques et ETP des personnels non titulaires hospitalo-universitaires répartis par type de fonctions et ventilés par sexe	74
Tableau 1.38 - Effectifs des enseignants non permanents (hors HU) (ATER, associés, doctorants contractuels) répartis par groupe CNU et par sexe.....	74
Figure 1.34 - Effectifs des enseignants non permanents (hors HU) par groupe de discipline selon les fonctions ...	76
Figure 1.35 - Part des femmes parmi les enseignants non permanents (hors HU) selon leur fonction (en %)	76
Figure 1.36 - Répartition par statut Fonction publique des enseignants-chercheurs (hors HU) ventilés par groupe de discipline	77
Tableau 1.39 - Les personnels ouvriers en CDI	78
Tableau 1.40 - Les personnels ouvriers en CDD	78
Tableau 1.41 - Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe.....	79
Tableau 1.42 - Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par filière et ventilés par sexe .	80
Tableau 1.43 - Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par tranche d'âge.....	80
Tableau 1.44 - Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés » rapporté à l'effectif de l'ensemble des agents rémunérés (ratio) - Établissements RCE	81
Tableau 1.45 - Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés » rapporté à l'effectif de l'ensemble des agents rémunérés (ratio) - Etablissements non RCE	81

Tableau 1.46 - Recrutement de « travailleurs handicapés » répartis par filière BIATSS ou par catégorie statutaire et ventilés par sexe - Recrutement au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995	82
Tableau 1.47 - Recrutement de « travailleurs handicapés » répartis par filière BIATSS ou par catégorie statutaire et ventilés par sexe – Recrutement par concours	82
Tableau 1.48 - Recrutement de « travailleurs handicapés » répartis par filière BIATSS ou par catégorie statutaire et ventilés par sexe – Recrutement au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984	83
Tableau 1.49 - Recrutement de « travailleurs handicapés » dans les filières BIATSS, répartis par catégorie statutaire et par corps, et ventilés par modalité de recrutement et par sexe	84
Tableau 1.50 - Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par tranche d'âge ..	86
Tableau 1.51 - Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par type de handicap	86
Tableau 1.52 - Nombre de recrutements de « travailleurs handicapés » au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutement par concours dans les filières BIATSS – En 2010	87
Tableau 1.53 - Nombre de recrutements de « travailleurs handicapés » au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutement par concours dans les filières BIATSS – En 2011	87
Tableau 1.54 - Nombre de recrutements de « travailleurs handicapés » au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutement par concours dans les filières BIATSS – En 2012	87
Tableau 1.55 - Nombre de recrutements de « travailleurs handicapés » au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutement par concours dans les filières BIATSS – En 2013	87
Tableau 1.56 - Nombre de recrutements de « travailleurs handicapés » au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutement par concours dans les filières BIATSS – En 2014.....	87
Tableau 1.57 - Nombre de postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement, répartis par filière et par corps/grade	88
Figure 1.37 - La répartition du volume de postes offerts au recrutement des enseignants-chercheurs selon la filière (en %)	88
Figure 1.38 - La répartition du volume de postes offerts au recrutement selon la filière (en %)	89
Figure 1.39 - La répartition du volume de postes BIATSS offerts au recrutement par filière selon la modalité de recrutement	89
Tableau 1.58 - Nombre de postes BIATSS proposés au recrutement, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps.....	90
Figure 1.40 - Le poids des postes de la filière ITRF proposés au recrutement selon la BAP (en %)	92
Figure 1.41 - La répartition par BAP des postes proposés au recrutement selon le corps	92
Tableau 1.59 - Nombre de postes de la filière ITRF proposés au recrutement, répartis par catégorie statutaire et ventilés ventilés par corps/grade et par branche d'activité professionnelle (BAP)	93
Figure 1.42 - Le taux de recrutement des enseignants-chercheurs par corps selon la modalité de recrutement	94
Tableau 1.60 - Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe	94
Figure 1.43 - Le taux de féminisation des recrutements d'enseignants-chercheurs selon la filière et le corps	95
Tableau 1.61 - Nombre d'agents d'enseignants-chercheurs recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement, répartis par filière et par corps (ratio).....	96
Tableau 1.62 - Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par sexe - Dans le corps des MCF	97

Tableau 1.63 - Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par sexe - Dans le corps des PR	97
Figure 1.44 - La répartition par sexe des recrutements BIATSS selon la modalité de recrutement et la catégorie statutaire	98
Figure 1.45 - Le taux de féminisation des recrutements BIATSS selon la filière et le corps	98
Tableau 1.64 - Nombre de BIATSS recrutés par concours (ou après sélection), répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe	100
Tableau 1.65 - Nombre d'agents BIATSS recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement par concours, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps.....	102
Tableau 1.66 - Nominations en 2014 incluant les renouvellements de fonction sur les emplois fonctionnels	103
Tableau 1.67 - Part des renouvellements de fonction sur les emplois fonctionnels en 2014	103
Tableau 1.68 - Flux annuels des primo-nominations sur les emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe	103
Tableau 1.69 - Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à un recrutement (hors HU et corps spécifiques)	104
Tableau 1.70 - Le taux de mobilité des enseignants-chercheurs dans la filière universitaire	104
Tableau 1.71 - Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation	105
Tableau 1.72 - Mobilité des BIATSS par mutation au sein de l'enseignement supérieur	106
Tableau 1.73 - Mobilité des BIATSS de l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur	106
Tableau 1.74 - Mobilité des BIATSS de l'enseignement supérieur vers l'enseignement scolaire	107
Tableau 1.75 - Mobilité des BIATSS provenant d'un autre ministère	106
Tableau 1.76 - Mobilité des BIATSS de l'enseignement supérieur vers un autre ministère	107
Tableau 1.77 - Part de la mobilité intra-académique (en %)	106
Tableau 1.78 - Mobilité des BIATSS - Flux en provenance ou vers un établissement pour lequel un des programmes budgétaires et/ou l'établissement n'est pas renseigné	107
Tableau 1.79 - La mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion au sein de l'enseignement supérieur	108
Tableau 1.80 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion de l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur	108
Tableau 1.81 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion de l'enseignement supérieur vers l'enseignement scolaire	109
Tableau 1.82 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion provenant d'un autre ministère	108
Tableau 1.83 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion de l'enseignement supérieur vers un autre ministère	109
Tableau 1.84 - Le taux de mobilité des BIATSS	108
Tableau 1.85 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion - Flux en provenance ou vers un établissement pour lequel un des programmes budgétaires et/ou l'établissement n'est pas renseigné	109
Tableau 1.86 - Nombre de promovables enseignants-chercheurs hors hospitalo-universitaires, de candidats et de promu à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU et ventilés par sexe	110
Figure 1.46 - Répartition par sexe des enseignants-chercheurs promovables, candidats et promu, par grade	112

Figure 1.47 - Taux de féminisation des promus par grade et groupes de disciplines CNU	114
Tableau 1.87 - Nombre de promouvables enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU, ventilés par sexe	116
Figure 1.48 - Répartition par sexe des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires promouvables et promus par grade	117
Tableau 1.88 - Effectifs des agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe.....	118
Figure 1.49 - Le taux de féminisation des agents titulaires BIATSS promus selon la catégorie statutaire	119
Tableau 1.89 - Nombre d'agents BIATSS bénéficiant d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe ..	120
Figure 1.50 - La répartition par sexe des promotions internes chez les BIATSS par changement de corps selon la modalité d'accès et la catégorie statutaire	121
Figure 1.51 - Le taux de féminisation des promotions internes chez les BIATSS par changement de corps selon la filière et le corps	121
Tableau 1.90 - Les retours en position d'activité des agents titulaires, répartis par position administrative précédente et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe - Personnels BIATSS	122
Figure 1.52 - Les effectifs des agents titulaires revenant en position administrative « d'activité » selon la catégorie statutaire et la position administrative précédemment occupée	123
Figure 1.53 - Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la catégorie statutaire	124
Figure 1.54 - Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la filière et la catégorie statutaire	124
Tableau 1.91 - Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité	125
Tableau 1.92 - Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, filière et corps et ventilés par sexe.....	126
Figure 1.55 - Le poids de l'ensemble des départs à la retraite par âge pour chaque catégorie statutaire – Personnels enseignants	129
Figure 1.56 - Le poids de l'ensemble des départs à la retraite par âge pour chaque catégorie statutaire – Personnels BIATSS	129
Tableau 1.93 - Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel et catégorie statutaire et ventilés par âge	130
Figure 1.57 - Le poids des départs à la retraite par âge de chaque filière – Personnels enseignants	131
Figure 1.58 - Le poids des départs à la retraite par âge de chaque filière – Personnels BIATSS	131
Tableau 1.94 - Effectifs partis à la retraite, répartis par filière et corps et ventilés par âge	132
Figure 1.59 - La part des départs définitifs autres que les retraites selon le sexe	134
Tableau 1.95 - Répartition des départs définitifs autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et ventilée par modalité de départ et par sexe	134
Figure 1.60 - Les effectifs des agents titulaires partis en cours d'année selon la position administrative (en %)	136
Figure 1.61 - Les effectifs des agents titulaires partis en cours d'année par position administrative selon la catégorie statutaire	136

Tableau 1.96 - Effectifs des agents titulaires partis au cours de l'année, répartis par position administrative et ventilés par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe	136
Figure 1.62 - La part des femmes aux concours et examens professionnels BIATSS selon la catégorie statutaire	138
Figure 1.63 - Ratio des admis aux concours par catégorie statutaire et par sexe	139
Tableau 1.97 - Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels BIATSS : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade	140
Tableau 1.98 - La composition des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilés par catégorie statutaire et corps/grade	142
Tableau 1.99 - La composition des sections du CNU, réparties par groupes de disciplines et ventilées par corps et sexe	143
Tableau 1.100 - La composition des jurys de concours de l'agrégation, ventilés par sexe	143
Figure 1.64 - Le taux de féminisation des sections du CNU selon le corps et le groupe de disciplines	144
Tableau 1.101 - La présidence des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilée par catégorie statutaire et corps/grade	145
Tableau 1.102 - La présidence des sections du CNU ventilée par groupes de disciplines	146
Tableau 1.103 - La présidence des jurys des concours de l'agrégation	146

2. RÉMUNÉRATIONS ET RÉGIMES INDEMNITAIRES

Tableau 2.1 - Effectifs rémunérés (agents et ETPT) par imputation des crédits de financement au sein des établissements d'enseignement supérieur « RCE », répartis par catégorie d'emplois et ventilés par statut Fonction publique et catégorie statutaire	148
Figure 2.1 - Le poids des effectifs rémunérés dans les établissements « RCE » imputés sous le plafond d'emplois État selon la catégorie d'emplois	149
Tableau 2.2 - Répartition des dépenses de masse salariale dans les établissements d'enseignement supérieur par catégorie de dépenses et élément de rémunération	150
Tableau 2.3 - Indice moyen des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière et corps/grade	151
Tableau 2.4 - Présentation de la rémunération nette mensuelle des agents titulaires ventilée par catégorie statutaire	154
Tableau 2.5 - Nombre d'agents titulaires bénéficiaires de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) ventilé par catégorie statutaire	154
Figure 2.2 - Répartition des primes versées aux enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur RCE et non RCE (en %).....	155
Tableau 2.6 - Personnels BIATSS en activité dans les établissements d'enseignement supérieur hors agents relevant de l'encadrement administratif supérieur - Année 2014.....	156
Figure 2.3 - Comparaison des montants moyens indemnitaires perçus dans l'enseignement supérieur à niveau de corps équivalent selon la catégorie statutaire.....	157
Tableau 2.7 - Personnels BIATSS en activité dans les établissements d'enseignement supérieur hors agents relevant de l'encadrement administratif supérieur - Année 2014.....	158

3. LES MÉTIERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION DES PERSONNELS

Tableau 3.1 - Formations statutaire et professionnelle des BIATSS - Nombre de stagiaires et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe	162
Figure 3.1 - Formation statutaire	164
Figure 3.2 - Formation professionnelle continue	164
Figure 3.3 - Formation professionnelle hors formation continue.....	164
Figure 3.4 - Formation statutaire	165
Figure 3.5 - Formation professionnelle continue	165
Figure 3.6 - Formation professionnelle hors formation continue.....	165
Tableau 3.2 - Domaines de formation continue - Nombre de stagiaires BIATSS et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe	166
Figure 3.7 - La répartition par catégorie statutaire selon le sexe du nombre de stagiaires au titre de la formation continue et en jours	167
Figure 3.8 - Par type de formation, le nombre de stagiaires ayant suivi une formation continue par catégorie statutaire.....	168
Figure 3.9 - La répartition par catégorie statutaire et par sexe du nombre des stagiaires au titre du DIF et en équivalent jours	169
Figure 3.10 - Par type de formation, le nombre de stagiaires ayant suivi une formation au titre du DIF par catégorie statutaire.....	169
Tableau 3.3 - Consommation au titre du droit individuel à la formation (DIF) des BIATSS, répartie par catégorie statutaire et par sexe	170
Tableau 3.4 - Effectifs formés chez les BIATSS - Nombre de stagiaires et d'agents ayant suivi au moins une formation (hors congés de formation, bilans de compétences et VAE) répartis par catégorie statutaire et par sexe	172
Tableau 3.5 - Part des agents formés BIATSS, rapportée aux effectifs en fonction répartis par catégorie statutaire	172
Tableau 3.6 - Nombre de jours de formation par BIATSS en fonction répartis par type de formation et ventilés par catégorie statutaire.....	173
Figure 3.11 - La part de la dépense de formation selon le type de formation	174
Tableau 3.7 - Dépenses de formation pour les BIATSS rapportées à la masse salariale, réparties par type de formation	174
Tableau 3.8 - Effectifs formés chez les enseignants	175
Tableau 3.9 - Évolution du nombre des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) accordés aux enseignants-chercheurs sur une période de 6 ans.....	175
Tableau 3.10 - Répartition des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribués au titre du CNU et des établissements, répartis par groupes de disciplines	176
Tableau 3.11 - Nombre moyen de CRCT attribués (en semestres) par les établissements ces 5 dernières années (2010 à 2014) aux enseignants-chercheurs titulaires, selon la typologie d'établissement	177
Figure 3.12 - Part des CRCT attribués ces 5 dernières années selon la typologie d'établissement (en %)	177
Figure 3.13 - Nombre moyen de CRCT attribués ces 5 dernières années selon la typologie d'établissement.....	178

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Tableau 4.1 - Nombre de réunions annuelles des CHSCT dans les établissements.....	181
Figure 4.1 - Nombre de réunions annuelles des CHSCT dans les établissements (en %).....	181
Tableau 4.2 - Évolution du nombre de conseillers et d'assistants de prévention.....	182
Figure 4.2 - Évolution du nombre de conseillers et d'assistants de prévention	182
Tableau 4.3 - Taux de réalisation ou d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER).....	183
Figure 4.3 - Taux de réalisation ou d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER).....	183
Tableau 4.4 - Taux de réalisation des documents réglementaires	184
Figure 4.4 - Taux de réalisation des documents réglementaires.....	184
Tableau 4.5 - Évolution du nombre de recours au droit de retrait	185
Tableau 4.6 - Évolution du nombre d'accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt de travail répartis par type d'accident en 2014	185
Tableau 4.7 - Évolution du nombre d'accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt de travail répartis par type d'accident en 2013	185
Tableau 4.8 - Évolution du nombre d'accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt de travail répartis par type d'accident en 2012	186
Tableau 4.9 - Évolution du nombre d'accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt de travail répartis par type d'accident en 2011.....	186
Tableau 4.10 - Nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail répartis par catégorie d'agent.....	186
Tableau 4.11 - Répartition des accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt par nature	187
Figure 4.5 - Répartition des accidents de service et du travail par nature des lésions	187
Tableau 4.12 - Évolution du nombre et des types de maladies professionnelles	188

5. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Tableau 5.1 - Attribution des moyens syndicaux au sein de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2014-2015	192
Figure 5.1 - Répartition des suffrages entre les douze organisations syndicales candidates au scrutin du CTMESR.....	193
Figure 5.2.a - Nombre de sièges attribués en 2014 – Scrutin du CTMESR	194
Figure 5.2.b - Nombre de sièges attribués en 2010 – Scrutin du CTMESR	194
Figure 5.3 - Répartition des suffrages entre les sept organisations syndicales candidates au scrutin du CTU	194
Figure 5.4.a - Nombre de sièges en 2014 – Scrutin du CTU.....	195
Figure 5.4.b - Nombre de sièges en 2010 – Scrutin du CTU	195

BILAN SOCIAL

DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

2. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

- ▶ Chapitre 1 : Effectifs, carrières et politiques de recrutement
- ▶ Chapitre 2 : Rémunérations et régimes indemnitaires
- ▶ Chapitre 3 : Les métiers dans l'enseignement supérieur et la formation des personnels
- ▶ Chapitre 4 : Santé et sécurité au travail
- ▶ Chapitre 5 : Les relations professionnelles



Entièrement téléchargeable
sur www.education.gouv.fr/bilan-social

ISBN 978-2-11-151349-5

